

Étaient présents :

Mesdames, Messieurs Clémence POUGET, Pierre GRUNEWALD, Aurore PEXOTO, Laurent SCHULTZ, Christelle FRISCH, Guy MÉLÉO, Olivier PERRIN, Lauren POULAIN, Charles MEYER, Christian MERTZ, Sylvie EMO, Isabelle HEBTING, Raphaël KINTZINGER, Sophie VITTOZZI, Christophe MAURICE, Fabienne FARLOT, Sabrina EMO, David JALLADEAU, Agathe KLAM, Rachida DRIL, Sylvie HENRY, Hayet KADDAR, Pierre HENRIOT, Pascal LANDRAGIN, Bénédicte GUERDER.

Ont donné procuration :

Monsieur Jérôme MAISACK a donné procuration à Madame Clémence POUGET,
Monsieur Francis BRACH a donné procuration à Monsieur Pierre GRUNEWALD,
Monsieur Nabil MANSOURI a donné procuration à Monsieur Olivier PERRIN,
Madame Chara-Zette BOUMAAZA a donné procuration à Madame Aurore PEXOTO,
Madame Kheira MATMOUR a donné procuration à Madame Lauren POULAIN,
Monsieur Mattéo POJER a donné procuration à Monsieur Laurent SCHULTZ,
Madame Lucie PERELY a donné procuration à Monsieur Guy MÉLÉO,
Madame Yolande HOVER a donné procuration à Monsieur Pierre HENRIOT.

Point n° 1 : BUDGET PRIMITIF – EXERCICE 2024 – BUDGET PRINCIPAL DE LA VILLE

Madame Christelle FRISCH, Adjointe au Maire, rapporteure, expose que le Conseil municipal est appelé à se prononcer sur les propositions, chapitre par chapitre, tant en section d'investissement que de fonctionnement, concernant le budget primitif 2024 de la Commune. Le principe comptable d'équilibre est respecté, section par section.

Propositions Budget primitif 2024

<u>Section</u>	<u>Dépenses</u>	<u>Recettes</u>
Investissement	9 648 647,39 €	9 648 647,39 €
Fonctionnement	19 506 475,91 €	19 506 475,91 €

Ce point a reçu l'avis favorable du Bureau municipal et de la Commission réunie.

Après avoir entendu cet exposé et après avoir délibéré, le Conseil municipal, par 25 voix POUR, 6 ABSTENTIONS (Mesdames Agathe KLAM, Yolande HOVER, Rachida DRIL, Sylvie HENRY, Hayet KADDAR et Monsieur Pierre HENRIOT) et 2 CONTRE (Monsieur Pascal LANDRAGIN et Madame Bénédicte GUERDER) :

- **APPROUVE** le budget primitif 2024 de la Commune.

Toutes les personnes intéressées ont signé au registre.

Pour extrait conforme

Yutz, le 14 décembre 2023

Le Maire,



Clémence POUGET

Le Secrétaire,



Sophie VITTOZZI

REPUBLIQUE FRANÇAISE

COMMUNE : VILLE DE YUTZ (1)

AGREGE AU BUDGET PRINCIPAL DE (2)

Numéro SIRET : 21570757100018

POSTE COMPTABLE : SGC DE HAYANGE

M. 57

Budget primitif (projet de budget)

Voté par nature

BUDGET : Budget Principal Ville Yutz (3)

ANNEE 2024

(1) Indiquer soit le nom de la collectivité, soit le libellé de l'établissement, soit le nom du syndicat mixte relevant de l'article L. 5721-2 du CGCT.

(2) A compléter s'il s'agit d'un budget annexe.

(3) Indiquer le budget concerné : budget principal ou libellé du budget annexe.

Sommaire

I - Informations générales

A - Informations statistiques, fiscales et financières	4
B - Modalités de vote du budget	5
C1 - Exécution du budget de l'exercice précédent - Résultats	6
C2 - Exécution du budget de l'exercice précédent - RAR Dépenses	7
C3 - Exécution du budget de l'exercice précédent - RAR Recettes	8

II - Présentation générale du budget

A - Vue d'ensemble - Vote et reports	9
B1 - Présentation des AP votées	10
B2 - Présentation des AE votées	11
C1 - Equilibre financier du budget - Investissement	12
C2 - Equilibre financier du budget - Fonctionnement	15
D1 - Balance générale - Dépenses	17
D2 - Balance générale - Recettes	19

III - Vote du budget

A - Section d'investissement - Vue d'ensemble	21
A1 - Section d'investissement - Dépenses - Détail par article	25
A2.1 - Section d'investissement - Dépenses - Vue d'ensemble des opérations d'équipement	29
A2.2 - Section d'investissement - Dépenses - Détail des opérations d'équipement gérées en AP	30
A2.3 - Section d'investissement - Dépenses - Détail des opérations d'équipement gérées hors AP	31
A3 - Section d'investissement - Recettes - Détail par article	32
B - Section de fonctionnement - Vue d'ensemble	34
B1 - Section de fonctionnement - Dépenses - Détail par article	37
B2 - Section de fonctionnement - Recettes - Détail par article	42

IV - Annexes

A - Présentation croisée


A1 - Section d'investissement - Vue d'ensemble	45
A1.01 - Opérations non ventilables	48
A1.900 - Fonction 0 - Services généraux	49
A1.900-5 - Fonction 0-5 - Gestion des fonds européens	52
A1.901 - Fonction 1 - Sécurité	53
A1.902 - Fonction 2 - Enseignement, formation professionnelle et apprentissage	54
A1.903 - Fonction 3 - Culture, vie sociale, jeunesse, sports et loisirs	57
A1.904 - Fonction 4 - Santé et action sociale (hors RSA)	60
A1.904-4 - Fonction 4-4 - RSA	63
A1.905 - Fonction 5 - Aménagement des territoires et habitat	64
A1.906 - Fonction 6 - Action économique	67
A1.907 - Fonction 7 - Environnement	69
A1.908 - Fonction 8 - Transports	72
A2 - Section de fonctionnement - Vue d'ensemble	76
A2.01 - Opérations non ventilables	78
A2.930 - Fonction 0 - Services généraux	79
A2.930-5 - Fonction 0-5 - Gestion des fonds européens	85
A2.931 - Fonction 1 - Sécurité	86
A2.932 - Fonction 2 - Enseignement, formation professionnelle et apprentissage	87
A2.933 - Fonction 3 - Culture, vie sociale, jeunesse, sports et loisirs	90
A2.934 - Fonction 4 - Santé et action sociale (hors APA et RSA/Régularisation de RMI)	94
A2.934-3 - Fonction 4-3 - APA	97
A2.934-4 - Fonction 4-4 - RSA/Régularisation de RMI	98
A2.935 - Fonction 5 - Aménagement des territoires et habitat	99
A2.936 - Fonction 6 - Action économique	102
A2.937 - Fonction 7 - Environnement	104
A2.938 - Fonction 8 - Transports	107

B - Annexes patrimoniales

B1.1 - Etat de la dette - Détail des crédits de trésorerie	Sans Objet
B1.2 - Etat de la dette - Répartition par nature de dette	111
B1.3 - Etat de la dette - Répartition par structure de taux	Sans Objet
B1.4 - Etat de la dette - Typologie de la répartition de l'encours	115

B1.5 - Etat de la dette - Détail des opérations de couverture	
B1.6 - Etat de la dette - Dette pour financer l'emprunt d'un autre organisme	
B1.7 - Etat de la dette - Autres dettes	Sans Objet
B2 - Méthodes utilisées pour les amortissements	116
B3.1 - Etat des provisions constituées	118
B3.2 - Etalement des provisions	Sans Objet
B4 - Etat des charges transférées	Sans Objet
B5 - Détail des chapitres d'opérations pour comptes de tiers	Sans Objet
B6 - Prêts	Sans Objet
B7.1 - Etat synthétique des engagements donnés	120
B7.2 - Etat synthétique des engagements reçus	Sans Objet
B7.3 - Etat des emprunts garantis	Sans Objet
B7.4 - Calcul du ratio d'endettement relatif aux emprunts garantis	Sans Objet
B7.5 - Etat des contrats de crédit-bail	Sans Objet
B7.6 - Etat des marchés de partenariat	Sans Objet
B7.7 - Etat des recettes grevées d'affectation spéciale	Sans Objet
B7.8 - Autres engagements donnés	Sans Objet
B7.9 - Autres engagements reçus	Sans Objet
B8 - Subventions versées	Sans Objet
B9 - Etat du personnel	121
B10 - Liste des organismes dans lesquels la collectivité a pris un engagement financier	125
B11.1 - Liste des organismes de regroupement	128
B11.2 - Liste des établissements publics créés	129
B11.3 - Liste des services individualisés dans un budget annexe	Sans Objet
C - Annexes budgétaires	
C1.1 - Equilibre budgétaire - Dépenses	130
C1.2 - Equilibre budgétaire - Recettes	131
D - Autres éléments d'information	
D1 - Liste des services assujettis à la TVA et non érigés en budget annexe	133
D2.1 - Services ferroviaires régionaux des voyageurs - Volet 1 : Budget	Sans Objet
D2.2 - Services ferroviaires régionaux des voyageurs - Volet 2 : Compte d'exploitation	Sans Objet
D3 - Décisions en matière de taux	Sans Objet
D4.1 - Etats de la répartition de la TEOM - Investissement	Sans Objet
D4.2 - Etats de la répartition de la TEOM - Fonctionnement	Sans Objet
D5.1 - Etats des dépenses et recettes des services d'eau et d'assainissement - Fonctionnement (2)	Sans Objet
D5.2 - Etats des dépenses et recettes des services d'eau et d'assainissement - Investissement (2)	Sans Objet
V - Arrêté et signatures	
A - Arrêté et signatures	134

Préciser, pour chaque annexe, si l'état est joint ou sans objet.

 Dans l'ensemble des tableaux, les cases grisées ne doivent pas être remplies.

Conformément à l'instruction budgétaire et comptable, il convient de mentionner que :

dans la présentation croisée, la rubrique fonctionnelle 01 – Opérations non ventilables comprend les impôts et taxes non affectés, les dotations et participations, la dette et les opérations financières, les opérations patrimoniales en investissement, les frais de fonctionnement des groupes d'élus en fonctionnement ;
les opérations d'ordre doivent figurer en italique.

(1) A utiliser également par les collectivités de moins de 3500 habitants qui mobiliseraient des AP-AE régies par l'article L.5217-10-7 du CGCT après avoir adopté un règlement budgétaire et financier conformément à l'article L. 5217-10-9. Si la collectivité opte pour ce régime, la collectivité ne renseigne pas les annexes C2.1 et C2.2 de la partie IV « Annexes ». Les projets de dotations d'AP-AE inscrits sur les annexes B1 et B2 de la partie II apparaissent alors dans les états de la partie III « Vole du budget », sinon les montants dans les champs AP-AE sont par convention de 0.

(2) Cet état ne peut être produit que par les communes dont la population est inférieure à 500 habitants et qui gèrent les services de distribution de l'eau potable et d'assainissement sous forme de régie simple sans budget annexe (art. L. 2221-11 du CGCT)

I – INFORMATIONS GENERALES	I
INFORMATIONS STATISTIQUES, FISCALES ET FINANCIERES	A

Informations statistiques	
	Valeurs
Population totale	17 580

Informations fiscales (N-2)	
	Collectivité
Indicateur de ressources fiscales ou potentiel fiscal par habitant (1)	1 132,84

Informations financières – ratios		Valeurs
1	Dépenses réelles de fonctionnement / population	1 035,64
2	Recettes réelles de fonctionnement / population	1 108,02
3	Dépenses d'équipement brut / population	461,81
4	Encours de dette / population (2) (3)	397,83
5	DGF / population	196,81
6	Dépenses de personnel / dépenses réelles de fonctionnement (4)	55,05 %
7	Dépenses réelles de fonctionnement et remboursement annuel de la dette en capital / recettes réelles de fonctionnement (4)	101,08 %
8	Dépenses d'équipement brut / recettes réelles de fonctionnement	41,68 %
9	Encours de la dette / recettes réelles de fonctionnement (2) (3) (4)	35,90 %
10	Epargne brute / recettes réelles de fonctionnement (2) (4)	4,89 %

(1) A renseigner selon les dispositions législatives et réglementaires applicables à la collectivité. Informations comprises dans la fiche de répartition de la DGF de l'exercice N-1, établie sur la base des informations N-2 (transmise par les services préfectoraux).

(2) Les ratios s'appuyant sur l'encours de la dette se calculent à partir du montant de la dette au 1^{er} janvier N.

(3) L'encours de dette doit comprendre les avances remboursables consenties au titre de l'article 25 de la loi n° 2020-935 du 30 juillet 2020 de finances rectificative pour 2020, portant attribution des avances remboursables sur les recettes fiscales prévues aux articles 1594 A et 1595 du code général des impôts

(4) Pour les syndicats mixtes, seules ces données sont à renseigner.

I – INFORMATIONS GENERALES
MODALITES DE VOTE DU BUDGET

I
B

I – L'assemblée délibérante décide de voter le présent budget :

- au niveau du chapitre (1) pour la section d'investissement ;
- au niveau du chapitre (1) pour la section de fonctionnement ;
- sans (2) vote formel sur les chapitres « opérations d'équipement » ;
- sans (2) vote formel sur chacun des chapitres.

La liste des articles spécialisés sur lesquels l'ordonnateur ne peut procéder à des virements d'article à article est la suivante :

II – En l'absence de mention au paragraphe I ci-dessus, le budget est réputé voté par chapitre, sans vote formel sur chacun des chapitres, en fonctionnement et en investissement sans vote formel pour les chapitres « opération d'équipement ».

III – Conformément à l'article L. 5217-10-6 du CGCT, l'assemblée délibérante autorise le président à opérer des virements de crédits de paiement de chapitre à chapitre, à l'exclusion des crédits relatifs aux dépenses de personnel, dans les limites suivantes (3) :

- Fonctionnement : 7,50 %
- Investissement : 7,50%

IV – En l'absence de mention au paragraphe III ci-dessus, le président est réputé ne pas avoir reçu l'autorisation de l'assemblée délibérante de pratiquer des virements de crédits de paiement de chapitre à chapitre.

V – Les provisions sont budgétaires Délibération n° 17 du 07/04/2008 (4).

VI – La comparaison s'effectue par rapport au budget cumulé (5) de l'exercice précédent.

VII – Le présent budget a été voté sans reprise des résultats de l'exercice N-1 (6).

(1) A compléter par « du chapitre » ou « de l'article ».

(2) Indiquer « avec » ou « sans ».

(3) Au maximum dans la limite de 7,5% des dépenses réelles de chaque section.

(4) A compléter par un seul des deux choix suivants, selon les dispositions législatives et réglementaires applicables à la collectivité :

- semi budgétaire ;
- budgétaire par délibération N°... du ...

(5) Indiquer « primitif » ou « cumulé », Budget cumulé = BP + BS + DM.

(6) A compléter par un seul des trois choix suivants :

- sans reprise des résultats de l'exercice N-1 ;
- avec reprise des résultats de l'exercice N-1 après le vote du compte administratif ;
- avec reprise anticipée des résultats de l'exercice N-1.

I – INFORMATIONS GENERALES	I
EXECUTION DU BUDGET DE L'EXERCICE PRECEDENT – RESULTATS (1)	C1

RESULTAT DE L'EXERCICE N-1				
	Dépenses	Recettes	Solde d'exécution ou résultat reporté	Résultat ou solde (A) (2)
TOTAL DU BUDGET	0,00	0,00	0,00	A1 0,00
Investissement	0,00	0,00	(3) 0,00	A2 0,00
Fonctionnement	0,00	0,00	(4) 0,00	A3 0,00

RESTES A REALISER N-1				
	Dépenses	Recettes	Solde (B)	
TOTAL des RAR	I + II 0,00	III + IV 0,00	B1	0,00
Investissement	I 0,00	III 0,00	B2	0,00
Fonctionnement	II 0,00	IV 0,00	B3	0,00

RESULTAT CUMULE = (A) + (B) (5)		
TOTAL	A1 + B1	0,00
Investissement	A2 + B2	0,00
Fonctionnement	A3 + B3	0,00

(1) État à compléter uniquement en cas de reprise des résultats de l'exercice N-1 après le vote du compte administratif ou en cas de reprise anticipée des résultats de l'exercice N-1.

(2) Indiquer le signe – si dépenses > recettes, et + si recettes > dépenses.

(3) Solde d'exécution de N-2 reporté sur la ligne budgétaire 001 du compte administratif N-1. Indiquer le signe – si dépenses > recettes, et + si recettes > dépenses.

(4) Résultat de fonctionnement reporté sur la ligne budgétaire 002 du compte administratif N-1. Indiquer le signe – si déficitaire, et + si excédentaire.

(5) Indiquer le signe – si déficit et + si excédent.

I – INFORMATIONS GENERALES	I
EXECUTION DU BUDGET DE L'EXERCICE PRECEDENT – RAR DEPENSES	C2

DETAIL DES RESTES A REALISER N-1 EN DEPENSES (1)

Chap. / art. (2)	Libellé	Dépenses engagées non mandatées
SECTION D'INVESTISSEMENT – TOTAL		(I) 0,00
018	RSA	0,00
10	Dotations, fonds divers et réserves	0,00
13	Subventions d'investissement (3)	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées	0,00
18	Cpte de liaison : affectation (BA,régie)	0,00
20	Immobilisations incorporelles (sauf le 204) (3)	0,00
204	Subventions d'équipement versées (3) (5)	0,00
21	Immobilisations corporelles (3)	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation (3)	0,00
23	Immobilisations en cours (sauf 2324) (3)	0,00
26	Participations et créances rattachées	0,00
27	Autres immobilisations financières (3)	0,00
45	Chapitres d'opérations pour compte de tiers	0,00
SECTION DE FONCTIONNEMENT – TOTAL		(II) 0,00
011	Charges à caractère général (4)	0,00
012	Charges de personnel et frais assimilés (4)	0,00
014	Atténuations de produits	0,00
016	APA	0,00
017	RSA / Régularisations de RMI	0,00
65	Autres charges de gestion courante (4)	0,00
6586	Frais fonctionnement des groupes d'élus	0,00
66	Charges financières	0,00
67	Charges spécifiques (4)	0,00

(1) Il s'agit des restes à réaliser établis conformément à la comptabilité d'engagement annuelle. A servir uniquement en cas de reprise des résultats de l'exercice précédent, soit après le vote du compte administratif, soit en cas de reprise anticipée des résultats.

Les restes à réaliser de la section de fonctionnement correspondent : en dépenses, aux dépenses engagées non mandatées et non rattachées telles qu'elles ressortissent de la comptabilité des engagements ; et en recettes, aux recettes certaines n'ayant pas donné lieu à l'émission d'un titre et non rattachées.

Les restes à réaliser de la section d'investissement correspondent : en dépenses, aux dépenses engagées non mandatées au 31/12 de l'exercice précédent telles qu'elles ressortissent de la comptabilité des engagements ; et en recettes, aux recettes certaines n'ayant pas donné lieu à l'émission d'un titre au 31/12 de l'exercice précédent.

(2) Suivant le niveau de vote retenu par l'assemblée délibérante.

(3) Hors dépenses imputées au chapitre 018.

(4) Hors dépenses imputées aux chapitres 016 et 017.

(5) Le chapitre 204 « Subventions d'équipement versées » est un chapitre globalisé regroupant les comptes 204 et 2324.

I – INFORMATIONS GENERALES	I
EXECUTION DU BUDGET DE L'EXERCICE PRECEDENT – RAR RECETTES	C3

DETAIL DES RESTES A REALISER N-1 EN RECETTES (1)

Chap. / art. (2)	Libellé	Titres restant à émettre
SECTION D'INVESTISSEMENT – TOTAL		(III) 0,00
018	RSA	0,00
024	Produits des cessions d'immobilisations	0,00
10	Dotations, fonds divers et réserves	0,00
13	Subventions d'investissement (reçues) (3)	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées	0,00
18	Cpte de liaison : affectation (BA,régie)	0,00
20	Immobilisations incorporelles (sauf 204) (3)	0,00
204	Subventions d'équipement versées (3) (5)	0,00
21	Immobilisations corporelles (3)	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation (3)	0,00
23	Immobilisations en cours (sauf 2324) (3)	0,00
26	Participations et créances rattachées	0,00
27	Autres immobilisations financières (3)	0,00
45	Chapitres d'opérations pour compte de tiers	0,00
SECTION DE FONCTIONNEMENT – TOTAL		(IV) 0,00
70	Prod. services, domaine, ventes diverses	0,00
73	Impôts et taxes	0,00
731	Fiscalité locale	0,00
74	Dotations et participations (4)	0,00
75	Autres produits de gestion courante (4)	0,00
013	Atténuations de charges (4)	0,00
016	APA	0,00
017	RSA / Régularisations de RMI	0,00
76	Produits financiers	0,00
77	Produits spécifiques (4)	0,00

(1) Il s'agit des restes à réaliser établis conformément à la comptabilité d'engagement annuelle. A servir uniquement en cas de reprise des résultats de l'exercice précédent, soit après le vote du compte administratif, soit en cas de reprise anticipée des résultats.

Les restes à réaliser de la section de fonctionnement correspondent : en dépenses, aux dépenses engagées non mandatées et non rattachées telles qu'elles ressortissent de la comptabilité des engagements ; et en recettes, aux recettes certaines n'ayant pas donné lieu à l'émission d'un titre et non rattachées.

Les restes à réaliser de la section d'investissement correspondent : en dépenses, aux dépenses engagées non mandatées au 31/12 de l'exercice précédent telles qu'elles ressortissent de la comptabilité des engagements ; et en recettes, aux recettes certaines n'ayant pas donné lieu à l'émission d'un titre au 31/12 de l'exercice précédent.

(2) Suivant le niveau de vote retenu par l'assemblée délibérante.

(3) Hors recettes imputées au chapitre 018.

(4) Hors recettes imputées aux chapitres 016 et 017.

(5) Le chapitre 204 « Subventions d'équipement versées » est un chapitre globalisé regroupant les comptes 204 et 2324.

II – PRESENTATION GENERALE DU BUDGET	II
VUE D'ENSEMBLE DU BUDGET – VOTE ET REPORTS	A

		DEPENSES	RECETTES
VOTE	Crédits d'investissement votés au titre du présent budget (y compris le compte 1068)	9 648 647,39	9 648 647,39
+		+	+
REPORTS	Restes à réaliser de l'exercice précédent (RAR N-1) (1)	0,00	0,00
	001 Solde d'exécution de la section d'investissement reporté (1)	(si solde négatif) 0,00	(si solde positif) 0,00
=		=	=
Total de la section d'investissement (2)		9 648 647,39	9 648 647,39

		DEPENSES	RECETTES
VOTE	Crédits de fonctionnement votés au titre du présent budget	19 506 475,91	19 506 475,91
+		+	+
REPORTS	Restes à réaliser de l'exercice précédent (RAR N-1) (1)	0,00	0,00
	002 Résultat de fonctionnement reporté (1)	(si déficit) 0,00	(si excédent) 0,00
=		=	=
Total de la section de fonctionnement (3)		19 506 475,91	19 506 475,91
TOTAL DU BUDGET (4)		29 155 123,30	29 155 123,30

(1) A servir uniquement en cas de reprise des résultats de l'exercice précédent, soit après le vote du compte administratif, soit en cas de reprise anticipée des résultats.

Les restes à réaliser de la section de fonctionnement correspondent : en dépenses, aux dépenses engagées non mandatées et non rattachées telles qu'elles ressortissent de la comptabilité des engagements ; et en recettes, aux recettes certaines n'ayant pas donné lieu à l'émission d'un titre et non rattachées.

Les restes à réaliser de la section d'investissement correspondent : en dépenses, aux dépenses engagées non mandatées au 31/12 de l'exercice précédent telles qu'elles ressortissent de la comptabilité des engagements ; et en recettes, aux recettes certaines n'ayant pas donné lieu à l'émission d'un titre au 31/12 de l'exercice précédent.

(2) Total de la section d'investissement = RAR + solde d'exécution reporté + crédits d'investissement votés.

(3) Total de la section de fonctionnement = RAR + résultat reporté + crédits de fonctionnement votés.

(4) Total du budget = total de la section de fonctionnement + total de la section d'investissement.

II – PRESENTATION GENERALE DU BUDGET	II
PRESENTATION DES AP VOTEES	B1

AUTORISATION DE PROGRAMME (1)		Chapitre(s)	Montant
Numéro	Libellé		
TOTAL			0,00

« AP de dépenses imprévues » (2)	020	0,00
---	-----	------

TOTAL GENERAL	0,00
----------------------	-------------

(1) Il s'agit des AP nouvelles qui sont votées lors de la séance d'adoption du budget. Cela concerne des AP relatives à de nouvelles programmations pluriannuelles mais également des AP modifiant un stock d'AP existant.

(2) L'assemblée peut voter des AP de « dépenses imprévues ». Leur montant est limité à 2 % des dépenses réelles de la section correspondante. En fin d'exercice, ces AP sont automatiquement annulées si elles n'ont pas été engagées.

II – PRESENTATION GENERALE DU BUDGET	II
PRESENTATION DES AE VOTEES	B2

AUTORISATION D'ENGAGEMENT (1)		Chapitre(s)	Montant
Numéro	Libellé		
TOTAL			0,00

« AE de dépenses imprévues » (2)	022	0,00
----------------------------------	-----	------

TOTAL GENERAL	0,00
----------------------	-------------

(1) Il s'agit des AE nouvelles qui sont votées lors de la séance d'adoption du budget. Cela concerne des AE relatives à de nouveaux engagements pluriannuels mais également des AE modifiant un stock d'AE existant.

(2) L'assemblée peut voter des AE de « dépenses imprévues ». Leur montant est limité à 2 % des dépenses réelles de la section correspondante. En fin d'exercice, ces AE sont automatiquement annulées si elles n'ont pas été engagées.

II – PRESENTATION GENERALE DU BUDGET	II
EQUILIBRE FINANCIER DU BUDGET – SECTION D'INVESTISSEMENT	C1

DEPENSES D'INVESTISSEMENT

Chap.	Libellé	Pour mémoire, budget précédent (1)	Restes à réaliser N-1	Propositions nouvelles (2)	Vote de l'assemblée	TOTAL (= RAR + vote)
018	RSA	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
20	Immobilisations incorporelles (sauf le 204) (y compris opérations) (3)	303 687,22	0,00	214 750,00	0,00	214 750,00
204	Subventions d'équipement versées (y compris opérations) (3) (8)	135 050,00	0,00	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles (y compris opérations) (3)	1 614 552,28	0,00	1 391 922,72	0,00	1 391 922,72
22	Immobilisations reçues en affectation (y compris opérations) (3) (4)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours (sauf 2324) (y compris opérations) (3)	7 415 203,98	0,00	6 511 977,38	0,00	6 511 977,38
Total des dépenses d'équipement		9 468 493,48	0,00	8 118 650,10	0,00	8 118 650,10
10	Dotations, fonds divers et réserves	1 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00
13	Subventions d'investissement (3)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées	1 665 926,00	0,00	1 502 597,29	0,00	1 502 597,29
18	Cpte de liaison : affectation (BA,régie) (5)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
26	Participations et créances rattachées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
27	Autres immobilisations financières (3)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Total des dépenses financières		1 666 926,00	0,00	1 502 597,29	0,00	1 502 597,29
45...	Chapitres d'opérations pour compte de tiers (6)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Total des dépenses réelles d'investissement		11 135 419,48	0,00	9 621 247,39	0,00	9 621 247,39

040	Opérations ordre transf. entre sections (7)	45 589,64		27 400,00	0,00	27 400,00
041	Opérations patrimoniales (7)	1 206 005,00		0,00	0,00	0,00
Total des dépenses d'ordre d'investissement		1 251 594,64		27 400,00	0,00	27 400,00

TOTAL	12 387 014,12	0,00	9 648 647,39	0,00	9 648 647,39
--------------	----------------------	-------------	---------------------	-------------	---------------------

+

D 001 SOLDE D'EXECUTION NEGATIF REPORTE OU ANTICIPE	0,00
--	-------------

=

TOTAL DES DEPENSES D'INVESTISSEMENT CUMULEES	9 648 647,39
---	---------------------

(1) Voir état I-B pour la comparaison par rapport au budget précédent.

(2) Proposition formulée par le président pour l'exercice N.

(3) Hors dépenses imputées au chapitre 018.

(4) En dépenses, le chapitre 22 retrace les travaux d'investissement réalisés sur les biens reçus en affectation. En recette, il retrace, le cas échéant, l'annulation de tels travaux effectués sur un exercice antérieur.

(5) A servir uniquement lorsque la collectivité effectue une dotation initiale en espèces au profit d'un service public non personnalisé qu'elle crée.

(6) Seul le total des opérations pour compte de tiers figure sur cet état (voir le détail en IV-B5).

(7) DF 023 = RI 021 ; DI 040 = RF 042 ; RI 040 = DF 042 ; DI 041 = RI 041.

(8) Le chapitre 204 « Subventions d'équipement versées » est un chapitre globalisé regroupant les comptes 204 et 2324.

II – PRESENTATION GENERALE DU BUDGET	II
EQUILIBRE FINANCIER DU BUDGET – SECTION D'INVESTISSEMENT	C1

RECETTES D'INVESTISSEMENT

Chap.	Libellé	Pour mémoire, budget précédent (1)	Restes à réaliser N-1	Propositions nouvelles (2)	Vote de l'assemblée	TOTAL (= RAR + vote)
018	RSA	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
13	Subventions d'investissement (reçues) (sauf le 138) (3)	1 366 182,99	0,00	597 439,00	0,00	597 439,00
16	Emprunts et dettes assimilées (4)	3 222 376,13	0,00	7 143 508,39	0,00	7 143 508,39
20	Immobilisations incorporelles (sauf le 204) (3)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
204	Subventions d'équipement versées (3) (13)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles (3)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation (3) (5)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours (sauf 2324) (3)	0,00	0,00	145 200,00	0,00	145 200,00
Total des recettes d'équipement		4 588 559,12	0,00	7 886 147,39	0,00	7 886 147,39
10	Dotations, fonds divers et réserves (sauf 1068)	530 603,06	0,00	462 500,00	0,00	462 500,00
1068	Excédents de fonctionnement capitalisés (6)	2 203 895,94	0,00	0,00	0,00	0,00
138	Autres subventions invest. non transf. (3) (7)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
18	Cpte de liaison : affectation (BA,régie) (8)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
26	Participations et créances rattachées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
27	Autres immobilisations financières (3)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
024	Produits des cessions d'immobilisations	14 796,40	0,00	0,00	0,00	0,00
Total des recettes financières		2 749 295,40	0,00	462 500,00	0,00	462 500,00
45...	Chapitres d'opérations pour le compte de tiers (9)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Total des recettes réelles d'investissement		7 337 854,52	0,00	8 348 647,39	0,00	8 348 647,39

021	Virement de la section de fonctionnement (10)	3 227 060,00		0,00	0,00	0,00
040	Opérations ordre transf. entre sections (10) (11)	1 512 500,00		1 300 000,00	0,00	1 300 000,00
041	Opérations patrimoniales (10)	1 206 005,00		0,00	0,00	0,00
Total des recettes d'ordre d'investissement		5 945 565,00		1 300 000,00	0,00	1 300 000,00

TOTAL	13 283 419,52	0,00	9 648 647,39	0,00	9 648 647,39
--------------	----------------------	-------------	---------------------	-------------	---------------------

+

R 001 SOLDE D'EXECUTION POSITIF REPORTE OU ANTICIPE	0,00
--	-------------

=

TOTAL DES RECETTES D'INVESTISSEMENT CUMULEES	9 648 647,39
---	---------------------

Pour information :

Il s'agit, pour un budget voté en équilibre, des ressources propres correspondant à l'excédent des recettes réelles de fonctionnement sur les dépenses réelles de fonctionnement. Il sert à financer le remboursement du capital de la dette et les nouveaux investissements de la collectivité.

AUTOFINANCEMENT PREVISIONNEL DÉGAGÉ PAR LA SECTION DE FONCTIONNEMENT (12)	1 272 600,00
--	---------------------

(1) Voir état I-B pour la comparaison par rapport au budget précédent.

(2) Proposition formulée par le président pour l'exercice N.

(3) Hors recettes imputées au chapitre 018.

(4) Sauf 165, 166 et 16449.

(5) En dépenses, le chapitre 22 retrace les travaux d'investissement réalisés sur les biens reçus en affectation. En recette, il retrace, le cas échéant, l'annulation de tels travaux effectués sur un exercice antérieur.

(6) Le compte 1068 n'est pas un chapitre mais un article du chapitre 10.

(7) Le compte 138 n'est pas un chapitre mais une subdivision du chapitre 13.

(8) A servir uniquement lorsque la collectivité effectue une dotation initiale en espèces au profit d'un service public non personnalisé qu'elle crée.

(9) Seul le total des opérations pour compte de tiers figure sur cet état (voir le détail en IV-B5).

(10) DF 023 = RI 021 ; DI 040 = RF 042 ; RI 040 = DF 042 ; DI 041 = RI 041.

(11) Les comptes 15, 29, 39, 49 et 59 peuvent figurer dans le détail du chapitre si la collectivité a opté pour le régime des provisions budgétaires, conformément aux dispositions législatives et réglementaires applicables.

(12) Solde de l'opération DF 023 + DF 042 – RF 042 ou solde de l'opération RI 021 + RI 040 – DI 040.

(13) Le chapitre 204 « Subventions d'équipement versées » est un chapitre globalisé regroupant les comptes 204 et 2324.

II – PRESENTATION GENERALE DU BUDGET	II
EQUILIBRE FINANCIER – SECTION DE FONCTIONNEMENT	C2

DEPENSES DE FONCTIONNEMENT

Chap.	Libellé	Pour mémoire, budget précédent (1)	Restes à réaliser N-1	Propositions nouvelles (2)	Vote de l'assemblée	TOTAL (= RAR + vote)
011	Charges à caractère général (3)	5 673 880,43	0,00	6 223 109,32	0,00	6 223 109,32
012	Charges de personnel et frais assimilés (3)	9 556 500,00	0,00	10 011 500,00	0,00	10 011 500,00
014	Atténuations de produits	224 840,60	0,00	246 000,00	0,00	246 000,00
016	APA	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
017	RSA / Régularisations de RMI	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
65	Autres charges de gestion courante (sauf 6586) (3)	1 420 299,85	0,00	1 403 834,65	0,00	1 403 834,65
6586	Frais fonctionnement des groupes d'élus	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Total des dépenses de gestion courante		16 875 520,88	0,00	17 884 443,97	0,00	17 884 443,97
66	Charges financières	291 048,00	0,00	319 031,94	0,00	319 031,94
67	Charges spécifiques (3)	3 000,00	0,00	3 000,00	0,00	3 000,00
68	Dotations aux provisions, dépréciations (semi-budgétaires) (3)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Total des dépenses réelles de fonctionnement		17 169 568,88	0,00	18 206 475,91	0,00	18 206 475,91

023	Virement à la section d'investissement (4)	3 227 060,00	0,00	0,00	0,00	0,00
042	Opérations ordre transf. entre sections (4) (5)	1 512 500,00	0,00	1 300 000,00	0,00	1 300 000,00
043	Opérations ordre intérieur de la section (4)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Total des dépenses d'ordre de fonctionnement		4 739 560,00	0,00	1 300 000,00	0,00	1 300 000,00

TOTAL	21 909 128,88	0,00	19 506 475,91	0,00	19 506 475,91
--------------	----------------------	-------------	----------------------	-------------	----------------------

+

D 002 RESULTAT REPORTE OU ANTICIPE	0,00
---	-------------

=

TOTAL DES DEPENSES DE FONCTIONNEMENT CUMULEES	19 506 475,91
--	----------------------

(1) Voir état I-B pour la comparaison par rapport au budget précédent.

(2) Proposition formulée par le président pour l'exercice N.

(3) Hors dépenses imputées aux chapitres 016 et 017.

(4) DF 023 = RI 021 ; DI 040 = RF 042 ; RI 040 = DF 042 ; DF 043 = RF 043.

(5) Les comptes 68 peuvent figurer dans le détail du chapitre si la collectivité a opté pour le régime des provisions budgétaires, conformément aux dispositions législatives et réglementaires applicables.

II – PRESENTATION GENERALE DU BUDGET	II
EQUILIBRE FINANCIER – SECTION DE FONCTIONNEMENT	C2

RECETTES DE FONCTIONNEMENT

Chap.	Libellé	Pour mémoire, budget précédent (1)	Restes à réaliser N-1	Propositions nouvelles (2)	Vote de l'assemblée	TOTAL (= RAR + vote)
013	Atténuations de charges (3)	35 000,00	0,00	33 300,00	0,00	33 300,00
016	APA	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
017	RSA / Régularisations de RMI	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
70	Prod. services, domaine, ventes diverses	1 247 336,82	0,00	1 286 700,00	0,00	1 286 700,00
73	Impôts et taxes (sauf le 731)	2 301 616,00	0,00	2 301 600,00	0,00	2 301 600,00
731	Fiscalité locale	10 949 113,80	0,00	11 456 300,00	0,00	11 456 300,00
74	Dotations et participations (3)	4 353 930,73	0,00	4 181 565,91	0,00	4 181 565,91
75	Autres produits de gestion courante (3)	224 291,43	0,00	214 310,00	0,00	214 310,00
Total des recettes de gestion courante		19 111 288,78	0,00	19 473 775,91	0,00	19 473 775,91
76	Produits financiers	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
77	Produits spécifiques (3)	8 176,00	0,00	5 300,00	0,00	5 300,00
78	Reprises amort., dépréciations, prov. (semi-budgétaires) (3)	0,00		0,00	0,00	0,00
Total des recettes réelles de fonctionnement		19 119 464,78	0,00	19 479 075,91	0,00	19 479 075,91

042	Opérations ordre transf. entre sections (4) (5)	45 589,64		27 400,00	0,00	27 400,00
043	Opérations ordre intérieur de la section (4)	0,00		0,00	0,00	0,00
Total des recettes d'ordre de fonctionnement		45 589,64		27 400,00	0,00	27 400,00

TOTAL	19 165 054,42	0,00	19 506 475,91	0,00	19 506 475,91
--------------	----------------------	-------------	----------------------	-------------	----------------------

+

R 002 RESULTAT REPORTE OU ANTICIPE	0,00
---	-------------

=

TOTAL DES RECETTES DE FONCTIONNEMENT CUMULEES	19 506 475,91
--	----------------------

Pour information :

AUTOFINANCEMENT PREVISIONNEL DÉGAGÉ AU PROFIT DE LA SECTION D'INVESTISSEMENT (6)	1 272 600,00
---	---------------------

Il s'agit, pour un budget voté en équilibre, des ressources propres correspondant à l'excédent des recettes réelles de fonctionnement sur les dépenses réelles de fonctionnement. Il sert à financer le remboursement du capital de la dette et les nouveaux investissements de la collectivité.

(1) Voir état I-B pour la comparaison par rapport au budget précédent.

(2) Proposition formulée par le président pour l'exercice N.

(3) Hors recettes imputées aux chapitres 016 et 017.

(4) DF 023 = RI 021 ; DI 040 = RF 042 ; RI 040 = DF 042 ; DF 043 = RF 043.

(5) Les comptes 78 peuvent figurer dans le détail du chapitre si la collectivité a opté pour le régime des provisions budgétaires, conformément aux dispositions législatives et réglementaires applicables.

(6) Solde de l'opération DF 023 + DF 042 – RF 042 ou solde de l'opération RI 021 + RI 040 – DI 040.

II – PRESENTATION GENERALE DU BUDGET**II****BALANCE GENERALE – DEPENSES****D1****DEPENSES D'INVESTISSEMENT (y compris RAR)**

INVESTISSEMENT		Opérations réelles (1)	Opérations d'ordre (2)	TOTAL
10	Dotations, fonds divers et réserves	0,00	0,00	0,00
13	Subventions d'investissement (3)	0,00	2 400,00	2 400,00
15	Provisions pour risques et charges (4)		0,00	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées (sauf 1688 non budgétaire)	1 502 597,29	0,00	1 502 597,29
18	Cpte de liaison : affectation (BA,régie)	(7) 0,00		0,00
	Total des opérations d'équipement	0,00		0,00
20	Immobilisations incorporelles (sauf 204) (3) (5)	214 750,00	0,00	214 750,00
204	Subventions d'équipement versées (3) (5) (10)	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles (3) (5)	1 391 922,72	20 000,00	1 411 922,72
22	Immobilisations reçues en affectation (3) (5)	(8) 0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours (3) (sauf 2324) (5)	6 511 977,38	0,00	6 511 977,38
018	RSA	0,00	0,00	0,00
26	Participations et créances rattachées	0,00	0,00	0,00
27	Autres immobilisations financières (3)	0,00	0,00	0,00
28	Amortissement des immobilisations (reprises)		0,00	0,00
29	Dépréciations des immobilisations (4)		0,00	0,00
39	Dépréciation des stocks et en-cours (4)		0,00	0,00
3...	Stocks et en-cours		0,00	0,00
198	Neutralisation des amortissements		0,00	0,00
45	Chapitres d'opérations pour compte de tiers (6)	0,00	0,00	0,00
481	Charges à rép. sur plusieurs exercices		0,00	0,00
49	Dépréciation des comptes de tiers (4)		5 000,00	5 000,00
59	Dépréciation des comptes financiers (4)		0,00	0,00
Dépenses d'investissement – Total		9 621 247,39	27 400,00	9 648 647,39

+

D 001 SOLDE D'EXECUTION NEGATIF REPORTE OU ANTICIPE**0,00**

=

TOTAL DES DEPENSES D'INVESTISSEMENT CUMULEES**9 648 647,39****DEPENSES DE FONCTIONNEMENT (y compris RAR)**

FONCTIONNEMENT		Opérations réelles (1)	Opérations d'ordre (2)	TOTAL
011	Charges à caractère général (9)	6 223 109,32		6 223 109,32
012	Charges de personnel et frais assimilés (9)	10 011 500,00		10 011 500,00
014	Atténuations de produits	246 000,00		246 000,00
016	APA	0,00		0,00
017	RSA / Régularisations de RMI	0,00		0,00
60	Achats et variation des stocks		0,00	0,00
65	Autres charges de gestion courante (sauf 6586) (9)	1 403 834,65	0,00	1 403 834,65
6586	Frais fonctionnement des groupes d'élus	0,00		0,00
66	Charges financières	319 031,94	0,00	319 031,94
67	Charges spécifiques (9)	3 000,00	0,00	3 000,00
68	Dot. aux amortissements et provisions (9)	0,00	1 300 000,00	1 300 000,00
71	Production stockée (ou déstockage)		0,00	0,00
023	Virement à la section d'investissement		0,00	0,00
Dépenses de fonctionnement – Total		18 206 475,91	1 300 000,00	19 506 475,91

+

D 002 RESULTAT REPORTE OU ANTICIPE**0,00**

=

TOTAL DES DEPENSES DE FONCTIONNEMENT CUMULEES**19 506 475,91**

(1) Y compris les opérations relatives au rattachement et les opérations d'ordre semi-budgétaires.

(2) Voir la liste des opérations d'ordre de l'instruction budgétaire et comptable M. 57.

(3) Hors dépenses imputées au chapitre 018.

(4) Ces chapitres ne sont à renseigner que si la collectivité applique le régime des provisions budgétaires, conformément aux dispositions législatives et réglementaires applicables.

(5) Hors chapitres opérations.

(6) Seul le total des opérations pour compte de tiers figure sur cet état (voir le détail en IV-B5).

VILLE DE YUTZ - Budget Principal Ville Yutz - BP (projet de budget) - 2024

Accusé de réception en préfecture
057-215707571-20231213-DEL-1-131223-DE
Date de télétransmission : 18/12/2023
Date de dépôt en préfecture : 18/12/2023

- (7) A utiliser uniquement dans le cas où la collectivité effectuerait une dotation initiale au profit d'un service public doté de la seule autorité de gestion.
- (8) A utiliser uniquement dans le cas où la collectivité effectuerait des dépenses sur des biens affectés.
- (9) Hors dépenses imputées aux chapitres 016 et 017.
- (10) Le chapitre 204 « Subventions d'équipement versées » est un chapitre globalisé regroupant les comptes 204 et 2324.

II – PRESENTATION GENERALE DU BUDGET**II****BALANCE GENERALE – RECETTES****D2****RECETTES D'INVESTISSEMENT (y compris RAR)**

INVESTISSEMENT		Opérations réelles (1)	Opérations d'ordre (2)	TOTAL
10	Dotations, fonds divers et réserves (sauf 1068)	462 500,00	0,00	462 500,00
13	Subventions d'investissement (reçues) (3)	597 439,00	0,00	597 439,00
15	Provisions pour risques et charges (4)		0,00	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées (sauf 1688 non budgétaire)	7 143 508,39	0,00	7 143 508,39
18	Cpte de liaison : affectation (BA,régie) (6)	0,00		0,00
20	Immobilisations incorporelles (sauf le 204) (3)	0,00	0,00	0,00
204	Subventions d'équipement versées (3) (9)	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles (3)	0,00	0,00	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation (3) (7)	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours(sauf 2324) (3)	145 200,00	0,00	145 200,00
018	RSA	0,00	0,00	0,00
26	Participations et créances rattachées	0,00	0,00	0,00
27	Autres immobilisations financières (3)	0,00	0,00	0,00
28	Amortissement des immobilisations		1 290 000,00	1 290 000,00
29	Dépréciations des immobilisations (4)		0,00	0,00
39	Dépréciation des stocks et en-cours (4)		0,00	0,00
3...	Stocks et en-cours		0,00	0,00
45	Chapitres d'opérations pour compte de tiers (5)	0,00	0,00	0,00
481	Charges à rép. sur plusieurs exercices		0,00	0,00
49	Dépréciation des comptes de tiers (4)		10 000,00	10 000,00
59	Dépréciation des comptes financiers (4)		0,00	0,00
021	Virement de la section de fonctionnement		0,00	0,00
024	Produits des cessions d'immobilisations	0,00		0,00
Recettes d'investissement – Total		8 348 647,39	1 300 000,00	9 648 647,39

+

R 001 SOLDE D'EXECUTION POSITIF REPORTE OU ANTICIPE**0,00**

+

R 1068 AFFECTATION DU RESULTAT**0,00**

=

TOTAL DES RECETTES D'INVESTISSEMENT CUMULEES**9 648 647,39****RECETTES DE FONCTIONNEMENT (y compris RAR)**

FONCTIONNEMENT		Opérations réelles (1)	Opérations d'ordre (2)	TOTAL
013	Atténuations de charges (8)	33 300,00		33 300,00
016	APA	0,00		0,00
017	RSA / Régularisations de RMI	0,00		0,00
60	Achats et variation des stocks		0,00	0,00
70	Prod. services, domaine, ventes diverses	1 286 700,00		1 286 700,00
71	Production stockée (ou déstockage)		0,00	0,00
72	Production immobilisée		20 000,00	20 000,00
73	Impôts et taxes (sauf 731)	2 301 600,00		2 301 600,00
731	Fiscalité locale	11 456 300,00		11 456 300,00
74	Dotations et participations (8)	4 181 565,91		4 181 565,91
75	Autres produits de gestion courante (8)	214 310,00	0,00	214 310,00
76	Produits financiers	0,00	0,00	0,00
77	Produits spécifiques (8)	5 300,00	2 400,00	7 700,00
78	Reprise sur amortissements et provisions (8)	0,00	5 000,00	5 000,00
79	Transferts de charges		0,00	0,00
Recettes de fonctionnement – Total		19 479 075,91	27 400,00	19 506 475,91

+

R 002 RESULTAT REPORTE OU ANTICIPE**0,00**

=

TOTAL DES RECETTES DE FONCTIONNEMENT CUMULEES**19 506 475,91**

- (1) Y compris les opérations relatives au rattachement et les opérations d'ordre semi-budgétaires.
- (2) Voir la liste des opérations d'ordre de l'instruction budgétaire et comptable M. 57.
- (3) Hors recettes imputées au chapitre 018.
- (4) Ces chapitres ne sont à renseigner que si la collectivité applique le régime des provisions budgétaires, conformément aux dispositions législatives et réglementaires applicables.
- (5) Seul le total des opérations pour compte de tiers figure sur cet état (voir le détail en IV-B5).
- (6) A utiliser uniquement dans le cas où la collectivité effectuerait une dotation initiale au profit d'un service public doté de la seule autonomie financière.
- (7) A utiliser uniquement dans le cas où la collectivité effectuerait des dépenses sur des biens affectés.
- (8) Hors recettes imputées aux chapitres 016 et 017.
- (9) Le chapitre 204 « Subventions d'équipement versées » est un chapitre globalisé regroupant les comptes 204 et 2324.

III – VOTE DU BUDGET**III****SECTION D'INVESTISSEMENT – VUE D'ENSEMBLE – DEPENSES – AP NOUVELLES ET CREDITS DE L'EXERCICE****A****DEPENSES**

Chapitre		Pour mémoire, budget précédent (1)	RAR N-1 I	Vote de l'assemblée sur les AP lors de la séance budgétaire (2)	Propositions nouvelles	Vote de l'assemblée II	Pour information, dépenses gérées dans le cadre d'une AP	Pour information, dépenses gérées hors AP	TOTAL (RAR N-1 + Vote) III = I + II
TOTAL		12 387 014,12	0,00	0,00	9 648 647,39	0,00	0,00	9 648 647,39	9 648 647,39
018	RSA	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
20	Immobilisations incorporelles (sauf 204)	303 687,22	0,00	0,00	214 750,00	0,00	0,00	214 750,00	214 750,00
204	Subventions d'équipement versées (9)	135 050,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles	1 614 552,28	0,00	0,00	1 391 922,72	0,00	0,00	1 391 922,72	1 391 922,72
22	Immobilisations reçues en affectation	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours (sauf 2324)	7 415 203,98	0,00	0,00	6 511 977,38	0,00	0,00	6 511 977,38	6 511 977,38
	Total des opérations d'équipement (3)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Total des dépenses d'équipement		9 468 493,48	0,00	0,00	8 118 650,10	0,00	0,00	8 118 650,10	8 118 650,10
10	Dotations, fonds divers et réserves	1 000,00	0,00		0,00	0,00		0,00	0,00
13	Subventions d'investissement	0,00	0,00		0,00	0,00		0,00	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées (sauf 1688 non budgétaire)	1 665 926,00	0,00		1 502 597,29	0,00		1 502 597,29	1 502 597,29
18	Cpte de liaison : affectation (BA,régie)	0,00	0,00		0,00	0,00		0,00	0,00
26	Participations et créances rattachées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
27	Autres immobilisations financières	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
020	Dépenses imprévues (dans le cadre d'une AP)			0,00					
Total des dépenses financières		1 666 926,00	0,00	0,00	1 502 597,29	0,00	0,00	1 502 597,29	1 502 597,29
45	Chapitres d'opérations pour compte de tiers (4)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Total des dépenses réelles		11 135 419,48	0,00	0,00	9 621 247,39	0,00	0,00	9 621 247,39	9 621 247,39
040	Opérations ordre transf. entre sections (5) (6)	45 589,64			27 400,00	0,00		27 400,00	27 400,00
041	Opérations patrimoniales (7)	1 206 005,00			0,00	0,00		0,00	0,00
Total des dépenses d'ordre		1 251 594,64			27 400,00	0,00		27 400,00	27 400,00

D001 Solde d'exécution négatif reporté ou anticipé (8)**0,00****Total des dépenses d'investissement cumulées****9 648 647,39**

(1) Voir état I-B pour le contenu du budget précédent.

(2) Il s'agit des AP nouvelles qui sont votées lors de la séance d'adoption du budget. Cela concerne les AP relatives à de nouvelles programmations pluriannuelles mais également les AP modifiant un stock d'AP existant.

- (3) Voir l'état III-A2.1 pour le détail des opérations d'équipement.
- (4) Voir l'état IV-B5 pour le détail des opérations pour compte de tiers.
- (5) Cf. définition du chapitre des opérations d'ordre (*DI 040 = RF 042*).
- (6) Aucune prévision budgétaire ne doit figurer à l'article 192 (cf. chapitre 024 « produit des cessions d'immobilisations »).
- (7) Cf. définition du chapitre des opérations d'ordre (*DI 041 = RI 041*).
- (8) Le solde d'exécution reporté est le résultat constaté de l'exercice précédent qui fait l'objet d'un report et non d'un vote de l'assemblée délibérante. Inscrire en cas de reprise des résultats de l'exercice précédent (après vote du compte administratif ou si reprise anticipée des résultats).
- (9) Le chapitre 204 « Subventions d'équipement versées » est un chapitre globalisé regroupant les comptes 204 et 2324.

III – VOTE DU BUDGET	III
SECTION D'INVESTISSEMENT – VUE D'ENSEMBLE – RECETTES	A

RECETTES

Chapitre	Pour mémoire, budget précédent (1)	RAR N-1 I	Propositions nouvelles	Vote de l'assemblée II	TOTAL (RAR N-1 + Vote) III = I + II
TOTAL	11 079 523,58	0,00	9 648 647,39	0,00	9 648 647,39
018 RSA	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
13 Subventions d'investissement (hors 138)	1 366 182,99	0,00	597 439,00	0,00	597 439,00
16 Emprunts et dettes assimilées (hors 16449, 165, 166 et 1688 non budgétaire)	3 222 376,13	0,00	7 143 508,39	0,00	7 143 508,39
20 Immobilisations incorporelles (sauf 204)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
204 Subventions d'équipement versées (9)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
21 Immobilisations corporelles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
22 Immobilisations reçues en affectation	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
23 Immobilisations en cours (sauf 2324)	0,00	0,00	145 200,00	0,00	145 200,00
Total des recettes d'équipement	4 588 559,12	0,00	7 886 147,39	0,00	7 886 147,39
10 Dotations, fonds divers et réserves (sauf 1068)	530 603,06	0,00	462 500,00	0,00	462 500,00
138 Autres subventions invest. non transf.	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
16 Emprunts et dettes assimilées (16449, 165 et 166)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
18 Cpte de liaison : affectation (BA,régie)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
26 Participations et créances rattachées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
27 Autres immobilisations financières	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
024 Produits des cessions d'immobilisations	14 796,40	0,00	0,00	0,00	0,00
Total des recettes financières	545 399,46	0,00	462 500,00	0,00	462 500,00
45 Chapitres d'opérations pour compte de tiers (2)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Total des recettes réelles	5 133 958,58	0,00	8 348 647,39	0,00	8 348 647,39
021 <i>Virement de la section de fonctionnement</i>	3 227 060,00		0,00	0,00	0,00
040 <i>Opérations ordre transf. entre sections (3) (4) (5)</i>	1 512 500,00		1 300 000,00	0,00	1 300 000,00
041 <i>Opérations patrimoniales (6)</i>	1 206 005,00		0,00	0,00	0,00
Total des recettes d'ordre	5 945 565,00		1 300 000,00	0,00	1 300 000,00

R001 Solde d'exécution positif reporté ou anticipé (7)	0,00
---	-------------

Affectation au compte 1068 (8)	0,00
---------------------------------------	-------------

Total des recettes d'investissement cumulées	9 648 647,39
---	---------------------

(1) Voir état I-B pour le contenu du budget précédent.

- (2) Voir l'état IV-B5 pour le détail des opérations pour compte de tiers.
- (3) Cf. définition du chapitre des opérations d'ordre (*RI 040 = DF 042*).
- (4) Les comptes 15, 29, 39, 49 et 59 peuvent figurer dans le détail du chapitre si la collectivité a opté pour le régime des provisions budgétaires, conformément aux dispositions législatives et réglementaires applicables.
- (5) Aucune prévision budgétaire ne doit figurer à l'article 192 (cf. chapitre 024 « produit des cessions d'immobilisations »).
- (6) Cf. définition du chapitre des opérations d'ordre (*DI 041 = RI 041*).
- (7) Le solde d'exécution reporté est le résultat constaté de l'exercice précédent qui fait l'objet d'un report et non d'un vote de l'assemblée délibérante. Inscrire en cas de reprise des résultats de l'exercice précédent (après vote du compte administratif ou si reprise anticipée des résultats).
- (8) Le montant inscrit doit être conforme à la délibération d'affectation du résultat. Ce montant ne fait donc pas l'objet d'un nouveau vote.
- (9) Le chapitre 204 « Subventions d'équipement versées » est un chapitre globalisé regroupant les comptes 204 et 2324.

III – VOTE DU BUDGET**SECTION D'INVESTISSEMENT – DEPENSES – DETAIL PAR ARTICLE****III****A1**

Chap. / art. (1)		Pour mémoire, budget précédent (2)	RAR N-1	Vote de l'assemblée sur les AP lors de la séance budgétaire (3)	Propositions nouvelles	Vote de l'assemblée	Pour information Crédits gérés dans le cadre d'une AP	Pour information Crédits gérés hors AP	TOTAL (RAR N-1 + Vote)
			I			II			III = I + II
TOTAL		12 387 014,12	0,00	0,00	9 648 647,39	0,00	0,00	9 648 647,39	9 648 647,39
018	RSA	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
20	Immobilisations incorporelles (sauf 204)	303 687,22	0,00	0,00	214 750,00	0,00	0,00	214 750,00	214 750,00
202	Frais réalisation documents urbanisme	81 702,00	0,00		7 000,00	0,00	0,00	7 000,00	7 000,00
2031	Frais d'études	195 504,00	0,00		199 000,00	0,00	0,00	199 000,00	199 000,00
2033	Frais d'insertion	11 410,22	0,00		7 000,00	0,00	0,00	7 000,00	7 000,00
2051	Concessions, droits similaires	15 071,00	0,00		1 750,00	0,00	0,00	1 750,00	1 750,00
204	Subventions d'équipement versées (9)	135 050,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
204112	Subv. Etat : Bâtiments, installations	0,00	0,00		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
2041411	Subv. Cne GFP : Bien mobilier, matériel	50,00	0,00		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
2041581	Autres grpts-Biens mob., mat. et études	0,00	0,00		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
2041582	Autres grpts - Bâtiments et installat°	135 000,00	0,00		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles	1 614 552,28	0,00	0,00	1 391 922,72	0,00	0,00	1 391 922,72	1 391 922,72
2111	Terrains nus	115 128,80	0,00		121 100,00	0,00	0,00	121 100,00	121 100,00
2115	Terrains bâtis	0,00	0,00		125 000,00	0,00	0,00	125 000,00	125 000,00
2121	Plantations d'arbres et d'arbustes	31 429,66	0,00		97 000,00	0,00	0,00	97 000,00	97 000,00
2128	Autres agencements et aménagements	73 865,28	0,00		73 500,00	0,00	0,00	73 500,00	73 500,00
21311	Bâtiments administratifs	0,00	0,00		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
21312	Bâtiments scolaires	0,00	0,00		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
21316	Equipements du cimetière	15 000,00	0,00		15 000,00	0,00	0,00	15 000,00	15 000,00
21351	Bâtiments publics	280 671,54	0,00		59 400,00	0,00	0,00	59 400,00	59 400,00
2138	Autres constructions	3 427,20	0,00		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
2152	Installations de voirie	133 970,55	0,00		61 500,00	0,00	0,00	61 500,00	61 500,00
21534	Réseaux d'électrification	0,00	0,00		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
21535	Réseaux de transmission	0,00	0,00		20 000,00	0,00	0,00	20 000,00	20 000,00
21538	Autres réseaux	0,00	0,00		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
21568	Autre matériel, outillage incendie	46 203,04	0,00		40 400,00	0,00	0,00	40 400,00	40 400,00
215731	Matériel roulant	128 518,28	0,00		110 000,00	0,00	0,00	110 000,00	110 000,00

VILLE DE YUTZ - Budget Principal Ville Yutz - BP (projet de budget) - 2024

Accusé de réception en préfecture
057-215707571-20231213-DEL-1-131223-DE
Date de télétransmission : 18/12/2023

Chap. / art. (1)		Pour mémoire, budget précédent (2)	RAR N-1	Vote de l'assemblée sur les AP lors de la séance budgétaire (3)	Propositions nouvelles	Vote de l'assemblée	Pour information Crédits gérés dans le cadre d'une AP	Pour information Crédits gérés hors AP	TOTAL (RAR N-1 + Vote)
			I			II			III = I + II
215738	Autre matériel et outillage de voirie	122 186,72	0,00		2 500,00	0,00	0,00	2 500,00	2 500,00
2158	Autres inst., matériel, outill. techniques	44 435,44	0,00		67 200,00	0,00	0,00	67 200,00	67 200,00
217534	Réseaux d'électrification (mise à dispo)	0,00	0,00		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
21828	Autres matériels de transport	0,00	0,00		100 000,00	0,00	0,00	100 000,00	100 000,00
21831	Matériel informatique scolaire	50 631,62	0,00		23 630,00	0,00	0,00	23 630,00	23 630,00
21838	Autre matériel informatique	88 986,14	0,00		41 314,00	0,00	0,00	41 314,00	41 314,00
21841	Matériel de bureau et mobilier scolaire	8 805,29	0,00		7 000,00	0,00	0,00	7 000,00	7 000,00
21848	Autres matériels de bureau et mobiliers	20 252,26	0,00		80 850,00	0,00	0,00	80 850,00	80 850,00
2185	Matériel de téléphonie	48 227,23	0,00		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
2188	Autres immobilisations corporelles	402 813,23	0,00		346 528,72	0,00	0,00	346 528,72	346 528,72
22	Immobilisations reçues en affectation	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours (sauf 2324)	7 415 203,98	0,00	0,00	6 511 977,38	0,00	0,00	6 511 977,38	6 511 977,38
2312	Agencements et aménagements de terrains	576 827,64	0,00		495 000,00	0,00	0,00	495 000,00	495 000,00
2313	Constructions	4 702 628,30	0,00		1 637 900,00	0,00	0,00	1 637 900,00	1 637 900,00
2315	Install., matériel et outill. technique	1 830 656,55	0,00		4 379 077,38	0,00	0,00	4 379 077,38	4 379 077,38
238	Avances commandes immo corporelles	305 091,49	0,00		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	Total des opérations d'équipement (4)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Total des dépenses d'équipement		9 468 493,48	0,00	0,00	8 118 650,10	0,00	0,00	8 118 650,10	8 118 650,10
10	Dotations, fonds divers et réserves	1 000,00	0,00		0,00	0,00		0,00	0,00
10226	Taxe d'aménagement	1 000,00	0,00		0,00	0,00		0,00	0,00
1068	Excédents de fonctionnement capitalisés	0,00	0,00		0,00	0,00		0,00	0,00
13	Subventions d'investissement	0,00	0,00		0,00	0,00		0,00	0,00
1348	Autres fonds non transférables	0,00	0,00		0,00	0,00		0,00	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées (sauf le 1688 non budgétaire)	1 665 926,00	0,00		1 502 597,29	0,00		1 502 597,29	1 502 597,29
1641	Emprunts en euros	1 249 999,71	0,00		1 200 000,00	0,00		1 200 000,00	1 200 000,00
165	Dépôts et cautionnements reçus	0,00	0,00		1 000,00	0,00		1 000,00	1 000,00
1678	Autres emprunts et dettes	0,00	0,00		0,00	0,00		0,00	0,00

VILLE DE YUTZ - Budget Principal Ville Yutz - BP (projet de budget) - 2024

Accusé de réception en préfecture
057-215707571-20231213-DEL-1-131223-DE
Date de télétransmission : 18/12/2023

Chap. / art. (1)		Pour mémoire, budget précédent (2)	RAR N-1 I	Vote de l'assemblée sur les AP lors de la séance budgétaire (3)	Propositions nouvelles	Vote de l'assemblée II	Pour information Crédits gérés dans le cadre d'une AP	Pour information Crédits gérés hors AP	TOTAL (RAR N-1 + Vote) III = I + II
16876	Dettes - Autres établ. publics locaux	415 926,29	0,00		301 597,29	0,00		301 597,29	301 597,29
18	Cpte de liaison : affectation (BA, régie)	0,00	0,00		0,00	0,00		0,00	0,00
26	Participations et créances rattachées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
27	Autres immobilisations financières	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
020	Dépenses imprévues (dans le cadre d'une AP)			0,00					
Total des dépenses financières		1 666 926,00	0,00	0,00	1 502 597,29	0,00	0,00	1 502 597,29	1 502 597,29
45...	Opérations pour compte de tiers (5)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Total des dépenses réelles		11 135 419,48	0,00	0,00	9 621 247,39	0,00	0,00	9 621 247,39	9 621 247,39
040	Opérations ordre transf. entre sections (6)	45 589,64			27 400,00	0,00		27 400,00	27 400,00
	Reprise sur autofinancement antérieur	25 589,64			7 400,00	0,00		7 400,00	7 400,00
13918	Autres subventions d'équipement transf.	4 764,64			2 400,00	0,00		2 400,00	2 400,00
15112	Provisions pour litiges et contentieux	15 825,00			0,00	0,00		0,00	0,00
192	Plus ou moins-values sur cession immo.	0,00			0,00	0,00		0,00	0,00
4962	Dépréciation comptes de débiteurs divers	5 000,00			5 000,00	0,00		5 000,00	5 000,00
	Charges transférées (7)	20 000,00			20 000,00	0,00		20 000,00	20 000,00
21312	Bâtiments scolaires	11 319,12			0,00	0,00		0,00	0,00
21351	Bâtiments publics	8 680,88			20 000,00	0,00		20 000,00	20 000,00
2188	Autres immobilisations corporelles	0,00			0,00	0,00		0,00	0,00
041	Opérations patrimoniales (8)	1 206 005,00			0,00	0,00		0,00	0,00
2111	Terrains nus	1 160 814,98			0,00	0,00		0,00	0,00
2312	Agencements et aménagements de terrains	45 190,02			0,00	0,00		0,00	0,00
2313	Constructions	0,00			0,00	0,00		0,00	0,00
Total des dépenses d'ordre		1 251 594,64			27 400,00	0,00		27 400,00	27 400,00

(1) Détailler les articles conformément au plan de comptes.

(2) Voir état I-B pour le contenu du budget précédent.

(3) Il s'agit des AP nouvelles qui sont votées lors de la séance d'adoption du budget. Cela concerne les AP relatives à de nouvelles programmations pluriannuelles mais également les AP modifiant un stock d'AP existant.

(4) Voir état III-A2.1 pour le détail des opérations d'équipement.

(5) Il y a autant de ligne que d'opération pour compte de tiers.

- (6) Cf. définition du chapitre des opérations d'ordre (DI 040 = RF 042).
- (7) Aucune prévision budgétaire ne doit figurer à l'article 192 (cf. chapitre 024 « produit des cessions d'immobilisations »).
- (8) Cf. définition du chapitre des opérations d'ordre (DI 041 = RI 041).
- (9) Le chapitre 204 « Subventions d'équipement versées » est un chapitre globalisé regroupant les comptes 204 et 2324.

III – VOTE DU BUDGET	III
SECTION D'INVESTISSEMENT – VUE D'ENSEMBLE DES OPERATIONS D'EQUIPEMENT	A2.1

Vue d'ensemble des chapitres des opérations d'équipement

N° Opération	Libellé de l'opération	N° AP (1)	Pour mémoire réalisations cumulées au 01/01/N	RAR N-1	Propositions nouvelles	Vote de l'assemblée	Pour information Crédits gérés dans le cadre d'une AP	Pour information Crédits gérés hors AP
TOTAL			0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

(1) Colonne à renseigner uniquement lorsque l'opération d'équipement est afférente à une AP.

III – VOTE DU BUDGET		III
SECTION D'INVESTISSEMENT – DETAIL DES OPERATIONS D'EQUIPEMENT		A2.2

Cet état ne contient pas d'information.

III – VOTE DU BUDGET	III
SECTION D'INVESTISSEMENT – DETAIL DES OPERATIONS D'EQUIPEMENT	A2.3

Cet état ne contient pas d'information.

III – VOTE DU BUDGET

SECTION D'INVESTISSEMENT – RECETTES – DETAIL PAR ARTICLE

III

A3

Chap. / art. (1)		Pour mémoire, budget précédent (2)	RAR N-1	Propositions nouvelles	Vote de l'assemblée	TOTAL (RAR N-1 + Vote)
			I		II	III = I + II
TOTAL		11 079 523,58	0,00	9 648 647,39	0,00	9 648 647,39
018	RSA	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
13	Subventions d'investissement (hors 138)	1 366 182,99	0,00	597 439,00	0,00	597 439,00
1321	Subv. non transf. Etat, établ. nationaux	326 415,00	0,00	0,00	0,00	0,00
1322	Subv. non transf. Régions	208 284,17	0,00	9 660,00	0,00	9 660,00
1323	Subv. non transf. Départements	85 656,00	0,00	389 344,00	0,00	389 344,00
13251	Subv. non transf. GFP de rattachement	27 205,00	0,00	0,00	0,00	0,00
1328	Autres subventions d'équip. non transf.	1 238,00	0,00	88 435,00	0,00	88 435,00
1345	Amendes radars automatiques et de police	41 299,00	0,00	40 000,00	0,00	40 000,00
13461	Dot. équip.territoires ruraux non transf	452 669,16	0,00	20 000,00	0,00	20 000,00
13462	Dotation de soutien à l'invest local	113 393,00	0,00	0,00	0,00	0,00
1348	Autres fonds non transférables	110 023,66	0,00	50 000,00	0,00	50 000,00
16	Emprunts et dettes assimilées (hors 1688 non budgétaire) (3)	3 222 376,13	0,00	7 143 508,39	0,00	7 143 508,39
1641	Emprunts en euros	3 222 376,13	0,00	7 143 508,39	0,00	7 143 508,39
20	Immobilisations incorporelles (sauf 204) (4)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
204	Subventions d'équipement versées (4) (10)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles (4)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
21318	Autres bâtiments publics	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation (4)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours (sauf 2324) (4)	0,00	0,00	145 200,00	0,00	145 200,00
2315	Install. matériel et outill. technique	0,00	0,00	145 200,00	0,00	145 200,00
Total des recettes d'équipement		4 588 559,12	0,00	7 886 147,39	0,00	7 886 147,39
10	Dotations, fonds divers et réserves (sauf 1068)	530 603,06	0,00	462 500,00	0,00	462 500,00
10222	FCTVA	440 603,06	0,00	365 000,00	0,00	365 000,00
10226	Taxe d'aménagement	90 000,00	0,00	97 500,00	0,00	97 500,00
138	Autres subventions invest. non transf.	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées (16449, 165 et 166)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
18	Cpte de liaison : affectation (BA,régie)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
26	Participations et créances rattachées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
27	Autres immobilisations financières	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
024	Produits des cessions d'immobilisations	14 796,40	0,00	0,00	0,00	0,00
Total des recettes financières		545 399,46	0,00	462 500,00	0,00	462 500,00
45	Chapitres d'opérations pour compte de tiers (5)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Total des recettes réelles		5 133 958,58	0,00	8 348 647,39	0,00	8 348 647,39
021	Virement de la section de fonctionnement	3 227 060,00		0,00	0,00	0,00
040	Opérations ordre transf. entre sections (6) (7) (8)	1 512 500,00		1 300 000,00	0,00	1 300 000,00
192	Plus ou moins-values sur cession immo.	2 500,00		0,00	0,00	0,00
2138	Autres constructions	0,00		0,00	0,00	0,00

VILLE DE YUTZ - Budget Principal Ville Yutz - BP (projet de budget) - 2024

Accusé de réception en préfecture
057-215707571-20231213-DEL-1-131223-DE
Date de télétransmission : 18/12/2023
Date de réception en préfecture : 18/12/2023

Chap. / art. (1)		Pour mémoire, budget précédent (2)	RAR N-1	Propositions nouvelles	Vote de l'assemblée	TOTAL (RAR N-1 + Vote)
			I		II	III = I + II
2802	Frais liés à la réalisation de document	1 500 000,00		1 290 000,00	0,00	1 290 000,00
28031	Frais d'études	0,00		0,00	0,00	0,00
28033	Frais d'insertion	0,00		0,00	0,00	0,00
2804112	Subv. Etat : Bâtiments, installations	0,00		0,00	0,00	0,00
28041411	Subv.Cne GFP : Bien mobilier, matériel	0,00		0,00	0,00	0,00
28041582	Autres grpts - Bâtiments et installat°	0,00		0,00	0,00	0,00
2805	Licences, logiciels, droits similaires	0,00		0,00	0,00	0,00
28121	Plantations d'arbres et d'arbustes	0,00		0,00	0,00	0,00
28128	Autres aménagements de terrains	0,00		0,00	0,00	0,00
28152	Installations de voirie	0,00		0,00	0,00	0,00
281534	Réseaux d'électrification	0,00		0,00	0,00	0,00
281538	Autres réseaux	0,00		0,00	0,00	0,00
281568	Autre matériel, outillage incendie	0,00		0,00	0,00	0,00
2815731	Matériel roulant	0,00		0,00	0,00	0,00
2815738	Autre matériel et outillage de voirie	0,00		0,00	0,00	0,00
28158	Autres inst.,matériel,outil. techniques	0,00		0,00	0,00	0,00
2817534	Réseaux d'électrification (mise à dispo)	0,00		0,00	0,00	0,00
281828	Autres matériels de transport	0,00		0,00	0,00	0,00
281831	Matériel informatique scolaire	0,00		0,00	0,00	0,00
281838	Autre matériel informatique	0,00		0,00	0,00	0,00
281841	Matériel de bureau et mobilier scolaire	0,00		0,00	0,00	0,00
281848	Autres matériels de bureau et mobiliers	0,00		0,00	0,00	0,00
28185	Matériel de téléphonie	0,00		0,00	0,00	0,00
28188	Autres immo. corporelles	0,00		0,00	0,00	0,00
4962	Dépréciation comptes de débiteurs divers	10 000,00		10 000,00	0,00	10 000,00
041	Opérations patrimoniales (9)	1 206 005,00		0,00	0,00	0,00
16876	Dettes - Autres etabl. publics locaux	506 005,00		0,00	0,00	0,00
2031	Frais d'études	654 809,98		0,00	0,00	0,00
2111	Terrains nus	0,00		0,00	0,00	0,00
2313	Constructions	0,00		0,00	0,00	0,00
238	Avances commandes immo corporelles	45 190,02		0,00	0,00	0,00
Total des recettes d'ordre		5 945 565,00		1 300 000,00	0,00	1 300 000,00

(1) Détailler les articles utilisés conformément au plan de comptes.

(2) Voir état I-B pour le contenu du budget précédent.

(3) Sauf 165, 166 et 16449.

(4) Exceptionnellement, les comptes 20, 204, 21, 22 et 23 sont en recettes réelles en cas de réduction ou d'annulation de mandats donnant lieu à reversement.

(5) Voir l'annexe IV-B5 pour le détail des opérations pour compte de tiers.

(6) Cf. définition du chapitre des opérations d'ordre (RI 040 = DF 042).

(7) Les comptes 15, 29, 39, 49 et 59 peuvent figurer dans le détail du chapitre si la collectivité a opté pour le régime des provisions budgétaires, conformément aux dispositions législatives et réglementaires applicables.

(8) Aucune prévision budgétaire ne doit figurer à l'article 192 (cf. chapitre 024 « produit des cessions d'immobilisations »).

(9) Cf. définition du chapitre des opérations d'ordre (DI 041 = RI 041).

(10) Le chapitre 204 « Subventions d'équipement versées » est un chapitre globalisé regroupant les comptes 204 et 2324.

III – VOTE DU BUDGET**SECTION DE FONCTIONNEMENT – VUE D'ENSEMBLE – AE NOUVELLES ET CREDITS DE L'EXERCICE****III****B****DEPENSES**

Chap.	Libellé	Pour mémoire, budget précédent (1)	RAR N-1	Vote de l'assemblée sur les AE lors de la séance budgétaire (2)	Propositions nouvelles	Vote de l'assemblée	Pour information, dépenses gérées dans le cadre d'une AE	Pour information, dépenses gérées hors AE	TOTAL (RAR N-1 + Vote)
			I			II			III = I + II
TOTAL		21 909 128,88	0,00	0,00	19 506 475,91	0,00	0,00	19 506 475,91	19 506 475,91
011	Charges à caractère général (3)	5 673 880,43	0,00	0,00	6 223 109,32	0,00	0,00	6 223 109,32	6 223 109,32
012	Charges de personnel et frais assimilés (3)	9 556 500,00	0,00		10 011 500,00	0,00		10 011 500,00	10 011 500,00
014	Atténuations de produits	224 840,60	0,00		246 000,00	0,00		246 000,00	246 000,00
016	APA	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
017	RSA / Régularisations de RMI	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
65	Autres charges de gestion courante (sauf 6586) (3)	1 420 299,85	0,00	0,00	1 403 834,65	0,00	0,00	1 403 834,65	1 403 834,65
6586	Frais fonctionnement des groupes d'élus	0,00	0,00		0,00	0,00		0,00	0,00
Total des dépenses de gestion des services		16 875 520,88	0,00	0,00	17 884 443,97	0,00	0,00	17 884 443,97	17 884 443,97
66	Charges financières	291 048,00	0,00		319 031,94	0,00		319 031,94	319 031,94
67	Charges spécifiques (3)	3 000,00	0,00		3 000,00	0,00		3 000,00	3 000,00
68	Dotations aux provisions, dépréciations (semi-budgétaires) (3)	0,00			0,00	0,00		0,00	0,00
022	Dépenses imprévues (dans le cadre d'une AE)			0,00					
Total des dépenses financières		294 048,00	0,00	0,00	322 031,94	0,00		322 031,94	322 031,94
Total des dépenses réelles		17 169 568,88	0,00	0,00	18 206 475,91	0,00	0,00	18 206 475,91	18 206 475,91
023	Virement à la section d'investissement	3 227 060,00			0,00	0,00		0,00	0,00
042	Opérations ordre transf. entre sections (4)	1 512 500,00			1 300 000,00	0,00		1 300 000,00	1 300 000,00
043	Opérations ordre intérieur de la section	0,00			0,00	0,00		0,00	0,00
Total des dépenses d'ordre		4 739 560,00			1 300 000,00	0,00		1 300 000,00	1 300 000,00
D002 Résultat reporté ou anticipé (5)									0,00
Total des dépenses de fonctionnement cumulées									19 506 475,91

(1) Voir état I-B pour le contenu du budget précédent.

(2) Il s'agit des AE nouvelles qui sont votées lors de la séance d'adoption du budget. Cela concerne les AE relatives à de nouveaux engagements pluriannuels mais également les AE modifiant un stock d'AE existant.

(3) Hors dépenses imputées aux chapitres 016 et 017.

(4) Les comptes 68 peuvent figurer dans le détail du chapitre si la collectivité a opté pour le régime des provisions budgétaires, conformément aux dispositions législatives et réglementaires applicables.

(5) Inscrire en cas de reprise des résultats de l'exercice précédent (après vote du compte administratif) ou si reprise anticipée des résultats.

III – VOTE DU BUDGET	III
SECTION DE FONCTIONNEMENT – VUE D'ENSEMBLE	B

RECETTES

Chap.	Libellé	Pour mémoire, budget précédent (1)	RAR N-1 I	Propositions nouvelles	Vote de l'assemblée II	Total (RAR N-1 + Vote) III = I + II
TOTAL		19 165 054.42	0.00	19 506 475.91	0.00	19 506 475.91
013	Atténuations de charges (2)	35 000,00	0,00	33 300,00	0,00	33 300,00
016	APA	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
017	RSA / Régularisations de RMI	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
70	Prod. services, domaine, ventes diverses	1 247 336,82	0,00	1 286 700,00	0,00	1 286 700,00
73	Impôts et taxes (sauf 731)	2 301 616,00	0,00	2 301 600,00	0,00	2 301 600,00
731	Fiscalité locale	10 949 113,80	0,00	11 456 300,00	0,00	11 456 300,00
74	Dotations et participations (2)	4 353 930,73	0,00	4 181 565,91	0,00	4 181 565,91
75	Autres produits de gestion courante (2)	224 291,43	0,00	214 310,00	0,00	214 310,00
Total des recettes de gestion des services		19 111 288.78	0.00	19 473 775.91	0.00	19 473 775.91
76	Produits financiers	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
77	Produits spécifiques (2)	8 176,00	0,00	5 300,00	0,00	5 300,00
78	Reprises amort., dépréciations, prov. (semi-budgétaires) (2)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Total des recettes financières		8 176.00	0.00	5 300.00	0.00	5 300.00
Total des recettes réelles		19 119 464.78	0.00	19 479 075.91	0.00	19 479 075.91
042	Opérations ordre transf. entre sections (3) (4) (5)	45 589,64	0,00	27 400,00	0,00	27 400,00
043	Opérations ordre intérieur de la section (6)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Total des recettes d'ordre		45 589,64	0,00	27 400,00	0,00	27 400,00

R002 Résultat reporté ou anticipé (7)	0.00
--	-------------

Total des recettes de fonctionnement cumulées	19 506 475.91
--	----------------------

(1) Voir état I-B pour le contenu du budget précédent.

(2) Hors recettes imputées aux chapitres 016 et 017.

(3) Cf. définition du chapitre des opérations d'ordre (RF 042 = DI 040).

(4) Les comptes 78 peuvent figurer dans le détail du chapitre si la collectivité a opté pour le régime des provisions budgétaires, conformément aux dispositions législatives et réglementaires applicables.

(5) Aucune prévision budgétaire ne doit figurer aux articles 775 et 776 (cf. chapitre 024 « produit des cessions d'immobilisations »).

(6) Chapitre destiné à retracer les opérations particulières telles que les opérations de stocks ou liées à la tenue d'un inventaire permanent simplifié.

(7) Inscrire en cas de reprise des résultats de l'exercice précédent (après vote du compte administratif) ou si reprise anticipée des résultats.

III – VOTE DU BUDGET	III
SECTION DE FONCTIONNEMENT – DEPENSES – DETAIL PAR ARTICLE	B1

Chap. / art. (1)	Libellé	Pour mémoire, budget précédent (2)	RAR N-1 I	Vote de l'assemblée sur les AE lors de la séance budgétaire (3)	Propositions nouvelles	Vote de l'assemblée II	Pour information Crédits gérés dans le cadre d'une AE	Pour information Crédits gérés hors AE	TOTAL (RAR N-1 + Vote) III = I + II
TOTAL		21 909 128,88	0,00	0,00	19 506 475,91	0,00	0,00	19 506 475,91	19 506 475,91
011	Charges à caractère général (4)	5 673 880,43	0,00	0,00	6 223 109,32	0,00	0,00	6 223 109,32	6 223 109,32
6042	Achats de prestations de services	71 024,06	0,00		76 400,00	0,00	0,00	76 400,00	76 400,00
60611	Eau et assainissement	70 400,00	0,00		80 400,00	0,00	0,00	80 400,00	80 400,00
60612	Energie - Electricité	1 454 300,00	0,00		1 539 200,00	0,00	0,00	1 539 200,00	1 539 200,00
60613	Chauffage urbain	21 300,00	0,00		30 600,00	0,00	0,00	30 600,00	30 600,00
60621	Combustibles	7 500,00	0,00		9 950,00	0,00	0,00	9 950,00	9 950,00
60622	Carburants	138 300,00	0,00		150 000,00	0,00	0,00	150 000,00	150 000,00
60623	Alimentation	394 508,40	0,00		414 600,00	0,00	0,00	414 600,00	414 600,00
60624	Produits de traitement	5 500,00	0,00		5 800,00	0,00	0,00	5 800,00	5 800,00
60628	Autres fournitures non stockées	5 390,00	0,00		5 595,00	0,00	0,00	5 595,00	5 595,00
60631	Fournitures d'entretien	50 761,25	0,00		48 700,00	0,00	0,00	48 700,00	48 700,00
60632	Fournitures de petit équipement	226 225,07	0,00		258 149,00	0,00	0,00	258 149,00	258 149,00
60633	Fournitures de voirie	23 500,00	0,00		25 500,00	0,00	0,00	25 500,00	25 500,00
60636	Habillement et vêtements de travail	17 213,10	0,00		16 200,00	0,00	0,00	16 200,00	16 200,00
6064	Fournitures administratives	14 011,05	0,00		15 000,00	0,00	0,00	15 000,00	15 000,00
6065	Livres, disq., cass. (biblio. Médiat.)	17 143,00	0,00		17 143,00	0,00	0,00	17 143,00	17 143,00
6067	Fournitures scolaires	61 852,00	0,00		63 347,50	0,00	0,00	63 347,50	63 347,50
6068	Autres matières et fournitures	48 158,80	0,00		47 000,00	0,00	0,00	47 000,00	47 000,00
611	Contrats de prestations de services	7 143,51	0,00		30 800,00	0,00	0,00	30 800,00	30 800,00
61228	Autres	29 934,00	0,00		30 000,00	0,00	0,00	30 000,00	30 000,00
6132	Locations immobilières	0,00	0,00		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
61351	Matériel roulant	204 310,00	0,00		237 310,00	0,00	0,00	237 310,00	237 310,00
61358	Autres	169 706,68	0,00		162 576,00	0,00	0,00	162 576,00	162 576,00
614	Charges locatives et de copropriété	6 650,00	0,00		6 650,00	0,00	0,00	6 650,00	6 650,00
61521	Entretien terrains	138 412,08	0,00		138 600,00	0,00	0,00	138 600,00	138 600,00
615221	Entretien, réparations bâtiments publics	199 541,85	0,00		191 170,00	0,00	0,00	191 170,00	191 170,00
615228	Entretien, réparations autres bâtiments	2 000,00	0,00		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
615231	Entretien, réparations voiries	64 407,20	0,00		230 811,62	0,00	0,00	230 811,62	230 811,62
615232	Entretien, réparations réseaux	3 000,00	0,00		3 000,00	0,00	0,00	3 000,00	3 000,00
61524	Entretien bois et forêts	0,00	0,00		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
61551	Entretien matériel roulant	37 651,93	0,00		56 000,00	0,00	0,00	56 000,00	56 000,00
61558	Entretien autres biens mobiliers	79 358,25	0,00		83 260,00	0,00	0,00	83 260,00	83 260,00
6156	Maintenance	218 442,08	0,00		252 945,20	0,00	0,00	252 945,20	252 945,20

VILLE DE YUTZ - Budget Principal Ville Yutz - BP (projet de budget) - 2024

Accusé de réception en préfecture
057-215707571-20231213-DEL-1-131223-DE
Date de télétransmission : 18/12/2023
Date de réception préfecture : 18/12/2023

Chap. / art. (1)	Libellé	Pour mémoire, budget précédent (2)	RAR N-1 I	Vote de l'assemblée sur les AE lors de la séance budgétaire (3)	Propositions nouvelles	Vote de l'assemblée II	Pour information Crédits gérés dans le cadre d'une AE	Pour information Crédits gérés hors AE	TOTAL (RAR N-1 + Vote) III = I + II
6161	Multirisques	57 722,35	0,00		56 000,00	0,00	0,00	56 000,00	56 000,00
6162	Assur. obligatoire dommage-construction	77 577,65	0,00		84 300,00	0,00	0,00	84 300,00	84 300,00
6168	Autres primes d'assurance	0,00	0,00		500,00	0,00	0,00	500,00	500,00
617	Etudes et recherches	1 560,00	0,00		30 000,00	0,00	0,00	30 000,00	30 000,00
6182	Documentation générale et technique	5 647,00	0,00		6 656,00	0,00	0,00	6 656,00	6 656,00
6184	Versements à des organismes de formation	33 972,00	0,00		31 000,00	0,00	0,00	31 000,00	31 000,00
6188	Autres frais divers	69 982,57	0,00		71 900,00	0,00	0,00	71 900,00	71 900,00
6225	Indemnités aux comptable et régisseurs	0,00	0,00		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
62268	Autres honoraires, conseils	20 250,00	0,00		14 750,00	0,00	0,00	14 750,00	14 750,00
6227	Frais d'actes et de contentieux	67 681,19	0,00		56 500,00	0,00	0,00	56 500,00	56 500,00
6231	Annonces et insertions	62 362,00	0,00		75 312,00	0,00	0,00	75 312,00	75 312,00
6232	Fêtes et cérémonies	696 502,40	0,00		748 835,00	0,00	0,00	748 835,00	748 835,00
6234	Réceptions	39 500,00	0,00		40 000,00	0,00	0,00	40 000,00	40 000,00
6236	Catalogues et imprimés	68 139,24	0,00		65 300,00	0,00	0,00	65 300,00	65 300,00
6238	Divers	7 100,00	0,00		18 700,00	0,00	0,00	18 700,00	18 700,00
6241	Transports de biens	0,00	0,00		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
6247	Transports collectifs	62 791,85	0,00		75 009,00	0,00	0,00	75 009,00	75 009,00
6248	Divers	0,00	0,00		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
6251	Voyages, déplacements et missions	16 500,00	0,00		18 500,00	0,00	0,00	18 500,00	18 500,00
6261	Frais d'affranchissement	30 000,00	0,00		35 000,00	0,00	0,00	35 000,00	35 000,00
6262	Frais de télécommunications	92 350,00	0,00		97 150,00	0,00	0,00	97 150,00	97 150,00
627	Services bancaires et assimilés	2 389,80	0,00		2 420,00	0,00	0,00	2 420,00	2 420,00
6281	Concours divers (cotisations)	16 912,60	0,00		17 340,00	0,00	0,00	17 340,00	17 340,00
6282	Frais de gardiennage	88 100,00	0,00		92 100,00	0,00	0,00	92 100,00	92 100,00
62873	Remb. frais au CCAS	22 050,00	0,00		22 050,00	0,00	0,00	22 050,00	22 050,00
62876	Remb. frais à un GFP de rattachement	16 500,00	0,00		7 000,00	0,00	0,00	7 000,00	7 000,00
6288	Autres services extérieurs	174 571,46	0,00		181 280,00	0,00	0,00	181 280,00	181 280,00
63512	Taxes foncières	66 747,77	0,00		66 000,00	0,00	0,00	66 000,00	66 000,00
63513	Autres impôts locaux	0,00	0,00		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
6355	Taxes et impôts sur les véhicules	0,00	0,00		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
6358	Autres droits	300,00	0,00		300,00	0,00	0,00	300,00	300,00
637	Autres impôts, taxes (autres organismes)	89 026,24	0,00		82 500,00	0,00	0,00	82 500,00	82 500,00
012	Charges de personnel et frais assimilés (4) (5)	9 556 500,00	0,00		10 011 500,00	0,00		10 011 500,00	10 011 500,00
6215	Personnel affecté par CL de rattachement	0,00	0,00		0,00	0,00		0,00	0,00

VILLE DE YUTZ - Budget Principal Ville Yutz - BP (projet de budget) - 2024

Accusé de réception en préfecture
057-215707571-20231213-DEL-1-131223-DE
Date de télétransmission : 18/12/2023
Date de réception préfecture : 18/12/2023

Chap. / art. (1)	Libellé	Pour mémoire, budget précédent (2)	RAR N-1 I	Vote de l'assemblée sur les AE lors de la séance budgétaire (3)	Propositions nouvelles	Vote de l'assemblée II	Pour information Crédits gérés dans le cadre d'une AE	Pour information Crédits gérés hors AE	TOTAL (RAR N-1 + Vote) III = I + II
6217	Personnel affecté par la commune du GFP	0,00	0,00		6 500,00	0,00		6 500,00	6 500,00
6218	Autre personnel extérieur	0,00	0,00		0,00	0,00		0,00	0,00
6331	Versement mobilité	36 304,06	0,00		95 000,00	0,00		95 000,00	95 000,00
6332	Cotisations versées au F.N.A.L.	10 379,25	0,00		27 700,00	0,00		27 700,00	27 700,00
6336	Cotisations CNFPT et CDGFPT	85 000,00	0,00		100 500,00	0,00		100 500,00	100 500,00
6338	Autres impôts, taxes sur rémunérations	6 223,81	0,00		17 000,00	0,00		17 000,00	17 000,00
64111	Rémunération principale titulaires	4 593 040,67	0,00		3 910 000,00	0,00		3 910 000,00	3 910 000,00
64112	SFT, indemnité de résidence	66 629,68	0,00		85 000,00	0,00		85 000,00	85 000,00
64113	NBI	18 370,32	0,00		47 500,00	0,00		47 500,00	47 500,00
64116	Indemnités de licenciement	0,00	0,00		0,00	0,00		0,00	0,00
64118	Autres indemnités	980 000,00	0,00		1 450 000,00	0,00		1 450 000,00	1 450 000,00
64131	Rémunérations	1 237 396,36	0,00		1 235 000,00	0,00		1 235 000,00	1 235 000,00
64132	SFT, indemnité de résidence	9 629,78	0,00		22 000,00	0,00		22 000,00	22 000,00
64136	Indemnités liées à la perte d'emploi	0,00	0,00		0,00	0,00		0,00	0,00
64138	Primes et autres indemnités	92 973,86	0,00		345 000,00	0,00		345 000,00	345 000,00
64168	Autres emplois aidés	15 000,00	0,00		0,00	0,00		0,00	0,00
6417	Rémunérations des apprentis	14 033,32	0,00		25 000,00	0,00		25 000,00	25 000,00
6451	Cotisations à l'U.R.S.S.A.F.	860 000,00	0,00		1 115 000,00	0,00		1 115 000,00	1 115 000,00
6453	Cotisations aux caisses de retraites	1 249 861,95	0,00		1 265 000,00	0,00		1 265 000,00	1 265 000,00
6455	Cotisations pour assurance du personnel	36 500,00	0,00		40 500,00	0,00		40 500,00	40 500,00
6456	Versement au F.N.C. supplément familial	16 500,00	0,00		16 500,00	0,00		16 500,00	16 500,00
6457	Cotis. sociales liées à l'apprentissage	138,05	0,00		300,00	0,00		300,00	300,00
6458	Cotis. aux autres organismes sociaux	54 484,00	0,00		58 000,00	0,00		58 000,00	58 000,00
6471	Presta. versées pour le compte du FNAL	25 000,00	0,00		0,00	0,00		0,00	0,00
64731	Allocations chômage versées directement	80 000,00	0,00		80 000,00	0,00		80 000,00	80 000,00
6475	Médecine du travail, pharmacie	29 332,00	0,00		30 000,00	0,00		30 000,00	30 000,00
6488	Autres	39 702,89	0,00		40 000,00	0,00		40 000,00	40 000,00
014	Atténuations de produits	224 840,60	0,00		246 000,00	0,00		246 000,00	246 000,00
739215	Reversements conventionnels de fiscalité	182 000,00	0,00		202 000,00	0,00		202 000,00	202 000,00
7392221	Fonds péréquation ress. com. et intercom	42 840,60	0,00		44 000,00	0,00		44 000,00	44 000,00
016	APA	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
017	RSA / Régularisations de RMI	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

VILLE DE YUTZ - Budget Principal Ville Yutz - BP (projet de budget) - 2024

Accusé de réception en préfecture
057-215707571-20231213-DEL-1-131223-DE
Date de télétransmission : 18/12/2023
Date de réception préfecture : 18/12/2023

Chap. / art. (1)	Libellé	Pour mémoire, budget précédent (2)	RAR N-1 I	Vote de l'assemblée sur les AE lors de la séance budgétaire (3)	Propositions nouvelles	Vote de l'assemblée II	Pour information Crédits gérés dans le cadre d'une AE	Pour information Crédits gérés hors AE	TOTAL (RAR N-1 + Vote) III = I + II
65	Autres charges de gestion courante (sauf le 6586) (4)	1 420 299,85	0,00	0,00	1 403 834,65	0,00	0,00	1 403 834,65	1 403 834,65
65131	Bourses	42 934,60	0,00		40 000,00	0,00	0,00	40 000,00	40 000,00
65132	Prix	2 480,00	0,00		2 000,00	0,00	0,00	2 000,00	2 000,00
65138	Autres secours	3 000,00	0,00		3 000,00	0,00	0,00	3 000,00	3 000,00
65311	Indemnités de fonction	183 762,00	0,00		185 000,00	0,00	0,00	185 000,00	185 000,00
65312	Frais de mission et de déplacement	600,00	0,00		600,00	0,00	0,00	600,00	600,00
65313	Cotisations de retraite	15 000,00	0,00		15 000,00	0,00	0,00	15 000,00	15 000,00
65314	Cotis. sécurité sociale - part patronale	15 000,00	0,00		15 000,00	0,00	0,00	15 000,00	15 000,00
65315	Formation	4 000,00	0,00		4 000,00	0,00	0,00	4 000,00	4 000,00
6541	Créances admises en non-valeur	10 000,00	0,00		10 000,00	0,00	0,00	10 000,00	10 000,00
6553	Service d'incendie	0,00	0,00		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
65568	Autres contributions	70 800,00	0,00		70 900,00	0,00	0,00	70 900,00	70 900,00
657362	Subv. fonct. CCAS	236 629,94	0,00		236 628,00	0,00	0,00	236 628,00	236 628,00
657382	Subv. fonct. organismes publics divers	4 935,00	0,00		5 100,00	0,00	0,00	5 100,00	5 100,00
65741	Subv. de fonctionnement aux ménages	165,00	0,00		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
65748	Subv.fonct.autres personnes droit privé	805 270,00	0,00		790 935,00	0,00	0,00	790 935,00	790 935,00
6583	Int. moratoires et pénalités sur marchés	9 454,00	0,00		5 000,00	0,00	0,00	5 000,00	5 000,00
6584	Amendes fiscales et pénales	1 065,34	0,00		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
65888	Autres	15 203,97	0,00		20 671,65	0,00	0,00	20 671,65	20 671,65
6586	Frais fonctionnement des groupes d'élus	0,00	0,00		0,00	0,00		0,00	0,00
Total des dépenses de gestion des services		16 875 520,88	0,00	0,00	17 884 443,97	0,00	0,00	17 884 443,97	17 884 443,97
66	Charges financières	291 048,00	0,00		319 031,94	0,00		319 031,94	319 031,94
66111	Intérêts réglés à l'échéance	265 000,00	0,00		300 000,00	0,00		300 000,00	300 000,00
66112	Intérêts - Rattachement des ICNE	20 000,00	0,00		15 000,00	0,00		15 000,00	15 000,00
6618	Intérêts des autres dettes	6 048,00	0,00		4 031,94	0,00		4 031,94	4 031,94
67	Charges spécifiques (4)	3 000,00	0,00		3 000,00	0,00		3 000,00	3 000,00
673	Titres annulés (sur exercices antérieurs)	3 000,00	0,00		3 000,00	0,00		3 000,00	3 000,00
68	Dotations aux provisions, dépréciations (semi-budgétaires) (4)	0,00			0,00	0,00		0,00	0,00
022	Dépenses imprévues (dans le cadre d'une AE)			0,00					
Total des charges financières et spécifiques		294 048,00	0,00	0,00	322 031,94	0,00		322 031,94	322 031,94
Total des dépenses réelles		17 169 568,88	0,00	0,00	18 206 475,91	0,00	0,00	18 206 475,91	18 206 475,91

VILLE DE YUTZ - Budget Principal Ville Yutz - BP (projet de budget) - 2024

Accusé de réception en préfecture
057-215707571-20231213-DEL-1-131223-DE
Date de télétransmission : 18/12/2023
Date de réception préfecture : 18/12/2023

Chap. / art. (1)	Libellé	Pour mémoire, budget précédent (2)	RAR N-1 I	Vote de l'assemblée sur les AE lors de la séance budgétaire (3)	Propositions nouvelles	Vote de l'assemblée II	Pour information Crédits gérés dans le cadre d'une AE	Pour information Crédits gérés hors AE	TOTAL (RAR N-1 + Vote) III = I + II
023	Virement à la section d'investissement	3 227 060,00			0,00	0,00		0,00	0,00
042	Opérations ordre transf. entre sections (6) (7) (8)	1 512 500,00			1 300 000,00	0,00		1 300 000,00	1 300 000,00
675	Valeurs comptables immobilisations cédée	0,00			0,00	0,00		0,00	0,00
6761	Différences sur réalisations (positives)	2 500,00			0,00	0,00		0,00	0,00
6811	Dot. amort. immos incorporelles	1 500 000,00			1 290 000,00	0,00		1 290 000,00	1 290 000,00
6817	Dot. prov. dépréc. actifs circulants	10 000,00			10 000,00	0,00		10 000,00	10 000,00
043	Opérations ordre intérieur de la section (7) (9)	0,00			0,00	0,00		0,00	0,00
Total des dépenses d'ordre		4 739 560,00			1 300 000,00	0,00		1 300 000,00	1 300 000,00

Détail du calcul des ICNE au compte 66112 (10)

Montant des ICNE de l'exercice	15 000,00
Montant des ICNE de l'exercice N-1	0,00
= Différence ICNE N – ICNE N-1	15 000,00

(1) Détailler les articles utilisés conformément au plan de comptes.

(2) Voir état I-B pour le contenu du budget précédent.

(3) Il s'agit des AE nouvelles qui sont votées lors de la séance d'adoption du budget. Cela concerne les AE relatives à de nouveaux engagements pluriannuels mais également les AE modifiant un stock d'AE existant.

(4) Hors dépenses imputées aux chapitres 016 et 017.

(5) Les dépenses de frais de personnel sont exclues des autorisations d'engagement.

(6) Les comptes 68 peuvent figurer dans le détail du chapitre si la collectivité a opté pour le régime des provisions budgétaires, conformément aux dispositions législatives et réglementaires applicables.

(7) Cf. définitions des chapitres des opérations d'ordre (DF 042 = RI 040) (DF 043 = RF 043).

(8) Aucune prévision budgétaire ne doit figurer aux articles 675 et 676 (cf. chapitre 024 « produit des cessions d'immobilisations »).

(9) Chapitre destiné à retracer les opérations particulières telles que les opérations de stocks ou liées à la tenue d'un inventaire permanent.

(10) Si le montant des ICNE de l'exercice est inférieur au montant de l'exercice N-1, le montant du compte 66112 sera négatif.

III – VOTE DU BUDGET	III
SECTION DE FONCTIONNEMENT – RECETTES – DETAIL PAR ARTICLE	B2

Chap / art. (1)	Libellé	Pour mémoire, budget précédent (2)	RAR N-1 I	Propositions nouvelles	Vote de l'assemblée II	Total (RAR N-1 + Vote) III = I + II
TOTAL		19 165 054,42	0,00	19 506 475,91	0,00	19 506 475,91
013	Atténuations de charges (3)	35 000,00	0,00	33 300,00	0,00	33 300,00
6419	Remboursements rémunérations personnel	35 000,00	0,00	33 300,00	0,00	33 300,00
6459	Remb.charges sécu.sociale et prévoyance	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
016	APA	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
017	RSA / Régularisations de RMI	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
70	Prod. services, domaine, ventes diverses	1 247 336,82	0,00	1 286 700,00	0,00	1 286 700,00
7022	Coupes de bois	6 530,82	0,00	0,00	0,00	0,00
7023	Menus produits forestiers	1 600,00	0,00	1 600,00	0,00	1 600,00
70311	Concessions cimetières (produit net)	25 200,00	0,00	25 200,00	0,00	25 200,00
70312	Redevances funéraires	12 600,00	0,00	12 600,00	0,00	12 600,00
70323	Red. occupation dom. public	84 903,00	0,00	82 500,00	0,00	82 500,00
7035	Locations de droits de chasse et pêche	750,00	0,00	700,00	0,00	700,00
70388	Autres redevances et recettes diverses	14 949,00	0,00	14 400,00	0,00	14 400,00
7062	Redevances services à caractère culturel	435 100,00	0,00	434 600,00	0,00	434 600,00
70632	Redevances services à caractère loisir	93 000,00	0,00	93 000,00	0,00	93 000,00
7067	Redev. services périscolaires et enseign	375 000,00	0,00	375 000,00	0,00	375 000,00
70688	Autres prestations de services	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
706888	Autres	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
7078	Autres marchandises	3 000,00	0,00	2 500,00	0,00	2 500,00
7083	Locations diverses (autres qu'immeubles)	200,00	0,00	200,00	0,00	200,00
70841	Mise à dispo personnel BA,régie	180 000,00	0,00	180 000,00	0,00	180 000,00
70846	Mise à dispo personnel GFP de rattach.	0,00	0,00	50 400,00	0,00	50 400,00
70848	Mise à dispo personnel autres organismes	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
70873	Remb. frais par les C.C.A.S.	6 120,00	0,00	5 600,00	0,00	5 600,00
70878	Remb. frais par des tiers	8 384,00	0,00	8 400,00	0,00	8 400,00
73	Impôts et taxes (sauf 731)	2 301 616,00	0,00	2 301 600,00	0,00	2 301 600,00
73211	Attribution de compensation	2 140 000,00	0,00	2 140 000,00	0,00	2 140 000,00
73221	FNGIR	160 616,00	0,00	160 600,00	0,00	160 600,00
7328	Autres fiscalités reversées	1 000,00	0,00	1 000,00	0,00	1 000,00
731	Fiscalité locale	10 949 113,80	0,00	11 456 300,00	0,00	11 456 300,00
73111	Impôts directs locaux	10 108 840,00	0,00	10 505 000,00	0,00	10 505 000,00
73118	Autres contributions directes	677,00	0,00	0,00	0,00	0,00
73123	Taxe com add droit mut ou pub foncière	600 000,00	0,00	650 000,00	0,00	650 000,00
73132	Taxe sur les pylônes électriques	8 400,00	0,00	7 900,00	0,00	7 900,00
73141	Taxe sur la conso. finale d'électricité	201 196,80	0,00	265 000,00	0,00	265 000,00
73154	Droits de place	19 500,00	0,00	17 900,00	0,00	17 900,00

VILLE DE YUTZ - Budget Principal Ville Yutz - BP (projet de budget) - 2024

Accusé de réception en préfecture
057-215707571-20231213-DEL-1-131223-DE
Date de télétransmission : 18/12/2023
Date de réception en préfecture : 18/12/2023

Chap / art. (1)	Libellé	Pour mémoire, budget précédent (2)	RAR N-1	Propositions nouvelles	Vote de l'assemblée		Total (RAR N-1 + Vote) III = I + II
			I		II		
73174	Taxe locale sur la publicité extérieure	10 500,00	0,00	10 500,00	0,00	10 500,00	
7318	Autres	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
74	Dotations et participations (3)	4 353 930,73	0,00	4 181 565,91	0,00	4 181 565,91	
74111	Dotation forfaitaire des communes	2 187 766,00	0,00	2 187 800,00	0,00	2 187 800,00	
741123	DSU des communes	884 808,00	0,00	911 865,91	0,00	911 865,91	
741127	DNP des communes	360 170,00	0,00	360 200,00	0,00	360 200,00	
744	FCTVA	8 330,80	0,00	8 300,00	0,00	8 300,00	
74611	DGD des communes et EPCI	3 000,00	0,00	3 000,00	0,00	3 000,00	
74718	Autres participations Etat	24 200,00	0,00	24 200,00	0,00	24 200,00	
7472	Participation régions	0,00	0,00	5 000,00	0,00	5 000,00	
7473	Participation départements	83 600,00	0,00	81 600,00	0,00	81 600,00	
74741	Participation communes membres du GFP	10 313,50	0,00	10 100,00	0,00	10 100,00	
74748	Participation autres communes	1 539,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
74788	Autres	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
747888	Autres	325 506,43	0,00	204 800,00	0,00	204 800,00	
748312	D.C.R.T.P.	68 871,00	0,00	65 400,00	0,00	65 400,00	
74833	Etat-Compens.exonération taxes foncières	291 284,00	0,00	235 600,00	0,00	235 600,00	
74834	Etat-Compens.exonération taxe habitation	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
74836	Attrib. fonds départ. péréquat. de la TP	69 500,00	0,00	48 700,00	0,00	48 700,00	
748388	Autres	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
7484	Dotation de recensement	3 242,00	0,00	3 200,00	0,00	3 200,00	
7485	Dotation pour les titres sécurisés	24 300,00	0,00	24 300,00	0,00	24 300,00	
74888	Autres	7 500,00	0,00	7 500,00	0,00	7 500,00	
75	Autres produits de gestion courante (3)	224 291,43	0,00	214 310,00	0,00	214 310,00	
752	Revenus des immeubles	94 800,00	0,00	94 800,00	0,00	94 800,00	
756	Libéralités reçues	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
75813	Redev. fermiers et concessionnaires	11 925,00	0,00	13 000,00	0,00	13 000,00	
7584	Recouvr./créances admises en non valeur	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
75888	Autres	117 566,43	0,00	106 510,00	0,00	106 510,00	
Total des recettes de gestion des services		19 111 288,78	0,00	19 473 775,91	0,00	19 473 775,91	
76	Produits financiers	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
77	Produits spécifiques (3)	8 176,00	0,00	5 300,00	0,00	5 300,00	
773	Mandats annulés (exercices antérieurs)	5 676,00	0,00	5 300,00	0,00	5 300,00	
775	Produits des cessions d'immobilisations	2 500,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
78	Reprises amort., dépréciations, prov. (semi-budgétaires) (3)	0,00		0,00	0,00	0,00	
Total des recettes réelles		19 119 464,78	0,00	19 479 075,91	0,00	19 479 075,91	
042	Opérations ordre transf. entre sections (4) (5) (6)	45 589,64		27 400,00	0,00	27 400,00	
722	Immobilisations corporelles	20 000,00		20 000,00	0,00	20 000,00	
7761	Différences sur réalisations (négatives)	0,00		0,00	0,00	0,00	
777	Rec... subv inv transférées cpte résult	4 764,64		2 400,00	0,00	2 400,00	

Chap / art. (1)	Libellé	Pour mémoire, budget précédent (2)	RAR N-1	Propositions nouvelles	Vote de l'assemblée	Total
			I		II	(RAR N-1 + Vote) III = I + II
7815	Rep. prov. charges fonctionnt courant	15 825,00		0,00	0,00	0,00
7817	Rep. prov. dépréc. actifs circulants	5 000,00		5 000,00	0,00	5 000,00
043	Opérations ordre intérieur de la section (4) (7)	0,00		0,00	0,00	0,00
Total des recettes d'ordre		45 589,64		27 400,00	0,00	27 400,00

Détail du calcul de la taxe départementale de publicité foncière pour les collectivités dites « surfiscalisées » (compte 73121) (8)

Montant brut	0,00
Compensation	0,00
Montant net	0,00

Détail du calcul des ICNE au compte 7622 (9)

Montant des ICNE de l'exercice	0,00
Montant des ICNE de l'exercice N-1	0,00
= Différence ICNE N – ICNE N-1	0,00

(1) Détailler les articles utilisés conformément au plan de comptes.

(2) Voir état I-B pour le contenu du budget précédent.

(3) Hors recettes imputées aux chapitres 016 et 017.

(4) Cf. définitions du chapitre des opérations d'ordre (RF 042 = DI 040) (RF 043 = DF 043).

(5) Aucune prévision budgétaire ne doit figurer aux articles 775 et 776 (cf. chapitre 024 « produit des cessions d'immobilisations »).

(6) Les comptes 78 peuvent figurer dans le détail du chapitre si la collectivité a opté pour le régime des provisions budgétaires, conformément aux dispositions législatives et réglementaires applicables.

(7) Ce chapitre est destiné à retracer les opérations particulières telles que les opérations de stocks ou liées à la tenue d'un inventaire permanent simplifié.

(8) Destiné à retracer le prélèvement de la part non départementale de la taxe.

(9) Si le montant des ICNE de l'exercice est inférieur au montant de l'exercice N-1, le montant du compte 7622 sera négatif.

IV – ANNEXES

IV

A – PRESENTATION CROISEE – SECTION D'INVESTISSEMENT – VUE D'ENSEMBLE

A1

Chapitre nature	Libellé	01 Opérations non ventilables	0 Services généraux (hors 01 et Gestion des fonds européens)	0-5 Gestion des fonds européens	1 Sécurité	2 Enseign., formation prof., apprentissage	3 Cult., vie soc., jeun., sports, loisirs	4 Santé et action sociale (hors RSA)	4-4 RSA
DEPENSES		1 200 000,00	456 814,00	0,00	67 793,72	1 176 930,00	2 216 157,83	1 600,00	0,00
10	Dotations, fonds divers et réserves	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
13	Subventions d'investissement	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées	1 200 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00	1 000,00	0,00	0,00
18	Cpte de liaison : affectation (BA,régie)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
20	Immobilisations incorporelles (sauf 204)	0,00	8 000,00	0,00	0,00	0,00	35 750,00	0,00	0,00
204	Subventions d'équipement versées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles	0,00	448 814,00	0,00	67 793,72	119 930,00	248 185,00	1 600,00	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours (sauf 2324)	0,00	0,00	0,00	0,00	1 057 000,00	1 931 222,83	0,00	0,00
26	Participations et créances rattachées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
27	Autres immobilisations financières	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
45	Opérations pour compte de tiers	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
RECETTES		7 716 008,39	0,00	0,00	9 660,00	0,00	534 544,00	0,00	0,00
024	Produits des cessions d'immobilisations	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
10	Dotations, fonds divers et réserves	462 500,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
13	Subventions d'investissement	110 000,00	0,00	0,00	9 660,00	0,00	389 344,00	0,00	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées	7 143 508,39	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
18	Cpte de liaison : affectation (BA,régie)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
20	Immobilisations incorporelles (sauf 204)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
204	Subventions d'équipement versées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours (sauf 2324)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	145 200,00	0,00	0,00
26	Participations et créances rattachées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
27	Autres immobilisations financières	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
45	Opérations pour compte de tiers	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

IV – ANNEXES	IV
A – PRESENTATION CROISEE – SECTION D'INVESTISSEMENT – VUE D'ENSEMBLE (suite)	A1

Chapitre nature	Libellé	5 Aménagement des territoires et habitat	6 Action économique	7 Environnement	8 Transports	9 Fonction en réserve	TOTAL
DEPENSES		1 800 697,29	0,00	35 000,00	2 666 254,55		9 621 247,39
10	Dotations, fonds divers et réserves	0,00	0,00	0,00	0,00		0,00
13	Subventions d'investissement	0,00	0,00	0,00	0,00		0,00
16	Emprunts et dettes assimilées	301 597,29	0,00	0,00	0,00		1 502 597,29
18	Cpte de liaison : affectation (BA,régie)	0,00	0,00	0,00	0,00		0,00
20	Immobilisations incorporelles (sauf 204)	171 000,00	0,00	0,00	0,00		214 750,00
204	Subventions d'équipement versées	0,00	0,00	0,00	0,00		0,00
21	Immobilisations corporelles	398 100,00	0,00	30 000,00	77 500,00		1 391 922,72
22	Immobilisations reçues en affectation	0,00	0,00	0,00	0,00		0,00
23	Immobilisations en cours (sauf 2324)	930 000,00	0,00	5 000,00	2 588 754,55		6 511 977,38
26	Participations et créances rattachées	0,00	0,00	0,00	0,00		0,00
27	Autres immobilisations financières	0,00	0,00	0,00	0,00		0,00
45	Opérations pour compte de tiers	0,00	0,00	0,00	0,00		0,00
RECETTES		0,00	0,00	0,00	88 435,00		8 348 647,39
024	Produits des cessions d'immobilisations	0,00	0,00	0,00	0,00		0,00
10	Dotations, fonds divers et réserves	0,00	0,00	0,00	0,00		462 500,00
13	Subventions d'investissement	0,00	0,00	0,00	88 435,00		597 439,00
16	Emprunts et dettes assimilées	0,00	0,00	0,00	0,00		7 143 508,39
18	Cpte de liaison : affectation (BA,régie)	0,00	0,00	0,00	0,00		0,00
20	Immobilisations incorporelles (sauf 204)	0,00	0,00	0,00	0,00		0,00
204	Subventions d'équipement versées	0,00	0,00	0,00	0,00		0,00
21	Immobilisations corporelles	0,00	0,00	0,00	0,00		0,00
22	Immobilisations reçues en affectation	0,00	0,00	0,00	0,00		0,00
23	Immobilisations en cours (sauf 2324)	0,00	0,00	0,00	0,00		145 200,00
26	Participations et créances rattachées	0,00	0,00	0,00	0,00		0,00
27	Autres immobilisations financières	0,00	0,00	0,00	0,00		0,00

VILLE DE YUTZ - Budget Principal Ville Yutz - BP (projet de budget) - 2024

Accusé de réception en préfecture
057-215707571-20231213-DEL-1-131223-DE
Date de télétransmission : 18/12/2023
Date de réception en préfecture : 18/12/2023

Chapitre nature	Libellé	5 Aménagement des territoires et habitat	6 Action économique	7 Environnement	8 Transports	9 Fonction en réserve	TOTAL
45	Opérations pour compte de tiers	0,00	0,00	0,00	0,00		0,00

IV – ANNEXES

IV

A – PRESENTATION CROISEE – SECTION D'INVESTISSEMENT – PRESENTATION DETAILLEE

A1.01

01 – OPERATIONS NON VENTILABLES

Article / compte nature (1)	Libellé	01	
	DEPENSES	Opérations non ventilables	
			1 200 000,00
164	Emprunts auprès des états financiers		1 200 000,00
	RECETTES		7 716 008,39
102	Dotations et fonds d'investissement		462 500,00
134	Fonds affectés à l'équipement non amort.		110 000,00
164	Emprunts auprès des états financiers		7 143 508,39

(1) Détailler les comptes à trois chiffres.

IV – ANNEXES

IV

A – PRESENTATION CROISEE – SECTION D'INVESTISSEMENT – PRESENTATION DETAILLEE

A1.900

FONCTION 0 – Services généraux

Article / compte nature (1)	Libellé	02 Administration générale							
		020 Admin. générale de la collectivité	021 Personnel non ventilé	022 Information, communication, publicité	023 Fêtes et cérémonies	024 Aide aux associations	025 Cimetières et pompes funèbres	026 Administration générale de l'Etat	028 Autres moyens généraux
DEPENSES		428 414,00	0,00	2 400,00	0,00	0,00	26 000,00	0,00	0,00
203	Frais d'études, recherche, développement	7 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
205	Licences, procédés, droits similaires	1 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
212	Agencements et aménagements de terrains	2 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00	11 000,00	0,00	0,00
213	Constructions	52 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00	15 000,00	0,00	0,00
215	Installat ^o , matériel, outillage techniq.	156 600,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
218	Autres immobilisations corporelles	209 814,00	0,00	2 400,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
RECETTES		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

(1) Détailler les comptes à trois chiffres.

IV – ANNEXES

IV

A – PRESENTATION CROISEE – SECTION D’INVESTISSEMENT – PRESENTATION DETAILLEE

A1.900

FONCTION 0 – Services généraux (suite 1)

Article / compte nature (1)	Libellé	03 Conseils						035 Conseil de territoire	038 Autres instances	
		031 Assemblée délibérante	032 Conseil éco.,social région./Conseil dev.	033 Conseil cult., édu., env.	034 Conseil éco.,soc.,environ.,culture,éduc.		035 Conseil de territoire			038 Autres instances
					0341 Section éco., sociale et environnem.	0342 Section culture, éducation et sports				
DEPENSES		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00		
203	Frais d'études, recherche, développement	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00		
205	Licences, procédés, droits similaires	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00		
212	Agencements et aménagements de terrains	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00		
213	Constructions	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00		
215	Installat., matériel, outillage techniq.	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00		
218	Autres immobilisations corporelles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00		
RECETTES		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00		

(1) Détailler les comptes à trois chiffres.

IV – ANNEXES	IV
A – PRESENTATION CROISEE – SECTION D'INVESTISSEMENT – PRESENTATION DETAILLEE	A1.900

FONCTION 0 – Services généraux (suite 2)

Article / compte nature (1)	Libellé	04 Coop.décent.,act° interrég.,eur.intern.					TOTAL DU CHAPITRE
		041 Action relevant de la subvention globale	042 Actions interrégionales	043 Actions européennes	044 Aide publique au développement	048 Autres actions	
DEPENSES		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	456 814,00
203	Frais d'études, recherche, développement	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	7 000,00
205	Licences, procédés, droits similaires	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	1 000,00
212	Agencements et aménagements de terrains	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	13 000,00
213	Constructions	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	67 000,00
215	Installat°, matériel, outillage techniq.	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	156 600,00
218	Autres immobilisations corporelles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	212 214,00
RECETTES		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

(1) Détailler les comptes à trois chiffres.

IV – ANNEXES	IV
A – PRESENTATION CROISEE – SECTION D’INVESTISSEMENT – PRESENTATION DETAILLEE	A1.900-5

FONCTION 0-5 – Gestion des fonds européens

Article / compte nature (1)	Libellé	051 FSE	052 FEDER	058 Autres		TOTAL DU CHAPITRE
				0580 FEADER	0581 FEAMP	
	DEPENSES	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	RECETTES	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

(1) Détailler les comptes à trois chiffres.

IV – ANNEXES

IV

A – PRESENTATION CROISEE – SECTION D'INVESTISSEMENT – PRESENTATION DETAILLEE

A1.901

FONCTION 1 – Sécurité

Article / compte nature (1)	Libellé	10 Services communs	11 Police, sécurité, justice	12 Incendie et secours	13 Hygiène et salubrité publique	18 Autres interv. protect. personnes, biens	TOTAL DU CHAPITRE
DEPENSES		0,00	67 793,72	0,00	0,00	0,00	67 793,72
215	Installat°, matériel, outillage techniq.	0,00	2 500,00	0,00	0,00	0,00	2 500,00
218	Autres immobilisations corporelles	0,00	65 293,72	0,00	0,00	0,00	65 293,72
RECETTES		0,00	9 660,00	0,00	0,00	0,00	9 660,00
132	Subv inv rattachées aux actifs non amort	0,00	9 660,00	0,00	0,00	0,00	9 660,00

(1) Détailler les comptes à trois chiffres.

IV – ANNEXES

IV

A – PRESENTATION CROISEE – SECTION D'INVESTISSEMENT – PRESENTATION DETAILLEE

A1.902

FONCTION 2 – Enseignement, formation professionnelle et apprentissage

Article / compte nature (1)	Libellé	20 Services communs	21 Enseignement du premier degré			22 Enseignement du second degré		
			211	212	213	221	222	223
			Ecoles maternelles	Ecoles primaires	Classes regroupées	Collèges	Lycées publics	Lycées privés
DEPENSES		0,00	22 880,00	308 750,00	0,00	0,00	0,00	0,00
212	Agencements et aménagements de terrains	0,00	0,00	10 500,00	0,00	0,00	0,00	0,00
218	Autres immobilisations corporelles	0,00	22 880,00	84 250,00	0,00	0,00	0,00	0,00
231	Immobilisations corporelles en cours	0,00	0,00	214 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00
RECETTES		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

(1) Détailler les comptes à trois chiffres.

IV – ANNEXES	IV
A – PRESENTATION CROISEE – SECTION D'INVESTISSEMENT – PRESENTATION DETAILLEE	A1.902

FONCTION 2 – Enseignement, formation professionnelle et apprentissage (suite 1)

Article / compte nature (1)	Libellé	23 Enseignement supérieur	24 Cités scolaires	25 Formation professionnelle						26 Apprentissage	27 Formation sanitaire et sociale
				251 Insertion sociale et professionnelle	252 Formation professionnalisante personnes	253 Formation certifiante des personnes	254 Formation des actifs occupés	255 Rémunération des stagiaires	256 Autres		
DEPENSES		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
212	Agencements et aménagements de terrains	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
218	Autres immobilisations corporelles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
231	Immobilisations corporelles en cours	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
RECETTES		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

(1) Détailler les comptes à trois chiffres.

IV – ANNEXES	IV
A – PRESENTATION CROISEE – SECTION D'INVESTISSEMENT – PRESENTATION DETAILLEE	A1.902

FONCTION 2 – Enseignement, formation professionnelle et apprentissage (suite 2)

Article / compte nature (1)	Libellé	28 Autres services périscolaires et annexes					29 Sécurité	TOTAL DU CHAPITRE
		281 Hébergement et restauration scolaires	282 Sport scolaire	283 Médecine scolaire	284 Classes de découverte	288 Autre service annexe de l'enseignement		
DEPENSES		845 300,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	1 176 930,00
212	Agencements et aménagements de terrains	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	10 500,00
218	Autres immobilisations corporelles	2 300,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	109 430,00
231	Immobilisations corporelles en cours	843 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	1 057 000,00
RECETTES		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

(1) Détailler les comptes à trois chiffres.

IV – ANNEXES

IV

A – PRESENTATION CROISEE – SECTION D'INVESTISSEMENT – PRESENTATION DETAILLEE

A1.903

FONCTION 3 – Culture, vie sociale, jeunesse, sports et loisirs

Article / compte nature (1)	Libellé	30 Services communs	31 Culture								
			311 Activités artist.,actions et manif.cult.	312 Patrimoine	313 Bibliothèques, médiathèques	314 Musées	315 Services d'archives	316 Théâtres et spectacles vivants	317 Cinémas et autres salles de spectacles	318 Archéologie préventive	
DEPENSES		0,00	177 905,00	12 700,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	20 430,00	0,00
165	Dépôts et cautionnements reçus	0,00	1 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
203	Frais d'études, recherche, développement	0,00	35 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
205	Licences, procédés, droits similaires	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	750,00	0,00
212	Agencements et aménagement de terrains	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
213	Constructions	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	7 400,00	0,00
218	Autres immobilisations corporelles	0,00	91 905,00	12 700,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	12 280,00	0,00
231	Immobilisations corporelles en cours	0,00	50 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
RECETTES		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
132	Subv inv rattachées aux actifs non amort	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
231	Immobilisations corporelles en cours	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

(1) Détailler les comptes à trois chiffres.

IV – ANNEXES	IV
A – PRESENTATION CROISEE – SECTION D'INVESTISSEMENT – PRESENTATION DETAILLEE	A1.903

FONCTION 3 – Culture, vie sociale, jeunesse, sports et loisirs (suite 1)

Article / compte nature (1)	Libellé	32 Sports (autres que scolaires)					
		321 Salles de sport, gymnases	322 Stades	323 Piscines	324 Centres de formation sportifs	325 Autres équipements sportifs ou loisirs	326 Manifestations sportives
DEPENSES		314 000,00	165 150,00	0,00	0,00	25 000,00	1 450,00
165	Dépôts et cautionnements reçus	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
203	Frais d'études, recherche, développement	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
205	Licences, procédés, droits similaires	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
212	Agencements et aménagements de terrains	0,00	50 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00
213	Constructions	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
218	Autres immobilisations corporelles	15 000,00	1 250,00	0,00	0,00	0,00	1 450,00
231	Immobilisations corporelles en cours	299 000,00	113 900,00	0,00	0,00	25 000,00	0,00
RECETTES		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
132	Subv inv rattachées aux actifs non amort	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
231	Immobilisations corporelles en cours	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

(1) Détailler les comptes à trois chiffres.

IV – ANNEXES	IV
A – PRESENTATION CROISEE – SECTION D'INVESTISSEMENT – PRESENTATION DETAILLEE	A1.903

FONCTION 3 – Culture, vie sociale, jeunesse, sports et loisirs (suite 2)

Article / compte nature (1)	Libellé	33 Jeunesse (action socio-éduc.) et loisirs			34 Vie sociale et citoyenne		39 Sécurité	TOTAL DU CHAPITRE
		331 Centres de loisirs	332 Colonies de vacances	338 Autres activités pour les jeunes	341 Egalité entre les femmes et les hommes	348 Autres		
DEPENSES		1 499 522,83	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	2 216 157,83
165	Dépôts et cautionnements reçus	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	1 000,00
203	Frais d'études, recherche, développement	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	35 000,00
205	Licences, procédés, droits similaires	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	750,00
212	Agencements et aménagements de terrains	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	50 000,00
213	Constructions	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	7 400,00
218	Autres immobilisations corporelles	56 200,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	190 785,00
231	Immobilisations corporelles en cours	1 443 322,83	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	1 931 222,83
RECETTES		534 544,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	534 544,00
132	Subv inv rattachées aux actifs non amort	389 344,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	389 344,00
231	Immobilisations corporelles en cours	145 200,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	145 200,00

(1) Détailler les comptes à trois chiffres.

IV – ANNEXES	IV
A – PRESENTATION CROISEE – SECTION D’INVESTISSEMENT – PRESENTATION DETAILLEE	A1.904

FONCTION 4 – Santé et action sociale (hors RSA)

Article / compte nature (1)	Libellé	41 Santé					
		410 Services communs	411 PMI et planification familiale	412 Prévention et éducation pour la santé	413 Sécurité alimentaire	414 Dispensaires et autres éta sanitaires	418 Autres actions
DEPENSES		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
218	Autres immobilisations corporelles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
RECETTES		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

(1) Détailler les comptes à trois chiffres.

IV – ANNEXES	IV
A – PRESENTATION CROISEE – SECTION D'INVESTISSEMENT – PRESENTATION DETAILLEE	A1.904

FONCTION 4 – Santé et action sociale (hors RSA) (suite 1)

Article / compte nature (1)	Libellé	42 Action sociale							
		420 Services communs	421 Famille et enfance				422 Petite enfance		
			4211 Actions en faveur de la maternité	4212 Aides à la famille	4213 Aides sociales à l'enfance	4214 Adolescence	4221 Crèches et garderies	4222 Multi accueil	4228 Autres actions pour la petite enfance
	DEPENSES	1 600,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
218	Autres immobilisations corporelles	1 600,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
	RECETTES	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	

(1) Détailler les comptes à trois chiffres.

IV – ANNEXES	IV
A – PRESENTATION CROISEE – SECTION D'INVESTISSEMENT – PRESENTATION DETAILLEE	A1.904

FONCTION 4 – Santé et action sociale (hors RSA) (suite 2)

Article / compte nature (1)	Libellé	42 Action sociale					TOTAL DU CHAPITRE	
		423 Personnes âgées			424 Personnes en difficulté	425 Personnes handicapées		428 Autres interventions sociales
		4231 Forfait autonomie	4232 Autres actions de prévention	4238 Autres actions pour les personnes âgées				
DEPENSES		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	1 600,00	
218	Autres immobilisations corporelles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	1 600,00	
RECETTES		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	

(1) Détailler les comptes à trois chiffres.

IV – ANNEXES

IV

A – PRESENTATION CROISEE – SECTION D’INVESTISSEMENT – PRESENTATION DETAILLEE

A1.904-4

FONCTION 4-4 – RSA

Article / compte nature (1)	Libellé	441 Insertion sociale	442 Santé	443 Logement	444 Insertion professionnelle	445 Evaluation des dépenses engagées	446 Dépenses de structure	447 RSA allocations	448 Autres dépenses au titre du RSA	TOTAL DU CHAPITRE
	DEPENSES	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	RECETTES	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

(1) Détailler les comptes à trois chiffres.

IV – ANNEXES

IV

A – PRESENTATION CROISEE – SECTION D’INVESTISSEMENT – PRESENTATION DETAILLEE

A1.905

FONCTION 5 – Aménagement des territoires et habitat

Article / compte nature (1)	Libellé	50 Services communs	51 Aménagement et services urbains						
			510 Services communs	511 Espaces verts urbains	512 Eclairage public	513 Art public	514 Electrification	515 Opérations d'aménagement	518 Autres actions d'aménagement urbain
DEPENSES		0,00	452 597,29	812 000,00	270 000,00	0,00	0,00	0,00	266 100,00
168	Autres emprunts et dettes assimilées	0,00	301 597,29	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
202	Frais réalisation documents urbanisme	0,00	7 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
203	Frais d'études, recherche, développement	0,00	144 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	20 000,00
211	Terrains	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	246 100,00
212	Agencements et aménagements de terrains	0,00	0,00	97 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
215	Installat°, matériel, outillage techniq.	0,00	0,00	45 000,00	10 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00
231	Immobilisations corporelles en cours	0,00	0,00	670 000,00	260 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00
RECETTES		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

(1) Détailler les comptes à trois chiffres.

IV – ANNEXES	IV
A – PRESENTATION CROISEE – SECTION D'INVESTISSEMENT – PRESENTATION DETAILLEE	A1.905

FONCTION 5 – Aménagement des territoires et habitat (suite 1)

Article / compte nature (1)	Libellé	52 Politique de la ville	53 Agglomérations et villes moyennes	54 Espace rural et autres espaces de dév.	55 Habitat (Logement)				
					551 Parc privé de la collectivité	552 Aide au secteur locatif	553 Aide à l'accèsion à la propriété	554 Aire d'accueil des gens du voyage	555 Logement social
DEPENSES		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
168	Autres emprunts et dettes assimilées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
202	Frais réalisation documents urbanisme	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
203	Frais d'études, recherche, développement	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
211	Terrains	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
212	Agencements et aménagements de terrains	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
215	Installat°, matériel, outillage techniq.	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
231	Immobilisations corporelles en cours	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
RECETTES		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

(1) Détailler les comptes à trois chiffres.

IV – ANNEXES	IV
A – PRESENTATION CROISEE – SECTION D'INVESTISSEMENT – PRESENTATION DETAILLEE	A1.905

FONCTION 5 – Aménagement des territoires et habitat (suite 2)

Article / compte nature (1)	Libellé	56 Actions en faveur du littoral	57 Techno. de l'information et de la comm.	58 Autres actions		59 Sécurité	TOTAL DU CHAPITRE
				581 Réserves Foncières	588 Autres actions d'aménagement		
DEPENSES		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	1 800 697,29
168	Autres emprunts et dettes assimilées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	301 597,29
202	Frais réalisation documents urbanisme	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	7 000,00
203	Frais d'études, recherche, développement	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	164 000,00
211	Terrains	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	246 100,00
212	Agencements et aménagements de terrains	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	97 000,00
215	Installat°, matériel, outillage techniq.	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	55 000,00
231	Immobilisations corporelles en cours	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	930 000,00
RECETTES		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

(1) Détailler les comptes à trois chiffres.

IV – ANNEXES	IV
A – PRESENTATION CROISEE – SECTION D’INVESTISSEMENT – PRESENTATION DETAILLEE	A1.906

FONCTION 6 – Action économique

Article / compte nature (1)	Libellé	60 Services communs	61 Interventions économiques transversales	62 Structure d’animation et de dév. éco.	63 Actions sectorielles			
					631 Agriculture, pêche et agro-alimentaire		632 Industrie, commerce et artisanat	633 Développement touristique
					6311 Laboratoire	6312 Autres		
	DEPENSES	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	RECETTES	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

(1) Détailler les comptes à trois chiffres.

IV – ANNEXES	IV
A – PRESENTATION CROISEE – SECTION D'INVESTISSEMENT – PRESENTATION DETAILLEE	A1.906

FONCTION 6 – Action économique (suite)

Article / compte nature (1)	Libellé	64 Rayonnement, attractivité du territoire	65 Insertion éco. et éco.sociale, solidaire	66 Maintien et dév. des services publics	67 Recherche et innovation	68 Autres actions	TOTAL DU CHAPITRE
	DEPENSES	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	RECETTES	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

(1) Détailler les comptes à trois chiffres.

IV – ANNEXES

IV

A – PRESENTATION CROISEE – SECTION D’INVESTISSEMENT – PRESENTATION DETAILLEE

A1.907

FONCTION 7 – Environnement

Article / compte nature (1)	Libellé	70 Services communs	71 Actions transversales	72 Actions déchets et propreté urbaine					
				720 Services communs collecte et propreté	721 Collecte et traitement des déchets			722 Propreté urbaine	
					7211 Actions prévention et sensibilisation	7212 Collecte des déchets	7213 Tri, valorisation, traitement déchets	7221 Actions prévention et sensibilisation	7222 Action propreté urbaine et nettoielement
DEPENSES		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	10 000,00	
215	Installat°, matériel, outillage techniq.	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	10 000,00	
231	Immobilisations corporelles en cours	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
RECETTES		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	

(1) Détailler les comptes à trois chiffres.

IV – ANNEXES	IV
A – PRESENTATION CROISEE – SECTION D'INVESTISSEMENT – PRESENTATION DETAILLEE	A1.907

FONCTION 7 – Environnement (suite 1)

Article / compte nature (1)	Libellé	73 Actions en matière de gestion des eaux					74 Politique de l'air
		731 Politique de l'eau	732 Eau potable	733 Assainissement	734 Eaux pluviales	735 Lutte contre les inondations	
		DEPENSES	0,00	0,00	0,00	0,00	
215	Installat°, matériel, outillage techniq.	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
231	Immobilisations corporelles en cours	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	RECETTES	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

(1) Détailler les comptes à trois chiffres.

IV – ANNEXES

IV

A – PRESENTATION CROISEE – SECTION D'INVESTISSEMENT – PRESENTATION DETAILLEE

A1.907

FONCTION 7 – Environnement (suite 2)

Article / compte nature (1)	Libellé	75 Politique de l'énergie					76	77	78	TOTAL DU CHAPITRE
		751 Réseaux de chaleur et de froid	752 Energie photovoltaïque	753 Energie éolienne	754 Energie hydraulique	758 Autres actions	Préserv. patrim. naturel,risques techno.	Environnement infrastructures transports	Autres actions	
DEPENSES		0,00	0,00	0,00	0,00	20 000,00	5 000,00	0,00	0,00	35 000,00
215	Installat°, matériel, outillage techniq.	0,00	0,00	0,00	0,00	20 000,00	0,00	0,00	0,00	30 000,00
231	Immobilisations corporelles en cours	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	5 000,00	0,00	0,00	5 000,00
RECETTES		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

(1) Détailler les comptes à trois chiffres.

IV – ANNEXES

IV

A – PRESENTATION CROISEE – SECTION D’INVESTISSEMENT – PRESENTATION DETAILLEE

A1.908

FONCTION 8 – Transports

Article / compte nature (1)	Libellé	80 Services communs	81 Transports scolaires	82 Transports publics de voyageurs						
				820 Services communs	821 Transport sur route	822 Transport ferroviaire	823 Transport fluvial	824 Transport maritime	825 Transport aérien	828 Autres transports
DEPENSES		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
215	Installat°, matériel, outillage techniq.	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
218	Autres immobilisations corporelles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
231	Immobilisations corporelles en cours	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
RECETTES		0,00	0,00	0,00	0,00	73 435,00	0,00	0,00	0,00	0,00
132	Subv inv rattachées aux actifs non amort	0,00	0,00	0,00	0,00	73 435,00	0,00	0,00	0,00	0,00

(1) Détailler les comptes à trois chiffres.

IV – ANNEXES	IV
A – PRESENTATION CROISEE – SECTION D'INVESTISSEMENT – PRESENTATION DETAILLEE	A1.908

FONCTION 8 – Transports (suite 1)

Article / compte nature (1)	Libellé	83 Transports de marchandises						
		830	831	832	833	834	835	838
		Services communs	Fret routier	Fret ferroviaire	Fret fluvial	Fret maritime	Fret aérien	Autres transports
DEPENSES		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
215	Installat*, matériel, outillage techniq.	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
218	Autres immobilisations corporelles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
231	Immobilisations corporelles en cours	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
RECETTES		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
132	Subv inv rattachées aux actifs non amort	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

(1) Détailler les comptes à trois chiffres.

IV – ANNEXES	IV
A – PRESENTATION CROISEE – SECTION D'INVESTISSEMENT – PRESENTATION DETAILLEE	A1.908

FONCTION 8 – Transports (suite 2)

Article / compte nature (1)	Libellé	84 Voirie							
		841 Voirie nationale	842 Voirie régionale	843 Voirie départementale	844 Voirie métropolitaine	845 Voirie communale	846 Viabilité hivernale et aléas climatiques	847 Equipements de voirie	849 Sécurité routière
DEPENSES		0,00	0,00	0,00	0,00	2 646 254,55	0,00	20 000,00	0,00
215	Installat°, matériel, outillage techniq.	0,00	0,00	0,00	0,00	57 500,00	0,00	0,00	0,00
218	Autres immobilisations corporelles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	20 000,00	0,00
231	Immobilisations corporelles en cours	0,00	0,00	0,00	0,00	2 588 754,55	0,00	0,00	0,00
RECETTES		0,00	0,00	0,00	0,00	15 000,00	0,00	0,00	0,00
132	Subv inv rattachées aux actifs non amort	0,00	0,00	0,00	0,00	15 000,00	0,00	0,00	0,00

(1) Détailler les comptes à trois chiffres.

IV – ANNEXES

IV

A – PRESENTATION CROISEE – SECTION D'INVESTISSEMENT – PRESENTATION DETAILLEE

A1.908

FONCTION 8 – Transports (suite 3)

Article / compte nature (1)	Libellé	85 Infrastructures					86 Liaisons multimodales	87 Circulations douces	89 Sécurité	TOTAL DU CHAPITRE
		851 Gares, autres infrastructures routières	852 Gares et autres infrastructures ferrov.	853 Haltes, autres infrastructures fluviales	854 Ports, autres infrastructures portuaires	855 Aéroports et autres infrastructures				
DEPENSES		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	2 666 254,55	
215	Installat°, matériel, outillage techniq.	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	57 500,00	
218	Autres immobilisations corporelles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	20 000,00	
231	Immobilisations corporelles en cours	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	2 588 754,55	
RECETTES		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	88 435,00	
132	Subv inv rattachées aux actifs non amort	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	88 435,00	

(1) Détailler les comptes à trois chiffres.

IV – ANNEXES

IV

A – PRESENTATION CROISEE – SECTION DE FONCTIONNEMENT – VUE D’ENSEMBLE

A2

Chapitre nature	Libellé	01 Opérations non ventilables	0 Services généraux (hors 01 et Gestion des fonds européens)	0-5 Gestion des fonds européens	1 Sécurité	2 Enseign., formation prof., apprentissage	3 Cult., vie soc., jeun., sports, loisirs	4 Santé et action sociale (hors APA et RSA / Régularisation de RMI)	4-3 APA
DEPENSES		587 500,00	13 380 105,82	0,00	69 469,00	739 268,50	1 849 491,00	753 073,00	0,00
011	Charges à caractère général	0,00	3 160 585,82	0,00	62 969,00	730 818,50	1 387 691,00	157 795,00	0,00
012	Charges de personnel et frais assimilés	0,00	9 979 700,00	0,00	6 500,00	0,00	0,00	0,00	0,00
014	Atténuations de produits	246 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
65	Autres charges de gestion courante	23 500,00	239 820,00	0,00	0,00	8 450,00	461 800,00	595 278,00	0,00
6586	Frais fonctionnement des groupes d'élus	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
66	Charges financières	315 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
67	Charges spécifiques	3 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
68	Dotations aux provisions, dépréciations	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
RECETTES		17 324 865,91	702 760,00	0,00	6 500,00	448 000,00	781 450,00	29 800,00	0,00
013	Atténuations de charges	0,00	33 300,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
70	Prod. services, domaine, ventes diverses	0,00	269 950,00	0,00	0,00	375 000,00	530 350,00	5 600,00	0,00
73	Impôts et taxes	2 300 600,00	1 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
731	Fiscalité locale	11 173 400,00	265 000,00	0,00	0,00	0,00	10 000,00	0,00	0,00
74	Dotations et participations	3 820 865,91	56 700,00	0,00	0,00	73 000,00	206 800,00	24 200,00	0,00
75	Autres produits de gestion courante	30 000,00	71 510,00	0,00	6 500,00	0,00	34 300,00	0,00	0,00
76	Produits financiers	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
77	Produits spécifiques	0,00	5 300,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
78	Reprises amort., dépréciations, prov.	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

IV – ANNEXES	IV
A – PRESENTATION CROISEE – SECTION DE FONCTIONNEMENT – VUE D'ENSEMBLE (suite)	A2

Chapitre nature	Libellé	4-4 RSA / Régularisation de RMI	5 Aménagement des territoires et habitat	6 Action économique	7 Environnement	8 Transports	9 Fonction en réserve	TOTAL
DEPENSES		0,00	327 581,94	0,00	252 436,65	247 550,00		18 206 475,91
011	Charges à caractère général	0,00	298 250,00	0,00	177 450,00	247 550,00		6 223 109,32
012	Charges de personnel et frais assimilés	0,00	25 300,00	0,00	0,00	0,00		10 011 500,00
014	Atténuations de produits	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00		246 000,00
65	Autres charges de gestion courante	0,00	0,00	0,00	74 986,65	0,00		1 403 834,65
6586	Frais fonctionnement des groupes d'élus	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00		0,00
66	Charges financières	0,00	4 031,94	0,00	0,00	0,00		319 031,94
67	Charges spécifiques	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00		3 000,00
68	Dotations aux provisions, dépréciations	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00		0,00
RECETTES		0,00	63 900,00	23 200,00	7 300,00	91 300,00		19 479 075,91
013	Atténuations de charges	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00		33 300,00
70	Prod. services, domaine, ventes diverses	0,00	8 400,00	15 300,00	2 300,00	79 800,00		1 286 700,00
73	Impôts et taxes	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00		2 301 600,00
731	Fiscalité locale	0,00	0,00	7 900,00	0,00	0,00		11 456 300,00
74	Dotations et participations	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00		4 181 565,91
75	Autres produits de gestion courante	0,00	55 500,00	0,00	5 000,00	11 500,00		214 310,00
76	Produits financiers	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00		0,00
77	Produits spécifiques	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00		5 300,00
78	Reprises amort., dépréciations, prov.	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00		0,00

IV – ANNEXES

IV

A – PRESENTATION CROISEE – SECTION DE FONCTIONNEMENT – PRESENTATION DETAILLEE

A2.01

01 – OPERATIONS NON VENTILABLES

Article / compte nature (1)	Libellé	01	
DEPENSES		Opérations non ventilables	587 500,00
654	Pertes sur créances irrécouvrables		10 000,00
658	Charges diverses de gestion courante		13 500,00
661	Charges d'intérêts		315 000,00
673	Titres annulés (sur exercices antérieurs		3 000,00
739	Reverst. et restit. sur impôts et taxes		246 000,00
RECETTES			17 324 865,91
731	Fiscalité locale		11 173 400,00
732	Fiscalité reversée		2 300 600,00
741	D.G.F.		3 459 865,91
744	FCTVA		8 300,00
746	Dotations générales de décentralisation		3 000,00
748	Autres attributions et participations		349 700,00
758	Produits divers de gestion courante		30 000,00

(1) Détailler les comptes à trois chiffres.

IV – ANNEXES

IV

A – PRESENTATION CROISEE – SECTION DE FONCTIONNEMENT – PRESENTATION DETAILLEE

A2.930

FONCTION 0 – Services généraux

Article / compte nature (1)	Libellé	02 Administration générale							
		020 Admin. générale de la collectivité	021 Personnel non ventilé	022 Information, communication, publicité	023 Fêtes et cérémonies	024 Aide aux associations	025 Cimetières et pompes funèbres	026 Administration générale de l'Etat	028 Autres moyens généraux
DEPENSES		12 942 184,20	0,00	123 710,00	39 150,00	0,00	51 661,62	3 800,00	0,00
604	Achats d'études, prestations de services	400,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
606	Achats non stockés de matières et fourni	1 817 050,00	0,00	22 450,00	2 700,00	0,00	8 000,00	1 800,00	0,00
611	Contrats de prestations de services	9 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
612	Redevances de crédit-bail	30 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
613	Locations	283 110,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
614	Charges locatives et de copropriété	3 450,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
615	Entretien et réparations	289 654,20	0,00	0,00	10 500,00	0,00	43 661,62	0,00	0,00
616	Primes d'assurances	139 500,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
617	Etudes et recherches	20 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
618	Divers	45 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
622	Rémunérations intermédiaires, honoraires	14 750,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
623	Pub., publications, relations publiques	58 650,00	0,00	91 950,00	25 950,00	0,00	0,00	2 000,00	0,00
625	Déplacements et missions	16 500,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
626	Frais postaux et frais télécommunication	130 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
627	Services bancaires et assimilés	1 500,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
628	Divers	15 100,00	0,00	7 760,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
633	Impôts, taxes, versements (autre orga.)	240 200,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
635	Autres impôts, taxes (Admin Impôts)	66 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
637	Autres impôts, taxes (autres organismes)	2 600,00	0,00	1 550,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
641	Rémunérations du personnel	7 094 500,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
645	Charges sécurité sociale et prévoyance	2 495 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
647	Autres charges sociales	110 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
648	Autres charges de personnel	40 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
653	Indemnités	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
657	Charges intervent° cpt prop. - Subvent°	20 200,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
658	Charges diverses de gestion courante	20,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
RECETTES		637 460,00	0,00	0,00	0,00	0,00	37 800,00	27 500,00	0,00
641	Rémunérations du personnel	33 300,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
703	Redevances utilisation du domaine	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	37 800,00	0,00	0,00
708	Autres produits	232 150,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
731	Fiscalité locale	265 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
732	Fiscalité reversée	1 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

Article / compte nature (1)	Libellé	02 Administration générale							
		020 Admin. générale de la collectivité	021 Personnel non ventilé	022 Information, communication, publicité	023 Fêtes et cérémonies	024 Aide aux associations	025 Cimetières et pompes funèbres	026 Administration générale de l'Etat	028 Autres moyens généraux
747	Participations	21 700,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
748	Autres attributions et participations	7 500,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	27 500,00	0,00
752	Revenus des immeubles	11 500,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
758	Produits divers de gestion courante	60 010,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
773	Mandats annulés (exercices antérieurs)	5 300,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

(1) Détailler les comptes à trois chiffres.

IV – ANNEXES	IV
A – PRESENTATION CROISEE – SECTION DE FONCTIONNEMENT – PRESENTATION DETAILLEE	A2.930

FONCTION 0 – Services généraux (suite 1)

Article / compte nature (1)	Libellé	03 Conseils						
		031 Assemblée délibérante	032 Conseil éco.,social région./Conseil dév.	033 Conseil cult., éduc., env.	034 Conseil éco.,soc.,environ.,culture,éduc.		035 Conseil de territoire	038 Autres instances
					0341 Section éco., sociale et environnem.	0342 Section culture, éducation et sports		
DEPENSES		219 600,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
604	Achats d'études, prestations de services	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
606	Achats non stockés de matières et fourni	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
611	Contrats de prestations de services	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
612	Redevances de crédit-bail	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
613	Locations	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
614	Charges locatives et de copropriété	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
615	Entretien et réparations	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
616	Primes d'assurances	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
617	Etudes et recherches	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
618	Divers	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
622	Rémunérations intermédiaires, honoraires	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
623	Pub., publications, relations publiques	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
625	Déplacements et missions	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
626	Frais postaux et frais télécommunication	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
627	Services bancaires et assimilés	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
628	Divers	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
633	Impôts, taxes, versements (autre orga.)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
635	Autres impôts, taxes (Admin Impôts)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
637	Autres impôts, taxes (autres organismes)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
641	Rémunérations du personnel	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
645	Charges sécurité sociale et prévoyance	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
647	Autres charges sociales	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
648	Autres charges de personnel	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
653	Indemnités	219 600,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
657	Charges intervent° cpt prop. - Subvent°	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
658	Charges diverses de gestion courante	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
RECETTES		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
641	Rémunérations du personnel	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
703	Redevances utilisation du domaine	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
708	Autres produits	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

Article / compte nature (1)	Libellé	03 Conseils						
		031 Assemblée délibérante	032 Conseil éco.,social région./Conseil dev.	033 Conseil cult., édu., env.	034 Conseil éco.,soc.,environ.,culture,éduc.		035 Conseil de territoire	038 Autres instances
					0341 Section éco., sociale et environnem.	0342 Section culture, éducation et sports		
731	Fiscalité locale	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
732	Fiscalité reversée	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
747	Participations	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
748	Autres attributions et participations	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
752	Revenus des immeubles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
758	Produits divers de gestion courante	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
773	Mandats annulés (exercices antérieurs)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

(1) Détailler les comptes à trois chiffres.

IV – ANNEXES	IV
A – PRESENTATION CROISEE – SECTION DE FONCTIONNEMENT – PRESENTATION DETAILLEE	A2.930

FONCTION 0 – Services généraux (suite 2)

Article / compte nature (1)	Libellé	04 Coop.décent.,act° interrég.,eur.,intern.					TOTAL DU CHAPITRE
		041 Action relevant de la subvention globale	042 Actions interrégionales	043 Actions européennes	044 Aide publique au développement	048 Autres actions	
DEPENSES		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	13 380 105,82
604	Achats d'études, prestations de services	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	400,00
606	Achats non stockés de matières et fourni	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	1 852 000,00
611	Contrats de prestations de services	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	9 000,00
612	Redevances de crédit-bail	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	30 000,00
613	Locations	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	283 110,00
614	Charges locatives et de copropriété	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	3 450,00
615	Entretien et réparations	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	343 815,82
616	Primes d'assurances	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	139 500,00
617	Etudes et recherches	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	20 000,00
618	Divers	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	45 000,00
622	Rémunérations intermédiaires, honoraires	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	14 750,00
623	Pub., publications, relations publiques	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	178 550,00
625	Déplacements et missions	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	16 500,00
626	Frais postaux et frais télécommunication	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	130 000,00
627	Services bancaires et assimilés	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	1 500,00
628	Divers	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	22 860,00
633	Impôts, taxes, versements (autre orga.)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	240 200,00
635	Autres impôts, taxes (Admin Impôts)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	66 000,00
637	Autres impôts, taxes (autres organismes)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	4 150,00
641	Rémunérations du personnel	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	7 094 500,00
645	Charges sécurité sociale et prévoyance	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	2 495 000,00
647	Autres charges sociales	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	110 000,00
648	Autres charges de personnel	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	40 000,00
653	Indemnités	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	219 600,00
657	Charges intervent° cpt prop. - Subvent°	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	20 200,00
658	Charges diverses de gestion courante	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	20,00
RECETTES		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	702 760,00
641	Rémunérations du personnel	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	33 300,00
703	Redevances utilisation du domaine	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	37 800,00
708	Autres produits	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	232 150,00
731	Fiscalité locale	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	285 000,00
732	Fiscalité reversée	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	1 000,00

Article / compte nature (1)	Libellé	04 Coop.décent,act° interrég.,eur.,intern.					TOTAL DU CHAPITRE
		041 Action relevant de la subvention globale	042 Actions interrégionales	043 Actions européennes	044 Aide publique au développement	048 Autres actions	
747	Participations	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	21 700,00
748	Autres attributions et participations	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	35 000,00
752	Revenus des immeubles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	11 500,00
758	Produits divers de gestion courante	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	60 010,00
773	Mandats annulés (exercices antérieurs)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	5 300,00

(1) Détailler les comptes à trois chiffres.

IV – ANNEXES	IV
A – PRESENTATION CROISEE – SECTION DE FONCTIONNEMENT – PRESENTATION DETAILLEE	A2.930-5

FONCTION 0-5 – Gestion des fonds européens

Article / compte nature (1)	Libellé	051 FSE	052 FEDER	058 Autres		TOTAL DU CHAPITRE
				0580 FEADER	0581 FEAMP	
	DEPENSES	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	RECETTES	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

(1) Détailler les comptes à trois chiffres.

IV – ANNEXES

IV

A – PRESENTATION CROISEE – SECTION DE FONCTIONNEMENT – PRESENTATION DETAILLEE

A2.931

FONCTION 1 – Sécurité

Article / compte nature (1)	Libellé	10 Services communs	11 Police, sécurité, justice	12 Incendie et secours	13 Hygiène et salubrité publique	18 Autres interv. protect. personnes, biens	TOTAL DU CHAPITRE
DEPENSES		0,00	67 669,00	0,00	1 800,00	0,00	69 469,00
606	Achats non stockés de matières et fourni	0,00	11 719,00	0,00	0,00	0,00	11 719,00
611	Contrats de prestations de services	0,00	0,00	0,00	1 800,00	0,00	1 800,00
615	Entretien et réparations	0,00	8 250,00	0,00	0,00	0,00	8 250,00
618	Divers	0,00	10 900,00	0,00	0,00	0,00	10 900,00
621	Personnel extérieur au service	0,00	6 500,00	0,00	0,00	0,00	6 500,00
622	Rémunérations intermédiaires, honoraires	0,00	30 000,00	0,00	0,00	0,00	30 000,00
635	Autres impôts, taxes (Admin Impôts)	0,00	300,00	0,00	0,00	0,00	300,00
RECETTES		0,00	6 500,00	0,00	0,00	0,00	6 500,00
758	Produits divers de gestion courante	0,00	6 500,00	0,00	0,00	0,00	6 500,00

(1) Détailler les comptes à trois chiffres.

IV – ANNEXES

IV

A – PRESENTATION CROISEE – SECTION DE FONCTIONNEMENT – PRESENTATION DETAILLEE

A2.932

FONCTION 2 – Enseignement, formation professionnelle et apprentissage

Article / compte nature (1)	Libellé	20 Services communs	21 Enseignement du premier degré			22 Enseignement du second degré		
			211	212	213	221	222	223
			Ecoles maternelles	Ecoles primaires	Classes regroupées	Collèges	Lycées publics	Lycées privés
DEPENSES		0,00	41 448,50	224 820,00	0,00	5 100,00	0,00	0,00
604	Achats d'études, prestations de services	0,00	0,00	62 500,00	0,00	0,00	0,00	0,00
606	Achats non stockés de matières et fourni	0,00	31 842,50	74 120,00	0,00	0,00	0,00	0,00
615	Entretien et réparations	0,00	6 500,00	52 050,00	0,00	0,00	0,00	0,00
618	Divers	0,00	483,00	414,00	0,00	0,00	0,00	0,00
623	Pub., publications, relations publiques	0,00	0,00	13 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00
624	Transports biens, transports collectifs	0,00	2 623,00	20 386,00	0,00	0,00	0,00	0,00
628	Divers	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
657	Charges intervent° cpt prop. - Subvent°	0,00	0,00	1 350,00	0,00	5 100,00	0,00	0,00
658	Charges diverses de gestion courante	0,00	0,00	1 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00
RECETTES		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
706	Prestations de services	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
747	Participations	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

(1) Détailler les comptes à trois chiffres.

IV – ANNEXES	IV
A – PRESENTATION CROISEE – SECTION DE FONCTIONNEMENT – PRESENTATION DETAILLEE	A2.932

FONCTION 2 – Enseignement, formation professionnelle et apprentissage (suite 1)

Article / compte nature (1)	Libellé	23 Enseignement supérieur	24 Cités scolaires	25 Formation professionnelle						26 Apprentissage	27 Formation sanitaire et sociale
				251 Insertion sociale et professionnelle	252 Formation professionnalisante personnes	253 Formation certifiante des personnes	254 Formation des actifs occupés	255 Rémunération des stagiaires	256 Autres		
DEPENSES		4 500,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
604	Achats d'études, prestations de services	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
606	Achats non stockés de matières et fourni	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
615	Entretien et réparations	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
618	Divers	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
623	Pub., publications, relations publiques	3 500,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
624	Transports biens, transports collectifs	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
628	Divers	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
657	Charges intervent° cpt prop. - Subvent°	1 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
658	Charges diverses de gestion courante	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
RECETTES		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
706	Prestations de services	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
747	Participations	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

(1) Détailler les comptes à trois chiffres.

IV – ANNEXES	IV
A – PRESENTATION CROISEE – SECTION DE FONCTIONNEMENT – PRESENTATION DETAILLEE	A2.932

FONCTION 2 – Enseignement, formation professionnelle et apprentissage (suite 2)

Article / compte nature (1)	Libellé	28 Autres services périscolaires et annexes					29 Sécurité	TOTAL DU CHAPITRE
		281 Hébergement et restauration scolaires	282 Sport scolaire	283 Médecine scolaire	284 Classes de découverte	288 Autre service annexe de l'enseignement		
DEPENSES		454 500,00	0,00	300,00	0,00	8 600,00	0,00	739 268,50
604	Achats d'études, prestations de services	0,00	0,00	0,00	0,00	1 500,00	0,00	64 000,00
606	Achats non stockés de matières et fourni	355 000,00	0,00	300,00	0,00	7 100,00	0,00	468 362,50
615	Entretien et réparations	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	58 550,00
618	Divers	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	897,00
623	Pub., publications, relations publiques	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	16 500,00
624	Transports biens, transports collectifs	19 500,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	42 509,00
628	Divers	80 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	80 000,00
657	Charges intervent° cpt prop. - Subvent°	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	7 450,00
658	Charges diverses de gestion courante	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	1 000,00
RECETTES		305 000,00	0,00	0,00	0,00	143 000,00	0,00	448 000,00
706	Prestations de services	305 000,00	0,00	0,00	0,00	70 000,00	0,00	375 000,00
747	Participations	0,00	0,00	0,00	0,00	73 000,00	0,00	73 000,00

(1) Détailler les comptes à trois chiffres.

IV – ANNEXES

IV

A – PRESENTATION CROISEE – SECTION DE FONCTIONNEMENT – PRESENTATION DETAILLEE

A2.933

FONCTION 3 – Culture, vie sociale, jeunesse, sports et loisirs

Article / compte nature (1)	Libellé	30 Services communs	31 Culture							
			311 Activités artist.,actions et manif.cult.	312 Patrimoine	313 Bibliothèques, médiathèques	314 Musées	315 Services d'archives	316 Théâtres et spectacles vivants	317 Cinémas et autres salles de spectacles	318 Archéologie préventive
DEPENSES		2 000,00	431 000,00	47 600,00	17 143,00	0,00	0,00	0,00	665 098,00	0,00
606	Achats non stockés de matières et fourni	0,00	36 850,00	2 000,00	17 143,00	0,00	0,00	0,00	15 880,00	0,00
613	Locations	0,00	40 100,00	6 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00	69 376,00	0,00
615	Entretien et réparations	0,00	1 800,00	15 050,00	0,00	0,00	0,00	0,00	47 895,00	0,00
616	Primes d'assurances	0,00	500,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
618	Divers	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	1 500,00	0,00
623	Pub., publications, relations publiques	0,00	206 150,00	21 500,00	0,00	0,00	0,00	0,00	409 097,00	0,00
624	Transports biens, transports collectifs	0,00	1 500,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
625	Déplacements et missions	2 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
626	Frais postaux et frais télécommunication	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	650,00	0,00
627	Services bancaires et assimilés	0,00	0,00	50,00	0,00	0,00	0,00	0,00	700,00	0,00
628	Divers	0,00	99 500,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	55 000,00	0,00
637	Autres impôts, taxes (autres organismes)	0,00	13 600,00	3 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00	60 000,00	0,00
651	Charges interv. cpt propre - Aides pers.	0,00	2 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
657	Charges intervent° cpt prop. - Subvent°	0,00	29 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
658	Charges diverses de gestion courante	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	5 000,00	0,00
RECETTES		0,00	207 700,00	4 300,00	0,00	0,00	0,00	0,00	333 550,00	0,00
706	Prestations de services	0,00	132 000,00	4 300,00	0,00	0,00	0,00	0,00	296 500,00	0,00
707	Ventes de marchandises	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	2 500,00	0,00
708	Autres produits	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	250,00	0,00
731	Fiscalité locale	0,00	10 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
747	Participations	0,00	65 700,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
752	Revenus des immeubles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	24 300,00	0,00
758	Produits divers de gestion courante	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	10 000,00	0,00

(1) Détailler les comptes à trois chiffres.

IV – ANNEXES	IV
A – PRESENTATION CROISEE – SECTION DE FONCTIONNEMENT – PRESENTATION DETAILLEE	A2.933

FONCTION 3 – Culture, vie sociale, jeunesse, sports et loisirs (suite 1)

Article / compte nature (1)	Libellé	32 Sports (autres que scolaires)					
		321 Salles de sport, gymnases	322 Stades	323 Piscines	324 Centres de formation sportifs	325 Autres équipements sportifs ou loisirs	326 Manifestations sportives
DEPENSES		24 345,00	42 095,00	0,00	0,00	4 100,00	307 140,00
606	Achats non stockés de matières et fourni	345,00	8 595,00	0,00	0,00	0,00	640,00
613	Locations	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
615	Entretien et réparations	24 000,00	33 500,00	0,00	0,00	4 100,00	200,00
616	Primes d'assurances	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
618	Divers	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	11 500,00
623	Pub., publications, relations publiques	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	25 500,00
624	Transports biens, transports collectifs	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
625	Déplacements et missions	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
626	Frais postaux et frais télécommunication	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
627	Services bancaires et assimilés	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
628	Divers	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
637	Autres impôts, taxes (autres organismes)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
651	Charges interv. cpt propre - Aides pers.	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
657	Charges intervent° cpt prop. - Subvent°	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	269 300,00
658	Charges diverses de gestion courante	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
RECETTES		24 000,00	0,00	0,00	0,00	2 000,00	0,00
706	Prestations de services	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
707	Ventes de marchandises	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
708	Autres produits	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
731	Fiscalité locale	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
747	Participations	24 000,00	0,00	0,00	0,00	2 000,00	0,00
752	Revenus des immeubles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
758	Produits divers de gestion courante	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

(1) Détailler les comptes à trois chiffres.

IV – ANNEXES	IV
A – PRESENTATION CROISEE – SECTION DE FONCTIONNEMENT – PRESENTATION DETAILLEE	A2.933

FONCTION 3 – Culture, vie sociale, jeunesse, sports et loisirs (suite 2)

Article / compte nature (1)	Libellé	33 Jeunesse (action socio-éduc.) et loisirs			34 Vie sociale et citoyenne		39 Sécurité	TOTAL DU CHAPITRE
		331 Centres de loisirs	332 Colonies de vacances	338 Autres activités pour les jeunes	341 Egalité entre les femmes et les hommes	348 Autres		
DEPENSES		294 570,00	0,00	14 400,00	0,00	0,00	0,00	1 849 491,00
606	Achats non stockés de matières et fourni	70 200,00	0,00	5 500,00	0,00	0,00	0,00	157 153,00
613	Locations	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	115 476,00
615	Entretien et réparations	14 700,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	141 245,00
616	Primes d'assurances	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	500,00
618	Divers	34 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	47 000,00
623	Pub., publications, relations publiques	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	662 247,00
624	Transports biens, transports collectifs	20 500,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	22 000,00
625	Déplacements et missions	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	2 000,00
626	Frais postaux et frais télécommunication	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	650,00
627	Services bancaires et assimilés	170,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	920,00
628	Divers	0,00	0,00	7 000,00	0,00	0,00	0,00	161 500,00
637	Autres impôts, taxes (autres organismes)	0,00	0,00	400,00	0,00	0,00	0,00	77 000,00
651	Charges interv. cpt propre - Aides pers.	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	2 000,00
657	Charges intervent° cpt prop. - Subvent°	155 000,00	0,00	1 500,00	0,00	0,00	0,00	454 800,00
658	Charges diverses de gestion courante	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	5 000,00
RECETTES		114 800,00	0,00	95 100,00	0,00	0,00	0,00	781 450,00
706	Prestations de services	94 800,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	527 600,00
707	Ventes de marchandises	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	2 500,00
708	Autres produits	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	250,00
731	Fiscalité locale	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	10 000,00
747	Participations	20 000,00	0,00	95 100,00	0,00	0,00	0,00	206 800,00
752	Revenus des immeubles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	24 300,00
758	Produits divers de gestion courante	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	10 000,00

(1) Détailler les comptes à trois chiffres.

IV – ANNEXES

IV

A – PRESENTATION CROISEE – SECTION DE FONCTIONNEMENT – PRESENTATION DETAILLEE

A2.934

FONCTION 4 – Santé et action sociale (hors APA et RSA/Régularisation de RMI)

Article / compte nature (1)	Libellé	41 Santé					
		410 Services communs	411 PMI et planification familiale	412 Prévention et éducation pour la santé	413 Sécurité alimentaire	414 Dispensaires et autres éts sanitaires	418 Autres actions
DEPENSES		51 300,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
606	Achats non stockés de matières et fourni	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
613	Locations	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
614	Charges locatives et de copropriété	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
615	Entretien et réparations	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
616	Primes d'assurances	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
618	Divers	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
623	Pub., publications, relations publiques	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
624	Transports biens, transports collectifs	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
626	Frais postaux et frais télécommunication	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
628	Divers	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
637	Autres impôts, taxes (autres organismes)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
651	Charges interv. cpt propre - Aides pers.	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
655	Contributions obligatoires	51 300,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
657	Charges intervent ^o cpt prop. - Subvent ^o	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
RECETTES		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
708	Autres produits	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
747	Participations	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

(1) Détailler les comptes à trois chiffres.

IV – ANNEXES	IV
A – PRESENTATION CROISEE – SECTION DE FONCTIONNEMENT – PRESENTATION DETAILLEE	A2.934

FONCTION 4 – Santé et action sociale (hors APA et RSA/Régularisation de RMI) (suite 1)

Article / compte nature (1)	Libellé	42 Action sociale							
		420 Services communs	421 Famille et enfance				422 Petite enfance		
			4211 Actions en faveur de la maternité	4212 Aides à la famille	4213 Aides sociales à l'enfance	4214 Adolescence	4221 Crèches et garderies	4222 Multi accueil	4228 Autres actions pour la petite enfance
DEPENSES		402 813,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
606	Achats non stockés de matières et fourni	12 600,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
613	Locations	800,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
614	Charges locatives et de copropriété	2 800,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
615	Entretien et réparations	5 016,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
616	Primes d'assurances	800,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
618	Divers	5 759,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
623	Pub., publications, relations publiques	15 850,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
624	Transports biens, transports collectifs	1 500,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
626	Frais postaux et frais télécommunication	1 500,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
628	Divers	36 610,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
637	Autres impôts, taxes (autres organismes)								

IV – ANNEXES	IV
A – PRESENTATION CROISEE – SECTION DE FONCTIONNEMENT – PRESENTATION DETAILLEE	A2.934-3

FONCTION 4-3 – APA

Article / compte nature (1)	Libellé	430 Services communs	431 APA à domicile	432 APA versée aux bénéf. en établissement	433 APA versée à l'établissement	TOTAL DU CHAPITRE
	DEPENSES	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	RECETTES	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

(1) Détailler les comptes à trois chiffres.

IV – ANNEXES	IV
A – PRESENTATION CROISEE – SECTION DE FONCTIONNEMENT – PRESENTATION DETAILLEE	A2.934-4

FONCTION 4-4 – RSA / Régularisation de RMI

Article / compte nature (1)	Libellé	441 Insertion sociale	442 Santé	443 Logement	444 Insertion professionnelle	445 Evaluation des dépenses engagées	446 Dépenses de structure	447 RSA allocations	448 Autres dépenses au titre du RSA	TOTAL DU CHAPITRE
	DEPENSES	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	RECETTES	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

(1) Détailler les comptes à trois chiffres.

IV – ANNEXES

IV

A – PRESENTATION CROISEE – SECTION DE FONCTIONNEMENT – PRESENTATION DETAILLEE

A2.935

FONCTION 5 – Aménagement des territoires et habitat

Article / compte nature (1)	Libellé	50 Services communs	51 Aménagement et services urbains						
			510 Services communs	511 Espaces verts urbains	512 Eclairage public	513 Art public	514 Electrification	515 Opérations d'aménagement	518 Autres actions d'aménagement urbain
DEPENSES		0,00	99 531,94	196 250,00	25 800,00	0,00	6 000,00	0,00	0,00
604	Achats d'études, prestations de services	0,00	12 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
606	Achats non stockés de matières et fourni	0,00	11 000,00	60 450,00	8 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00
615	Entretien et réparations	0,00	0,00	135 800,00	17 800,00	0,00	6 000,00	0,00	0,00
622	Rémunérations intermédiaires, honoraires	0,00	24 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
623	Pub., publications, relations publiques	0,00	14 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
628	Divers	0,00	9 200,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
641	Rémunérations du personnel	0,00	25 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
645	Charges sécurité sociale et prévoyance	0,00	300,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
661	Charges d'intérêts	0,00	4 031,94	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
RECETTES		0,00	0,00	0,00	8 400,00	0,00	0,00	0,00	0,00
703	Redevances utilisation du domaine	0,00	0,00	0,00	8 400,00	0,00	0,00	0,00	0,00
752	Revenus des immeubles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

(1) Détailler les comptes à trois chiffres.

IV – ANNEXES	IV
A – PRESENTATION CROISEE – SECTION DE FONCTIONNEMENT – PRESENTATION DETAILLEE	A2.935

FONCTION 5 – Aménagement des territoires et habitat (suite 1)

Article / compte nature (1)	Libellé	52 Politique de la ville	53 Agglomérations et villes moyennes	54 Espace rural et autres espaces de dév.	55 Habitat (Logement)				
					551 Parc privé de la collectivité	552 Aide au secteur locatif	553 Aide à l'accession à la propriété	554 Aire d'accueil des gens du voyage	555 Logement social
DEPENSES		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
604	Achats d'études, prestations de services	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
606	Achats non stockés de matières et fourni	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
615	Entretien et réparations	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
622	Rémunérations intermédiaires, honoraires	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
623	Pub., publications, relations publiques	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
628	Divers	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
641	Rémunérations du personnel	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
645	Charges sécurité sociale et prévoyance	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
661	Charges d'intérêts	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
RECETTES		0,00	0,00	0,00	55 500,00	0,00	0,00	0,00	0,00
703	Redevances utilisation du domaine	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
752	Revenus des immeubles	0,00	0,00	0,00	55 500,00	0,00	0,00	0,00	0,00

(1) Détailler les comptes à trois chiffres.

IV – ANNEXES	IV
A – PRESENTATION CROISEE – SECTION DE FONCTIONNEMENT – PRESENTATION DETAILLEE	A2.935

FONCTION 5 – Aménagement des territoires et habitat (suite 2)

Article / compte nature (1)	Libellé	56 Actions en faveur du littoral	57 Techno. de l'information et de la comm.	58 Autres actions		59 Sécurité	TOTAL DU CHAPITRE
				581 Réserves Foncières	588 Autres actions d'aménagement		
DEPENSES		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	327 581,94
604	Achats d'études, prestations de services	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	12 000,00
606	Achats non stockés de matières et fourni	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	79 450,00
615	Entretien et réparations	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	159 600,00
622	Rémunérations intermédiaires, honoraires	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	24 000,00
623	Pub., publications, relations publiques	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	14 000,00
628	Divers	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	9 200,00
641	Rémunérations du personnel	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	25 000,00
645	Charges sécurité sociale et prévoyance	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	300,00
661	Charges d'intérêts	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	4 031,94
RECETTES		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	63 900,00
703	Redevances utilisation du domaine	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	8 400,00
752	Revenus des immeubles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	55 500,00

(1) Détailler les comptes à trois chiffres.

IV – ANNEXES

IV

A – PRESENTATION CROISEE – SECTION DE FONCTIONNEMENT – PRESENTATION DETAILLEE

A2.936

FONCTION 6 – Action économique

Article / compte nature (1)	Libellé	60 Services communs	61 Interventions économiques transversales	62 Structure d'animation et de dév. éco.	63 Actions sectorielles			
					631 Agriculture, pêche et agro-alimentaire		632 Industrie, commerce et artisanat	633 Développement touristique
					6311 Laboratoire	6312 Autres		
DEPENSES		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
RECETTES		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	15 300,00	0,00
703	Redevances utilisation du domaine	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	15 300,00	0,00
731	Fiscalité locale	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

(1) Détailler les comptes à trois chiffres.

IV – ANNEXES	IV
A – PRESENTATION CROISEE – SECTION DE FONCTIONNEMENT – PRESENTATION DETAILLEE	A2.936

FONCTION 6 – Action économique (suite)

Article / compte nature (1)	Libellé	64 Rayonnement, attractivité du territoire	65 Insertion éco. et éco.sociale, solidaire	66 Maintien et dév. des services publics	67 Recherche et innovation	68 Autres actions	TOTAL DU CHAPITRE
DEPENSES		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
RECETTES		7 900,00	0,00	0,00	0,00	0,00	23 200,00
703	Redevances utilisation du domaine	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	15 300,00
731	Fiscalité locale	7 900,00	0,00	0,00	0,00	0,00	7 900,00

(1) Détailler les comptes à trois chiffres.

IV – ANNEXES	IV
A – PRESENTATION CROISEE – SECTION DE FONCTIONNEMENT – PRESENTATION DETAILLEE	A2.937

FONCTION 7 – Environnement

Article / compte nature (1)	Libellé	70 Services communs	71 Actions transversales	72 Actions déchets et propreté urbaine					
				720 Services communs collecte et propreté	721 Collecte et traitement des déchets			722 Propreté urbaine	
					7211 Actions prévention et sensibilisation	7212 Collecte des déchets	7213 Tri, valorisation, traitement déchets	7221 Actions prévention et sensibilisation	7222 Action propreté urbaine et nettoiemment
DEPENSES		69 986,65	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	58 100,00	
606	Achats non stockés de matières et fourni	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	23 500,00	
611	Contrats de prestations de services	20 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
613	Locations	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
615	Entretien et réparations	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	34 600,00	
623	Pub., publications, relations publiques	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
628	Divers	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
637	Autres impôts, taxes (autres organismes)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
651	Charges interv. cpt propre - Aides pers.	15 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
655	Contributions obligatoires	19 600,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
657	Charges intervent* cpt prop. - Subvent*	9 235,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
658	Charges diverses de gestion courante	6 151,65	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
RECETTES		5 700,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
702	Ventes de récoltes et produits forestier	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
703	Redevances utilisation du domaine	700,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
752	Revenus des immeubles	3 500,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
758	Produits divers de gestion courante	1 500,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	

(1) Détailler les comptes à trois chiffres.

IV – ANNEXES	IV
A – PRESENTATION CROISEE – SECTION DE FONCTIONNEMENT – PRESENTATION DETAILLEE	A2.937

FONCTION 7 – Environnement (suite 1)

Article / compte nature (1)	Libellé	73 Actions en matière de gestion des eaux					74 Politique de l'air
		731	732	733	734	735	
		Politique de l'eau	Eau potable	Assainissement	Eaux pluviales	Lutte contre les inondations	
DEPENSES		80 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00	33 750,00
606	Achats non stockés de matières et fourni	80 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
611	Contrats de prestations de services	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
613	Locations	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	500,00
615	Entretien et réparations	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
623	Pub., publications, relations publiques	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	8 000,00
628	Divers	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
637	Autres impôts, taxes (autres organismes)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	250,00
651	Charges interv. cpt propre - Aides pers.	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	25 000,00
655	Contributions obligatoires	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
657	Charges intervent° cpt prop. - Subvent°	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
658	Charges diverses de gestion courante	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
RECETTES		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
702	Ventes de récoltes et produits forestier	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
703	Redevances utilisation du domaine	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
752	Revenus des immeubles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
758	Produits divers de gestion courante	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

(1) Détailler les comptes à trois chiffres.

IV – ANNEXES

IV

A – PRESENTATION CROISEE – SECTION DE FONCTIONNEMENT – PRESENTATION DETAILLEE

A2.937

FONCTION 7 – Environnement (suite 2)

Article / compte nature (1)	Libellé	75 Politique de l'énergie					76	77	78	TOTAL DU CHAPITRE
		751 Réseaux de chaleur et de froid	752 Energie photovoltaïque	753 Energie éolienne	754 Energie hydraulique	758 Autres actions	Préserv. patrim. naturel,risques techno.	Environnement infrastructures transports	Autres actions	
DEPENSES		0,00	0,00	0,00	0,00	5 000,00	5 600,00	0,00	0,00	252 436,65
606	Achats non stockés de matières et fourni	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	103 500,00
611	Contrats de prestations de services	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	20 000,00
613	Locations	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	500,00
615	Entretien et réparations	0,00	0,00	0,00	0,00	5 000,00	0,00	0,00	0,00	39 600,00
623	Pub., publications, relations publiques	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	8 000,00
628	Divers	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	5 600,00	0,00	0,00	5 600,00
637	Autres impôts, taxes (autres organismes)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	250,00
651	Charges interv. cpt propre - Aides pers.	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	40 000,00
655	Contributions obligatoires	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	19 600,00
657	Charges intervent ^o cpt prop. - Subvent ^o	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	9 235,00
658	Charges diverses de gestion courante	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	6 151,65
RECETTES		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	1 600,00	0,00	0,00	7 300,00
702	Ventes de récoltes et produits forestier	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	1 600,00	0,00	0,00	1 600,00
703	Redevances utilisation du domaine	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	700,00
752	Revenus des immeubles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	3 500,00
758	Produits divers de gestion courante	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	1 500,00

(1) Détailler les comptes à trois chiffres.

IV – ANNEXES

IV

A – PRESENTATION CROISEE – SECTION DE FONCTIONNEMENT – PRESENTATION DETAILLEE

A2.938

FONCTION 8 – Transports

Article / compte nature (1)	Libellé	80 Services communs	81 Transports scolaires	82 Transports publics de voyageurs						
				820 Services communs	821 Transport sur route	822 Transport ferroviaire	823 Transport fluvial	824 Transport maritime	825 Transport aérien	828 Autres transports
DEPENSES		0,00	8 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
606	Achats non stockés de matières et fourni	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
615	Entretien et réparations	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
617	Etudes et recherches	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
622	Rémunérations intermédiaires, honoraires	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
624	Transports biens, transports collectifs	0,00	8 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
RECETTES		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
703	Redevances utilisation du domaine	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
708	Autres produits	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
758	Produits divers de gestion courante	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

(1) Détailler les comptes à trois chiffres.

IV – ANNEXES

IV

A – PRESENTATION CROISEE – SECTION DE FONCTIONNEMENT – PRESENTATION DETAILLEE

A2.938

FONCTION 8 – Transports (suite 1)

Article / compte nature (1)	Libellé	83 Transports de marchandises						
		830 Services communs	831 Fret routier	832 Fret ferroviaire	833 Fret fluvial	834 Fret maritime	835 Fret aérien	838 Autres transports
DEPENSES		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
606	Achats non stockés de matières et fourni	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
615	Entretien et réparations	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
617	Etudes et recherches	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
622	Rémunérations intermédiaires, honoraires	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
624	Transports biens, transports collectifs	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
RECETTES		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
703	Redevances utilisation du domaine	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
708	Autres produits	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
758	Produits divers de gestion courante	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

(1) Détailler les comptes à trois chiffres.

IV – ANNEXES	IV
A – PRESENTATION CROISEE – SECTION DE FONCTIONNEMENT – PRESENTATION DETAILLEE	A2.938

FONCTION 8 – Transports (suite 2)

Article / compte nature (1)	Libellé	84 Voirie							
		841 Voirie nationale	842 Voirie régionale	843 Voirie départementale	844 Voirie métropolitaine	845 Voirie communale	846 Viabilité hivernale et aléas climatiques	847 Equipements de voirie	849 Sécurité routière
DEPENSES		0,00	0,00	0,00	0,00	239 550,00	0,00	0,00	0,00
606	Achats non stockés de matières et fourni	0,00	0,00	0,00	0,00	35 900,00	0,00	0,00	0,00
615	Entretien et réparations	0,00	0,00	0,00	0,00	191 150,00	0,00	0,00	0,00
617	Etudes et recherches	0,00	0,00	0,00	0,00	10 000,00	0,00	0,00	0,00
622	Rémunérations intermédiaires, honoraires	0,00	0,00	0,00	0,00	2 500,00	0,00	0,00	0,00
624	Transports biens, transports collectifs	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
RECETTES		0,00	0,00	0,00	0,00	91 300,00	0,00	0,00	0,00
703	Redevances utilisation du domaine	0,00	0,00	0,00	0,00	73 200,00	0,00	0,00	0,00
708	Autres produits	0,00	0,00	0,00	0,00	6 600,00	0,00	0,00	0,00
758	Produits divers de gestion courante	0,00	0,00	0,00	0,00	11 500,00	0,00	0,00	0,00

(1) Détailler les comptes à trois chiffres.

IV – ANNEXES	IV
A – PRESENTATION CROISEE – SECTION DE FONCTIONNEMENT – PRESENTATION DETAILLEE	A2.938

FONCTION 8 – Transports (suite 3)

Article / compte nature (1)	Libellé	85 Infrastructures					86 Liaisons multimodales	87 Circulations douces	89 Sécurité	TOTAL DU CHAPITRE
		851 Gares, autres infrastructures routières	852 Gares et autres infrastructures ferrov.	853 Haltes, autres infrastructures fluviales	854 Ports, autres infrastructures portuaires	855 Aéroports et autres infrastructures				
DEPENSES		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	247 550,00
606	Achats non stockés de matières et fourni	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	35 900,00
615	Entretien et réparations	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	191 150,00
617	Etudes et recherches	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	10 000,00
622	Rémunérations intermédiaires, honoraires	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	2 500,00
624	Transports biens, transports collectifs	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	8 000,00
RECETTES		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	91 300,00
703	Redevances utilisation du domaine	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	73 200,00
708	Autres produits	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	6 600,00
758	Produits divers de gestion courante	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	11 500,00

(1) Détailler les comptes à trois chiffres.

IV – ANNEXES

IV

ANNEXES PATRIMONIALES – ETAT DE LA DETTE – REPARTITION PAR NATURE DE DETTE

B1.2

B1.2 – REPARTITION PAR NATURE DE DETTE (hors 16449 et 166)

Nature (Pour chaque ligne, indiquer le numéro de contrat)	Emprunts et dettes à l'origine du contrat													
	Organisme prêteur ou chef de file	Date de signature	Date d'émission ou date de mobilisation (1)	Date du premier remboursement	Nominal (2)	Type de taux d'intérêt (3)	Index (4)	Taux initial		Devise	Périodicité des remboursements (6)	Profil d'amortissement (7)	Possibilité de remboursement anticipé O/N	Catégorie d'emprunt (8)
								Niveau de taux (5)	Taux actuariel					
163 Emprunts obligataires (Total)					0,00									
164 Emprunts auprès des établissements financiers (Total)					18 318 443,09									
1641 Emprunts en euros (total)					18 318 443,09									
00042711201 (00042711201)	Crédit Mutuel	27/12/2022	27/12/2022	28/02/2023	500 000,00	F	FIXE	2,900	2,945		T	P	N	A-1
10278 00160 000302349 04 (Y000)	Crédit Mutuel	17/10/2011	01/02/2012	30/04/2012	500 000,00	C	TAUX STRUCTURES	2,642	2,530		T	P	N	A-1
1236857 (Y1236857)	Caisse des Dépôts et Consignation	11/12/2012	16/01/2013	01/02/2014	777 778,00	V	LIVRETA	3,250	2,031		A	C	N	A-1
427112 06 (2018001)	Crédit Mutuel	23/10/2018	27/12/2018	31/01/2019	400 000,00	F	FIXE	1,180	1,199		T	C	N	A-1
427112-003-03 (Y604002646)	Landesbank Saar	22/07/2014	31/07/2014	31/10/2014	2 663 620,00	V	EURIBOR03M	1,559	1,168		T	C	N	A-1
5012567401 (Y501256740)	DEXIA Crédit Local	11/03/1999	01/06/1999	01/06/2000	762 245,09	F	FIXE	4,850	4,875		A	X Libre	N	A-1
604002032 (Y604002032)	Landesbank Saar	13/09/2013	25/11/2013	25/02/2014	1 183 000,00	V	EURIBOR03M	2,117	1,785		T	C	N	A-1
86451508859 (Y451508859)	Crédit Agricole	29/12/2009	24/04/2010	24/07/2010	1 667 000,00	V	EURIBOR03M	1,042	0,527		T	C	N	A-1
86473874195 (201901)	Crédit Agricole	19/12/2019	31/12/2019	31/03/2020	1 000 000,00	F	FIXE	0,640	0,648		T	P	N	A-1
9097934 (Y9097934)	Caisse d'Epargne	03/10/2012	05/03/2013	05/08/2013	2 714 800,00	F	FIXE	4,090	4,289		T	P	N	A-1
MON522340UR (YMON503028)	Caisse Française de Financement Local	10/04/2015	17/04/2015	01/08/2015	1 870 000,00	V	EURIBOR03M	1,034	1,318		T	P	N	A-1
MON533405EUR/001 (YMON263921)	La Banque Postale	19/12/2008	29/12/2008	01/04/2009	1 725 000,00	F	FIXE	4,420	4,560		T	C	N	A-1
Y000000001 (Y000000001)	Crédit Agricole	30/12/2010	31/05/2011	31/05/2012	1 555 000,00	V	EURIBOR03M	1,960	0,557		A	C	N	A-1
Y000000004 (Y000000004)	Crédit Agricole	30/12/2010	31/05/2011	31/05/2012	1 000 000,00	V	EURIBOR03M	1,960	0,557		A	C	N	A-1
1643 Emprunts en devises (total)					0,00									
16441 Emprunts assortis d'une option de tirage sur ligne de trésorerie (total)					0,00									
165 Dépôts et cautionnements reçus (Total)					0,00									
167 Emprunts et dettes assortis de conditions particulières (Total)					0,00									

VILLE DE YUTZ - Budget Principal Ville Yutz - BP (projet de budget) - 2024

Accusé de réception en préfecture
057-215707571-20231213-DEL-1-131223-DE
Date de télétransmission : 18/12/2023
Date de réception en préfecture : 18/12/2023

Nature (Pour chaque ligne, indiquer le numéro de contrat)	Emprunts et dettes à l'origine du contrat													
	Organisme prêteur ou chef de file	Date de signature	Date d'émission ou date de mobilisation (1)	Date du premier remboursement	Nominal (2)	Type de taux d'intérêt (3)	Index (4)	Taux initial		Devise	Périodicité des remboursements (6)	Profil d'amortissement (7)	Possibilité de remboursement anticipé Q/N	Catégorie d'emprunt (8)
								Niveau de taux (5)	Taux actuariel					
1671 Avances consolidées du Trésor (total)					0,00									
1672 Emprunts sur comptes spéciaux du Trésor (total)					0,00									
1675 Dettes pour METP et PPP (total)					0,00									
1676 Dettes envers locataires-acquéreurs (total)					0,00									
1678 Autres emprunts et dettes (total)					0,00									
168 Emprunts et dettes assimilés (Total)					0,00									
1681 Autres emprunts (total) (9)					0,00									
1682 Bons à moyen terme négociables (total)					0,00									
1687 Autres dettes (total)					0,00									
Total général					18 318 443,09									

(1) Si un emprunt donne lieu à plusieurs mobilisations, indiquer la date de la première mobilisation.

(2) Nominal : montant emprunté à l'origine.

(3) Type de taux d'intérêt : F : fixe ; V : variable simple ; C : complexe ; R : préfixé (c'est-à-dire un taux variable qui n'est pas seulement défini comme la simple addition d'un taux usuel de référence et d'une marge exprimée en point de pourcentage).

(4) Mentionner le ou les types d'index (ex : Euribor 3 mois).

(5) Indiquer le niveau de taux à l'origine du contrat.

(6) Indiquer la périodicité des remboursements : A : annuelle , B : bimestrielle, T : trimestrielle, X autre.

(7) Indiquer C pour amortissement constant, P pour amortissement progressif, F pour *in fine*, X pour autres à préciser.

(8) Catégorie d'emprunt à l'origine. Exemple A-1 (cf. la classification des emprunts suivant la typologie de la circulaire IOCB1016077C du 25 juin 2010 sur les produits financiers offerts aux collectivités territoriales).

(9) Y compris les avances remboursables consenties au titre de l'article 25 de la loi n°2020-935 du 30 juillet 2020 de finances rectificative pour 2020, portant attribution des avances remboursables sur les recettes fiscales prévues aux articles 1594 A et 1595 du code général des impôts

IV – ANNEXES

IV

ANNEXES PATRIMONIALES – ETAT DE LA DETTE – REPARTITION PAR NATURE DE DETTE

B1.2

B1.2 – REPARTITION PAR NATURE DE DETTE (hors 16449 et 166) (suite)

Nature (Pour chaque ligne, indiquer le numéro de contrat)	Couverture ? O/N (11)	Montant couvert	Catégorie d'emprunt après couverture éventuelle (12)	Capital restant dû au 01/01/N	Durée résiduelle (en années)	Emprunts et dettes au 01/01/N			Annuité de l'exercice			ICNE de l'exercice
						Type de taux (13)	Taux d'intérêt		Capital	Charges d'intérêt (16)	Intérêts perçus (le cas échéant) (17)	
							Index (14)	Niveau de taux d'intérêt à la date de vote du budget (15)				
163 Emprunts obligataires (Total)		0,00		0,00					0,00	0,00	0,00	0,00
164 Emprunts auprès des établissements financiers (Total)		0,00		6 993 775,30					1 044 897,11	248 096,79	0,00	38 807,94
1641 Emprunts en euros (total)		0,00		6 993 775,30					1 044 897,11	248 096,79	0,00	38 807,94
00042711201 (00042711201)	N	0,00	A-1	472 981,83	13,91	F	FIXE	2,900	27 810,26	13 415,86	0,00	1 147,55
10278 00160 000302349 04 (Y000)	N	0,00	A-1	238 918,55	8,08	C	TAUX STRUCTURES	5,548	26 235,87	14 326,55	0,00	2 304,02
1236857 (Y1236857)	N	0,00	A-1	388 889,00	9,08	V	LIVRETA	4,000	38 888,90	15 555,56	0,00	12 814,21
427112 06 (2018001)	N	0,00	A-1	266 666,60	9,83	F	FIXE	1,180	26 666,68	3 028,67	0,00	477,13
427112-003-03 (Y604002646)	N	0,00	A-1	1 021 054,21	5,58	V	EURIBOR03M	5,298	177 574,68	51 842,79	0,00	6 890,01
5012567401 (Y501256740)	N	0,00	A-1	27 440,91	0,42	F	FIXE	4,850	27 440,91	1 330,88	0,00	0,00
604002032 (Y604002032)	N	0,00	A-1	394 333,20	4,91	V	EURIBOR03M	5,904	78 866,68	21 583,33	0,00	1 681,17
86451508859 (Y451508859)	N	0,00	A-1	541 775,00	6,31	V	EURIBOR03M	0,087	83 350,00	451,55	0,00	76,44
86473874195 (201901)	N	0,00	A-1	742 641,20	11,00	F	FIXE	0,640	65 374,90	4 596,22	0,00	12,04
9097934 (Y9097934)	N	0,00	A-1	953 766,57	4,09	F	FIXE	4,090	207 599,93	35 851,99	0,00	4 727,00
MON522340UR (YMON503028)	N	0,00	A-1	894 558,23	6,33	V	EURIBOR03M	4,998	128 588,30	43 257,62	0,00	5 733,30
MON533405EUR/001 (YMON263921)	N	0,00	A-1	28 750,00	0,00	F	FIXE	4,420	28 750,00	324,75	0,00	0,00
Y000000001 (Y000000001)	N	0,00	A-1	622 000,00	7,42	V	EURIBOR03M	4,687	77 750,00	25 884,83	0,00	1 792,40
Y000000004 (Y000000004)	N	0,00	A-1	400 000,00	7,42	V	EURIBOR03M	4,687	50 000,00	16 646,19	0,00	1 152,67
1643 Emprunts en devises (total)		0,00		0,00					0,00	0,00	0,00	0,00
16441 Emprunts assortis d'une option de tirage sur ligne de trésorerie (total) (10)		0,00		0,00					0,00	0,00	0,00	0,00
165 Dépôts et cautionnements reçus (Total)		0,00		0,00					0,00	0,00	0,00	0,00
167 Emprunts et dettes assortis de conditions particulières (Total)		0,00		0,00					0,00	0,00	0,00	0,00
1671 Avances consolidées du Trésor (total)		0,00		0,00					0,00	0,00	0,00	0,00
1672 Emprunts sur comptes spéciaux (total)		0,00		0,00					0,00	0,00	0,00	0,00
1675 Dettes pour METP et PPP (total)		0,00		0,00					0,00	0,00	0,00	0,00

VILLE DE YUTZ - Budget Principal Ville Yutz - BP (projet de budget) - 2024

Accusé de réception en préfecture
057-215707571-20231213-DEL-1-131223-DE
Date de télétransmission : 18/12/2023
Date de réception préfecture : 18/12/2023

Nature (Pour chaque ligne, indiquer le numéro de contrat)	Emprunts et dettes au 01/01/N											
	Couverture ? O/N (11)	Montant couvert	Catégorie d'emprunt après couverture éventuelle (12)	Capital restant dû au 01/01/N	Durée résiduelle (en années)	Taux d'intérêt			Annuité de l'exercice			ICNE de l'exercice
						Type de taux (13)	Index (14)	Niveau de taux d'intérêt à la date de vote du budget (15)	Capital	Charges d'intérêt (16)	Intérêts perçus (le cas échéant) (17)	
1676 Dettes envers locataires-acquéreurs (total)		0,00		0,00					0,00	0,00	0,00	0,00
1678 Autres emprunts et dettes (total)		0,00		0,00					0,00	0,00	0,00	0,00
168 Emprunts et dettes assimilés (Total)		0,00		0,00					0,00	0,00	0,00	0,00
1681 Autres emprunts (total)		0,00		0,00					0,00	0,00	0,00	0,00
1682 Bons à moyen terme négociables (total)		0,00		0,00					0,00	0,00	0,00	0,00
1687 Autres dettes (total)		0,00		0,00					0,00	0,00	0,00	0,00
Total général		0,00		6 993 775,30					1 044 897,11	248 096,79	0,00	38 807,94

(10) S'agissant des emprunts assortis d'une ligne de trésorerie, il faut faire ressortir le remboursement du capital de la dette prévue pour l'exercice correspondant au véritable endettement.

(11) Si l'emprunt est soumis à couverture, il convient de compléter le tableau « détail des opérations de couverture ».

(12) Catégorie d'emprunt. Exemple A-1 (cf. la classification des emprunts suivant la typologie de la circulaire IOCB1015077C du 25 juin 2010 sur les produits financiers offerts aux collectivités territoriales).

(13) Type de taux d'intérêt après opérations de couverture : F : fixe ; V : variable simple ; C : complexe (c'est-à-dire un taux variable qui n'est pas seulement défini comme la simple addition d'un taux usuel de référence et d'une marge exprimée en point de pourcentage).

(14) Mentionner l'index en cours au 01/01/N après opérations de couverture.

(15) Taux après opérations de couverture éventuelles. Pour les emprunts à taux variable, indiquer le niveau à la date de vote du budget.

(16) Il s'agit des intérêts dus au titre du contrat initial et comptabilisés à l'article 66111 « Intérêts réglés à l'échéance » (intérêts décaissés) et intérêts éventuels dus au titre du contrat d'échange éventuel et comptabilisés à l'article 668.

(17) Indiquer les intérêts éventuellement reçus au titre du contrat d'échange éventuel et comptabilisés au 768.

IV – ANNEXES

IV

ANNEXES PATRIMONIALES – ETAT DE LA DETTE – TYPOLOGIE DE LA REPARTITION DE L'ENCOURS

B1.4

B1.4 – TYPOLOGIE DE LA REPARTITION DE L'ENCOURS (1)

Indices sous-jacents		(1) Indices zone euro	(2) Indices inflation française ou zone euro ou écart entre ces indices	(3) Ecart d'indices zone euro	(4) Indices hors zone euro et écarts d'indices dont l'un est un indice hors zone euro	(5) Ecart d'indices hors zone euro	(6) Autres indices
Structure							
(A) Taux fixe simple. Taux variable simple. Echange de taux fixe contre taux variable ou inversement. Echange de taux structuré contre taux variable ou taux fixe (sens unique). Taux variable simple plafonné (cap) ou encadré (tunnel)	Nombre de produits	14	0	0	0	0	
	% de l'encours	100,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
	Montant en euros	6 993 775,30	0,00	0,00	0,00	0,00	
(B) Barrière simple. Pas d'effet de levier	Nombre de produits	0	0	0	0	0	
	% de l'encours	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
	Montant en euros	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
(C) Option d'échange (swaption)	Nombre de produits	0	0	0	0	0	
	% de l'encours	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
	Montant en euros	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
(D) Multiplicateur jusqu'à 3 ; multiplicateur jusqu'à 5 capé	Nombre de produits	0	0	0	0	0	
	% de l'encours	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
	Montant en euros	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
(E) Multiplicateur jusqu'à 5	Nombre de produits	0	0	0	0	0	
	% de l'encours	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
	Montant en euros	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
(F) Autres types de structures	Nombre de produits						0
	% de l'encours						0,00
	Montant en euros						0,00

(1) Cette annexe retrace le stock de dette au 01/01/N après opérations de couverture éventuelles.

IV – ANNEXES	IV
ANNEXES PATRIMONIALES – METHODES UTILISEES POUR LES AMORTISSEMENTS	B2

METHODES UTILISEES POUR LES AMORTISSEMENTS

Procédure d'amortissement (linéaire, dégressif, variable)	CHOIX DE L'ASSEMBLEE	Durée (en années)	Délibération du
	Biens de faible valeur - Seuil unitaire en deçà duquel les immobilisations de peu de valeur s'amortissent sur un an : €		30-11-2022
	Catégories de biens amortis		
L	Matériel de transport	10	30/11/2022
L	Analyses et mesures	10	30/11/2022
L	Ameublement	5	30/11/2022
L	Logiciels	2	30/11/2022
L	Matériel de monétique	5	30/11/2022
L	Matériel audiovisuel	5	30/11/2022
L	Matériel d'expo, d'affichage et signalét	10	30/11/2022
L	Chauffage sanitaire	10	30/11/2022
L	Entretien nettoyage	5	30/11/2022
L	Suv.équip.versées inf.20 000 ?	1	30/11/2022
L	Hébergement, hôtellerie	10	30/11/2022
L	Restauration - Equipement cuisine	10	30/11/2022
L	Installations de voirie	10	30/11/2022
L	Matériel lié au stationnement	15	30/11/2022
L	Plan local d'urbanisme sup.100 000 ?	10	30/11/2022
L	Autre matériel et outillage Atelier	15	30/11/2022
L	Autre matériel et outillage Garage	15	30/11/2022
L	Agriculture et environnement	10	30/11/2022
L	Gymnastique	15	30/11/2022
L	Frais d'études	5	30/11/2022
L	Frais d'insertion	5	30/11/2022
L	Matériel de bureau	5	30/11/2022
L	Subv.équip.versées inf.100 000 ?	5	30/11/2022
L	Subv.équip.versées sup.100 000 ?	15	30/11/2022
L	Matériel technique incendie et défense civile	10	30/11/2022
L	Police	10	30/11/2022
L	Equipement de puériculture	10	30/11/2022
L	Matériel de voirie	15	30/11/2022
L	Plan local d'urbanisme	5	30/11/2022
L	Matériel roulant	15	30/11/2022
L	Matériel de plein-air ou de gymnase	15	30/11/2022

Procédure d'amortissement (linéaire, dégressif, variable)	CHOIX DE L'ASSEMBLEE		Délibération du
L	Matériel aérien	15	30/11/2022
L	Autres matériel sport, loisir, tourisme	15	30/11/2022
L	Restauration - Mobilier de restauration	15	30/11/2022
L	Mobilier	15	30/11/2022
L	Matériel informatique	3	30/11/2022
L	Plantations d'arbres et d'arbustes	20	30/11/2022
L	Matériel télésurveillance et téléalarme	10	30/11/2022
L	Reproduction, imprimerie	5	30/11/2022
L	Autres agencements et aménagements de te	30	30/11/2022
L	Matériel de téléphonie	2	30/11/2022
L	Musique, peinture et spectacle	10	30/11/2022
L	Bibliothèque, médiathèque, archives	10	30/11/2022
L	Mat. établis. sociaux & médico-sociaux	10	30/11/2022
L	Entretien ménager	10	30/11/2022
L	Eclairage public, électricité	10	30/11/2022
L	Sport nautique	15	30/11/2022

IV – ANNEXES

IV

ANNEXES PATRIMONIALES – ETAT DES PROVISIONS CONSTITUEES AU 01/01/N

B3.1

PROVISIONS CONSTITUEES AU 01/01/N

Nature de la provision	Montant de la provision de l'exercice (1) A	Date de constitution de la provision	Montant des provisions constituées au 01/01/N B	Montant total des provisions constituées C = A + B	Montant des reprises de l'exercice D	SOLDE E = C - D
PROVISIONS SEMI-BUDGETAIRES (2)						
Provisions pour risques et charges (3)	0,00		0,00	0,00	0,00	0,00
Provisions pour litiges	0,00		0,00	0,00	0,00	0,00
Provisions pour pertes de change	0,00		0,00	0,00	0,00	0,00
Provisions pour gros entretiens ou grandes révisions	0,00		0,00	0,00	0,00	0,00
Provisions pour garanties d'emprunt	0,00		0,00	0,00	0,00	0,00
Autres provisions pour risques	0,00		0,00	0,00	0,00	0,00
Dépréciations (3)	0,00		0,00	0,00	0,00	0,00
- des immobilisations	0,00		0,00	0,00	0,00	0,00
- des stocks et encours	0,00		0,00	0,00	0,00	0,00
- des comptes de tiers	0,00		0,00	0,00	0,00	0,00
- des comptes financiers	0,00		0,00	0,00	0,00	0,00
Total des provisions semi-budgétaires	0,00		0,00	0,00	0,00	0,00
PROVISIONS BUDGETAIRES (2)						
Provisions pour risques et charges (3)	0,00		101 300,61	101 300,61	15 825,00	85 475,61
Provisions pour litiges	0,00		64 001,69	64 001,69	15 825,00	48 176,69
Litiges au titre acte juridique	0,00	29/09/2021	48 176,69	48 176,69	0,00	48 176,69
Litiges au titre acte juridique	0,00	29/06/2022	15 825,00	15 825,00	15 825,00	0,00
Provisions pour pertes de change	0,00		0,00	0,00	0,00	0,00
Provisions pour gros entretiens ou grandes révisions	0,00		0,00	0,00	0,00	0,00
Provisions pour garanties d'emprunt	0,00		0,00	0,00	0,00	0,00
Autres provisions pour risques	0,00		37 298,92	37 298,92	0,00	37 298,92
Créances douteuses	0,00	19/12/2017	37 298,92	37 298,92	0,00	37 298,92
Dépréciations (3)	0,00		0,00	0,00	0,00	0,00
- des immobilisations	0,00		0,00	0,00	0,00	0,00
- des stocks et encours	0,00		0,00	0,00	0,00	0,00
- des comptes de tiers	0,00		0,00	0,00	0,00	0,00
- des comptes financiers	0,00		0,00	0,00	0,00	0,00

Nature de la provision	Montant de la provision de l'exercice (1) A	Date de constitution de la provision	Montant des provisions constituées au 01/01/N B	Montant total des provisions constituées C = A + B	Montant des reprises de l'exercice D	SOLDE E = C - D
Total des provisions budgétaires	0,00		101 300,61	101 300,61	15 825,00	85 475,61
TOTAL PROVISIONS	0,00		101 300,61	101 300,61	15 825,00	85 475,61

(1) Provision nouvelle ou abondement d'une provision déjà constituée.

(2) A renseigner selon que la collectivité applique le régime des provisions semi-budgétaires ou budgétaires, conformément aux dispositions législatives et réglementaires afférentes.

(3) Indiquer l'objet de la provision (exemples : provision pour litiges au titre du procès, provisions pour dépréciation des immobilisations de l'équipement).

IV – ANNEXES**IV****ANNEXES PATRIMONIALES – ENGAGEMENTS HORS BILAN****B7.1****ETAT SYNTHETIQUE DES ENGAGEMENTS DONNES**

Article		Dettes en capital à l'origine	Dettes en capital au 01/01/N	Annuité à verser au cours de l'exercice
8015	Emprunts garantis (1)	29 710 005,57	21 712 662,38	
8016	Contrats de crédit-bail (2)	0,00	0,00	0,00
8017	Subvention à verser en annuité (3)	0,00	0,00	0,00
8018	Autres engagements donnés			
	Marchés de partenariat (4)		0,00	0,00
	Au profit d'organismes publics (3)	0,00	0,00	0,00
	Au profit d'organismes privés (3)	0,00	0,00	0,00
	Dans le cadre d'une délégation de service public (3)	0,00	0,00	0,00
	Engagements liés à des opérations d'urbanisme et d'aménagement (3)	0,00	0,00	0,00

(1) A compléter depuis l'état des emprunts garantis.

(2) A compléter depuis l'état des contrats de crédit-bail.

(3) A compléter depuis l'état des autres engagements donnés.

(4) A compléter depuis l'état des marchés de partenariat.

IV – ANNEXES

IV

ANNEXES PATRIMONIALES – ETAT DU PERSONNEL AU 01/01/N

B9

B9 – ETAT DU PERSONNEL AU 01/01/N

GRADES OU EMPLOIS (1)	CATEGORIES (2)	EMPLOIS BUDGETAIRES (3)			EFFECTIFS POURVUS SUR EMPLOIS BUDGETAIRES EN ETPT (4)		
		EMPLOIS PERMANENTS À TEMPS COMPLET	EMPLOIS PERMANENTS À TEMPS NON COMPLET	TOTAL	AGENTS TITULAIRES	AGENTS NON TITULAIRES	TOTAL
EMPLOIS FONCTIONNELS (a)		3,00	0,00	3,00	2,00	0,00	2,00
Directeur général des services	A	1,00	0,00	1,00	1,00	0,00	1,00
Directeur général adjoint des services	A	2,00	0,00	2,00	1,00	0,00	1,00
Directeur général des services techniques		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Directeur départemental - SDIS		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Directeur départemental adjoint - SDIS		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Emplois créés au titre de l'article L. 313-1 du CGFP		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
FILIERE ADMINISTRATIVE (b)		46,00	2,29	48,29	35,46	0,00	35,46
Adjoint administratif	C	13,00	0,66	13,66	10,66	0,00	10,66
Adjoint administratif principal 1ère classe	C	11,00	0,80	11,80	10,80	0,00	10,80
Adjoint administratif principal 2ème classe	C	8,00	0,83	8,83	6,00	0,00	6,00
Attaché	A	3,00	0,00	3,00	1,00	0,00	1,00
Attaché hors classe	A	1,00	0,00	1,00	0,00	0,00	0,00
Attaché principal	A	1,00	0,00	1,00	1,00	0,00	1,00
Rédacteur	B	5,00	0,00	5,00	2,00	0,00	2,00
Rédacteur principal 1ère classe	B	2,00	0,00	2,00	2,00	0,00	2,00
Rédacteur principal 2ème classe	B	2,00	0,00	2,00	2,00	0,00	2,00
FILIERE TECHNIQUE (c)		69,00	14,97	83,97	68,36	3,62	71,98
Adjoint technique	C	14,00	7,43	21,43	13,82	2,62	16,44
Adjoint technique principal 1ère classe	C	9,00	0,00	9,00	8,00	0,00	8,00
Adjoint technique principal 2ème classe	C	11,00	7,54	18,54	17,54	0,00	17,54
Agent de maîtrise	C	9,00	0,00	9,00	9,00	0,00	9,00
Agent de maîtrise principal	C	16,00	0,00	16,00	16,00	0,00	16,00
Ingénieur	A	3,00	0,00	3,00	2,00	0,00	2,00
Ingénieur principal	A	1,00	0,00	1,00	0,00	0,00	0,00
Technicien	B	3,00	0,00	3,00	1,00	1,00	2,00
Technicien principal 1ère classe	B	2,00	0,00	2,00	1,00	0,00	1,00
Technicien principal 2ème classe	B	1,00	0,00	1,00	0,00	0,00	0,00
FILIERE SOCIALE (d)		7,00	4,95	11,95	9,95	1,00	10,95
ATSEM principal 1ère classe	C	0,00	4,21	4,21	4,21	0,00	4,21
ATSEM principal 2ème classe	C	0,00	0,74	0,74	0,74	0,00	0,74

GRADES OU EMPLOIS (1)	CATEGORIES (2)	EMPLOIS BUDGETAIRES (3)			EFFECTIFS POURVUS SUR EMPLOIS BUDGETAIRES EN ETPT (4)		
		EMPLOIS PERMANENTS À TEMPS COMPLET	EMPLOIS PERMANENTS À TEMPS NON COMPLET	TOTAL	AGENTS TITULAIRES	AGENTS NON TITULAIRES	TOTAL
Agent social	C	1,00	0,00	1,00	0,00	1,00	1,00
Agent social principal 1ère classe	C	1,00	0,00	1,00	1,00	0,00	1,00
Agent social principal 2ème classe	C	1,00	0,00	1,00	0,00	0,00	0,00
Assistant socio-éducatif	A	1,00	0,00	1,00	1,00	0,00	1,00
Assistant socio-éducatif classe except.	A	2,00	0,00	2,00	2,00	0,00	2,00
Conseiller socio-éducatif hors classe	A	1,00	0,00	1,00	1,00	0,00	1,00
FILIERE MEDICO-SOCIALE (e)		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
FILIERE MEDICO-TECHNIQUE (f)		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
FILIERE SPORTIVE (g)		3,00	0,00	3,00	3,00	0,00	3,00
Educateur APS	B	2,00	0,00	2,00	2,00	0,00	2,00
Educateur APS principal 2ème classe	B	1,00	0,00	1,00	1,00	0,00	1,00
FILIERE CULTURELLE (h)		8,00	7,80	15,80	9,49	3,61	13,10
Assistant enseignement artistique	B	0,00	2,12	2,12	0,00	2,12	2,12
Assistant enseignement artistique principal 1ère classe	B	5,00	0,90	5,90	5,90	0,00	5,90
Assistant enseignement artistique principal 2ème classe	B	3,00	4,78	7,78	3,59	1,49	5,08
FILIERE ANIMATION (i)		5,00	27,61	32,61	8,31	20,50	28,81
Adjoint d'animation	C	1,00	27,61	28,61	6,31	19,50	25,81
Adjoint d'animation principal 1ère classe	C	1,00	0,00	1,00	0,00	0,00	0,00
Animateur	B	2,00	0,00	2,00	1,00	1,00	2,00
Animateur principal 1ère classe	B	1,00	0,00	1,00	1,00	0,00	1,00
FILIERE POLICE (j)		9,00	0,00	9,00	8,00	0,00	8,00
Brigadier chef principal	C	5,00	0,00	5,00	4,00	0,00	4,00
Chef service PM	B	1,00	0,00	1,00	1,00	0,00	1,00
Gardien-brigadier	C	3,00	0,00	3,00	3,00	0,00	3,00
FILIERE SAPEURS-POMPIERS (k)		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
EMPLOIS NON CITES (l) (5)		1,00	0,00	1,00	0,00	0,00	0,00
Emploi de cabinet		1,00	0,00	1,00	0,00	0,00	0,00
TOTAL GENERAL (b + c + d + e + f + g + h + i + j + k + l)		148,00	57,62	205,62	142,57	28,73	171,30

(1) Les grades ou emplois sont désignés conformément à la circulaire n° NOR : INTB9500102C du 23 mars 1995. Les emplois fonctionnels sont également comptabilisés dans leur filière d'origine.

(2) Catégories : A, B ou C.

(3) Emplois budgétaires créés par l'assemblée délibérante. Les emplois permanents à temps complet sont comptabilisés pour une unité, les emplois à temps non complet sont comptabilisés à hauteur de la quotité de travail prévue par la délibération créant l'emploi.

(4) Equivalent temps plein annuel travaillé (ETPT). Le décompte est proportionnel à l'activité des agents, mesurée par leur quotité de temps de travail et par leur période d'activité sur l'année :

ETPT = Effectifs physiques * quotité de temps de travail * période d'activité dans l'année

Exemple : un agent à temps plein (quotité de travail = 100 %) présent toute l'année correspond à 1 ETPT ; un agent à temps partiel, à 80 % (quotité de travail = 80 %) présent toute l'année correspond à 0,8 ETPT ; un agent à temps partiel, à 80 % (quotité de travail = 80 %) présent la moitié de l'année (ex : CDD de 6 mois, recrutement à mi-année) correspond à 0,4 ETPT (0,8 * 6 / 12).

(5) Emplois dont les missions ne correspondent pas à un cadre d'emploi existant.

IV – ANNEXES	IV
ANNEXES PATRIMONIALES – ETAT DU PERSONNEL AU 01/01/N	B9

D1.1 – ETAT DU PERSONNEL AU 01/01/N (suite)

AGENTS NON TITULAIRES EN FONCTION AU 01/01/N	CATEGORIES (1)	SECTEUR (2)	REMUNERATION (3)		CONTRAT	
			Indice (8)	Euros	Fondement du contrat (4)	Nature du contrat (5)
Agents occupant un emploi permanent (6)				0,00		
Agents occupant un emploi non permanent (7)				0,00		
TOTAL GENERAL				0,00		

(1) CATEGORIES: A, B et C.

(2) SECTEUR ADM : Administratif,
TECH : Technique,
URB : Urbanisme (dont aménagement urbain),
S : Social,
MS : Médico-social,
MT : Médico-technique,
SP : Sportif,
CULT : Culturel
ANIM : Animation,
POL : Police,
POMP : Sapeurs-pompiers,
X : Emplois non cités.

(3) REMUNERATION : Référence à un indice brut (indiquer le niveau de l'indice brut) de la fonction publique ou en euros annuels bruts (indiquer l'ensemble des éléments de la rémunération brute annuelle).

(4) CONTRAT : Motif du contrat (code général de la fonction publique - CGFP) :
332-23-1° : Accroissement temporaire d'activité pour une durée maximale de douze mois.
332-23-2° : Accroissement saisonnier d'activité pour une durée maximale de six mois.
332-24 : Contrat de projet pour une durée minimale d'un an et une durée maximale fixée par les parties dans la limite de six ans
332-13 : Remplacement d'un fonctionnaire autorisé à servir à temps partiel ou indisponible.
332-14 : Vacances temporaire d'un emploi.
332-8-° : Absence de cadre d'emplois de fonctionnaires susceptibles d'assurer les fonctions correspondantes.
332-8-2° : Justifié par les besoins des services ou la nature des fonctions, sous réserve qu'aucun fonctionnaire territorial n'a pu être recruté dans les conditions prévues par le CGFP.
332-8-3° : Communes de moins de 1 000 habitants et groupements de communes regroupant moins de 15 000 habitants.
332-8-4° : Communes nouvelles issues de fusion de communes de moins de 1 000 habitants, pendant trois ans suivant la création, et le cas échéant, jusqu'au premier renouvellement du conseil municipal.
332-8-5° : Autres collectivités territoriales ou établissements mentionnés à l'article L. 4, pour les emplois dont la quotité de temps de travail est inférieure à 50 %.
332-8-8° : Emplois des communes (- 2 000 hab.) et des groupements de communes (-10 000 hab.) dont la création ou suppression dépend de la décision d'une autorité.
327-5 : Contractuel territorial sur emploi permanent - peut être nommé en qualité de fonctionnaire stagiaire par l'autorité territoriale.
332-10 : Contrat à durée indéterminée en application de l'article L. 332-8 avec un agent contractuel territorial qui justifie d'une durée de services publics de six ans au moins.
332-11 : Contrat à durée indéterminée lorsque l'agent contractuel territorial concerné remplit avant l'échéance de son contrat les conditions d'ancienneté mentionnées à l'article L. 332-10.
326-352 : Modalités particulières : recrutement sans concours, parcours d'accès à la fonction publique, personnes en situation de handicap (CGFP art. L.326 et L.352).
343-1-343-3 : Emplois supérieurs de la fonction publique territoriale (emplois fonctionnels de direction).
343-1-333-10 : Collaborateurs de cabinet.
333-12 : Collaborateurs de groupes d'élus.
A : Autres

(5) Indiquer si l'agent contractuel est titulaire d'un contrat à durée déterminée (CDD) ou d'un contrat à durée indéterminée (CDI). Les contrats particuliers devront être labellisés « A / autres » et feront l'objet d'une précision (ex : « contrats aidés »).

(6) Occupent un emploi permanent de la fonction publique territoriale, les agents non titulaires recrutés sur le fondement des articles 332-8, 332-13, 332-14, 326, 352 du CGFP , ainsi que les agents qui sont titulaires d'un contrat à durée indéterminée pris sur le fondement des articles 327-5, 332-10 et 332-11 du CGFP.

(7) Occupent un emploi non permanent de la fonction publique territoriale, les agents non titulaires recrutés sur le fondement des articles 332-23, 332-24, 333-1 à 333-10 et 333-12.

(8) Si un contrat fixe comme référence de rémunération un traitement hors échelle, il convient de mentionner le chevron conformément à l'article 6 décret 85-1148 du 20 octobre 1985.

IV – ANNEXES	IV
ANNEXES PATRIMONIALES	
LISTE DES ORGANISMES DANS LESQUELS LA COLLECTIVITE A PRIS UN ENGAGEMENT FINANCIER	B10

LISTE DES ORGANISMES DANS LESQUELS LA COLLECTIVITE A PRIS UN ENGAGEMENT FINANCIER

Les documents financiers et comptables de ces organismes sont mis à la disposition du public à (1).
Toute personne a le droit de demander communication à ses frais.

Nature de l'engagement (2)	Nom de l'organisme	Raison sociale de l'organisme	Nature juridique de l'organisme	Montant de l'engagement
Délégation de service public (3) (4)				
Détention d'une part du capital				
Garantie ou cautionnement d'un emprunt				
01/03/1987 - Prêt Solendi EHC n° 259056	3F GRAND EST			7 912,10
01/07/2000 - Contrat ICF NE n° 874455	ICF NORD EST			1 645 625,25
01/11/2007 - Construction de 20 logements ZAC de l'Olmpe 57970 YUTZ	3F GRAND EST			341 567,00
01/11/2007 - Construction de 20 logements ZAC de l'Olympe 57970 YUTZ	3F GRAND EST			1 548 911,00
01/02/2008 - Construction de 31 logements ZAC de la Brasserie 57970 YUTZ	BATIGERE SAREL			2 600 000,00
01/07/2008 - Regroupement - Réaménagement des prêts 0433315 et 0456479	3F GRAND EST			741 068,89
01/09/2009 - Construction de 9 logements Rue des Fleurs 57970 YUTZ	ICF NORD EST			700 000,00
01/05/2011 - Travaux de réhabilitation de 40 logements - 6 à 8 rue Nationale 57970 YUTZ	LOGIEST SAHLM			44 665,50
01/11/2012 - Construction de 30 logements ZAC de l'Olympe 57970 YUTZ	3F GRAND EST			538 113,93
01/11/2012 - Construction de 30 logements (part foncière) ZAC de l'Olympe 57970 YUTZ	3F GRAND EST			134 050,32
01/11/2012 - Construction de 5 logements ZAC Olympe II 57970 YUTZ	3F GRAND EST			78 078,84
01/11/2012 - Construction de 8 logements (part foncière) ZAC Olympe II 57970 YUTZ	3F GRAND EST			20 505,39
01/12/2012 - Acquisition - Amélioration de 30 logements Rue Jeanne d'Arc-Kleber 57970 YUTZ	NEOLIA LORRAINE			339 265,00
01/12/2012 - Acquisition - Amélioration de 30 logements (part foncière) Rue Jeanne d'Arc-Kleber 57970 YUTZ	NEOLIA LORRAINE			593 160,50
14/10/2013 - Acquisition en VEFA de 34 logements situés rue du 13 Novembre à YUTZ	VILOGIA			534 621,75
01/09/2014 - Acquisition Amélioration de 96 logements situés 1,3 et 5 rue Saint Pierre à YUTZ	BATIGERE SAREL			300 000,00
01/09/2014 - Acquisition Amélioration de 96 logements situés 1,3 et 5 rue Saint Pierre à YUTZ	BATIGERE SAREL			362 500,00
01/01/2015 - Construction de 30 logements et 30 places/lits situés ZAC de la Tuilerie 57110 YUTZ	BATIGERE SAREL			169 525,00
01/01/2015 - Construction de 30 logements et 30 places/lits situés ZAC de la Tuilerie 57110 YUTZ	BATIGERE SAREL			117 625,00
01/01/2015 - Construction de 20 logements et 20 places/lits situés ZAC de la Tuilerie 57110 YUTZ	BATIGERE SAREL			208 750,00

Nature de l'engagement (2)	Nom de l'organisme	Raison sociale de l'organisme	Nature juridique de l'organisme	Montant de l'engagement
01/01/2015 - Construction de 20 logements et 20 places/lits situés ZAC de la Tuilerie 57110 YUTZ	BATIGERE SAREL			61 000,00
01/03/2015 - Contrat CDC n° 1278023	ICF NORD EST			293 633,54
01/04/2015 - Contrat CDC n° 1278013	ICF NORD EST			188 915,24
01/04/2015 - Contrat CDC n° 1278014	ICF NORD EST			240 802,46
01/04/2015 - Prêt Néolia Lorraine n° 5086045	NEOLIA LORRAINE			34 287,25
01/04/2015 - Prêt Néolia Lorraine n° 5086046	NEOLIA LORRAINE			120 110,00
01/04/2015 - Prêt Néolia Lorraine n° 5086047	NEOLIA LORRAINE			66 019,50
01/04/2015 - Prêt Néolia Lorraine n° 5086048	NEOLIA LORRAINE			18 551,00
01/04/2015 - Prêt Néolia Lorraine n° 5086049	NEOLIA LORRAINE			158 074,75
01/04/2015 - Prêt Néolia Lorraine n° 5086050	NEOLIA LORRAINE			45 603,00
01/07/2015 - Construction de 76 logements et 76 places/lits situés Rue Quartier Olympe 57110 YUTZ	CLINIQUE SAINTE-ELISABETH			406 498,47
01/09/2015 - Contrat CDC n°1278008	ICF NORD EST			78 069,74
01/04/2016 - Construction de 76 logements et 76 places/lits situés Rue Quartier Olympe 57110 YUTZ	CLINIQUE SAINTE-ELISABETH			2 762 416,03
01/08/2016 - Contrat CDC n° 5146799	BATIGERE SAREL			425 000,00
01/01/2017 - CN 20 LGTS YUTZ	NEOLIA LORRAINE			364 747,50
01/01/2017 - CN 20 LGTS YUTZ	NEOLIA LORRAINE			79 884,50
07/03/2017 - Acquisition en VEFA de 58 logements à Yutz	3F GRAND EST			499 354,50
07/03/2017 - Acquisition en VEFA de 58 logements à Yutz	3F GRAND EST			351 526,25
07/03/2017 - Acquisition en VEFA de 58 logements à Yutz	3F GRAND EST			308 938,25
07/03/2017 - Acquisition en VEFA de 58 logements à Yutz	3F GRAND EST			124 788,50
01/05/2017 - Opération VAFE 63 logements Yutz	LOGIEST SAHLM			272 892,75
01/05/2017 - Opération VAFE 63 logements Yutz	LOGIEST SAHLM			132 457,25
01/05/2017 - Opération VAFE 63 logements Yutz	LOGIEST SAHLM			326 141,25
01/05/2017 - Opération VAFE 63 logements Yutz	LOGIEST SAHLM			690 358,75
01/07/2017 - Acquisition en VEFA de 34 logements situés rue du 13 Novembre 57110 YUTZ	VILOGIA			283 529,50
01/07/2017 - Acquisition en VEFA de 34 logements situés Rue du 13 Novembre 57110 YUTZ	VILOGIA			201 198,00
01/07/2017 - Acquisition en VEFA de 34 logements situés Rue du 13 Novembre 57110 YUTZ	VILOGIA			107 418,50
01/07/2018 - Refinancement du prêt n° 0223628	LOGIEST SAHLM			130 411,63
01/07/2018 - Refinancement du prêt n° 0273373	LOGIEST SAHLM			57 886,35
01/07/2018 - Refinancement du prêt n° 0274904	LOGIEST SAHLM			632 029,07
01/07/2018 - Refinancement du prêt n° 1307443	LOGIEST SAHLM			44 584,49
01/10/2018 - VILOGIA SOCIETE ANONYME D'HLM	VILOGIA			84 018,25
01/10/2018 - VILOGIA SOCIETE ANONYME D'HLM	VILOGIA			86 654,50
01/10/2018 - VILOGIA SOCIETE ANONYME D'HLM	VILOGIA			139 641,75
08/10/2018 - Acquisition de 25 logements situés 40 avenue des Nations 57110 YUTZ	VILOGIA			50 034,25
08/10/2018 - Acquisition de 25 logements situés 40 avenue des Nations 57110 YUTZ	VILOGIA			150 454,00
08/10/2018 - Acquisition de 25 logements situés 40 avenue des Nations 57110 YUTZ	VILOGIA			209 743,00
08/10/2018 - Acquisition de 25 logements situés 40 avenue des Nations 57110 YUTZ	VILOGIA			630 701,75
07/02/2019 - VILOGIA SOCIETE ANONYME D'HLM	VILOGIA			287 147,75
07/02/2019 - VILOGIA SOCIETE ANONYME D'HLM	VILOGIA			275 335,50

Nature de l'engagement (2)	Nom de l'organisme	Raison sociale de l'organisme	Nature juridique de l'organisme	Montant de l'engagement
07/02/2019 - VILOGIA SOCIETE ANONYME D'HLM	VILOGIA			720 918,00
07/02/2019 - VILOGIA SOCIETE ANONYME D'HLM	VILOGIA			117 814,75
18/07/2019 - SOCIETE DE DEVELOPPEMENT ET D'AMENAGEMENT DE LA MOSELLE	SOCIETE DE DEVELOPPEMENT ET D'AMENAGEMENT DE LA MOSELLE			800 000,00
30/09/2019 - Acquisition en VEFA de 24 logements rue de Bordeaux	3F GRAND EST			196 602,90
30/09/2019 - Acquisition en VEFA de 24 logements rue de Bordeaux	3F GRAND EST			119 097,17
30/09/2019 - Acquisition en VEFA de 24 logements rue de Bordeaux	3F GRAND EST			110 540,67
30/09/2019 - Acquisition en VEFA de 24 logements rue de Bordeaux	3F GRAND EST			66 962,59
30/09/2019 - Acquisition en VEFA de 24 logements rue de Bordeaux	3F GRAND EST			30 000,00
16/12/2019 - ZAC DE LA TUILERIE	Sodevam			1 200 000,00
17/07/2020 - Construction en VEFA de 6 logements "La Tuilerie"	VILOGIA			259 911,50
10/03/2021 - Opération 5007-YUTZ Cité de Basse	Logiest Société Anonyme d'HLM			63 721,25
10/03/2021 - Opération 5007-YUTZ Cité de Basse	Logiest Société Anonyme d'HLM			274 720,50
10/03/2021 - Opération 5007-YUTZ Cité de Basse	Logiest Société Anonyme d'HLM			103 053,25
10/03/2021 - Opération 5007-YUTZ Cité de Basse	Logiest Société Anonyme d'HLM			84 643,75
10/03/2021 - Opération 5007-YUTZ Cité de Basse	Logiest Société Anonyme d'HLM			68 529,50
10/03/2021 - Opération 5007-YUTZ Cité de Basse	Logiest Société Anonyme d'HLM			388 524,75
10/03/2021 - Opération 5007-YUTZ Cité de Basse	Logiest Société Anonyme d'HLM			139 861,00
10/03/2021 - Opération 5007-YUTZ Cité de Basse	Logiest Société Anonyme d'HLM			157 500,00
10/04/2021 - Opération 17 lgts rue du 13 Novembre	BATIGERE SAREL			26 000,00
10/04/2021 - Opération 17 lgts rue du 13 Novembre	BATIGERE SAREL			32 500,00
10/04/2021 - Opération 17 lgts rue du 13 Novembre	BATIGERE SAREL			71 750,00
10/04/2021 - Opération 17 lgts rue du 13 Novembre	BATIGERE SAREL			61 500,00
10/04/2021 - Opération 17 lgts rue du 13 Novembre	BATIGERE SAREL			63 750,00
10/04/2021 - Opération 17 lgts rue du 13 Novembre	BATIGERE SAREL			21 250,00
16/06/2021 - Opération 48 logements rue de l'Europe	ICF NORD EST			505 012,50
29/06/2022 - 14 lgts Rue Kleber Yutz	LOGIEST SAHLM			151 599,25
29/06/2022 - 14 lgts Rue Kleber Yutz	LOGIEST SAHLM			53 604,75
29/06/2022 - 14 lgts Rue Kleber Yutz	LOGIEST SAHLM			70 770,50
29/06/2022 - 14 lgts Rue Kleber Yutz	LOGIEST SAHLM			28 147,00
29/06/2022 - 14 lgts Rue Kleber Yutz	LOGIEST SAHLM			52 500,00
29/06/2022 - 24 lgts Rue Pasteur Yutz	LOGIEST SAHLM			239 269,50
29/06/2022 - 24 lgts Rue Pasteur Yutz	LOGIEST SAHLM			167 397,25
29/06/2022 - 24 lgts Rue Pasteur Yutz	LOGIEST SAHLM			99 545,25
29/06/2022 - 24 lgts Rue Pasteur Yutz	LOGIEST SAHLM			89 700,00
29/06/2022 - 24 lgts Rue Pasteur Yutz	LOGIEST SAHLM			90 000,00
28/09/2022 - Opération Cité des Ateliers	ICF NORD EST			536 503,75
Subventions supérieures à 75 000 € ou représentant plus de 50 % du produit figurant au compte de résultat de l'organisme				
Autres				

(1) Hôtel de la collectivité et autres lieux publics désignés par la collectivité.

(2) Indiquer la date de la décision (délibérations, contrats ou décisions de l'exécutif).

(3) Préciser la nature de la délégation (concession, affermage, régie intéressée...).

(4) Les délégations pour lesquels un engagement hors bilan est constaté font l'objet d'une reprise dans l'état relatif aux autres engagements donnés.

IV – ANNEXES	IV
ANNEXES PATRIMONIALES – LISTE DES ORGANISMES DE REGROUPEMENT	B11.1

LISTE DES ORGANISMES DE REGROUPEMENT AUXQUELS ADHERE LA COLLECTIVITE

DESIGNATION DES ORGANISMES	Date d'adhésion	Mode de participation (1)	Montant du financement
Syndicats mixtes (article L. 5721-2 du CGCT)			
EPCI			
Communauté d'Agglomération "Portes de France-Thionville"	27/10/2003	TPU	0,00
Autres organismes de regroupement			
SIVU Chenil du Joli Bois à Moineville (54)		Contribution	19 600,00
Moselle Agence Technique - MATEC	30/04/2013	Contribution	9 200,00

(1) Indiquer si le financement est fait par TPZ, TPU, TPU + fiscalité additionnelle ou sans fiscalité propre.

IV – ANNEXES	IV
ANNEXES PATRIMONIALES – LISTE DES ETABLISSEMENTS PUBLICS CREEES	B11.2

LISTE DES ETABLISSEMENTS PUBLICS CREEES

Catégorie d'établissement (1)	Intitulé / objet de l'établissement	Date de création	Date de délibération	Nature de l'activité (SPIC/SPA)	TVA (oui / non)
CCAS	Centre Communale d'Action Sociale				non

(1) Il s'agit de recenser les établissements publics créés par la collectivité pour l'exploitation directe d'un service public relevant de sa compétence.

Pour rappel, la collectivité a l'obligation de constituer une régie si le service concerné est de nature industrielle et commerciale (cf. article L. 1412-1 du CGCT) ou la faculté de constituer une régie si le service concerné est de nature administrative et n'est pas de ceux qui, par leur nature ou par la loi, ne peuvent être assurés que par la collectivité elle-même (cf. article L. 1412-2 du CGCT).

Les régies ainsi créées peuvent, au choix de la collectivité, être dotées :

- soit de la personnalité morale et de l'autonomie financière ;
- soit de la seule autonomie financière.

Cependant, il convient de préciser que seules les régies dotées de la personnalité morale et de l'autonomie financière sont dénommées établissement public et doivent être recensées dans cet état.

IV – ANNEXES	IV
ANNEXES BUDGETAIRES EQUILIBRE BUDGETAIRE – DEPENSES	C1.1

DEPENSES A COUVRIR PAR DES RESSOURCES PROPRES

Art. (1)	Libellé (1)	Propositions nouvelles	Vote (2)
DEPENSES TOTALES A COUVRIR PAR DES RESSOURCES PROPRES = A + B		1 503 997,29	I 0,00
16 Emprunts et dettes assimilées (A)		1 501 597,29	0,00
1631	Emprunts obligataires	0,00	0,00
1641	Emprunts en euros	1 200 000,00	0,00
1643	Emprunts en devises	0,00	0,00
16441	Opérations afférentes à l'emprunt	0,00	0,00
1671	Avances consolidées du Trésor	0,00	0,00
1672	Emprunts sur comptes spéciaux du Trésor	0,00	0,00
1678	Autres emprunts et dettes	0,00	0,00
1681	Autres emprunts	0,00	0,00
1682	Bons à moyen terme négociables	0,00	0,00
1687	Autres dettes	301 597,29	0,00
Dépenses et transferts à déduire des ressources propres (B)		2 400,00	0,00
10...	<i>Reprise de dotations, fonds divers et réserves</i>		
10...	Reversement de dotations, fonds divers et réserves		
10226	Taxe d'aménagement	0,00	0,00
1068	Excédents de fonctionnement capitalisés	0,00	0,00
139	<i>Subv. invest. transférées cpte résultat</i>	2 400,00	0,00

	Op. de l'exercice I	Restes à réaliser en dépenses de l'exercice précédent (3) (4)	Solde d'exécution D001 (3) (4)	TOTAL II
Dépenses à couvrir par des ressources propres	1 503 997,29	0,00	0,00	1 503 997,29

(1) Détailler les chapitres budgétaires par article conformément au plan de comptes.

(2) Crédits de l'exercice votés lors de la séance.

(3) Inscrire uniquement si le compte administratif est voté ou en cas de reprise anticipée des résultats de l'exercice précédent.

(4) Indiquer le montant correspondant figurant en II - Présentation générale du budget – vue d'ensemble.

IV – ANNEXES	IV
ANNEXES BUDGETAIRES EQUILIBRE BUDGETAIRE – RECETTES	C1.2

RESSOURCES PROPRES

Art. (1)	Libellé (1)	Propositions nouvelles	Vote (2)
RECETTES (RESSOURCES PROPRES) = a + b		1 762 500,00	III 0,00
Ressources propres externes de l'année (a)		462 500,00	0,00
10221	TLE	0,00	0,00
10222	FCTVA	365 000,00	0,00
10226	Taxe d'aménagement (3)	97 500,00	0,00
10228	Autres fonds d'investissement	0,00	0,00
13146	Attributions compensation investissement	0,00	0,00
13156	Attributions compensation investissement	0,00	0,00
13246	Attributions compensation investissement	0,00	0,00
13256	Attributions compensation investissement	0,00	0,00
138	Autres subventions invest. non transf.	0,00	0,00
26...	Participations et créances rattachées		
27...	Autres immobilisations financières		
Ressources propres internes de l'année (b) (4)		1 300 000,00	0,00
15...	Provisions pour risques et charges		
169	Primes de remboursement des obligations	0,00	0,00
26...	Participations et créances rattachées		
27...	Autres immobilisations financières		
28...	Amortissement des immobilisations		
2802	Frais liés à la réalisation de document	1 290 000,00	0,00
28031	Frais d'études	0,00	0,00
28033	Frais d'insertion	0,00	0,00
2804112	Subv. Etat : Bâtiments, installations	0,00	0,00
28041411	Subv.Cne GFP : Bien mobilier, matériel	0,00	0,00
28041582	Autres grpts - Bâtiments et installat°	0,00	0,00
2805	Licences, logiciels, droits similaires	0,00	0,00
28121	Plantations d'arbres et d'arbustes	0,00	0,00
28128	Autres aménagements de terrains	0,00	0,00
28152	Installations de voirie	0,00	0,00
281534	Réseaux d'électrification	0,00	0,00
281538	Autres réseaux	0,00	0,00
281568	Autre matériel, outillage incendie	0,00	0,00
2815731	Matériel roulant	0,00	0,00
2815738	Autre matériel et outillage de voirie	0,00	0,00
28158	Autres inst.,matériel,outil. techniques	0,00	0,00
2817534	Réseaux d'électrification (mise à dispo)	0,00	0,00
281828	Autres matériels de transport	0,00	0,00
281831	Matériel informatique scolaire	0,00	0,00
281838	Autre matériel informatique	0,00	0,00
281841	Matériel de bureau et mobilier scolaire	0,00	0,00
281848	Autres matériels de bureau et mobiliers	0,00	0,00
28185	Matériel de téléphonie	0,00	0,00
28188	Autres immo. corporelles	0,00	0,00
29...	Dépréciations des immobilisations		
31...	Matières premières (et fournitures) (5)		
33...	En-cours de production de biens (5)		
35...	Stocks de produits (5)		
39...	Dépréciation des stocks et en-cours		
481...	Charges à rép. sur plusieurs exercices		
49...	Dépréciation des comptes de tiers		
4962	Dépréciation comptes de débiteurs divers	10 000,00	0,00
59...	Dépréciation des comptes financiers		
024	Produits des cessions d'immobilisations	0,00	0,00
021	Virement de la section de fonctionnement	0,00	0,00

	Opérations de l'exercice III	Restes à réaliser en recettes de l'exercice précédent (6) (7)	Solde d'exécution R001 (6) (7)	Affectation R1068 (6)	TOTAL IV
Total ressources propres disponibles	1 762 500,00	0,00	0,00	0,00	1 762 500,00

	Montant	
Dépenses à couvrir par des ressources propres	II	1 503 997,29
Ressources propres disponibles	IV	1 762 500,00
Solde	V = IV – II (8)	258 502,71

(1) Les comptes 15, 169, 26, 27, 28, 29, 39, 481, 49 et 59 sont à détailler conformément au plan de comptes.

(2) Crédits de l'exercice votés lors de la séance.

(3) Le compte 10226 peut être utilisé uniquement par les communes et les établissements publics à fiscalité propre.

(4) Les comptes 15, 29, 39, 49 et 59 sont présentés uniquement si la collectivité applique le régime des provisions budgétaires, conformément aux dispositions législatives et réglementaires afférentes.

(5) Les comptes 31, 33 et 35 ne peuvent être utilisés que pour les budgets utilisant la comptabilité de stock. Par conséquent, seuls les budgets retraçant les dépenses et les recettes d'un lotissement ou d'une ZAC peuvent utiliser les comptes susmentionnés.

(6) Inscrire uniquement si le compte administratif est voté ou en cas de reprise anticipée des résultats de l'exercice précédent.

(7) Indiquer le montant correspondant figurant en II - Présentation générale du budget – vue d'ensemble.

(8) Indiquer le signe algébrique.

IV – ANNEXES	IV
AUTRES ELEMENTS D'INFORMATION – LISTE DES SERVICES ASSUJETTIS A LA TVA ET NON ERIGES EN BUDGET ANNEXE	D1

LISTE DES SERVICES ASSUJETTIS A LA TVA ET NON ERIGES EN BUDGET ANNEXE

Catégorie de services	Intitulé / objet du service	Date de création	Date de délibération	Nature de l'activité (SPIC/SPA)
Salle de spectacle	amphY			
Parking	Aragon			

V - ARRETE ET SIGNATURES	V
ARRETE ET SIGNATURES	A

Nombre de membres en exercice : 0

Nombre de membres présents : 0

Nombre de suffrages exprimés : 0

VOTES :

Pour : 0

Contre : 0

Abstentions : 0

Date de convocation :



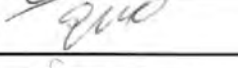




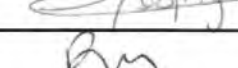
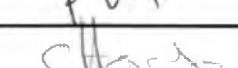
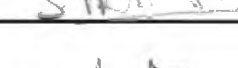





Présenté par (1),

A , le

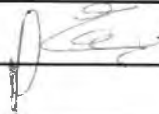
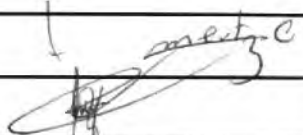

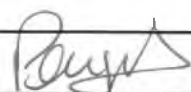



Délibéré par l'assemblée (2), réunie en session

A , le

Les membres de l'assemblée délibérante (2),(3).

BOUMAAZA Chara-Zette	
BRACH Francis	
DRIL Rachida	
EMO Sabrina	
EMO Sylvie	
FARLOT Fabienne	
FRISCH Christelle	
GRUNEWALD Pierre	
GUERDER Bénédicte	
HEBTING Isabelle	
HENRIOT Pierre	
HENRY Sylvie	
HOUVER Yolande	
JALLADEAU David	
KADDAR Hayet-Seghira	
KINTZINGER Raphaël	
KLAM Agathe	
LANDRAGIN Pascal	
MAISACK Jérôme	
MANSOURI Nabil	

V – ARRETE ET SIGNATURES	V
ARRETE ET SIGNATURES	A

MATMOUR Kheira	
MAURICE Christophe	
MELEO Guy	
MERTZ Christian	
MEYER Charles	
PERELY Lucie	
PERRIN Olivier	
PEXOTO Aurore	
POJER Mattéo	
POUGET Clémence	
POULAIN Lauren	
SCHULTZ Laurent	
VITTOZZI Sophie	

Certifié exécutoire par (1), compte tenu de la transmission en préfecture, le , et de la publication le

A , le

(1) Indiquer « la présidente » ou « le président ».

(2) Indiquer la nature de l'assemblée délibérante : du conseil régional de ... de la Collectivité territoriale unique de ... de la métropole de ... du Conseil syndical de ...

(3) L'ajout des signataires est désormais facultatif.

Étaient présents :

Mesdames, Messieurs Clémence POUGET, Pierre GRUNEWALD, Aurore PEXOTO, Laurent SCHULTZ, Christelle FRISCH, Guy MÉLÉO, Olivier PERRIN, Lauren POULAIN, Charles MEYER, Christian MERTZ, Sylvie EMO, Isabelle HEBTING, Raphaël KINTZINGER, Sophie VITTOZZI, Christophe MAURICE, Fabienne FARLOT, Sabrina EMO, David JALLADEAU, Agathe KLAM, Rachida DRIL, Sylvie HENRY, Hayet KADDAR, Pierre HENRIOT, Pascal LANDRAGIN, Bénédicte GUERDER.

Ont donné procuration :

Monsieur Jérôme MAISACK a donné procuration à Madame Clémence POUGET,
Monsieur Francis BRACH a donné procuration à Monsieur Pierre GRUNEWALD,
Monsieur Nabil MANSOURI a donné procuration à Monsieur Olivier PERRIN,
Madame Chara-Zette BOUMAAZA a donné procuration à Madame Aurore PEXOTO,
Madame Kheira MATMOUR a donné procuration à Madame Lauren POULAIN,
Monsieur Mattéo POJER a donné procuration à Monsieur Laurent SCHULTZ,
Madame Lucie PERELY a donné procuration à Monsieur Guy MÉLÉO,
Madame Yolande HOVER a donné procuration à Monsieur Pierre HENRIOT.

Point n° 2 : DÉCISION MODIFICATIVE N° 3 – BUDGET PRINCIPAL – EXERCICE 2023

Madame Christelle FRISCH, Adjointe au Maire, rapporteur, expose que des modifications dans la prévision des dépenses et des recettes sont intervenues. Aussi, il est demandé au Conseil municipal de bien vouloir se prononcer sur la décision modificative n° 3 détaillée dans le document ci-joint.

Cette décision intègre les différents réajustements nécessaires en cours d'exercice.

La décision modificative s'équilibre en fonctionnement à moins deux mille cinq cent euros (- 2 500 €). Ces mouvements de crédits n'affectent pas l'équilibre budgétaire de l'année 2023.

Ce point a reçu l'avis favorable du Bureau municipal et de la Commission réunie.

Après avoir entendu cet exposé et après avoir délibéré, le Conseil municipal, par 25 voix POUR et 8 ABSTENTIONS (Mesdames Agathe KLAM, Yolande HOVER, Rachida DRIL, Sylvie HENRY, Hayet KADDAR, Messieurs Pierre HENRIOT et Pascal LANDRAGIN, Madame Bénédicte GUERDER) :

- **APPROUVE** la décision modificative n° 3 du budget principal 2023.

Toutes les personnes intéressées ont signé au registre.

Pour extrait conforme
Yutz, le 14 décembre 2023
Le Maire,



Clémence POUGET

Le Secrétaire,



Sophie VITTOZZI

**DM3 - Budget principal de la Ville
Exercice 2023**

SECTION DE FONCTIONNEMENT

Dépenses Réelles

Chap.	Libellé du Chapitre	Montant
011	Charges à caractère général	- €
012	Charges de personnel et frais assimilés	- €
014	Atténuation de produit	- €
65	Autres charges de gestion courante	- €
66	Charges financières	- €
67	Charges exceptionnelles	- €
	Total dépenses réelles :	- €

Dépenses d'ordre

Chap.	Libellé du Chapitre	Montant
023	Virement à la Section d'Investissement	- €
042	Opérations d'ordre de transfert entre sections	- 2 500,00 €
	Total dépenses d'ordre :	- 2 500,00 €

TOTAL DEPENSES DE FONCTIONNEMENT : - 2 500,00 €

Recettes Réelles

Chap.	Libellé du Chapitre	Montant
002	Résultat de fonctionnement reporté (Déchetterie)	- €
013	Atténuation de charges	- €
70	Produits des services, du domaine et ventes diverses	- €
73	Impôts et taxes	- €
74	Dotations, subv.et participations	- €
75	Autres produits de gestion courante	- €
77	Produits exceptionnels	- 2 500,00 €
	Total recettes réelles :	- 2 500,00 €

Recettes d'ordre

Chap.	Libellé du Chapitre	Montant
042	Travaux en régie Immob.corporelles	- €
	Total recettes d'ordre :	- €

TOTAL RECETTES DE FONCTIONNEMENT : - 2 500,00 €

DM3 - Budget principal de la Ville
Exercice 2023

SECTION D'INVESTISSEMENT

Dépenses Réelles

Chap.	Libellé du Chapitre	Montant
16	Emprunts, dettes et assimilés	- €
20	Immobilisations incorporelles	- €
21	Immobilisations corporelles	- €
23	Immobilisations en cours	- €
	Total dépenses réelles :	- €

Dépenses d'ordre

Chap.	Libellé du Chapitre	Montant
040	Opération d'ordre de transfert entre section	
041	Opérations d'ordre patrimoniales au sein de la section	
	Total dépenses d'ordre :	- €

TOTAL DEPENSES D'INVESTISSEMENT :

Recettes Réelles

Chap.	Libellé du Chapitre	Montant
10	Dotations, fonds divers et réserves	- €
13	Subventions d'investissement	- €
16	Emprunts et dettes assimilées	- €
23	Recette Immo. en cours	- €
024	Cessions foncières	2 500,00 €
	Total recettes réelles :	2 500,00 €

Recettes d'ordre

Chap.	Libellé du Chapitre	Montant
021	Virement de la Section de Fonctionnement	- €
040	Opération d'ordre de transfert entre section	2 500,00 €
041	Opérations d'ordre patrimoniales au sein de la section	- €
	Total recettes d'ordre :	2 500,00 €

TOTAL RECETTES D'INVESTISSEMENT :

REPUBLIQUE FRANÇAISE

COMMUNE : VILLE DE YUTZ (1)

AGREGE AU BUDGET PRINCIPAL DE (2)

Numéro SIRET : 21570757100018

POSTE COMPTABLE : SGC DE HAYANGE

M. 57

Décision modificative (projet de budget) 3 (3)

Voté par nature

BUDGET : Budget Principal Ville Yutz (4)

ANNEE 2023

(1) Indiquer soit le nom de la collectivité, soit le libellé de l'établissement, soit le nom du syndicat mixte relevant de l'article L. 5721-2 du CGCT.

(2) A compléter s'il s'agit d'un budget annexe.

(3) Préciser s'il s'agit du budget supplémentaire ou d'une décision modificative.

(4) Indiquer le budget concerné : budget principal ou libellé du budget annexe.

Sommaire

I - Informations générales

A - Informations statistiques, fiscales et financières	4
B - Modalités de vote du budget	5
C1 - Exécution du budget de l'exercice précédent - Résultats	Sans Objet
C2 - Exécution du budget de l'exercice précédent - RAR Dépenses	Sans Objet
C3 - Exécution du budget de l'exercice précédent - RAR Recettes	Sans Objet

II - Présentation générale du budget

A - Vue d'ensemble - Vote et reports	6
B1 - Présentation des AP votées	Sans Objet
B2 - Présentation des AE votées	Sans Objet
C1 - Equilibre financier du budget - Investissement	7
C2 - Equilibre financier du budget - Fonctionnement	10
D1 - Balance générale - Dépenses	12
D2 - Balance générale - Recettes	14

III - Vote du budget

A - Section d'investissement - Vue d'ensemble	16
A1 - Section d'investissement - Dépenses - Détail par article	20
A2.1 - Section d'investissement - Dépenses - Vue d'ensemble des opérations d'équipement	24
A2.2 - Section d'investissement - Dépenses - Détail des opérations d'équipement gérées en AP	Sans Objet
A2.3 - Section d'investissement - Dépenses - Détail des opérations d'équipement gérées hors AP	Sans Objet
A3 - Section d'investissement - Recettes - Détail par article	25
B - Section de fonctionnement - Vue d'ensemble	28
B1 - Section de fonctionnement - Dépenses - Détail par article	31
B2 - Section de fonctionnement - Recettes - Détail par article	36

IV - Annexes

A - Présentation croisée


A1 - Section d'investissement - Vue d'ensemble	39
A1.01 - Opérations non ventilables	41
A1.900 - Fonction 0 - Services généraux	42
A1.900-5 - Fonction 0-5 - Gestion des fonds européens	45
A1.901 - Fonction 1 - Sécurité	46
A1.902 - Fonction 2 - Enseignement, formation professionnelle et apprentissage	47
A1.903 - Fonction 3 - Culture, vie sociale, jeunesse, sports et loisirs	50
A1.904 - Fonction 4 - Santé et action sociale (hors RSA)	53
A1.904-4 - Fonction 4-4 - RSA	56
A1.905 - Fonction 5 - Aménagement des territoires et habitat	57
A1.906 - Fonction 6 - Action économique	60
A1.907 - Fonction 7 - Environnement	62
A1.908 - Fonction 8 - Transports	65
A2 - Section de fonctionnement - Vue d'ensemble	69
A2.01 - Opérations non ventilables	71
A2.930 - Fonction 0 - Services généraux	72
A2.930-5 - Fonction 0-5 - Gestion des fonds européens	78
A2.931 - Fonction 1 - Sécurité	79
A2.932 - Fonction 2 - Enseignement, formation professionnelle et apprentissage	80
A2.933 - Fonction 3 - Culture, vie sociale, jeunesse, sports et loisirs	83
A2.934 - Fonction 4 - Santé et action sociale (hors APA et RSA/Régularisation de RMI)	87
A2.934-3 - Fonction 4-3 - APA	90
A2.934-4 - Fonction 4-4 - RSA/Régularisation de RMI	91
A2.935 - Fonction 5 - Aménagement des territoires et habitat	92
A2.936 - Fonction 6 - Action économique	95
A2.937 - Fonction 7 - Environnement	97
A2.938 - Fonction 8 - Transports	100

B - Annexes patrimoniales

B1.1 - Etat de la dette - Détail des crédits de trésorerie	Sans Objet
B1.2 - Etat de la dette - Répartition par nature de dette	104
B1.3 - Etat de la dette - Répartition par structure de taux	Sans Objet
B1.4 - Etat de la dette - Typologie de la répartition de l'encours	108
B1.5 - Etat de la dette - Détail des opérations de couverture	Sans Objet

B1.6 - Etat de la dette - Dette pour financer l'emprunt d'un autre organisme	
B1.7 - Etat de la dette - Autres dettes	
B2 - Méthodes utilisées pour les amortissements	109
B3.1 - Etat des provisions constituées	Sans Objet
B3.2 - Etalement des provisions	Sans Objet
B4 - Etat des charges transférées	Sans Objet
B5 - Détail des chapitres d'opérations pour comptes de tiers	Sans Objet
B6 - Prêts	Sans Objet
B7.1 - Etat synthétique des engagements donnés	111
B7.2 - Etat synthétique des engagements reçus	Sans Objet
B7.3 - Etat des emprunts garantis	Sans Objet
B7.4 - Calcul du ratio d'endettement relatif aux emprunts garantis	Sans Objet
B7.5 - Etat des contrats de crédit-bail	Sans Objet
B7.6 - Etat des marchés de partenariat	Sans Objet
B7.7 - Etat des recettes grevées d'affectation spéciale	Sans Objet
B7.8 - Autres engagements donnés	Sans Objet
B7.9 - Autres engagements reçus	Sans Objet
B8 - Subventions versées	Sans Objet
B9 - Etat du personnel	Sans Objet
B10 - Liste des organismes dans lesquels la collectivité a pris un engagement financier	112
B11.1 - Liste des organismes de regroupement	Sans Objet
B11.2 - Liste des établissements publics créés	115
B11.3 - Liste des services individualisés dans un budget annexe	Sans Objet
C - Annexes budgétaires	
C1.1 - Equilibre budgétaire - Dépenses	116
C1.2 - Equilibre budgétaire - Recettes	117
D - Autres éléments d'information	
D1 - Liste des services assujettis à la TVA et non érigés en budget annexe	119
D2.1 - Services ferroviaires régionaux des voyageurs - Volet 1 : Budget	Sans Objet
D2.2 - Services ferroviaires régionaux des voyageurs - Volet 2 : Compte d'exploitation	Sans Objet
D3 - Décisions en matière de taux	Sans Objet
D4.1 - Etats de la répartition de la TEOM - Investissement	Sans Objet
D4.2 - Etats de la répartition de la TEOM - Fonctionnement	Sans Objet
D5.1 - Etats des dépenses et recettes des services d'eau et d'assainissement - Fonctionnement (2)	Sans Objet
D5.2 - Etats des dépenses et recettes des services d'eau et d'assainissement - Investissement (2)	Sans Objet
V - Arrêté et signatures	
A - Arrêté et signatures	120

Préciser, pour chaque annexe, si l'état est joint ou sans objet.

 Dans l'ensemble des tableaux, les cases grisées ne doivent pas être remplies.

Conformément à l'instruction budgétaire et comptable, il convient de mentionner que :

dans la présentation croisée, la rubrique fonctionnelle 01 – Opérations non ventilables comprend les impôts et taxes non affectés, les dotations et participations, la dette et les opérations financières, les opérations patrimoniales en investissement, les frais de fonctionnement des groupes d'élus en fonctionnement ;
les opérations d'ordre doivent figurer en italique.

(1) A utiliser également par les collectivités de moins de 3500 habitants qui mobiliseraient des AP-AE régies par l'article L.5217-10-7 du CGCT après avoir adopté un règlement budgétaire et financier conformément à l'article L. 5217-10-9. Si la collectivité opte pour ce régime, la collectivité ne renseigne pas les annexes C2.1 et C2.2 de la partie IV « Annexes ». Les projets de dotations d'AP-AE inscrits sur les annexes B1 et B2 de la partie II apparaissent alors dans les états de la partie III « Vote du budget », sinon les montants dans les champs AP-AE sont par convention de 0.

(2) Cet état ne peut être produit que par les communes dont la population est inférieure à 500 habitants et qui gèrent les services de distribution de l'eau potable et d'assainissement sous forme de régie simple sans budget annexe (art. L. 2221-11 du CGCT)

I – INFORMATIONS GENERALES	I
INFORMATIONS STATISTIQUES, FISCALES ET FINANCIERES	A

Informations statistiques	Valeurs
Population totale	17 408

Informations fiscales (N-2)	Collectivité
Indicateur de ressources fiscales ou potentiel fiscal par habitant (1)	1 084,72

Informations financières – ratios		Valeurs
1	Dépenses réelles de fonctionnement / population	28,85
2	Recettes réelles de fonctionnement / population	6,45
3	Dépenses d'équipement brut / population	-9,84
4	Encours de dette / population (2) (3)	442,49
5	DGF / population	0,00
6	Dépenses de personnel / dépenses réelles de fonctionnement (4)	43,80 %
7	Dépenses réelles de fonctionnement et remboursement annuel de la dette en capital / recettes réelles de fonctionnement (4)	447,28 %
8	Dépenses d'équipement brut / recettes réelles de fonctionnement	-152,53 %
9	Encours de la dette / recettes réelles de fonctionnement (2) (3) (4)	50,65 %
10	Epargne brute / recettes réelles de fonctionnement (2) (4)	0 %

(1) A renseigner selon les dispositions législatives et réglementaires applicables à la collectivité. Informations comprises dans la fiche de répartition de la DGF de l'exercice N-1, établie sur la base des informations N-2 (transmise par les services préfectoraux).

(2) Les ratios s'appuyant sur l'encours de la dette se calculent à partir du montant de la dette au 1^{er} janvier N.

(3) L'encours de dette doit comprendre les avances remboursables consenties au titre de l'article 25 de la loi n° 2020-935 du 30 juillet 2020 de finances rectificative pour 2020, portant attribution des avances remboursables sur les recettes fiscales prévues aux articles 1594 A et 1595 du code général des impôts

(4) Pour les syndicats mixtes, seules ces données sont à renseigner.

I – INFORMATIONS GENERALES	I
MODALITES DE VOTE DU BUDGET	B

I – L'assemblée délibérante vote le présent budget :

- au niveau du chapitre (1) pour la section d'investissement ;
- au niveau du chapitre (1) pour la section de fonctionnement ;
- sans (2) vote formel sur les chapitres « opérations d'équipement » ;
- sans (2) vote formel sur chacun des chapitres.

La liste des articles spécialisés sur lesquels l'ordonnateur ne peut procéder à des virements d'article à article est la suivante :

II – En l'absence de mention au paragraphe I ci-dessus, le budget est réputé voté par chapitre, sans vote formel sur chacun des chapitres, en fonctionnement et en investissement sans vote formel pour les chapitres « opération d'équipement ».

III – Conformément à l'article L. 5217-10-6 du CGCT, l'assemblée délibérante autorise le président à opérer des virements de crédits de paiement de chapitre à chapitre, à l'exclusion des crédits relatifs aux dépenses de personnel, dans les limites suivantes (3) :

- Fonctionnement : 7.5%
- Investissement : 7.5%

IV – En l'absence de mention au paragraphe III ci-dessus, le président est réputé ne pas avoir reçu l'autorisation de l'assemblée délibérante de pratiquer des virements de crédits de paiement de chapitre à chapitre.

V – Les provisions sont budgétaires Délibération n° 17 du 07/04/2008 (4).

VI – La comparaison s'effectue par rapport au budget de l'exercice (5).

VII – Le présent budget a été voté sans reprise des résultats de l'exercice N-1 (6).

(1) A compléter par « du chapitre » ou « de l'article ».

(2) Indiquer « avec » ou « sans ».

(3) Au maximum dans la limite de 7,5% des dépenses réelles de chaque section.

(4) A compléter par un seul des deux choix suivants :

- semi budgétaire ;
- budgétaire par délibération N°... du ...

(5) Budget de l'exercice = budget primitif + budget supplémentaire + décision modificative, s'il y a lieu.

(6) A compléter par un seul des trois choix suivants :

- sans reprise des résultats de l'exercice N-1 ;
- avec reprise des résultats de l'exercice N-1 après le vote du compte administratif ;
- avec reprise anticipée des résultats de l'exercice N-1.

II – PRESENTATION GENERALE DU BUDGET	II
VUE D'ENSEMBLE	A

		DEPENSES	RECETTES
VOTE	Crédits d'investissement votés au titre du présent budget (y compris le compte 1068)	0,00	0,00
+		+	+
REPORTS	Restes à réaliser de l'exercice précédent (RAR N-1) (1)	0,00	0,00
	001 Solde d'exécution de la section d'investissement reporté (1)	(si solde négatif) 0,00	(si solde positif) 0,00
=		=	=
Total de la section d'investissement (2)		0,00	0,00

		DEPENSES	RECETTES
VOTE	Crédits de fonctionnement votés au titre du présent budget	-2 500,00	-2 500,00
+		+	+
REPORTS	Restes à réaliser de l'exercice précédent (RAR N-1) (1)	0,00	0,00
	002 Résultat de fonctionnement reporté (1)	(si déficit) 0,00	(si excédent) 0,00
=		=	=
Total de la section de fonctionnement (3)		-2 500,00	-2 500,00
TOTAL DU BUDGET (4)		-2 500,00	-2 500,00

(1) A servir uniquement en cas de reprise des résultats de l'exercice précédent, soit après le vote du compte administratif, soit en cas de reprise anticipée des résultats.

Les restes à réaliser de la section de fonctionnement correspondent : en dépenses, aux dépenses engagées non mandatées et non rattachées telles qu'elles ressortissent de la comptabilité des engagements ; et en recettes, aux recettes certaines n'ayant pas donné lieu à l'émission d'un titre et non rattachées.

Les restes à réaliser de la section d'investissement correspondent : en dépenses, aux dépenses engagées non mandatées au 31/12 de l'exercice précédent telles qu'elles ressortissent de la comptabilité des engagements ; et en recettes, aux recettes certaines n'ayant pas donné lieu à l'émission d'un titre au 31/12 de l'exercice précédent.

(2) Total de la section d'investissement = RAR + solde d'exécution reporté + crédits d'investissement votés.

(3) Total de la section de fonctionnement = RAR + résultat reporté + crédits de fonctionnement votés.

(4) Total du budget = total de la section de fonctionnement + total de la section d'investissement.

II – PRESENTATION GENERALE DU BUDGET	II
EQUILIBRE FINANCIER DU BUDGET – SECTION D'INVESTISSEMENT	C1

DEPENSES D'INVESTISSEMENT

Chap.	Libellé	Budget de l'exercice (1) I	Restes à réaliser N-1 (2) II	Propositions nouvelles	Vote de l'assemblée (3) III	TOTAL IV = I + II + III
018	RSA	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
20	Immobilisations incorporelles (sauf 204) (y compris opérations) (4)	303 687,22	0,00	0,00	0,00	303 687,22
204	Subventions d'équipement versées (y compris opérations) (4) (9)	135 050,00	0,00	0,00	0,00	135 050,00
21	Immobilisations corporelles (y compris opérations) (4)	1 614 552,28	0,00	0,00	0,00	1 614 552,28
22	Immobilisations reçues en affectation (y compris opérations) (4) (5)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours (sauf 2324) (y compris opérations) (4)	7 415 203,98	0,00	0,00	0,00	7 415 203,98
Total des dépenses d'équipement		9 468 493,48	0,00	0,00	0,00	9 468 493,48
10	Dotations, fonds divers et réserves	1 000,00	0,00	0,00	0,00	1 000,00
13	Subventions d'investissement (4)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées	1 665 926,00	0,00	0,00	0,00	1 665 926,00
18	Cpte de liaison : affectation (BA,régie) (6)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
26	Participations et créances rattachées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
27	Autres immobilisations financières (4)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Total des dépenses financières		1 666 926,00	0,00	0,00	0,00	1 666 926,00
45...	Chapitres d'opérations pour compte de tiers (7)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Total des dépenses réelles d'investissement		11 135 419,48	0,00	0,00	0,00	11 135 419,48

040	Opérations ordre transf. entre sections (8)	45 589,64		0,00	0,00	45 589,64
041	Opérations patrimoniales (8)	1 206 005,00		0,00	0,00	1 206 005,00
Total des dépenses d'ordre d'investissement		1 251 594,64		0,00	0,00	1 251 594,64

TOTAL	12 387 014,12	0,00	0,00	0,00	12 387 014,12
--------------	----------------------	-------------	-------------	-------------	----------------------

+

D 001 SOLDE D'EXECUTION NEGATIF REPORTE OU ANTICIPE	896 405,40
--	-------------------

=

TOTAL DES DEPENSES D'INVESTISSEMENT CUMULEES	13 283 419,52
---	----------------------

(1) Voir état I-B pour le contenu du budget de l'exercice.

(2) La colonne RAR n'est à renseigner qu'en l'absence de reprise anticipée du résultat lors du vote du budget primitif.

(3) Il s'agit des nouveaux crédits votés lors de la présente délibération, hors RAR.

(4) Hors dépenses imputées au chapitre 018.

(5) En dépenses, le chapitre 22 retrace les travaux d'investissement réalisés sur les biens reçus en affectation. En recette, il retrace, le cas échéant, l'annulation de tels travaux effectués sur un exercice antérieur.

(6) A servir uniquement lorsque la collectivité effectue une dotation initiale en espèces au profit d'un service public non personnalisé qu'elle crée.

(7) Seul le total des opérations pour compte de tiers figure sur cet état (voir le détail en IV-B5).

(8) DF 023 = RI 021 ; DI 040 = RF 042 ; RI 040 = DF 042 ; DI 041 = RI 041.

(9) Le chapitre 204 « Subventions d'équipement versées » est un chapitre globalisé regroupant les comptes 204 et 2324.

II – PRESENTATION GENERALE DU BUDGET	II
EQUILIBRE FINANCIER DU BUDGET – SECTION D'INVESTISSEMENT	C1

RECETTES D'INVESTISSEMENT

Chap.	Libellé	Budget de l'exercice (1) I	Restes à réaliser N-1 (2) II	Propositions nouvelles	Vote de l'assemblée (3) III	TOTAL IV = I + II + III
018	RSA	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
13	Subventions d'investissement (reçues) (sauf 138) (4)	1 366 182,99	0,00	0,00	0,00	1 366 182,99
16	Emprunts et dettes assimilées (5)	3 222 376,13	0,00	0,00	0,00	3 222 376,13
20	Immobilisations incorporelles (sauf 204) (4)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
204	Subventions d'équipement versées (4) (13)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles (4)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation (4) (6)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours (sauf 2324) (4)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Total des recettes d'équipement		4 588 559,12	0,00	0,00	0,00	4 588 559,12
10	Dotations, fonds divers et réserves (sauf 1068)	530 603,06	0,00	0,00	0,00	530 603,06
1068	Excédents de fonctionnement capitalisés (7)	2 203 895,94	0,00	0,00	0,00	2 203 895,94
138	Autres subventions invest. non transf. (4)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
18	Cpte de liaison : affectation (BA,régie) (8)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
26	Participations et créances rattachées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
27	Autres immobilisations financières (4)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
024	Produits des cessions d'immobilisations	14 796,40	0,00	2 500,00	0,00	17 296,40
Total des recettes financières		2 749 295,40	0,00	2 500,00	0,00	2 751 795,40
45...	Chapitres d'opérations pour le compte de tiers (9)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Total des recettes réelles d'investissement		7 337 854,52	0,00	2 500,00	0,00	7 340 354,52

021	Virement de la section de fonctionnement (10)	3 227 060,00		0,00	0,00	3 227 060,00
040	Opérations ordre transf. entre sections (10) (11)	1 512 500,00		-2 500,00	0,00	1 510 000,00
041	Opérations patrimoniales (10)	1 206 005,00		0,00	0,00	1 206 005,00
Total des recettes d'ordre d'investissement		5 945 565,00		-2 500,00	0,00	5 943 065,00

TOTAL	13 283 419,52	0,00	0,00	0,00	13 283 419,52
--------------	----------------------	-------------	-------------	-------------	----------------------

+

R 001 SOLDE D'EXECUTION POSITIF REPORTE OU ANTICIPE	0,00
--	-------------

=

TOTAL DES RECETTES D'INVESTISSEMENT CUMULEES	13 283 419,52
---	----------------------

Pour information :

Il s'agit, pour un budget voté en équilibre, des ressources propres correspondant à l'excédent des recettes réelles de fonctionnement sur les dépenses réelles de fonctionnement. Il sert à financer le remboursement du capital de la dette et les nouveaux investissements de la collectivité.

AUTOFINANCEMENT PREVISIONNEL DÉGAGÉ PAR LA SECTION DE FONCTIONNEMENT (12)	4 691 470,36
--	---------------------

(1) Voir état I-B pour le contenu du budget de l'exercice.

(2) La colonne RAR n'est à renseigner qu'en l'absence de reprise anticipée du résultat lors du vote du budget primitif.

(3) Il s'agit des nouveaux crédits votés lors de la présente délibération, hors RAR.

(4) Hors recettes imputées au chapitre 018.

(5) Sauf 165, 166 et 16449.

(6) En dépenses, le chapitre 22 retrace les travaux d'investissement réalisés sur les biens reçus en affectation. En recette, il retrace, le cas échéant, l'annulation de tels travaux effectués sur un exercice antérieur.

(7) Le compte 1068 n'est pas un chapitre mais un article du chapitre 10.

(8) A servir uniquement lorsque la collectivité effectue une dotation initiale en espèces au profit d'un service public non personnalisé qu'elle crée.

(9) Seul le total des opérations pour compte de tiers figure sur cet état (voir le détail en IV-B5).

(10) DF 023 = RI 021 ; DI 040 = RF 042 ; RI 040 = DF 042 ; DI 041 = RI 041.

(11) Les comptes 15, 29, 39, 49 et 59 peuvent figurer dans le détail du chapitre si la collectivité a opté pour le régime des provisions budgétaires, conformément aux dispositions législatives et réglementaires applicables.

(12) Solde de l'opération DF 023 + DF 042 – RF 042 ou solde de l'opération RI 021 + RI 040 – DI 040.

(13) Le chapitre 204 « Subventions d'équipement versées » est un chapitre globalisé regroupant les comptes 204 et 2324.

II – PRESENTATION GENERALE DU BUDGET	II
EQUILIBRE FINANCIER – SECTION DE FONCTIONNEMENT	C2

DEPENSES DE FONCTIONNEMENT

Chap.	Libellé	Budget de l'exercice (1) I	Restes à réaliser N-1 (2) II	Propositions nouvelles	Vote de l'assemblée (3) III	TOTAL IV = I + II + III
011	Charges à caractère général (4)	5 673 880,43	0,00	0,00	0,00	5 673 880,43
012	Charges de personnel et frais assimilés (4)	9 556 500,00	0,00	0,00	0,00	9 556 500,00
014	Atténuations de produits	224 840,60	0,00	0,00	0,00	224 840,60
016	APA	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
017	RSA / Régularisations de RMI	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
65	Autres charges de gestion courante (sauf 6586) (4)	1 420 299,85	0,00	0,00	0,00	1 420 299,85
6586	Frais fonctionnement des groupes d'élus	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Total des dépenses de gestion courante		16 875 520,88	0,00	0,00	0,00	16 875 520,88
66	Charges financières	291 048,00	0,00	0,00	0,00	291 048,00
67	Charges spécifiques (4)	3 000,00	0,00	0,00	0,00	3 000,00
68	Dotations aux provisions, dépréciations (semi-budgétaires) (4)	0,00		0,00	0,00	0,00
Total des dépenses réelles de fonctionnement		17 169 568,88	0,00	0,00	0,00	17 169 568,88

023	Virement à la section d'investissement (5)	3 227 060,00		0,00	0,00	3 227 060,00
042	Opérations ordre transf. entre sections (5) (6)	1 512 500,00		-2 500,00	0,00	1 510 000,00
043	Opérations ordre intérieur de la section (5)	0,00		0,00	0,00	0,00
Total des dépenses d'ordre de fonctionnement		4 739 560,00		-2 500,00	0,00	4 737 060,00

TOTAL	21 909 128,88	0,00	-2 500,00	0,00	21 906 628,88
--------------	----------------------	-------------	------------------	-------------	----------------------

+

D 002 RESULTAT REPORTE OU ANTICIPE	0,00
---	-------------

=

TOTAL DES DEPENSES DE FONCTIONNEMENT CUMULEES	21 906 628,88
--	----------------------

(1) Voir état I-B pour la comparaison par rapport au budget de l'exercice.

(2) La colonne RAR n'est à renseigner qu'en l'absence de reprise anticipée du résultat lors du vote du budget primitif.

(3) Il s'agit des nouveaux crédits votés lors de la présente délibération, hors RAR.

(4) Hors dépenses imputées aux chapitres 016 et 017.

(5) DF 023 = RI 021 ; DI 040 = RF 042 ; RI 040 = DF 042 ; DF 043 = RF 043.

(6) Les comptes 68 peuvent figurer dans le détail du chapitre si la collectivité a opté pour le régime des provisions budgétaires, conformément aux dispositions législatives et réglementaires applicables.

II – PRESENTATION GENERALE DU BUDGET	II
EQUILIBRE FINANCIER – SECTION DE FONCTIONNEMENT	C2

RECETTES DE FONCTIONNEMENT

Chap.	Libellé	Budget de l'exercice (1) I	Restes à réaliser N-1 (2) II	Propositions nouvelles	Vote de l'assemblée (3) III	TOTAL IV = I + II + III
013	Atténuations de charges (4)	35 000,00	0,00	0,00	0,00	35 000,00
016	APA	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
017	RSA / Régularisations de RMI	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
70	Prod. services, domaine, ventes diverses	1 247 336,82	0,00	0,00	0,00	1 247 336,82
73	Impôts et taxes (sauf 731)	2 301 616,00	0,00	0,00	0,00	2 301 616,00
731	Fiscalité locale	10 949 113,80	0,00	0,00	0,00	10 949 113,80
74	Dotations et participations (4)	4 353 930,73	0,00	0,00	0,00	4 353 930,73
75	Autres produits de gestion courante (4)	224 291,43	0,00	0,00	0,00	224 291,43
Total des recettes de gestion courante		19 111 288,78	0,00	0,00	0,00	19 111 288,78
76	Produits financiers	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
77	Produits spécifiques (4)	8 176,00	0,00	-2 500,00	0,00	5 676,00
78	Reprises amort., dépréciations, prov. (semi-budgétaires) (4)	0,00		0,00	0,00	0,00
Total des recettes réelles de fonctionnement		19 119 464,78	0,00	-2 500,00	0,00	19 116 964,78

042	Opérations ordre transf. entre sections (5) (6)	45 589,64		0,00	0,00	45 589,64
043	Opérations ordre intérieur de la section (5)	0,00		0,00	0,00	0,00
Total des recettes d'ordre de fonctionnement		45 589,64		0,00	0,00	45 589,64

TOTAL	19 165 054,42	0,00	-2 500,00	0,00	19 162 554,42
--------------	----------------------	-------------	------------------	-------------	----------------------

+

R 002 RESULTAT REPORTE OU ANTICIPE	2 744 074,46
---	---------------------

=

TOTAL DES RECETTES DE FONCTIONNEMENT CUMULEES	21 906 628,88
--	----------------------

Pour information :

AUTOFINANCEMENT PREVISIONNEL DÉGAGÉ AU PROFIT DE LA SECTION D'INVESTISSEMENT (7)	4 691 470,36	Il s'agit, pour un budget voté en équilibre, des ressources propres correspondant à l'excédent des recettes réelles de fonctionnement sur les dépenses réelles de fonctionnement. Il sert à financer le remboursement du capital de la dette et les nouveaux investissements de la collectivité.
---	---------------------	--

(1) Voir état I-B pour la comparaison par rapport au budget de l'exercice.

(2) La colonne RAR n'est à renseigner qu'en l'absence de reprise anticipée du résultat lors du vote du budget primitif.

(3) Il s'agit des nouveaux crédits votés lors de la présente délibération, hors RAR.

(4) Hors recettes imputées aux chapitres 016 et 017.

(5) DF 023 = RI 021 ; DI 040 = RF 042 ; RI 040 = DF 042 ; DF 043 = RF 043.

(6) Les comptes 78 peuvent figurer dans le détail du chapitre si la collectivité a opté pour le régime des provisions budgétaires, conformément aux dispositions législatives et réglementaires applicables.

(7) Solde de l'opération DF 023 + DF 042 – RF 042 ou solde de l'opération RI 021 + RI 040 – DI 040.

II – PRESENTATION GENERALE DU BUDGET	II
BALANCE GENERALE – DEPENSES	D1

DEPENSES D'INVESTISSEMENT (y compris RAR)

INVESTISSEMENT		Opérations réelles (1)	Opérations d'ordre (2)	TOTAL
10	Dotations, fonds divers et réserves	0,00	0,00	0,00
13	Subventions d'investissement (3)	0,00	0,00	0,00
15	Provisions pour risques et charges (4)		0,00	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées (sauf 1688 non budgétaire)	0,00	0,00	0,00
18	Cpte de liaison : affectation (BA,régie)	(7) 0,00		0,00
	Total des opérations d'équipement	0,00		0,00
20	Immobilisations incorporelles (sauf 204) (3) (5)	0,00	0,00	0,00
204	Subventions d'équipement versées (3) (5) (10)	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles (3) (5)	0,00	0,00	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation (3) (5)	(8) 0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours (3) (sauf 2324) (5)	0,00	0,00	0,00
018	RSA	0,00	0,00	0,00
26	Participations et créances rattachées	0,00	0,00	0,00
27	Autres immobilisations financières (3)	0,00	0,00	0,00
28	Amortissement des immobilisations (reprises)		0,00	0,00
29	Dépréciations des immobilisations (4)		0,00	0,00
39	Dépréciation des stocks et en-cours (4)		0,00	0,00
3...	Stocks et en-cours		0,00	0,00
198	Neutralisation des amortissements		0,00	0,00
45	Chapitres d'opérations pour compte de tiers (6)	0,00	0,00	0,00
481	Charges à rép. sur plusieurs exercices		0,00	0,00
49	Dépréciation des comptes de tiers (4)		0,00	0,00
59	Dépréciation des comptes financiers (4)		0,00	0,00
Dépenses d'investissement – Total		0,00	0,00	0,00

+

D 001 SOLDE D'EXECUTION NEGATIF REPORTE OU ANTICIPE	0,00
--	-------------

=

TOTAL DES DEPENSES D'INVESTISSEMENT CUMULEES	0,00
---	-------------

DEPENSES DE FONCTIONNEMENT (y compris RAR)

FONCTIONNEMENT		Opérations réelles (1)	Opérations d'ordre (2)	TOTAL
011	Charges à caractère général (9)	0,00		0,00
012	Charges de personnel et frais assimilés (9)	0,00		0,00
014	Atténuations de produits	0,00		0,00
016	APA	0,00		0,00
017	RSA / Régularisations de RMI	0,00		0,00
60	Achats et variation des stocks		0,00	0,00
65	Autres charges de gestion courante (sauf 6586) (9)	0,00	0,00	0,00
6586	Frais fonctionnement des groupes d'élus	0,00		0,00
66	Charges financières	0,00	0,00	0,00
67	Charges spécifiques (9)	0,00	-2 500,00	-2 500,00
68	Dot. aux amortissements et provisions (9)	0,00	0,00	0,00
71	Production stockée (ou déstockage)		0,00	0,00
023	Virement à la section d'investissement		0,00	0,00
Dépenses de fonctionnement – Total		0,00	-2 500,00	-2 500,00

+

D 002 RESULTAT REPORTE OU ANTICIPE	0,00
---	-------------

=

TOTAL DES DEPENSES DE FONCTIONNEMENT CUMULEES	-2 500,00
--	------------------

(1) Y compris les opérations relatives au rattachement et les opérations d'ordre semi-budgétaires.

(2) Voir la liste des opérations d'ordre de l'instruction budgétaire et comptable M. 57.

(3) Hors dépenses imputées au chapitre 018.

(4) Ces chapitres ne sont à renseigner que si la collectivité applique le régime des provisions budgétaires, conformément aux dispositions législatives et réglementaires applicables.

(5) Hors chapitres opérations.

(6) Seul le total des opérations pour compte de tiers figure sur cet état (voir le détail en IV-B5).

VILLE DE YUTZ - Budget Principal Ville Yutz - DM (projet de budget) - 2023

Accusé de réception en préfecture
057-215707571-20231213-DEL-2-131223-DE
Date de télétransmission : 18/12/2023
Date de réception en préfecture : 18/12/2023

- (7) A utiliser uniquement dans le cas où la collectivité effectuerait une dotation initiale au profit d'un service public doté de la seule autorité de gestion.
- (8) A utiliser uniquement dans le cas où la collectivité effectuerait des dépenses sur des biens affectés.
- (9) Hors dépenses imputées aux chapitres 016 et 017.
- (10) Le chapitre 204 « Subventions d'équipement versées » est un chapitre globalisé regroupant les comptes 204 et 2324.

II – PRESENTATION GENERALE DU BUDGET	II
BALANCE GENERALE – RECETTES	D2

RECETTES D'INVESTISSEMENT (y compris RAR)

INVESTISSEMENT		Opérations réelles (1)	Opérations d'ordre (2)	TOTAL
10	Dotations, fonds divers et réserves (sauf 1068)	0,00	0,00	0,00
13	Subventions d'investissement (reçues) (3)	0,00	0,00	0,00
15	Provisions pour risques et charges (4)		0,00	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées (sauf 1688 non budgétaire)	0,00	0,00	0,00
18	Cpte de liaison : affectation (BA,régie)	(6) 0,00		0,00
20	Immobilisations incorporelles (sauf le 204) (3)	0,00	0,00	0,00
204	Subventions d'équipement versées (3) (9)	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles (3)	0,00	0,00	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation (3)	(7) 0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours (sauf 2324) (3)	0,00	0,00	0,00
018	RSA	0,00	0,00	0,00
26	Participations et créances rattachées	0,00	0,00	0,00
27	Autres immobilisations financières (3)	0,00	0,00	0,00
28	Amortissement des immobilisations		0,00	0,00
29	Dépréciations des immobilisations (4)		0,00	0,00
39	Dépréciation des stocks et en-cours (4)		0,00	0,00
3...	Stocks et en-cours		0,00	0,00
45	Chapitres d'opérations pour compte de tiers (5)	0,00	0,00	0,00
481	Charges à rép. sur plusieurs exercices		0,00	0,00
49	Dépréciation des comptes de tiers (4)		0,00	0,00
59	Dépréciation des comptes financiers (4)		0,00	0,00
021	Virement de la section de fonctionnement		0,00	0,00
024	Produits des cessions d'immobilisations	2 500,00		2 500,00
Recettes d'investissement – Total		2 500,00	-2 500,00	0,00

+

R 001 SOLDE D'EXECUTION POSITIF REPORTE OU ANTICIPE	0,00
--	-------------

+

R 1068 AFFECTATION DU RESULTAT	0,00
---------------------------------------	-------------

=

TOTAL DES RECETTES D'INVESTISSEMENT CUMULEES	0,00
---	-------------

RECETTES DE FONCTIONNEMENT (y compris RAR)

FONCTIONNEMENT		Opérations réelles (1)	Opérations d'ordre (2)	TOTAL
013	Atténuations de charges (8)	0,00		0,00
016	APA	0,00		0,00
017	RSA / Régularisations de RMI	0,00		0,00
60	Achats et variation des stocks		0,00	0,00
70	Prod. services, domaine, ventes diverses	0,00		0,00
71	Production stockée (ou déstockage)		0,00	0,00
72	Production immobilisée		0,00	0,00
73	Impôts et taxes (sauf 731)	0,00		0,00
731	Fiscalité locale	0,00		0,00
74	Dotations et participations (8)	0,00		0,00
75	Autres produits de gestion courante (8)	0,00	0,00	0,00
76	Produits financiers	0,00	0,00	0,00
77	Produits spécifiques (8)	-2 500,00	0,00	-2 500,00
78	Reprise sur amortissements et provisions (8)	0,00	0,00	0,00
79	Transferts de charges		0,00	0,00
Recettes de fonctionnement – Total		-2 500,00	0,00	-2 500,00

+

R 002 RESULTAT REPORTE OU ANTICIPE	0,00
---	-------------

=

TOTAL DES RECETTES DE FONCTIONNEMENT CUMULEES	-2 500,00
--	------------------

- (1) Y compris les opérations relatives au rattachement et les opérations d'ordre semi-budgétaires.
- (2) Voir la liste des opérations d'ordre de l'instruction budgétaire et comptable M. 57.
- (3) Hors recettes imputées au chapitre 018.
- (4) Ces chapitres ne sont à renseigner que si la collectivité applique le régime des provisions budgétaires, conformément aux dispositions législatives et réglementaires applicables.
- (5) Seul le total des opérations pour compte de tiers figure sur cet état (voir le détail en IV-B5).
- (6) A utiliser uniquement dans le cas où la collectivité effectuerait une dotation initiale au profit d'un service public doté de la seule autonomie financière.
- (7) A utiliser uniquement dans le cas où la collectivité effectuerait des dépenses sur des biens affectés.
- (8) Hors recettes imputées aux chapitres 016 et 017.
- (9) Le chapitre 204 « Subventions d'équipement versées » est un chapitre globalisé regroupant les comptes 204 et 2324.

III – VOTE DU BUDGET	III
SECTION D'INVESTISSEMENT – VUE D'ENSEMBLE – DEPENSES – AP NOUVELLES ET CREDITS DE L'EXERCICE	A

DEPENSES

Chapitre		Budget de l'exercice (1)	RAR N-1 (2)	Vote de l'assemblée sur les AP lors de la séance budgétaire (3)	Propositions nouvelles	Vote de l'assemblée	Pour information, dépenses gérées dans le cadre d'une AP	Pour information, dépenses gérées hors AP	TOTAL (RAR N-1 + Vote)
			I			II			III = I + II
TOTAL		12 387 014,12	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
018	RSA	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
20	Immobilisations incorporelles (sauf 204)	303 687,22	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
204	Subventions d'équipement versées (10)	135 050,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles	1 614 552,28	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours (sauf 2324)	7 415 203,98	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	Total des opérations d'équipement (4)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Total des dépenses d'équipement		9 468 493,48	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
10	Dotations, fonds divers et réserves	1 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
13	Subventions d'investissement	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées (sauf 1688 non budgétaire)	1 665 926,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
18	Cpte de liaison : affectation (BA,régie)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
26	Participations et créances rattachées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
27	Autres immobilisations financières	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
020	Dépenses imprévues (dans le cadre d'une AP)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Total des dépenses financières		1 666 926,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
45	Chapitres d'opérations pour compte de tiers (5)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Total des dépenses réelles		11 135 419,48	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
040	Opérations ordre transf. entre sections (6) (7)	45 589,64	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
041	Opérations patrimoniales (8)	1 206 005,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Total des dépenses d'ordre		1 251 594,64	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

D001 Solde d'exécution négatif reporté ou anticipé (9)	0,00
---	-------------

Total des dépenses d'investissement cumulées	0,00
---	-------------

(1) Voir état I-B pour le contenu du budget de l'exercice.

(2) La colonne RAR n'est à renseigner qu'en l'absence de reprise anticipée lors du vote du budget primitif.

- (3) Il s'agit des AP nouvelles qui sont votées lors de la séance d'adoption du budget. Cela concerne les AP relatives à de nouvelles programmations pluriannuelles mais également les AP modifiant un stock d'AP existant.
- (4) Voir l'état III-A2.1 pour le détail des opérations d'équipement.
- (5) Voir l'état IV-B5 pour le détail des opérations pour compte de tiers.
- (6) Cf. définition du chapitre des opérations d'ordre (*DI 040 = RF 042*).
- (7) Aucune prévision budgétaire ne doit figurer à l'article 192 (cf. chapitre 024 « produit des cessions d'immobilisations »).
- (8) Cf. définition du chapitre des opérations d'ordre (*DI 041 = RI 041*).
- (9) Le solde d'exécution reporté est le résultat constaté de l'exercice précédent qui fait l'objet d'un report et non d'un vote de l'assemblée délibérante. Inscrire en cas de reprise des résultats de l'exercice précédent (après vote du compte administratif ou si reprise anticipée des résultats).
- (10) Le chapitre 204 « Subventions d'équipement versées » est un chapitre globalisé regroupant les comptes 204 et 2324.

III – VOTE DU BUDGET	III
SECTION D'INVESTISSEMENT – VUE D'ENSEMBLE – RECETTES	A

RECETTES

Chapitre		Budget de l'exercice (1)	RAR N-1 (2)	Propositions nouvelles	Vote de l'assemblée	TOTAL (RAR N-1 + Vote)
			I		II	III = I + II
TOTAL		11 079 523,58	0,00	0,00	0,00	0,00
018	RSA	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
13	Subventions d'investissement (hors 138)	1 366 182,99	0,00	0,00	0,00	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées (hors 16449, 165, 166 et 1688 non budgétaire)	3 222 376,13	0,00	0,00	0,00	0,00
20	Immobilisations incorporelles (sauf 204)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
204	Subventions d'équipement versées (10)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours (sauf 2324)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Total des recettes d'équipement		4 588 559,12	0,00	0,00	0,00	0,00
10	Dotations, fonds divers et réserves (sauf 1068)	530 603,06	0,00	0,00	0,00	0,00
138	Autres subventions invest. non transf.	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées (16449, 165 et 166)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
18	Cpte de liaison : affectation (BA,régie)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
26	Participations et créances rattachées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
27	Autres immobilisations financières	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
024	Produits des cessions d'immobilisations	14 796,40	0,00	2 500,00	0,00	2 500,00
Total des recettes financières		545 399,46	0,00	2 500,00	0,00	2 500,00
45	Chapitres d'opérations pour compte de tiers (3)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Total des recettes réelles		5 133 958,58	0,00	2 500,00	0,00	2 500,00
021	Virement de la section de fonctionnement	3 227 060,00		0,00	0,00	0,00
040	Opérations ordre transf. entre sections (4) (5) (6)	1 512 500,00		-2 500,00	0,00	-2 500,00
041	Opérations patrimoniales (7)	1 206 005,00		0,00	0,00	0,00
Total des recettes d'ordre		5 945 565,00		-2 500,00	0,00	-2 500,00

R001 Solde d'exécution positif reporté ou anticipé (8)	0,00
---	-------------

Affectation au compte 1068 (9)	0,00
---------------------------------------	-------------

Total des recettes d'investissement cumulées	0,00
---	-------------

(1) Voir état I-B pour le contenu du budget de l'exercice.

- (2) La colonne RAR n'est à renseigner qu'en l'absence de reprise anticipée lors du vote du budget primitif.
- (3) Voir l'état IV-B5 pour le détail des opérations pour compte de tiers.
- (4) Cf. définition du chapitre des opérations d'ordre (*RI 040 = DF 042*).
- (5) Les comptes 15, 29, 39, 49 et 59 peuvent figurer dans le détail du chapitre si la collectivité a opté pour le régime des provisions budgétaires, conformément aux dispositions législatives et réglementaires applicables.
- (6) Aucune prévision budgétaire ne doit figurer à l'article 192 (cf. chapitre 024 « produit des cessions d'immobilisations »).
- (7) Cf. définition du chapitre des opérations d'ordre (*DI 041 = RI 041*).
- (8) Le solde d'exécution reporté est le résultat constaté de l'exercice précédent qui fait l'objet d'un report et non d'un vote de l'assemblée délibérante. Inscrire en cas de reprise des résultats de l'exercice précédent (après vote du compte administratif ou si reprise anticipée des résultats).
- (9) Le montant inscrit doit être conforme à la délibération d'affectation du résultat. Ce montant ne fait donc pas l'objet d'un nouveau vote.
- (10) Le chapitre 204 « Subventions d'équipement versées » est un chapitre globalisé regroupant les comptes 204 et 2324.

III – VOTE DU BUDGET

III

SECTION D'INVESTISSEMENT – DEPENSES – DETAIL PAR ARTICLE

A1

Chap. / art. (1)		Budget de l'exercice (2)	RAR N-1 (3)	Vote de l'assemblée sur les AP lors de la séance budgétaire (4)	Propositions nouvelles	Vote de l'assemblée	Pour information Crédits gérés dans le cadre d'une AP	Pour information Crédits gérés hors AP	TOTAL (RAR N-1 + Vote)
			I			II			III = I + II
TOTAL		12 387 014,12	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
018	RSA	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
20	Immobilisations incorporelles (sauf 204)	303 687,22	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
202	Frais réalisation documents urbanisme	77 562,00	0,00		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
2031	Frais d'études	201 300,00	0,00		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
2033	Frais d'insertion	11 410,22	0,00		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
2051	Concessions, droits similaires	13 415,00	0,00		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
204	Subventions d'équipement versées (10)	135 050,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
204112	Subv. Etat : Bâtiments, installations	0,00	0,00		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
2041411	Subv. Cne GFP : Bien mobilier, matériel	50,00	0,00		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
2041581	Autres grpts-Biens mob., mat. et études	0,00	0,00		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
2041582	Autres grpts - Bâtiments et installat°	135 000,00	0,00		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles	1 614 552,28	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
2111	Terrains nus	213 841,43	0,00		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
2115	Terrains bâtis	0,00	0,00		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
2121	Plantations d'arbres et d'arbustes	31 429,66	0,00		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
2128	Autres agencements et aménagements	57 395,28	0,00		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
21311	Bâtiments administratifs	0,00	0,00		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
21312	Bâtiments scolaires	0,00	0,00		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
21316	Equipements du cimetière	15 000,00	0,00		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
21351	Bâtiments publics	278 549,04	0,00		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
2138	Autres constructions	0,00	0,00		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
2152	Installations de voirie	145 759,27	0,00		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
21534	Réseaux d'électrification	0,00	0,00		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
21538	Autres réseaux	0,00	0,00		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
21568	Autre matériel, outillage incendie	46 203,04	0,00		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
215731	Matériel roulant	145 341,03	0,00		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
215738	Autre matériel et outillage de voirie	28 312,00	0,00		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

VILLE DE YUTZ - Budget Principal Ville Yutz - DM (projet de budget) - 2023

Accusé de réception en préfecture
057-215707571-20231213-DEL-2-131223-DE
Date de télétransmission : 18/12/2023
Date de réception préfecture : 18/12/2023

Chap. / art. (1)		Budget de l'exercice (2)	RAR N-1 (3)	Vote de l'assemblée sur les AP lors de la séance budgétaire (4)	Propositions nouvelles	Vote de l'assemblée	Pour information Crédits gérés dans le cadre d'une AP	Pour information Crédits gérés hors AP	TOTAL (RAR N-1 + Vote)
			I			II			III = I + II
2158	Autres inst.,matériel,outil. techniques	47 809,07	0,00		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
217534	Réseaux d'électrification (mise à dispo)	0,00	0,00		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
21828	Autres matériels de transport	0,00	0,00		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
21831	Matériel informatique scolaire	44 131,68	0,00		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
21838	Autre matériel informatique	85 965,60	0,00		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
21841	Matériel de bureau et mobilier scolaire	6 496,16	0,00		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
21848	Autres matériels de bureau et mobiliers	27 335,29	0,00		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
2185	Matériel de téléphonie	48 000,00	0,00		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
2188	Autres immobilisations corporelles	392 983,73	0,00		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours (sauf 2324)	7 415 203,98	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
2312	Agencements et aménagements de terrains	531 845,99	0,00		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
2313	Constructions	4 117 755,33	0,00		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
2315	Install., matériel et outill. technique	2 765 602,66	0,00		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
238	Avances commandes immo corporelles	0,00	0,00		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	Total des opérations d'équipement (5)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Total des dépenses d'équipement		9 468 493,48	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
10	Dotations, fonds divers et réserves	1 000,00	0,00		0,00	0,00		0,00	0,00
10226	Taxe d'aménagement	1 000,00	0,00		0,00	0,00		0,00	0,00
1068	Excédents de fonctionnement capitalisés	0,00	0,00		0,00	0,00		0,00	0,00
13	Subventions d'investissement	0,00	0,00		0,00	0,00		0,00	0,00
1348	Autres fonds non transférables	0,00	0,00		0,00	0,00		0,00	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées (sauf le 1688 non budgétaire)	1 665 926,00	0,00		0,00	0,00		0,00	0,00
1641	Emprunts en euros	1 250 000,00	0,00		0,00	0,00		0,00	0,00
165	Dépôts et cautionnements reçus	0,00	0,00		0,00	0,00		0,00	0,00
1678	Autres emprunts et dettes	0,00	0,00		0,00	0,00		0,00	0,00
16876	Dettes - Autres etabl. publics locaux	415 926,00	0,00		0,00	0,00		0,00	0,00

Chap. / art. (1)		Budget de l'exercice (2)	RAR N-1 (3)	Vote de l'assemblée sur les AP lors de la séance budgétaire (4)	Propositions nouvelles	Vote de l'assemblée	Pour information Crédits gérés dans le cadre d'une AP	Pour information Crédits gérés hors AP	TOTAL (RAR N-1 + Vote)
			I			II			III = I + II
18	Cpte de liaison : affectation (BA,régie)	0,00	0,00		0,00	0,00		0,00	0,00
26	Participations et créances rattachées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
27	Autres immobilisations financières	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
020	Dépenses imprévues (dans le cadre d'une AP)			0,00					
Total des dépenses financières		1 666 926,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
45...	Opérations pour compte de tiers (6)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Total des dépenses réelles		11 135 419,48	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
040	Opérations ordre transf. entre sections (7)	45 589,64			0,00	0,00		0,00	0,00
	Reprise sur autofinancement antérieur	25 589,64			0,00	0,00		0,00	0,00
13918	Autres subventions d'équipement transf.	4 764,64			0,00	0,00		0,00	0,00
15112	Provisions pour litiges et contentieux	15 825,00			0,00	0,00		0,00	0,00
192	Plus ou moins-values sur cession immo.	0,00			0,00	0,00		0,00	0,00
4962	Dépréciation comptes de débiteurs divers	5 000,00			0,00	0,00		0,00	0,00
	Charges transférées (8)	20 000,00			0,00	0,00		0,00	0,00
2121	Plantations d'arbres et d'arbustes	0,00			0,00	0,00		0,00	0,00
2128	Autres agencements et aménagements	0,00			0,00	0,00		0,00	0,00
21311	Bâtiments administratifs	0,00			0,00	0,00		0,00	0,00
21312	Bâtiments scolaires	0,00			0,00	0,00		0,00	0,00
21318	Autres bâtiments publics	0,00			0,00	0,00		0,00	0,00
21351	Bâtiments publics	20 000,00			0,00	0,00		0,00	0,00
2138	Autres constructions	0,00			0,00	0,00		0,00	0,00
2151	Réseaux de voirie	0,00			0,00	0,00		0,00	0,00
2152	Installations de voirie	0,00			0,00	0,00		0,00	0,00
21538	Autres réseaux	0,00			0,00	0,00		0,00	0,00
215738	Autre matériel et outillage de voirie	0,00			0,00	0,00		0,00	0,00
2158	Autres inst.,matériel,outil. techniques	0,00			0,00	0,00		0,00	0,00
2188	Autres immobilisations corporelles	0,00			0,00	0,00		0,00	0,00

VILLE DE YUTZ - Budget Principal Ville Yutz - DM (projet de budget) - 2023

Accusé de réception en préfecture
057-215707571-20231213-DEL-2-131223-DE
Date de télétransmission : 18/12/2023
Date de réception préfecture : 18/12/2023

Chap. / art. (1)		Budget de l'exercice (2)	RAR N-1 (3)	Vote de l'assemblée sur les AP lors de la séance budgétaire (4)	Propositions nouvelles	Vote de l'assemblée	Pour information Crédits gérés dans le cadre d'une AP	Pour information Crédits gérés hors AP	TOTAL (RAR N-1 + Vote)
			I			II			III = I + II
041	Opérations patrimoniales (9)	1 206 005,00			0,00	0,00		0,00	0,00
2111	Terrains nus	1 160 814,98			0,00	0,00		0,00	0,00
21318	Autres bâtiments publics	0,00			0,00	0,00		0,00	0,00
21351	Bâtiments publics	0,00			0,00	0,00		0,00	0,00
2138	Autres constructions	0,00			0,00	0,00		0,00	0,00
2151	Réseaux de voirie	0,00			0,00	0,00		0,00	0,00
2152	Installations de voirie	0,00			0,00	0,00		0,00	0,00
215731	Matériel roulant	0,00			0,00	0,00		0,00	0,00
2312	Agencements et aménagements de terrains	45 190,02			0,00	0,00		0,00	0,00
2313	Constructions	0,00			0,00	0,00		0,00	0,00
2315	Install., matériel et outill. technique	0,00			0,00	0,00		0,00	0,00
Total des dépenses d'ordre		1 251 594,64			0,00	0,00		0,00	0,00

(1) Détailler les articles conformément au plan de comptes.

(2) Voir état I-B pour le contenu du budget de l'exercice.

(3) La colonne RAR n'est à renseigner qu'en l'absence de reprise anticipée lors du vote du budget primitif.

(4) Il s'agit des AP nouvelles qui sont votées lors de la séance d'adoption du budget. Cela concerne les AP relatives à de nouvelles programmations pluriannuelles mais également les AP modifiant un stock d'AP existant.

(5) Voir état III-A2.1 pour le détail des opérations d'équipement.

(6) Il y a autant de ligne que d'opération pour compte de tiers.

(7) Cf. définition du chapitre des opérations d'ordre (DI 040 = RF 042).

(8) Aucune prévision budgétaire ne doit figurer à l'article 192 (cf. chapitre 024 « produit des cessions d'immobilisations »).

(9) Cf. définition du chapitre des opérations d'ordre (DI 041 = RI 041).

(10) Le chapitre 204 « Subventions d'équipement versées » est un chapitre globalisé regroupant les comptes 204 et 2324.

III – VOTE DU BUDGET	III
SECTION D'INVESTISSEMENT – VUE D'ENSEMBLE DES OPERATIONS D'EQUIPEMENT	A2.1

Vue d'ensemble des chapitres des opérations d'équipement

N° Opération	Libellé de l'opération	N° AP (1)	Pour mémoire réalisations cumulées au 01/01/N	RAR N-1	Propositions nouvelles	Vote de l'assemblée	Pour information Crédits gérés dans le cadre d'une AP	Pour information Crédits gérés hors AP
TOTAL			0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

(1) Colonne à renseigner uniquement lorsque l'opération d'équipement est afférente à une AP.

III – VOTE DU BUDGET

III

SECTION D'INVESTISSEMENT – RECETTES – DETAIL PAR ARTICLE

A3

Chap. / art. (1)		Budget de l'exercice (2)	RAR N-1 (3)	Propositions nouvelles	Vote de l'assemblée	TOTAL (RAR N-1 + Vote)
			I		II	III = I + II
TOTAL		11 079 523,58	0,00	0,00	0,00	0,00
018	RSA	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
13	Subventions d'investissement (hors 138)	1 366 182,99	0,00	0,00	0,00	0,00
1311	Subv. transf. Etat et établ. nationaux	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
1321	Subv. non transf. Etat, établ. nationaux	326 415,00	0,00	0,00	0,00	0,00
1322	Subv. non transf. Régions	208 284,17	0,00	0,00	0,00	0,00
1323	Subv. non transf. Départements	85 656,00	0,00	0,00	0,00	0,00
13251	Subv. non transf. GFP de rattachement	27 205,00	0,00	0,00	0,00	0,00
1328	Autres subventions d'équip. non transf.	1 238,00	0,00	0,00	0,00	0,00
1345	Amendes radars automatiques et de police	41 299,00	0,00	0,00	0,00	0,00
13461	Dot. équip.territoires ruraux non transf	452 669,16	0,00	0,00	0,00	0,00
13462	Dotation de soutien à l'invest local	113 393,00	0,00	0,00	0,00	0,00
1348	Autres fonds non transférables	110 023,66	0,00	0,00	0,00	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées (hors 1688 non budgétaire) (4)	3 222 376,13	0,00	0,00	0,00	0,00
1641	Emprunts en euros	3 222 376,13	0,00	0,00	0,00	0,00
20	Immobilisations incorporelles (sauf 204) (5)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
204	Subventions d'équipement versées (5) (11)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles (5)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
21318	Autres bâtiments publics	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation (5)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours (sauf 2324) (5)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Total des recettes d'équipement		4 588 559,12	0,00	0,00	0,00	0,00
10	Dotations, fonds divers et réserves (sauf 1068)	530 603,06	0,00	0,00	0,00	0,00
10222	FCTVA	440 603,06	0,00	0,00	0,00	0,00
10226	Taxe d'aménagement	90 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00
138	Autres subventions invest. non transf.	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées (16449, 165 et 166)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
165	Dépôts et cautionnements reçus	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
18	Cpte de liaison : affectation (BA,régie)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
26	Participations et créances rattachées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
27	Autres immobilisations financières	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
024	Produits des cessions d'immobilisations	14 796,40	0,00	2 500,00	0,00	2 500,00
Total des recettes financières		545 399,46	0,00	2 500,00	0,00	2 500,00
45	Chapitres d'opérations pour compte de tiers (6)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Total des recettes réelles		5 133 958,58	0,00	2 500,00	0,00	2 500,00
021	Virement de la section de fonctionnement	3 227 060,00		0,00	0,00	0,00

Chap. / art. (1)		Budget de l'exercice (2)	RAR N-1 (3)	Propositions nouvelles	Vote de l'assemblée	TOTAL (RAR N-1 + Vote)
			I		II	III = I + II
040	Opérations ordre transf. entre sections (7) (8) (9)	1 512 500,00		-2 500,00	0,00	-2 500,00
15112	Provisions pour litiges et contentieux	0,00		0,00	0,00	0,00
192	Plus ou moins-values sur cession immo.	2 500,00		-2 500,00	0,00	-2 500,00
2111	Terrains nus	0,00		0,00	0,00	0,00
21318	Autres bâtiments publics	0,00		0,00	0,00	0,00
2138	Autres constructions	0,00		0,00	0,00	0,00
215731	Matériel roulant	0,00		0,00	0,00	0,00
2802	Frais liés à la réalisation de document	1 500 000,00		0,00	0,00	0,00
28031	Frais d'études	0,00		0,00	0,00	0,00
28033	Frais d'insertion	0,00		0,00	0,00	0,00
2804112	Subv. Etat : Bâtiments, installations	0,00		0,00	0,00	0,00
28041411	Subv.Cne GFP : Bien mobilier, matériel	0,00		0,00	0,00	0,00
28041582	Autres grpts - Bâtiments et installat°	0,00		0,00	0,00	0,00
2804411	Sub nat org pub - Biens mob, mat, études	0,00		0,00	0,00	0,00
2804412	Sub nat org pub - Bât. et installations	0,00		0,00	0,00	0,00
2805	Licences, logiciels, droits similaires	0,00		0,00	0,00	0,00
28121	Plantations d'arbres et d'arbustes	0,00		0,00	0,00	0,00
28128	Autres aménagements de terrains	0,00		0,00	0,00	0,00
28152	Installations de voirie	0,00		0,00	0,00	0,00
281534	Réseaux d'électrification	0,00		0,00	0,00	0,00
281538	Autres réseaux	0,00		0,00	0,00	0,00
281568	Autre matériel, outillage incendie	0,00		0,00	0,00	0,00
2815731	Matériel roulant	0,00		0,00	0,00	0,00
2815738	Autre matériel et outillage de voirie	0,00		0,00	0,00	0,00
28158	Autres inst.,matériel,outil. techniques	0,00		0,00	0,00	0,00
2817534	Réseaux d'électrification (mise à dispo)	0,00		0,00	0,00	0,00
281828	Autres matériels de transport	0,00		0,00	0,00	0,00
281831	Matériel informatique scolaire	0,00		0,00	0,00	0,00
281838	Autre matériel informatique	0,00		0,00	0,00	0,00
281841	Matériel de bureau et mobilier scolaire	0,00		0,00	0,00	0,00
281848	Autres matériels de bureau et mobiliers	0,00		0,00	0,00	0,00
28185	Matériel de téléphonie	0,00		0,00	0,00	0,00
28188	Autres immo. corporelles	0,00		0,00	0,00	0,00
4962	Dépréciation comptes de débiteurs divers	10 000,00		0,00	0,00	0,00
041	Opérations patrimoniales (10)	1 206 005,00		0,00	0,00	0,00
16876	Dettes - Autres établ. publics locaux	506 005,00		0,00	0,00	0,00
2031	Frais d'études	654 809,98		0,00	0,00	0,00
2033	Frais d'insertion	0,00		0,00	0,00	0,00
2111	Terrains nus	0,00		0,00	0,00	0,00
2313	Constructions	0,00		0,00	0,00	0,00
238	Avances commandes immo corporelles	45 190,02		0,00	0,00	0,00
Total des recettes d'ordre		5 945 565,00		-2 500,00	0,00	-2 500,00

- (1) Détailler les articles utilisés conformément au plan de comptes.
- (2) Voir état I-B pour le contenu du budget de l'exercice.
- (3) La colonne RAR n'est à renseigner qu'en l'absence de reprise anticipée lors du vote du budget primitif.
- (4) Sauf 165, 166 et 16449.
- (5) Exceptionnellement, les comptes 20, 204, 21, 22 et 23 sont en recettes réelles en cas de réduction ou d'annulation de mandats donnant lieu à reversement.
- (6) Voir l'annexe IV-B5 pour le détail des opérations pour compte de tiers.
- (7) Cf. définition du chapitre des opérations d'ordre (*RI 040 = DF 042*).
- (8) Les comptes 15, 29, 39, 49 et 59 peuvent figurer dans le détail du chapitre si la collectivité a opté pour le régime des provisions budgétaires, conformément aux dispositions législatives et réglementaires applicables.
- (9) Aucune prévision budgétaire ne doit figurer à l'article 192 (cf. chapitre 024 « produit des cessions d'immobilisations »).
- (10) Cf. définition du chapitre des opérations d'ordre (*DI 041 = RI 041*).
- (11) Le chapitre 204 « Subventions d'équipement versées » est un chapitre globalisé regroupant les comptes 204 et 2324.

III – VOTE DU BUDGET	III
SECTION DE FONCTIONNEMENT – VUE D'ENSEMBLE – DEPENSES– AE NOUVELLES ET CREDITS DE L'EXERCICE	B

Chap.	Libellé	Budget de l'exercice (1)	RAR N-1 (2) I	Vote de l'assemblée sur les AE lors de la séance budgétaire (3)	Propositions nouvelles	Vote de l'assemblée II	Pour information, dépenses gérées dans le cadre d'une AE	Pour information, dépenses gérées hors AE	TOTAL (RAR N-1 + Vote) III = I + II
TOTAL		21 909 128,88	0,00	0,00	-2 500,00	0,00	0,00	-2 500,00	-2 500,00
011	Charges à caractère général (4)	5 673 880,43	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
012	Charges de personnel et frais assimilés (4)	9 556 500,00	0,00		0,00	0,00		0,00	0,00
014	Atténuations de produits	224 840,60	0,00		0,00	0,00		0,00	0,00
016	APA	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
017	RSA / Régularisations de RMI	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
65	Autres charges de gestion courante (sauf 6586) (4)	1 420 299,85	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
6586	Frais fonctionnement des groupes d'élus	0,00	0,00		0,00	0,00		0,00	0,00
Total des dépenses de gestion des services		16 875 520,88	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
66	Charges financières	291 048,00	0,00		0,00	0,00		0,00	0,00
67	Charges spécifiques (4)	3 000,00	0,00		0,00	0,00		0,00	0,00
68	Dotations aux provisions, dépréciations (semi-budgétaires) (4)	0,00			0,00	0,00		0,00	0,00
022	Dépenses imprévues (dans le cadre d'une AE)			0,00					
Total des dépenses financières		294 048,00	0,00	0,00	0,00	0,00		0,00	0,00
Total des dépenses réelles		17 169 568,88	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
023	Virement à la section d'investissement	3 227 060,00			0,00	0,00		0,00	0,00
042	Opérations ordre transf. entre sections (5)	1 512 500,00			-2 500,00	0,00		-2 500,00	-2 500,00
043	Opérations ordre intérieur de la section	0,00			0,00	0,00		0,00	0,00
Total des dépenses d'ordre		4 739 560,00			-2 500,00	0,00		-2 500,00	-2 500,00

D002 Résultat reporté ou anticipé (6)	0,00
--	-------------

Total des dépenses de fonctionnement cumulées	-2 500,00
--	------------------

(1) Voir état I-B pour le contenu du budget de l'exercice.

(2) La colonne RAR n'est à renseigner qu'en l'absence de reprise anticipée lors du vote du budget primitif.

(3) Il s'agit des AE nouvelles qui sont votées lors de la séance d'adoption du budget. Cela concerne les AE relatives à de nouveaux engagements pluriannuels mais également les AE modifiant un stock d'AE existant.

(4) Hors dépenses imputées aux chapitres 016 et 017.

(5) Les comptes 68 peuvent figurer dans le détail du chapitre si la collectivité a opté pour le régime des provisions budgétaires, conformément aux dispositions législatives et réglementaires applicables.

(6) Inscrire en cas de reprise des résultats de l'exercice précédent (après vote du compte administratif) ou si reprise anticipée des résultats.

III – VOTE DU BUDGET	III
SECTION DE FONCTIONNEMENT – VUE D'ENSEMBLE – RECETTES	B

Chap.	Libellé	Budget de l'exercice (1)	RAR N-1 (2)	Propositions nouvelles	Vote de l'assemblée	Total (RAR N-1 + Vote) III = I + II
TOTAL		19 165 054,42	0,00	-2 500,00	0,00	-2 500,00
013	Atténuations de charges (3)	35 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00
016	APA	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
017	RSA / Régularisations de RMI	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
70	Prod. services, domaine, ventes diverses	1 247 336,82	0,00	0,00	0,00	0,00
73	Impôts et taxes (sauf 731)	2 301 616,00	0,00	0,00	0,00	0,00
731	Fiscalité locale	10 949 113,80	0,00	0,00	0,00	0,00
74	Dotations et participations (3)	4 353 930,73	0,00	0,00	0,00	0,00
75	Autres produits de gestion courante (3)	224 291,43	0,00	0,00	0,00	0,00
Total des recettes de gestion des services		19 111 288,78	0,00	0,00	0,00	0,00
76	Produits financiers	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
77	Produits spécifiques (3)	8 176,00	0,00	-2 500,00	0,00	-2 500,00
78	Reprises amort., dépréciations, prov. (semi-budgétaires) (3)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Total des recettes financières		8 176,00	0,00	-2 500,00	0,00	-2 500,00
Total des recettes réelles		19 119 464,78	0,00	-2 500,00	0,00	-2 500,00
042	Opérations ordre transf. entre sections (4) (5) (6)	45 589,64	0,00	0,00	0,00	0,00
043	Opérations ordre intérieur de la section (7)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Total des recettes d'ordre		45 589,64	0,00	0,00	0,00	0,00

R002 Résultat reporté ou anticipé (8)	0,00
--	-------------

Total des recettes de fonctionnement cumulées	-2 500,00
--	------------------

(1) Voir état I-B pour le contenu du budget de l'exercice.

(2) La colonne RAR n'est à renseigner qu'en l'absence de reprise anticipée lors du vote du budget primitif.

(3) Hors recettes imputées aux chapitres 016 et 017.

(4) Cf. définition du chapitre des opérations d'ordre (RF 042 = DI 040).

(5) Les comptes 78 peuvent figurer dans le détail du chapitre si la collectivité a opté pour le régime des provisions budgétaires, conformément aux dispositions législatives et réglementaires applicables.

(6) Aucune prévision budgétaire ne doit figurer aux articles 775 et 776 (cf. chapitre 024 « produit des cessions d'immobilisations »).

(7) Chapitre destiné à retracer les opérations particulières telles que les opérations de stocks ou liées à la tenue d'un inventaire permanent simplifié.

(8) Inscrire en cas de reprise des résultats de l'exercice précédent (après vote du compte administratif) ou si reprise anticipée des résultats.

III – VOTE DU BUDGET	III
SECTION DE FONCTIONNEMENT – DEPENSES – DETAIL PAR ARTICLE	B1

Chap. / art. (1)	Libellé	Budget de l'exercice (2)	RAR N-1 (3) I	Vote de l'assemblée sur les AE lors de la séance budgétaire (4)	Propositions nouvelles	Vote de l'assemblée II	Pour information Crédits gérés dans le cadre d'une AE	Pour information Crédits gérés hors AE	TOTAL (RAR N-1 + Vote) III = I + II
TOTAL		21 909 128,88	0,00	0,00	-2 500,00	0,00	0,00	-2 500,00	-2 500,00
011	Charges à caractère général (5)	5 673 880,43	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
6042	Achats de prestations de services	74 017,10	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
60611	Eau et assainissement	70 400,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
60612	Energie - Electricité	1 472 517,77	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
60613	Chauffage urbain	21 300,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
60621	Combustibles	7 500,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
60622	Carburants	146 300,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
60623	Alimentation	394 432,40	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
60624	Produits de traitement	5 500,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
60628	Autres fournitures non stockées	5 040,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
60631	Fournitures d'entretien	50 400,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
60632	Fournitures de petit équipement	233 001,40	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
60633	Fournitures de voirie	22 500,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
60636	Habillement et vêtements de travail	17 613,10	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
6064	Fournitures administratives	13 300,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
6065	Livres, disq., cass. (biblio. Médiat.)	17 143,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
6067	Fournitures scolaires	61 852,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
6068	Autres matières et fournitures	44 600,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
611	Contrats de prestations de services	7 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
61228	Autres	30 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
6132	Locations immobilières	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
61351	Matériel roulant	204 310,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
61358	Autres	178 097,01	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
614	Charges locatives et de copropriété	6 650,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
61521	Entretien terrains	141 826,40	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
615221	Entretien, réparations bâtiments publics	200 506,06	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
615228	Entretien, réparations autres bâtiments	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
615231	Entretien, réparations voiries	56 900,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
615232	Entretien, réparations réseaux	3 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
61524	Entretien bois et forêts	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
61551	Entretien matériel roulant	35 500,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
61558	Entretien autres biens mobiliers	80 318,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
6156	Maintenance	215 624,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

VILLE DE YUTZ - Budget Principal Ville Yutz - DM (projet de budget) - 2023

Accusé de réception en préfecture
057-215707571-20231213-DEL-2-131223-DE
Date de télétransmission : 18/12/2023
Date de réception préfecture : 18/12/2023

Chap. / art. (1)	Libellé	Budget de l'exercice (2)	RAR N-1 (3) I	Vote de l'assemblée sur les AE lors de la séance budgétaire (4)	Propositions nouvelles	Vote de l'assemblée II	Pour information Crédits gérés dans le cadre d'une AE	Pour information Crédits gérés hors AE	TOTAL (RAR N-1 + Vote) III = I + II
6161	Multirisques	56 000,00	0,00		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
6162	Assur. obligatoire dommage-construction	79 300,00	0,00		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
6168	Autres primes d'assurance	0,00	0,00		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
617	Etudes et recherches	780,00	0,00		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
6182	Documentation générale et technique	5 538,00	0,00		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
6184	Versements à des organismes de formation	33 500,00	0,00		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
6188	Autres frais divers	56 727,01	0,00		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
6225	Indemnités aux comptable et régisseurs	0,00	0,00		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
62268	Autres honoraires, conseils	20 250,00	0,00		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
6227	Frais d'actes et de contentieux	73 500,00	0,00		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
6231	Annonces et insertions	62 362,00	0,00		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
6232	Fêtes et cérémonies	692 889,00	0,00		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
6234	Réceptions	38 500,00	0,00		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
6236	Catalogues et imprimés	68 000,00	0,00		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
6238	Divers	7 100,00	0,00		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
6241	Transports de biens	0,00	0,00		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
6247	Transports collectifs	69 031,98	0,00		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
6248	Divers	0,00	0,00		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
6251	Voyages, déplacements et missions	16 500,00	0,00		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
6261	Frais d'affranchissement	30 000,00	0,00		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
6262	Frais de télécommunications	92 350,00	0,00		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
627	Services bancaires et assimilés	2 195,00	0,00		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
6281	Concours divers (cotisations)	16 480,00	0,00		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
6282	Frais de gardiennage	88 100,00	0,00		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
62873	Remb. frais au CCAS	22 050,00	0,00		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
62876	Remb. frais à un GFP de rattachement	16 500,00	0,00		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
62878	Remb. frais à des tiers	0,00	0,00		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
6288	Autres services extérieurs	158 329,20	0,00		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
63512	Taxes foncières	60 000,00	0,00		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
63513	Autres impôts locaux	0,00	0,00		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
6355	Taxes et impôts sur les véhicules	0,00	0,00		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
6358	Autres droits	300,00	0,00		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
637	Autres impôts, taxes (autres organismes)	90 450,00	0,00		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
012	Charges de personnel et frais assimilés (5) (6)	9 556 500,00	0,00		0,00	0,00		0,00	0,00

VILLE DE YUTZ - Budget Principal Ville Yutz - DM (projet de budget) - 2023

Accusé de réception en préfecture
057-215707571-20231213-DEL-2-131223-DE
Date de télétransmission : 18/12/2023
Date de réception en préfecture : 18/12/2023

Chap. / art. (1)	Libellé	Budget de l'exercice (2)	RAR N-1 (3) I	Vote de l'assemblée sur les AE lors de la séance budgétaire (4)	Propositions nouvelles	Vote de l'assemblée II	Pour information Crédits gérés dans le cadre d'une AE	Pour information Crédits gérés hors AE	TOTAL (RAR N-1 + Vote) III = I + II
6215	Personnel affecté par CL de rattachement	0,00	0,00		0,00	0,00		0,00	0,00
6218	Autre personnel extérieur	0,00	0,00		0,00	0,00		0,00	0,00
6331	Versement mobilité	36 304,06	0,00		0,00	0,00		0,00	0,00
6332	Cotisations versées au F.N.A.L.	10 379,25	0,00		0,00	0,00		0,00	0,00
6336	Cotisations CNFPT et CDGFPT	85 000,00	0,00		0,00	0,00		0,00	0,00
6338	Autres impôts, taxes sur rémunérations	6 223,81	0,00		0,00	0,00		0,00	0,00
64111	Rémunération principale titulaires	4 603 059,56	0,00		0,00	0,00		0,00	0,00
64112	SFT, indemnité de résidence	66 629,68	0,00		0,00	0,00		0,00	0,00
64113	NBI	18 370,32	0,00		0,00	0,00		0,00	0,00
64116	Indemnités de licenciement	0,00	0,00		0,00	0,00		0,00	0,00
64118	Autres indemnités	980 000,00	0,00		0,00	0,00		0,00	0,00
64131	Rémunérations	1 237 396,36	0,00		0,00	0,00		0,00	0,00
64132	SFT, indemnité de résidence	9 629,78	0,00		0,00	0,00		0,00	0,00
64136	Indemnités liées à la perte d'emploi	0,00	0,00		0,00	0,00		0,00	0,00
64138	Primes et autres indemnités	92 973,86	0,00		0,00	0,00		0,00	0,00
64168	Autres emplois aidés	15 000,00	0,00		0,00	0,00		0,00	0,00
6417	Rémunérations des apprentis	14 033,32	0,00		0,00	0,00		0,00	0,00
6451	Cotisations à l'U.R.S.S.A.F.	860 000,00	0,00		0,00	0,00		0,00	0,00
6453	Cotisations aux caisses de retraites	1 249 861,95	0,00		0,00	0,00		0,00	0,00
6455	Cotisations pour assurance du personnel	36 500,00	0,00		0,00	0,00		0,00	0,00
6456	Versement au F.N.C. supplément familial	16 500,00	0,00		0,00	0,00		0,00	0,00
6457	Cotis. sociales liées à l'apprentissage	138,05	0,00		0,00	0,00		0,00	0,00
6458	Cotis. aux autres organismes sociaux	55 000,00	0,00		0,00	0,00		0,00	0,00
6471	Presta. versées pour le compte du FNAL	25 000,00	0,00		0,00	0,00		0,00	0,00
64731	Allocations chômage versées directement	80 000,00	0,00		0,00	0,00		0,00	0,00
6475	Médecine du travail, pharmacie	28 500,00	0,00		0,00	0,00		0,00	0,00
6488	Autres	30 000,00	0,00		0,00	0,00		0,00	0,00
014	Atténuations de produits	224 840,60	0,00		0,00	0,00		0,00	0,00
739215	Reversements conventionnels de fiscalité	182 000,00	0,00		0,00	0,00		0,00	0,00
7392221	Fonds péréquation ress. com. et intercom	42 840,60	0,00		0,00	0,00		0,00	0,00
016	APA	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
017	RSA / Régularisations de RMI	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

VILLE DE YUTZ - Budget Principal Ville Yutz - DM (projet de budget) - 2023

Accusé de réception en préfecture
057-215707571-20231213-DEL-2-131223-DE
Date de télétransmission : 18/12/2023
Date de réception préfecture : 18/12/2023

Chap. / art. (1)	Libellé	Budget de l'exercice (2)	RAR N-1 (3) I	Vote de l'assemblée sur les AE lors de la séance budgétaire (4)	Propositions nouvelles	Vote de l'assemblée II	Pour information Crédits gérés dans le cadre d'une AE	Pour information Crédits gérés hors AE	TOTAL (RAR N-1 + Vote) III = I + II
65	Autres charges de gestion courante (sauf le 6586) (5)	1 420 299,85	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
65131	Bourses	39 000,00	0,00		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
65132	Prix	2 480,00	0,00		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
65138	Autres secours	3 000,00	0,00		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
65311	Indemnités de fonction	185 000,00	0,00		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
65312	Frais de mission et de déplacement	600,00	0,00		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
65313	Cotisations de retraite	15 000,00	0,00		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
65314	Cotis. sécurité sociale - part patronale	15 000,00	0,00		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
65315	Formation	4 000,00	0,00		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
6541	Créances admises en non-valeur	11 454,00	0,00		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
6553	Service d'incendie	0,00	0,00		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
65568	Autres contributions	70 800,00	0,00		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
657362	Subv. fonct. CCAS	236 629,94	0,00		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
657382	Subv. fonct. organismes publics divers	5 100,00	0,00		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
65741	Subv. de fonctionnement aux ménages	0,00	0,00		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
65748	Subv.fonct.autres personnes droit privé	805 270,00	0,00		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
6583	Int. moratoires et pénalités sur marchés	8 000,00	0,00		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
6584	Amendes fiscales et pénales	0,00	0,00		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
65888	Autres	18 965,91	0,00		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
6586	Frais fonctionnement des groupes d'élus	0,00	0,00		0,00	0,00		0,00	0,00
Total des dépenses de gestion des services		16 875 520,88	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
66	Charges financières	291 048,00	0,00		0,00	0,00		0,00	0,00
66111	Intérêts réglés à l'échéance	265 000,00	0,00		0,00	0,00		0,00	0,00
66112	Intérêts - Rattachement des ICNE	20 000,00	0,00		0,00	0,00		0,00	0,00
6618	Intérêts des autres dettes	6 048,00	0,00		0,00	0,00		0,00	0,00
6688	Autres	0,00	0,00		0,00	0,00		0,00	0,00
67	Charges spécifiques (5)	3 000,00	0,00		0,00	0,00		0,00	0,00
673	Titres annulés (sur exercices antérieurs)	3 000,00	0,00		0,00	0,00		0,00	0,00
68	Dotations aux provisions, dépréciations (semi-budgétaires) (5)	0,00			0,00	0,00		0,00	0,00
022	Dépenses imprévues (dans le cadre d'une AE)			0,00					
Total des charges financières et spécifiques		294 048,00	0,00	0,00	0,00	0,00		0,00	0,00

VILLE DE YUTZ - Budget Principal Ville Yutz - DM (projet de budget) - 2023

Accusé de réception en préfecture
057-215707571-20231213-DEL-2-131223-DE
Date de télétransmission : 18/12/2023
Date de réception préfecture : 18/12/2023

Chap. / art. (1)	Libellé	Budget de l'exercice (2)	RAR N-1 (3) I	Vote de l'assemblée sur les AE lors de la séance budgétaire (4)	Propositions nouvelles	Vote de l'assemblée II	Pour information Crédits gérés dans le cadre d'une AE	Pour information Crédits gérés hors AE	TOTAL (RAR N-1 + Vote) III = I + II
Total des dépenses réelles		17 169 568,88	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
023	Virement à la section d'investissement	3 227 060,00			0,00	0,00		0,00	0,00
042	Opérations ordre transf. entre sections (7) (8) (9)	1 512 500,00			-2 500,00	0,00		-2 500,00	-2 500,00
675	Valeurs comptables immobilisations cédée	0,00			0,00	0,00		0,00	0,00
6761	Différences sur réalisations (positives)	2 500,00			-2 500,00	0,00		-2 500,00	-2 500,00
6811	Dot. amort. immos incorporelles	1 500 000,00			0,00	0,00		0,00	0,00
6815	Dot. prov. pour risques fonct. courant	0,00			0,00	0,00		0,00	0,00
6817	Dot. prov. dépréc. actifs circulants	10 000,00			0,00	0,00		0,00	0,00
043	Opérations ordre intérieur de la section (8) (10)	0,00			0,00	0,00		0,00	0,00
Total des dépenses d'ordre		4 739 560,00			-2 500,00	0,00		-2 500,00	-2 500,00

Détail du calcul des ICNE au compte 66112 (11)

Montant des ICNE de l'exercice	20 000,00
Montant des ICNE de l'exercice N-1	0,00
= Différence ICNE N – ICNE N-1	20 000,00

(1) Détailler les articles utilisés conformément au plan de comptes.

(2) Voir état I-B pour le contenu du budget de l'exercice.

(3) La colonne RAR n'est à renseigner qu'en l'absence de reprise anticipée lors du vote du budget primitif.

(4) Il s'agit des AE nouvelles qui sont votées lors de la séance d'adoption du budget. Cela concerne les AE relatives à de nouveaux engagements pluriannuels mais également les AE modifiant un stock d'AE existant.

(5) Hors dépenses imputées aux chapitres 016 et 017.

(6) Les dépenses de frais de personnel sont exclues des autorisations d'engagement.

(7) Les comptes 68 peuvent figurer dans le détail du chapitre si la collectivité a opté pour le régime des provisions budgétaires, conformément aux dispositions législatives et réglementaires applicables.

(8) Cf. définitions des chapitres des opérations d'ordre (DF 042 = RI 040) (DF 043 = RF 043).

(9) Aucune prévision budgétaire ne doit figurer aux articles 675 et 676 (cf. chapitre 024 « produit des cessions d'immobilisations »).

(10) Chapitre destiné à retracer les opérations particulières telles que les opérations de stocks ou liées à la tenue d'un inventaire permanent.

(11) Si le montant des ICNE de l'exercice est inférieur au montant de l'exercice N-1, le montant du compte 66112 sera négatif.

III – VOTE DU BUDGET	III
SECTION DE FONCTIONNEMENT – RECETTES – DETAIL PAR ARTICLE	B2

Chap / art. (1)	Libellé	Budget de l'exercice (2)	RAR N-1 (3) I	Propositions nouvelles	Vote de l'assemblée II	Total (RAR N-1 + Vote) III = I + II
TOTAL		19 165 054,42	0,00	-2 500,00	0,00	-2 500,00
013	Atténuations de charges (4)	35 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00
6419	Remboursements rémunérations personnel	35 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00
6459	Remb.charges sécu.sociale et prévoyance	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
016	APA	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
017	RSA / Régularisations de RMI	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
70	Prod. services, domaine, ventes diverses	1 247 336,82	0,00	0,00	0,00	0,00
7022	Coupes de bois	6 530,82	0,00	0,00	0,00	0,00
7023	Menus produits forestiers	1 600,00	0,00	0,00	0,00	0,00
70311	Concessions cimetières (produit net)	25 200,00	0,00	0,00	0,00	0,00
70312	Redevances funéraires	12 600,00	0,00	0,00	0,00	0,00
70323	Red. occupation dom. public	84 903,00	0,00	0,00	0,00	0,00
7035	Locations de droits de chasse et pêche	750,00	0,00	0,00	0,00	0,00
70388	Autres redevances et recettes diverses	14 949,00	0,00	0,00	0,00	0,00
7062	Redevances services à caractère culturel	435 100,00	0,00	0,00	0,00	0,00
70632	Redevances services à caractère loisir	93 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00
7067	Redev. services périscolaires et enseign	375 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00
70688	Autres prestations de services	17 500,00	0,00	0,00	0,00	0,00
706888	Autres	-17 500,00	0,00	0,00	0,00	0,00
7078	Autres marchandises	3 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00
7083	Locations diverses (autres qu'immeubles)	200,00	0,00	0,00	0,00	0,00
70841	Mise à dispo personnel BA,régie	180 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00
70846	Mise à dispo personnel GFP de rattach.	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
70848	Mise à dispo personnel autres organismes	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
70873	Remb. frais par les C.C.A.S.	6 120,00	0,00	0,00	0,00	0,00
70878	Remb. frais par des tiers	8 384,00	0,00	0,00	0,00	0,00
73	Impôts et taxes (sauf 731)	2 301 616,00	0,00	0,00	0,00	0,00
73211	Attribution de compensation	2 140 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00
73221	FNGIR	160 616,00	0,00	0,00	0,00	0,00
7328	Autres fiscalités reversées	1 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00
731	Fiscalité locale	10 949 113,80	0,00	0,00	0,00	0,00
73111	Impôts directs locaux	10 108 840,00	0,00	0,00	0,00	0,00
73118	Autres contributions directes	677,00	0,00	0,00	0,00	0,00
73123	Taxe com add droit mut ou pub foncière	600 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00
73132	Taxe sur les pylônes électriques	8 400,00	0,00	0,00	0,00	0,00

VILLE DE YUTZ - Budget Principal Ville Yutz - DM (projet de budget) - 2023

Accusé de réception en préfecture
057-215707571-20231213-DEL-2-131223-DE
Date de télétransmission : 18/12/2023
Date de réception préfecture : 18/12/2023

Chap / art. (1)	Libellé	Budget de l'exercice (2)	RAR N-1 (3)	Propositions nouvelles	Vote de l'assemblée	Total
			I		II	(RAR N-1 + Vote) III = I + II
73141	Taxe sur la conso. finale d'électricité	201 196,80	0,00	0,00	0,00	0,00
73154	Droits de place	19 500,00	0,00	0,00	0,00	0,00
73174	Taxe locale sur la publicité extérieure	10 500,00	0,00	0,00	0,00	0,00
7318	Autres	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
74	Dotations et participations (4)	4 353 930,73	0,00	0,00	0,00	0,00
74111	Dotation forfaitaire des communes	2 187 766,00	0,00	0,00	0,00	0,00
741123	DSU des communes	884 808,00	0,00	0,00	0,00	0,00
741127	DNP des communes	360 170,00	0,00	0,00	0,00	0,00
744	FCTVA	8 330,80	0,00	0,00	0,00	0,00
74611	DGD des communes et EPCI	3 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00
74718	Autres participations Etat	24 200,00	0,00	0,00	0,00	0,00
7473	Participation départements	83 600,00	0,00	0,00	0,00	0,00
74741	Participation communes membres du GFP	10 313,50	0,00	0,00	0,00	0,00
74748	Participation autres communes	1 539,00	0,00	0,00	0,00	0,00
74788	Autres	284 740,00	0,00	0,00	0,00	0,00
747888	Autres	40 766,43	0,00	0,00	0,00	0,00
748312	D.C.R.T.P.	68 871,00	0,00	0,00	0,00	0,00
74833	Etat-Compens.exonération taxes foncières	291 284,00	0,00	0,00	0,00	0,00
74834	Etat-Compens.exonération taxe habitation	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
74836	Attrib. fonds départ. péréquat. de la TP	69 500,00	0,00	0,00	0,00	0,00
748388	Autres	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
7484	Dotation de recensement	3 242,00	0,00	0,00	0,00	0,00
7485	Dotation pour les titres sécurisés	24 300,00	0,00	0,00	0,00	0,00
74888	Autres	7 500,00	0,00	0,00	0,00	0,00
75	Autres produits de gestion courante (4)	224 291,43	0,00	0,00	0,00	0,00
752	Revenus des immeubles	94 800,00	0,00	0,00	0,00	0,00
756	Libéralités reçues	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
757	Subventions	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
75813	Redev. fermiers et concessionnaires	11 925,00	0,00	0,00	0,00	0,00
7584	Recouvr./créances admises en non valeur	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
75888	Autres	117 566,43	0,00	0,00	0,00	0,00
Total des recettes de gestion des services		19 111 288,78	0,00	0,00	0,00	0,00
76	Produits financiers	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
77	Produits spécifiques (4)	8 176,00	0,00	-2 500,00	0,00	-2 500,00
773	Mandats annulés (exercices antérieurs)	5 676,00	0,00	0,00	0,00	0,00
775	Produits des cessions d'immobilisations	2 500,00	0,00	-2 500,00	0,00	-2 500,00
78	Reprises amort., dépréciations, prov. (semi-budgétaires) (4)	0,00		0,00	0,00	0,00
Total des recettes réelles		19 119 464,78	0,00	-2 500,00	0,00	-2 500,00

Chap / art. (1)	Libellé	Budget de l'exercice (2)	RAR N-1 (3)	Propositions nouvelles	Vote de l'assemblée	Total
			I		II	(RAR N-1 + Vote) III = I + II
042	Opérations ordre transf. entre sections (5) (6) (7)	45 589,64		0,00	0,00	0,00
722	Immobilisations corporelles	20 000,00		0,00	0,00	0,00
7761	Différences sur réalisations (négatives)	0,00		0,00	0,00	0,00
777	Rec... subv inv transférées cpte résult	4 764,64		0,00	0,00	0,00
7815	Rep. prov. charges fonctionnt courant	15 825,00		0,00	0,00	0,00
7817	Rep. prov. dépréc. actifs circulants	5 000,00		0,00	0,00	0,00
043	Opérations ordre intérieur de la section (5) (8)	0,00		0,00	0,00	0,00
Total des recettes d'ordre		45 589,64		0,00	0,00	0,00

Détail du calcul de la taxe départementale de publicité foncière pour les collectivités dites « surfiscalisées » (compte 73121) (9)

Montant brut	0,00
Compensation	0,00
Montant net	0,00

Détail du calcul des ICNE au compte 7622 (10)

Montant des ICNE de l'exercice	0,00
Montant des ICNE de l'exercice N-1	0,00
= Différence ICNE N – ICNE N-1	0,00

(1) Détailler les articles utilisés conformément au plan de comptes.

(2) Voir état I-B pour le contenu du budget de l'exercice.

(3) La colonne RAR n'est à renseigner qu'en l'absence de reprise anticipée lors du vote du budget primitif.

(4) Hors recettes imputées aux chapitres 016 et 017.

(5) Cf. définitions du chapitre des opérations d'ordre (RF 042 = DI 040) (RF 043 = DF 043).

(6) Aucune prévision budgétaire ne doit figurer aux articles 775 et 776 (cf. chapitre 024 « produit des cessions d'immobilisations »).

(7) Les comptes 78 peuvent figurer dans le détail du chapitre si la collectivité a opté pour le régime des provisions budgétaires, conformément aux dispositions législatives et réglementaires applicables.

(8) Ce chapitre est destiné à retracer les opérations particulières telles que les opérations de stocks ou liées à la tenue d'un inventaire permanent simplifié.

(9) Destiné à retracer le prélèvement de la part non départementale de la taxe.

(10) Si le montant des ICNE de l'exercice est inférieur au montant de l'exercice N-1, le montant du compte 7622 sera négatif.

IV – ANNEXES

IV

A – PRESENTATION CROISEE – SECTION D'INVESTISSEMENT – VUE D'ENSEMBLE

A1

Chapitre nature	Libellé	01 Opérations non ventilables	0 Services généraux (hors 01 et Gestion des fonds européens)	0-5 Gestion des fonds européens	1 Sécurité	2 Enseign., formation prof., apprentissage	3 Cult., vie soc., jeun., sports, loisirs	4 Santé et action sociale (hors RSA)	4-4 RSA
DEPENSES		1 251 000,00	821 349,18	0,00	138 699,51	1 542 126,92	2 797 110,89	8 300,00	0,00
10	Dotations, fonds divers et réserves	1 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
13	Subventions d'investissement	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées	1 250 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
18	Cpte de liaison : affectation (BA,régie)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
20	Immobilisations incorporelles (sauf 204)	0,00	61 580,22	0,00	0,00	0,00	28 809,00	0,00	0,00
204	Subventions d'équipement versées	0,00	50,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles	0,00	522 098,96	0,00	59 314,95	169 267,72	179 856,02	8 300,00	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours (sauf 2324)	0,00	237 620,00	0,00	79 384,56	1 372 859,20	2 588 445,87	0,00	0,00
26	Participations et créances rattachées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
27	Autres immobilisations financières	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
45	Opérations pour compte de tiers	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
RECETTES		6 093 282,13	0,00	0,00	25 810,17	169 547,66	969 393,00	0,00	0,00
024	Produits des cessions d'immobilisations	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
10	Dotations, fonds divers et réserves	2 734 499,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
13	Subventions d'investissement	136 407,00	0,00	0,00	25 810,17	169 547,66	969 393,00	0,00	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées	3 222 376,13	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
18	Cpte de liaison : affectation (BA,régie)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
20	Immobilisations incorporelles (sauf 204)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
204	Subventions d'équipement versées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours (sauf 2324)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
26	Participations et créances rattachées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
27	Autres immobilisations financières	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
45	Opérations pour compte de tiers	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

IV – ANNEXES	IV
A – PRESENTATION CROISEE – SECTION D'INVESTISSEMENT – VUE D'ENSEMBLE (suite)	A1

Chapitre nature	Libellé	5 Aménagement des territoires et habitat	6 Action économique	7 Environnement	8 Transports	9 Fonction en réserve	TOTAL
DEPENSES		1 493 534,39	0,00	161 170,93	2 922 127,66		11 135 419,48
10	Dotations, fonds divers et réserves	0,00	0,00	0,00	0,00		1 000,00
13	Subventions d'investissement	0,00	0,00	0,00	0,00		0,00
16	Emprunts et dettes assimilées	415 926,00	0,00	0,00	0,00		1 665 926,00
18	Cpte de liaison : affectation (BA,régie)	0,00	0,00	0,00	0,00		0,00
20	Immobilisations incorporelles (sauf 204)	213 298,00	0,00	0,00	0,00		303 687,22
204	Subventions d'équipement versées	0,00	0,00	0,00	135 000,00		135 050,00
21	Immobilisations corporelles	458 439,41	0,00	126 750,22	90 525,00		1 614 552,28
22	Immobilisations reçues en affectation	0,00	0,00	0,00	0,00		0,00
23	Immobilisations en cours (sauf 2324)	405 870,98	0,00	34 420,71	2 696 602,66		7 415 203,98
26	Participations et créances rattachées	0,00	0,00	0,00	0,00		0,00
27	Autres immobilisations financières	0,00	0,00	0,00	0,00		0,00
45	Opérations pour compte de tiers	0,00	0,00	0,00	0,00		0,00
RECETTES		36 634,40	0,00	25 000,00	20 687,16		7 340 354,52
024	Produits des cessions d'immobilisations	17 296,40	0,00	0,00	0,00		17 296,40
10	Dotations, fonds divers et réserves	0,00	0,00	0,00	0,00		2 734 499,00
13	Subventions d'investissement	19 338,00	0,00	25 000,00	20 687,16		1 366 182,99
16	Emprunts et dettes assimilées	0,00	0,00	0,00	0,00		3 222 376,13
18	Cpte de liaison : affectation (BA,régie)	0,00	0,00	0,00	0,00		0,00
20	Immobilisations incorporelles (sauf 204)	0,00	0,00	0,00	0,00		0,00
204	Subventions d'équipement versées	0,00	0,00	0,00	0,00		0,00
21	Immobilisations corporelles	0,00	0,00	0,00	0,00		0,00
22	Immobilisations reçues en affectation	0,00	0,00	0,00	0,00		0,00
23	Immobilisations en cours (sauf 2324)	0,00	0,00	0,00	0,00		0,00
26	Participations et créances rattachées	0,00	0,00	0,00	0,00		0,00
27	Autres immobilisations financières	0,00	0,00	0,00	0,00		0,00
45	Opérations pour compte de tiers	0,00	0,00	0,00	0,00		0,00

IV – ANNEXES

IV

A – PRESENTATION CROISEE – SECTION D'INVESTISSEMENT – PRESENTATION DETAILLEE

A1.01

01 – OPERATIONS NON VENTILABLES

Article / compte nature (1)	Libellé	01 Opérations non ventilables
DEPENSES		1 251 000,00
102	Dotations et fonds d'investissement	1 000,00
164	Emprunts auprès des états financiers	1 250 000,00
RECETTES		6 093 282,13
102	Dotations et fonds d'investissement	530 603,06
106	Réserves	2 203 895,94
134	Fonds affectés à l'équipement non amort.	136 407,00
164	Emprunts auprès des états financiers	3 222 376,13

(1) Détailler les comptes à trois chiffres.

IV – ANNEXES	IV
A – PRESENTATION CROISEE – SECTION D'INVESTISSEMENT – PRESENTATION DETAILLEE	A1.900

FONCTION 0 – Services généraux

Article / compte nature (1)	Libellé	02 Administration générale							
		020 Admin. générale de la collectivité	021 Personnel non ventilé	022 Information, communication, publicité	023 Fêtes et cérémonies	024 Aide aux associations	025 Cimetières et pompes funèbres	026 Administration générale de l'Etat	028 Autres moyens généraux
DEPENSES		799 698,38	0,00	2 650,80	0,00	0,00	19 000,00	0,00	0,00
203	Frais d'études, recherche, développement	48 294,22	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
204	Subventions d'équipement versées	50,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
205	Licences, procédés, droits similaires	13 286,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
212	Agencements et aménagements de terrains	2 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00	4 000,00	0,00	0,00
213	Constructions	212 211,53	0,00	0,00	0,00	0,00	15 000,00	0,00	0,00
215	Installat°, matériel, outillage techniq.	54 422,39	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
218	Autres immobilisations corporelles	231 814,24	0,00	2 650,80	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
231	Immobilisations corporelles en cours	237 620,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
RECETTES		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

(1) Détailler les comptes à trois chiffres.

IV – ANNEXES	IV
A – PRESENTATION CROISEE – SECTION D'INVESTISSEMENT – PRESENTATION DETAILLEE	A1.900

FONCTION 0 – Services généraux (suite 1)

Article / compte nature (1)	Libellé	03 Conseils						035 Conseil de territoire	038 Autres instances	
		031 Assemblée délibérante	032 Conseil éco.,social région./Conseil dev.	033 Conseil cult., éduc., env.	034 Conseil éco.,soc.,environ.,culture,éduc.		035 Conseil de territoire			038 Autres instances
					0341 Section éco., sociale et environnem.	0342 Section culture, éducation et sports				
DEPENSES		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00		
203	Frais d'études, recherche, développement	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00		
204	Subventions d'équipement versées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00		
205	Licences, procédés, droits similaires	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00		
212	Agencements et aménagements de terrains	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00		
213	Constructions	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00		
215	Installat°, matériel, outillage techniq.	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00		
218	Autres immobilisations corporelles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00		
231	Immobilisations corporelles en cours	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00		
RECETTES		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00		

(1) Détailler les comptes à trois chiffres.

IV – ANNEXES	IV
A – PRESENTATION CROISEE – SECTION D'INVESTISSEMENT – PRESENTATION DETAILLEE	A1.900

FONCTION 0 – Services généraux (suite 2)

Article / compte nature (1)	Libellé	04 Coop.décent.act° interrég.eur.intern.					TOTAL DU CHAPITRE
		041 Action relevant de la subvention globale	042 Actions interrégionales	043 Actions européennes	044 Aide publique au développement	048 Autres actions	
DEPENSES		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	821 349,18
203	Frais d'études, recherche, développement	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	48 294,22
204	Subventions d'équipement versées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	50,00
205	Licences, procédés, droits similaires	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	13 286,00
212	Agencements et aménagements de terrains	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	6 000,00
213	Constructions	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	227 211,53
215	Installat°, matériel, outillage techniq.	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	54 422,39
218	Autres immobilisations corporelles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	234 465,04
231	Immobilisations corporelles en cours	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	237 620,00
RECETTES		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

(1) Détailler les comptes à trois chiffres.

IV – ANNEXES	IV
A – PRESENTATION CROISEE – SECTION D’INVESTISSEMENT – PRESENTATION DETAILLEE	A1.900-5

FONCTION 0-5 – Gestion des fonds européens

Article / compte nature (1)	Libellé	051 FSE	052 FEDER	058 Autres		TOTAL DU CHAPITRE
				0580 FEADER	0581 FEAMP	
	DEPENSES	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	RECETTES	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

(1) Détailler les comptes à trois chiffres.

IV – ANNEXES

IV

A – PRESENTATION CROISEE – SECTION D'INVESTISSEMENT – PRESENTATION DETAILLEE

A1.901

FONCTION 1 – Sécurité

Article / compte nature (1)	Libellé	10 Services communs	11 Police, sécurité, justice	12 Incendie et secours	13 Hygiène et salubrité publique	18 Autres interv. protect. personnes, biens	TOTAL DU CHAPITRE
DEPENSES		0,00	138 699,51	0,00	0,00	0,00	138 699,51
215	Installat°, matériel, outillage techniq.	0,00	1 853,04	0,00	0,00	0,00	1 853,04
218	Autres immobilisations corporelles	0,00	57 461,91	0,00	0,00	0,00	57 461,91
231	Immobilisations corporelles en cours	0,00	79 384,56	0,00	0,00	0,00	79 384,56
RECETTES		0,00	25 810,17	0,00	0,00	0,00	25 810,17
132	Subv inv rattachées aux actifs non amort	0,00	25 810,17	0,00	0,00	0,00	25 810,17

(1) Détailler les comptes à trois chiffres.

IV – ANNEXES	IV
A – PRESENTATION CROISEE – SECTION D’INVESTISSEMENT – PRESENTATION DETAILLEE	A1.902

FONCTION 2 – Enseignement, formation professionnelle et apprentissage

Article / compte nature (1)	Libellé	20 Services communs	21 Enseignement du premier degré			22 Enseignement du second degré		
			211	212	213	221	222	223
			Ecoles maternelles	Ecoles primaires	Classes regroupées	Collèges	Lycées publics	Lycées privés
DEPENSES		0,00	557 031,59	576 895,33	0,00	0,00	0,00	0,00
212	Agencements et aménagements de terrains	0,00	30 519,60	10 284,00	0,00	0,00	0,00	0,00
218	Autres immobilisations corporelles	0,00	28 611,99	91 652,13	0,00	0,00	0,00	0,00
231	Immobilisations corporelles en cours	0,00	497 900,00	474 959,20	0,00	0,00	0,00	0,00
RECETTES		0,00	7 821,16	161 726,50	0,00	0,00	0,00	0,00
132	Subv inv rattachées aux actifs non amort	0,00	0,00	7 867,00	0,00	0,00	0,00	0,00
134	Fonds affectés à l'équipement non amort.	0,00	7 821,16	153 859,50	0,00	0,00	0,00	0,00

(1) Détailler les comptes à trois chiffres.

IV – ANNEXES	IV
A – PRESENTATION CROISEE – SECTION D'INVESTISSEMENT – PRESENTATION DETAILLEE	A1.902

FONCTION 2 – Enseignement, formation professionnelle et apprentissage (suite 1)

Article / compte nature (1)	Libellé	23 Enseignement supérieur	24 Cités scolaires	25 Formation professionnelle						26 Apprentissage	27 Formation sanitaire et sociale
				251 Insertion sociale et professionnelle	252 Formation professionnalisante personnes	253 Formation certifiante des personnes	254 Formation des actifs occupés	255 Rémunération des stagiaires	256 Autres		
DEPENSES		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
212	Agencements et aménagements de terrains	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
218	Autres immobilisations corporelles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
231	Immobilisations corporelles en cours	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
RECETTES		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
132	Subv inv rattachées aux actifs non amort	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
134	Fonds affectés à l'équipement non amort.	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

(1) Détailler les comptes à trois chiffres.

IV – ANNEXES	IV
A – PRESENTATION CROISEE – SECTION D'INVESTISSEMENT – PRESENTATION DETAILLEE	A1.902

FONCTION 2 – Enseignement, formation professionnelle et apprentissage (suite 2)

Article / compte nature (1)	Libellé	28 Autres services périscolaires et annexes					29 Sécurité	TOTAL DU CHAPITRE
		281 Hébergement et restauration scolaires	282 Sport scolaire	283 Médecine scolaire	284 Classes de découverte	288 Autre service annexe de l'enseignement		
DEPENSES		401 000,00	0,00	0,00	0,00	7 200,00	0,00	1 542 126,92
212	Agencements et aménagements de terrains	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	40 803,60
218	Autres immobilisations corporelles	1 000,00	0,00	0,00	0,00	7 200,00	0,00	128 464,12
231	Immobilisations corporelles en cours	400 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	1 372 859,20
RECETTES		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	169 547,66
132	Subv inv rattachées aux actifs non amort	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	7 867,00
134	Fonds affectés à l'équipement non amort.	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	161 680,66

(1) Détailler les comptes à trois chiffres.

IV – ANNEXES

IV

A – PRESENTATION CROISEE – SECTION D'INVESTISSEMENT – PRESENTATION DETAILLEE

A1.903

FONCTION 3 – Culture, vie sociale, jeunesse, sports et loisirs

Article / compte nature (1)	Libellé	30 Services communs	31 Culture							
			311 Activités artist.,actions et manif.cult.	312 Patrimoine	313 Bibliothèques, médiathèques	314 Musées	315 Services d'archives	316 Théâtres et spectacles vivants	317 Cinémas et autres salles de spectacles	318 Archéologie préventive
DEPENSES		0,00	216 357,76	20 831,28	0,00	0,00	0,00	0,00	96 483,71	0,00
203	Frais d'études, recherche, développement	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	8 680,00	0,00
205	Licences, procédés, droits similaires	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	129,00	0,00
212	Agencements et aménagements de terrains	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
213	Constructions	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	6 586,00	0,00
215	Installat°, matériel, outillage techniq.	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
218	Autres immobilisations corporelles	0,00	65 034,40	20 831,28	0,00	0,00	0,00	0,00	18 488,71	0,00
231	Immobilisations corporelles en cours	0,00	151 323,36	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	62 600,00	0,00
RECETTES		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
132	Subv inv rattachées aux actifs non amort	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
134	Fonds affectés à l'équipement non amort.	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

(1) Détailler les comptes à trois chiffres.

IV – ANNEXES	IV
A – PRESENTATION CROISEE – SECTION D'INVESTISSEMENT – PRESENTATION DETAILLEE	A1.903

FONCTION 3 – Culture, vie sociale, jeunesse, sports et loisirs (suite 1)

Article / compte nature (1)	Libellé	32 Sports (autres que scolaires)					
		321 Salles de sport, gymnases	322 Stades	323 Piscines	324 Centres de formation sportifs	325 Autres équipements sportifs ou loisirs	326 Manifestations sportives
DEPENSES		336 749,24	95 218,51	0,00	0,00	41 014,08	2 150,00
203	Frais d'études, recherche, développement	0,00	20 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00
205	Licences, procédés, droits similaires	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
212	Agencements et aménagements de terrains	0,00	10 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00
213	Constructions	5 793,00	16 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00
215	Installat°, matériel, outillage techniq.	0,00	4 048,51	0,00	0,00	0,00	0,00
218	Autres immobilisations corporelles	24 860,24	3 250,00	0,00	0,00	0,00	2 150,00
231	Immobilisations corporelles en cours	306 096,00	41 920,00	0,00	0,00	41 014,08	0,00
RECETTES		0,00	15 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00
132	Subv inv rattachées aux actifs non amort	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
134	Fonds affectés à l'équipement non amort.	0,00	15 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00

(1) Détailler les comptes à trois chiffres.

IV – ANNEXES	IV
A – PRESENTATION CROISEE – SECTION D'INVESTISSEMENT – PRESENTATION DETAILLEE	A1.903

FONCTION 3 – Culture, vie sociale, jeunesse, sports et loisirs (suite 2)

Article / compte nature (1)	Libellé	33 Jeunesse (action socio-éduc.) et loisirs			34 Vie sociale et citoyenne		39 Sécurité	TOTAL DU CHAPITRE
		331 Centres de loisirs	332 Colonies de vacances	338 Autres activités pour les jeunes	341 Egalité entre les femmes et les hommes	348 Autres		
DEPENSES		1 988 306,31	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	2 797 110,89
203	Frais d'études, recherche, développement	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	28 680,00
205	Licences, procédés, droits similaires	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	129,00
212	Agencements et aménagements de terrains	591,68	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	10 591,68
213	Constructions	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	28 379,00
215	Installat ^o , matériel, outillage techniq.	285,24	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	4 333,75
218	Autres immobilisations corporelles	1 936,96	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	136 551,59
231	Immobilisations corporelles en cours	1 985 492,43	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	2 588 445,87
RECETTES		954 393,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	969 393,00
132	Subv inv rattachées aux actifs non amort	569 545,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	569 545,00
134	Fonds affectés à l'équipement non amort.	384 848,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	399 848,00

(1) Détailler les comptes à trois chiffres.

IV – ANNEXES	IV
A – PRESENTATION CROISEE – SECTION D’INVESTISSEMENT – PRESENTATION DETAILLEE	A1.904

FONCTION 4 – Santé et action sociale (hors RSA)

Article / compte nature (1)	Libellé	41 Santé					
		410 Services communs	411 PMI et planification familiale	412 Prévention et éducation pour la santé	413 Sécurité alimentaire	414 Dispensaires et autres éts sanitaires	418 Autres actions
	DEPENSES	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
218	Autres immobilisations corporelles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	RECETTES	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

(1) Détailler les comptes à trois chiffres.

IV – ANNEXES	IV
A – PRESENTATION CROISEE – SECTION D'INVESTISSEMENT – PRESENTATION DETAILLEE	A1.904

FONCTION 4 – Santé et action sociale (hors RSA) (suite 1)

Article / compte nature (1)	Libellé	42 Action sociale							
		420 Services communs	421 Famille et enfance				422 Petite enfance		
			4211 Actions en faveur de la maternité	4212 Aides à la famille	4213 Aides sociales à l'enfance	4214 Adolescence	4221 Crèches et garderies	4222 Multi accueil	4228 Autres actions pour la petite enfance
	DEPENSES	4 100,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
218	Autres immobilisations corporelles	4 100,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
	RECETTES	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	

(1) Détailler les comptes à trois chiffres.

IV – ANNEXES	IV
A – PRESENTATION CROISEE – SECTION D'INVESTISSEMENT – PRESENTATION DETAILLEE	A1.904

FONCTION 4 – Santé et action sociale (hors RSA) (suite 2)

Article / compte nature (1)	Libellé	42 Action sociale					TOTAL DU CHAPITRE	
		423 Personnes âgées			424 Personnes en difficulté	425 Personnes handicapées		428 Autres interventions sociales
		4231 Forfait autonomie	4232 Autres actions de prévention	4238 Autres actions pour les personnes âgées				
	DEPENSES	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	4 200,00	8 300,00
218	Autres immobilisations corporelles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	4 200,00	8 300,00
	RECETTES	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

(1) Détailler les comptes à trois chiffres.

IV – ANNEXES	IV
A – PRESENTATION CROISEE – SECTION D’INVESTISSEMENT – PRESENTATION DETAILLEE	A1.904-4

FONCTION 4-4 – RSA

Article / compte nature (1)	Libellé	441 Insertion sociale	442 Santé	443 Logement	444 Insertion professionnelle	445 Evaluation des dépenses engagées	446 Dépenses de structure	447 RSA allocations	448 Autres dépenses au titre du RSA	TOTAL DU CHAPITRE
	DEPENSES	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	RECETTES	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

(1) Détailler les comptes à trois chiffres.

IV – ANNEXES	IV
A – PRESENTATION CROISEE – SECTION D’INVESTISSEMENT – PRESENTATION DETAILLEE	A1.905

FONCTION 5 – Aménagement des territoires et habitat

Article / compte nature (1)	Libellé	50 Services communs	51 Aménagement et services urbains						
			510 Services communs	511 Espaces verts urbains	512 Eclairage public	513 Art public	514 Electrification	515 Opérations d'aménagement	518 Autres actions d'aménagement urbain
DEPENSES		0,00	780 094,98	349 381,91	150 216,07	0,00	0,00	0,00	213 841,43
168	Autres emprunts et dettes assimilées	0,00	415 926,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
202	Frais réalisation documents urbanisme	0,00	77 562,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
203	Frais d'études, recherche, développement	0,00	135 736,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
211	Terrains	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	213 841,43
212	Agencements et aménagements de terrains	0,00	0,00	31 429,66	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
215	Installat°, matériel, outillage techniq.	0,00	0,00	102 952,25	100 216,07	0,00	0,00	0,00	0,00
218	Autres immobilisations corporelles	0,00	0,00	0,00	10 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00
231	Immobilisations corporelles en cours	0,00	150 870,98	215 000,00	40 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00
RECETTES		0,00	0,00	19 338,00	0,00	0,00	0,00	0,00	17 296,40
024	Produits des cessions d'immobilisations	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	17 296,40
132	Subv inv rattachées aux actifs non amort	0,00	0,00	19 338,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

(1) Détailler les comptes à trois chiffres.

IV – ANNEXES	IV
A – PRESENTATION CROISEE – SECTION D'INVESTISSEMENT – PRESENTATION DETAILLEE	A1.905

FONCTION 5 – Aménagement des territoires et habitat (suite 1)

Article / compte nature (1)	Libellé	52 Politique de la ville	53 Agglomérations et villes moyennes	54 Espace rural et autres espaces de dév.	55 Habitat (Logement)				
					551 Parc privé de la collectivité	552 Aide au secteur locatif	553 Aide à l'accession à la propriété	554 Aire d'accueil des gens du voyage	555 Logement social
DEPENSES		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
168	Autres emprunts et dettes assimilées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
202	Frais réalisation documents urbanisme	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
203	Frais d'études, recherche, développement	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
211	Terrains	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
212	Agencements et aménagements de terrains	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
215	Installat°, matériel, outillage techniq.	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
218	Autres immobilisations corporelles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
231	Immobilisations corporelles en cours	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
RECETTES		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
024	Produits des cessions d'immobilisations	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
132	Subv inv rattachées aux actifs non amort	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

(1) Détailler les comptes à trois chiffres.

IV – ANNEXES	IV
A – PRESENTATION CROISEE – SECTION D'INVESTISSEMENT – PRESENTATION DETAILLEE	A1.905

FONCTION 5 – Aménagement des territoires et habitat (suite 2)

Article / compte nature (1)	Libellé	56 Actions en faveur du littoral	57 Techno. de l'information et de la comm.	58 Autres actions		59 Sécurité	TOTAL DU CHAPITRE
				581 Réserves Foncières	588 Autres actions d'aménagement		
DEPENSES		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	1 493 534,39
168	Autres emprunts et dettes assimilées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	415 926,00
202	Frais réalisation documents urbanisme	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	77 562,00
203	Frais d'études, recherche, développement	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	135 736,00
211	Terrains	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	213 841,43
212	Agencements et aménagements de terrains	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	31 429,66
215	Installat°, matériel, outillage techniq.	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	203 168,32
218	Autres immobilisations corporelles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	10 000,00
231	Immobilisations corporelles en cours	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	405 870,98
RECETTES		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	36 634,40
024	Produits des cessions d'immobilisations	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	17 296,40
132	Subv inv rattachées aux actifs non amort	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	19 338,00

(1) Détailler les comptes à trois chiffres.

IV – ANNEXES	IV
A – PRESENTATION CROISEE – SECTION D’INVESTISSEMENT – PRESENTATION DETAILLEE	A1.906

FONCTION 6 – Action économique

Article / compte nature (1)	Libellé	60 Services communs	61 Interventions économiques transversales	62 Structure d'animation et de dév. éco.	63 Actions sectorielles			
					631 Agriculture, pêche et agro-alimentaire		632 Industrie, commerce et artisanat	633 Développement touristique
					6311 Laboratoire	6312 Autres		
	DEPENSES	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	RECETTES	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

(1) Détailler les comptes à trois chiffres.

IV – ANNEXES	IV
A – PRESENTATION CROISEE – SECTION D’INVESTISSEMENT – PRESENTATION DETAILLEE	A1.906

FONCTION 6 – Action économique (suite)

Article / compte nature (1)	Libellé	64 Rayonnement, attractivité du territoire	65 Insertion éco. et éco.sociale, solidaire	66 Maintien et dév. des services publics	67 Recherche et innovation	68 Autres actions	TOTAL DU CHAPITRE
	DEPENSES	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	RECETTES	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

(1) Détailler les comptes à trois chiffres.

IV – ANNEXES	IV
A – PRESENTATION CROISEE – SECTION D’INVESTISSEMENT – PRESENTATION DETAILLEE	A1.907

FONCTION 7 – Environnement

Article / compte nature (1)	Libellé	70 Services communs	71 Actions transversales	72 Actions déchets et propreté urbaine					
				720 Services communs collecte et propreté	721 Collecte et traitement des déchets			722 Propreté urbaine	
					7211 Actions prévention et sensibilisation	7212 Collecte des déchets	7213 Tri, valorisation, traitement déchets	7221 Actions prévention et sensibilisation	7222 Action propreté urbaine et nettoiemnt
DEPENSES		52 958,51	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	39 784,11	
213	Constructions	37 958,51	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
215	Installat ^o , matériel, outillage techniq.	15 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	39 784,11	
231	Immobilisations corporelles en cours	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
RECETTES		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
132	Subv inv rattachées aux actifs non amort	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	

(1) Détailler les comptes à trois chiffres.

IV – ANNEXES	IV
A – PRESENTATION CROISEE – SECTION D'INVESTISSEMENT – PRESENTATION DETAILLEE	A1.907

FONCTION 7 – Environnement (suite 1)

Article / compte nature (1)	Libellé	73 Actions en matière de gestion des eaux					74 Politique de l'air
		731 Politique de l'eau	732 Eau potable	733 Assainissement	734 Eaux pluviales	735 Lutte contre les inondations	
DEPENSES		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
213	Constructions	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
215	Installat°, matériel, outillage techniq.	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
231	Immobilisations corporelles en cours	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
RECETTES		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
132	Subv inv rattachées aux actifs non amort	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

(1) Détailler les comptes à trois chiffres.

IV – ANNEXES

IV

A – PRESENTATION CROISEE – SECTION D'INVESTISSEMENT – PRESENTATION DETAILLEE

A1.907

FONCTION 7 – Environnement (suite 2)

Article / compte nature (1)	Libellé	75 Politique de l'énergie					76	77	78	TOTAL DU CHAPITRE
		751 Réseaux de chaleur et de froid	752 Energie photovoltaïque	753 Energie éolienne	754 Energie hydraulique	758 Autres actions	Préserv. patrim. naturel,risques techno.	Environnement infrastructures transports	Autres actions	
DEPENSES		0,00	0,00	0,00	0,00	34 007,60	34 420,71	0,00	0,00	161 170,93
213	Constructions	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	37 958,51
215	Installat°, matériel, outillage techniq.	0,00	0,00	0,00	0,00	34 007,60	0,00	0,00	0,00	88 791,71
231	Immobilisations corporelles en cours	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	34 420,71	0,00	0,00	34 420,71
RECETTES		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	25 000,00	0,00	0,00	25 000,00
132	Subv inv rattachées aux actifs non amort	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	25 000,00	0,00	0,00	25 000,00

(1) Détailler les comptes à trois chiffres.

IV – ANNEXES	IV
A – PRESENTATION CROISEE – SECTION D’INVESTISSEMENT – PRESENTATION DETAILLEE	A1.908

FONCTION 8 – Transports

Article / compte nature (1)	Libellé	80 Services communs	81 Transports scolaires	82 Transports publics de voyageurs						
				820 Services communs	821 Transport sur route	822 Transport ferroviaire	823 Transport fluvial	824 Transport maritime	825 Transport aérien	828 Autres transports
DEPENSES		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
204	Subventions d'équipement versées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
215	Installat°, matériel, outillage techniq.	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
218	Autres immobilisations corporelles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
231	Immobilisations corporelles en cours	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
RECETTES		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
132	Subv inv rattachées aux actifs non amort	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
134	Fonds affectés à l'équipement non amort.	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

(1) Détailler les comptes à trois chiffres.

IV – ANNEXES	IV
A – PRESENTATION CROISEE – SECTION D'INVESTISSEMENT – PRESENTATION DETAILLEE	A1.908

FONCTION 8 – Transports (suite 1)

Article / compte nature (1)	Libellé	83						
		Transports de marchandises						
		830	831	832	833	834	835	
		Services communs	Fret routier	Fret ferroviaire	Fret fluvial	Fret maritime	Fret aérien	Autres transports
DEPENSES		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
204	Subventions d'équipement versées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
215	Installat*, matériel, outillage techniq.	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
218	Autres immobilisations corporelles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
231	Immobilisations corporelles en cours	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
RECETTES		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
132	Subv inv rattachées aux actifs non amort	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
134	Fonds affectés à l'équipement non amort.	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

(1) Détailler les comptes à trois chiffres.

IV – ANNEXES	IV
A – PRESENTATION CROISEE – SECTION D'INVESTISSEMENT – PRESENTATION DETAILLEE	A1.908

FONCTION 8 – Transports (suite 2)

Article / compte nature (1)	Libellé	84 Voirie							
		841 Voirie nationale	842 Voirie régionale	843 Voirie départementale	844 Voirie métropolitaine	845 Voirie communale	846 Viabilité hivernale et aléas climatiques	847 Equipements de voirie	849 Sécurité routière
DEPENSES		0,00	0,00	0,00	0,00	2 878 602,66	0,00	43 525,00	0,00
204	Subventions d'équipement versées	0,00	0,00	0,00	0,00	135 000,00	0,00	0,00	0,00
215	Installat°, matériel, outillage techniq.	0,00	0,00	0,00	0,00	47 000,00	0,00	13 855,20	0,00
218	Autres immobilisations corporelles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	29 669,80	0,00
231	Immobilisations corporelles en cours	0,00	0,00	0,00	0,00	2 696 602,66	0,00	0,00	0,00
RECETTES		0,00	0,00	0,00	0,00	20 687,16	0,00	0,00	0,00
132	Subv inv rattachées aux actifs non amort	0,00	0,00	0,00	0,00	1 238,00	0,00	0,00	0,00
134	Fonds affectés à l'équipement non amort.	0,00	0,00	0,00	0,00	19 449,16	0,00	0,00	0,00

(1) Détailler les comptes à trois chiffres.

IV – ANNEXES

IV

A – PRESENTATION CROISEE – SECTION D'INVESTISSEMENT – PRESENTATION DETAILLEE

A1.908

FONCTION 8 – Transports (suite 3)

Article / compte nature (1)	Libellé	85 Infrastructures					86 Liaisons multimodales	87 Circulations douces	89 Sécurité	TOTAL DU CHAPITRE
		851 Gares, autres infrastructures routières	852 Gares et autres infrastructures ferrov.	853 Haltes, autres infrastructures fluviales	854 Ports, autres infrastructures portuaires	855 Aéroports et autres infrastructures				
DEPENSES		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	2 922 127,66	
204	Subventions d'équipement versées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	135 000,00	
215	Installat°, matériel, outillage techniq.	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	60 855,20	
218	Autres immobilisations corporelles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	29 669,80	
231	Immobilisations corporelles en cours	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	2 696 602,66	
RECETTES		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	20 687,16	
132	Subv inv rattachées aux actifs non amort	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	1 238,00	
134	Fonds affectés à l'équipement non amort.	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	19 449,16	

(1) Détailler les comptes à trois chiffres.

IV – ANNEXES

IV

A – PRESENTATION CROISEE – SECTION DE FONCTIONNEMENT – VUE D'ENSEMBLE

A2

Chapitre nature	Libellé	01 Opérations non ventilables	0 Services généraux (hors 01 et Gestion des fonds européens)	0-5 Gestion des fonds européens	1 Sécurité	2 Enseign., formation prof., apprentissage	3 Cult., vie soc., jeun., sports, loisirs	4 Santé et action sociale (hors APA et RSA / Régularisation de RMI)	4-3 APA
DEPENSES		588 778,73	9 236 499,87	0,00	242 354,65	1 455 372,20	2 623 262,71	951 992,50	0,00
011	Charges à caractère général	0,00	2 147 719,89	0,00	89 242,29	838 864,33	1 569 175,54	195 256,60	0,00
012	Charges de personnel et frais assimilés	47 984,13	6 825 459,98	0,00	153 112,36	608 057,87	592 857,17	169 725,96	0,00
014	Atténuations de produits	224 840,60	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
65	Autres charges de gestion courante	27 954,00	263 320,00	0,00	0,00	8 450,00	461 230,00	587 009,94	0,00
6586	Frais fonctionnement des groupes d'élus	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
66	Charges financières	285 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
67	Charges spécifiques	3 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
68	Dotations aux provisions, dépréciations	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
RECETTES		16 933 062,80	598 536,41	0,00	7 315,00	537 816,02	809 792,91	30 320,00	0,00
013	Atténuations de charges	0,00	35 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
70	Prod. services, domaine, ventes diverses	0,00	219 634,00	0,00	0,00	375 000,00	531 350,00	6 120,00	0,00
73	Impôts et taxes	2 300 616,00	1 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
731	Fiscalité locale	10 728 417,00	201 196,80	0,00	0,00	0,00	10 000,00	0,00	0,00
74	Dotations et participations	3 873 729,80	50 542,00	0,00	0,00	162 816,02	240 642,91	24 200,00	0,00
75	Autres produits de gestion courante	30 300,00	85 487,61	0,00	7 315,00	0,00	27 800,00	0,00	0,00
76	Produits financiers	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
77	Produits spécifiques	0,00	5 676,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
78	Reprises amort., dépréciations, prov.	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

IV – ANNEXES	IV
A – PRESENTATION CROISEE – SECTION DE FONCTIONNEMENT – VUE D’ENSEMBLE (suite)	A2

Chapitre nature	Libellé	4-4 RSA / Régularisation de RMI	5 Aménagement des territoires et habitat	6 Action économique	7 Environnement	8 Transports	9 Fonction en réserve	TOTAL
DEPENSES		0,00	1 407 843,33	0,00	542 954,88	120 510,01		17 169 568,88
011	Charges à caractère général	0,00	586 761,77	0,00	126 350,00	120 510,01		5 673 880,43
012	Charges de personnel et frais assimilés	0,00	815 033,56	0,00	344 268,97	0,00		9 556 500,00
014	Atténuations de produits	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00		224 840,60
65	Autres charges de gestion courante	0,00	0,00	0,00	72 335,91	0,00		1 420 299,85
6586	Frais fonctionnement des groupes d'élus	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00		0,00
66	Charges financières	0,00	6 048,00	0,00	0,00	0,00		291 048,00
67	Charges spécifiques	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00		3 000,00
68	Dotations aux provisions, dépréciations	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00		0,00
RECETTES		0,00	67 452,00	25 400,00	18 044,64	89 225,00		19 116 964,78
013	Atténuations de charges	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00		35 000,00
70	Prod. services, domaine, ventes diverses	0,00	11 952,00	15 900,00	8 880,82	78 500,00		1 247 336,82
73	Impôts et taxes	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00		2 301 616,00
731	Fiscalité locale	0,00	0,00	9 500,00	0,00	0,00		10 949 113,80
74	Dotations et participations	0,00	0,00	0,00	2 000,00	0,00		4 353 930,73
75	Autres produits de gestion courante	0,00	55 500,00	0,00	7 163,82	10 725,00		224 291,43
76	Produits financiers	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00		0,00
77	Produits spécifiques	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00		5 676,00
78	Reprises amort., dépréciations, prov.	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00		0,00

IV – ANNEXES

IV

A – PRESENTATION CROISEE – SECTION DE FONCTIONNEMENT – PRESENTATION DETAILLEE

A2.01

01 – OPERATIONS NON VENTILABLES

Article / compte nature (1)	Libellé	01 Opérations non ventilables
DEPENSES		588 778,73
633	Impôts, taxes, versements (autre orga.)	1 174,38
641	Rémunérations du personnel	34 097,81
645	Charges sécurité sociale et prévoyance	12 711,94
654	Pertes sur créances irrécouvrables	11 454,00
658	Charges diverses de gestion courante	16 500,00
661	Charges d'intérêts	285 000,00
673	Titres annulés (sur exercices antérieurs)	3 000,00
739	Reverst. et restit. sur impôts et taxes	224 840,60
RECETTES		16 933 062,80
731	Fiscalité locale	10 728 417,00
732	Fiscalité reversée	2 300 616,00
741	D.G.F.	3 432 744,00
744	FCTVA	8 330,80
746	Dotations générales de décentralisation	3 000,00
748	Autres attributions et participations	429 655,00
758	Produits divers de gestion courante	30 300,00

(1) Détailler les comptes à trois chiffres.

IV – ANNEXES

IV

A – PRESENTATION CROISEE – SECTION DE FONCTIONNEMENT – PRESENTATION DETAILLEE

A2.930

FONCTION 0 – Services généraux

Article / compte nature (1)	Libellé	02 Administration générale							
		020 Admin. générale de la collectivité	021 Personnel non ventilé	022 Information, communication, publicité	023 Fêtes et cérémonies	024 Aide aux associations	025 Cimetières et pompes funèbres	026 Administration générale de l'Etat	028 Autres moyens généraux
DEPENSES		8 674 160,30	0,00	174 887,36	44 650,00	0,00	530,62	122 671,59	0,00
604	Achats d'études, prestations de services	400,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	6 000,00	0,00
606	Achats non stockés de matières et fourni	1 004 128,17	0,00	7 950,00	1 700,00	0,00	530,62	800,00	0,00
611	Contrats de prestations de services	5 400,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
612	Redevances de crédit-bail	30 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
613	Locations	249 160,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
614	Charges locatives et de copropriété	3 450,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
615	Entretien et réparations	280 702,15	0,00	0,00	10 500,00	0,00	0,00	0,00	0,00
616	Primes d'assurances	134 500,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
617	Etudes et recherches	780,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
618	Divers	48 098,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
622	Rémunérations intermédiaires, honoraires	13 250,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
623	Pub., publications, relations publiques	8 650,00	0,00	76 750,00	32 450,00	0,00	0,00	0,00	0,00
625	Déplacements et missions	13 397,35	0,00	110,80	0,00	0,00	0,00	132,80	0,00
626	Frais postaux et frais télécommunication	120 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
627	Services bancaires et assimilés	1 570,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
628	Divers	24 150,00	0,00	5 010,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
633	Impôts, taxes, versements (autre orga.)	61 789,76	0,00	2 005,72	0,00	0,00	0,00	2 998,80	0,00
635	Autres impôts, taxes (Admin Impôts)	60 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
637	Autres impôts, taxes (autres organismes)	6 600,00	0,00	1 550,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
641	Rémunérations du personnel	4 935 560,22	0,00	60 598,02	0,00	0,00	0,00	82 112,33	0,00
645	Charges sécurité sociale et prévoyance	1 468 500,43	0,00	20 912,82	0,00	0,00	0,00	30 627,66	0,00
647	Autres charges sociales	130 354,22	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
648	Autres charges de personnel	30 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
653	Indemnités	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
657	Charges intervent° cpt prop. - Subvent°	43 700,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
658	Charges diverses de gestion courante	20,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
RECETTES		533 194,41	0,00	0,00	0,00	0,00	37 800,00	27 542,00	0,00
641	Rémunérations du personnel	35 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
703	Redevances utilisation du domaine	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	37 800,00	0,00	0,00
708	Autres produits	181 834,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
731	Fiscalité locale	201 196,80	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
732	Fiscalité reversée	1 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

Article / compte nature (1)	Libellé	02 Administration générale							
		020 Admin. générale de la collectivité	021 Personnel non ventilé	022 Information, communication, publicité	023 Fêtes et cérémonies	024 Aide aux associations	025 Cimetières et pompes funèbres	026 Administration générale de l'Etat	028 Autres moyens généraux
747	Participations	15 500,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
748	Autres attributions et participations	7 500,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	27 542,00	0,00
752	Revenus des immeubles	11 500,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
758	Produits divers de gestion courante	73 987,61	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
773	Mandats annulés (exercices antérieurs)	5 676,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

(1) Détailler les comptes à trois chiffres.

IV – ANNEXES

IV

A – PRESENTATION CROISEE – SECTION DE FONCTIONNEMENT – PRESENTATION DETAILLEE

A2.930

FONCTION 0 – Services généraux (suite 1)

Article / compte nature (1)	Libellé	03 Conseils						
		031 Assemblée délibérante	032 Conseil éco.,social région./Conseil dév.	033 Conseil cult., éduc., env.	034 Conseil éco.,soc.,environ.,culture,éduc.		035 Conseil de territoire	038 Autres instances
					0341 Section éco., sociale et environnem.	0342 Section culture, éducation et sports		
DEPENSES		219 600,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
604	Achats d'études, prestations de services	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
606	Achats non stockés de matières et fourni	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
611	Contrats de prestations de services	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
612	Redevances de crédit-bail	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
613	Locations	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
614	Charges locatives et de copropriété	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
615	Entretien et réparations	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
616	Primes d'assurances	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
617	Etudes et recherches	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
618	Divers	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
622	Rémunérations intermédiaires, honoraires	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
623	Pub., publications, relations publiques	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
625	Déplacements et missions	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
626	Frais postaux et frais télécommunication	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
627	Services bancaires et assimilés	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
628	Divers	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
633	Impôts, taxes, versements (autre orga.)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
635	Autres impôts, taxes (Admin Impôts)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
637	Autres impôts, taxes (autres organismes)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
641	Rémunérations du personnel	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
645	Charges sécurité sociale et prévoyance	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
647	Autres charges sociales	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
648	Autres charges de personnel	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
653	Indemnités	219 600,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
657	Charges intervent° cpt prop. - Subvent°	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
658	Charges diverses de gestion courante	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
RECETTES		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
641	Rémunérations du personnel	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
703	Redevances utilisation du domaine	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
708	Autres produits	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

Accusé de réception en préfecture
 057-215707571-20231213-DEL-2-131223-DE
 Date de télétransmission : 18/12/2023
 Date de réception préfecture : 18/12/2023

Article / compte nature (1)	Libellé	03 Conseils						
		031 Assemblée délibérante	032 Conseil éco.,social région./Conseil dev.	033 Conseil cult., édu., env.	034 Conseil éco.,soc.,environ.,culture,éduc.		035 Conseil de territoire	038 Autres instances
					0341 Section éco., sociale et environnem.	0342 Section culture, éducation et sports		
731	Fiscalité locale	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
732	Fiscalité reversée	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
747	Participations	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
748	Autres attributions et participations	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
752	Revenus des immeubles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
758	Produits divers de gestion courante	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
773	Mandats annulés (exercices antérieurs)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

(1) Détailler les comptes à trois chiffres.

IV – ANNEXES	IV
A – PRESENTATION CROISEE – SECTION DE FONCTIONNEMENT – PRESENTATION DETAILLEE	A2.930

FONCTION 0 – Services généraux (suite 2)

Article / compte nature (1)	Libellé	04 Coop.décent.act° interrég.eur.intern.					TOTAL DU CHAPITRE
		041 Action relevant de la subvention globale	042 Actions interrégionales	043 Actions européennes	044 Aide publique au développement	048 Autres actions	
DEPENSES		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	9 236 499,87
604	Achats d'études, prestations de services	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	6 400,00
606	Achats non stockés de matières et fourni	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	1 015 108,79
611	Contrats de prestations de services	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	5 400,00
612	Redevances de crédit-bail	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	30 000,00
613	Locations	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	249 160,00
614	Charges locatives et de copropriété	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	3 450,00
615	Entretien et réparations	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	291 202,15
616	Primes d'assurances	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	134 500,00
617	Etudes et recherches	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	780,00
618	Divers	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	48 098,00
622	Rémunérations intermédiaires, honoraires	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	13 250,00
623	Pub., publications, relations publiques	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	117 850,00
625	Déplacements et missions	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	13 640,95
626	Frais postaux et frais télécommunication	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	120 000,00
627	Services bancaires et assimilés	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	1 570,00
628	Divers	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	29 160,00
633	Impôts, taxes, versements (autre orga.)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	66 794,28
635	Autres impôts, taxes (Admin Impôts)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	60 000,00
637	Autres impôts, taxes (autres organismes)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	8 150,00
641	Rémunérations du personnel	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	5 078 270,57
645	Charges sécurité sociale et prévoyance	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	1 520 040,91
647	Autres charges sociales	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	130 354,22
648	Autres charges de personnel	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	30 000,00
653	Indemnités	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	219 600,00
657	Charges intervent° cpt prop. - Subvent°	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	43 700,00
658	Charges diverses de gestion courante	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	20,00
RECETTES		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	598 536,41
641	Rémunérations du personnel	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	35 000,00
703	Redevances utilisation du domaine	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	37 800,00
708	Autres produits	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	181 834,00
731	Fiscalité locale	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	201 196,80
732	Fiscalité reversée	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	1 000,00

Article / compte nature (1)	Libellé	04 Coop.décent.act° interrég.eur.intern.					TOTAL DU CHAPITRE
		041 Action relevant de la subvention globale	042 Actions interrégionales	043 Actions européennes	044 Aide publique au développement	048 Autres actions	
747	Participations	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	15 500,00
748	Autres attributions et participations	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	35 042,00
752	Revenus des immeubles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	11 500,00
758	Produits divers de gestion courante	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	73 987,61
773	Mandats annulés (exercices antérieurs)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	5 676,00

(1) Détailler les comptes à trois chiffres.

IV – ANNEXES	IV
A – PRESENTATION CROISEE – SECTION DE FONCTIONNEMENT – PRESENTATION DETAILLEE	A2.930-5

FONCTION 0-5 – Gestion des fonds européens

Article / compte nature (1)	Libellé	051 FSE	052 FEDER	058 Autres		TOTAL DU CHAPITRE
				0580 FEADER	0581 FEAMP	
	DEPENSES	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	RECETTES	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

(1) Détailler les comptes à trois chiffres.

IV – ANNEXES

IV

A – PRESENTATION CROISEE – SECTION DE FONCTIONNEMENT – PRESENTATION DETAILLEE

A2.931

FONCTION 1 – Sécurité

Article / compte nature (1)	Libellé	10 Services communs	11 Police, sécurité, justice	12 Incendie et secours	13 Hygiène et salubrité publique	18 Autres interv. protect. personnes, biens	TOTAL DU CHAPITRE
DEPENSES		51,00	240 703,65	0,00	1 600,00	0,00	242 354,65
606	Achats non stockés de matières et fourni	51,00	16 073,19	0,00	0,00	0,00	16 124,19
611	Contrats de prestations de services	0,00	0,00	0,00	1 600,00	0,00	1 600,00
615	Entretien et réparations	0,00	21 000,00	0,00	0,00	0,00	21 000,00
618	Divers	0,00	10 900,00	0,00	0,00	0,00	10 900,00
622	Rémunérations intermédiaires, honoraires	0,00	39 000,00	0,00	0,00	0,00	39 000,00
625	Déplacements et missions	0,00	318,10	0,00	0,00	0,00	318,10
633	Impôts, taxes, versements (autre orga.)	0,00	3 318,86	0,00	0,00	0,00	3 318,86
635	Autres impôts, taxes (Admin Impôts)	0,00	300,00	0,00	0,00	0,00	300,00
641	Rémunérations du personnel	0,00	113 836,27	0,00	0,00	0,00	113 836,27
645	Charges sécurité sociale et prévoyance	0,00	35 957,23	0,00	0,00	0,00	35 957,23
RECETTES		0,00	7 315,00	0,00	0,00	0,00	7 315,00
758	Produits divers de gestion courante	0,00	7 315,00	0,00	0,00	0,00	7 315,00

(1) Détailler les comptes à trois chiffres.

IV – ANNEXES	IV
A – PRESENTATION CROISEE – SECTION DE FONCTIONNEMENT – PRESENTATION DETAILLEE	A2.932

FONCTION 2 – Enseignement, formation professionnelle et apprentissage

Article / compte nature (1)	Libellé	20 Services communs	20 Services communs	21 Enseignement du premier degré			22 Enseignement du second degré		
				211 Ecoles maternelles	212 Ecoles primaires	213 Classes regroupées	221 Collèges	222 Lycées publics	223 Lycées privés
				DEPENSES		41 356,48	0,00	382 775,69	269 784,48
604	Achats d'études, prestations de services	0,00	0,00	0,00	48 753,10	0,00	0,00	0,00	0,00
606	Achats non stockés de matières et fourni	0,00	0,00	67 497,85	170 298,30	0,00	0,00	0,00	0,00
615	Entretien et réparations	0,00	0,00	42 002,00	17 550,00	0,00	0,00	0,00	0,00
618	Divers	0,00	0,00	462,00	396,00	0,00	0,00	0,00	0,00
623	Pub., publications, relations publiques	0,00	0,00	0,00	13 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00
624	Transports biens, transports collectifs	0,00	0,00	4 424,92	17 437,08	0,00	0,00	0,00	0,00
625	Déplacements et missions	70,63	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
628	Divers	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
633	Impôts, taxes, versements (autre orga.)	992,72	0,00	7 964,82	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
641	Rémunérations du personnel	29 363,85	0,00	189 538,34	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
645	Charges sécurité sociale et prévoyance	10 929,28	0,00	70 885,76	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
647	Autres charges sociales	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
657	Charges intervent* cpt prop. - Subvent*	0,00	0,00	0,00	1 350,00	0,00	5 100,00	0,00	0,00
658	Charges diverses de gestion courante	0,00	0,00	0,00	1 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00
RECETTES		0,00	0,00	0,00	1 539,00	0,00	0,00	0,00	0,00
706	Prestations de services	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
747	Participations	0,00	0,00	0,00	1 539,00	0,00	0,00	0,00	0,00

(1) Détailler les comptes à trois chiffres.

IV – ANNEXES	IV
A – PRESENTATION CROISEE – SECTION DE FONCTIONNEMENT – PRESENTATION DETAILLEE	A2.932

FONCTION 2 – Enseignement, formation professionnelle et apprentissage (suite 1)

Article / compte nature (1)	Libellé	23 Enseignement supérieur	24 Cités scolaires	25 Formation professionnelle						26 Apprentissage	27 Formation sanitaire et sociale
				251 Insertion sociale et professionnelle	252 Formation professionnalisante personnes	253 Formation certifiante des personnes	254 Formation des actifs occupés	255 Rémunération des stagiaires	256 Autres		
DEPENSES		4 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
604	Achats d'études, prestations de services	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
606	Achats non stockés de matières et fourni	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
615	Entretien et réparations	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
618	Divers	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
623	Pub., publications, relations publiques	3 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
624	Transports biens, transports collectifs	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
625	Déplacements et missions	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
628	Divers	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
633	Impôts, taxes, versements (autre orga.)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
641	Rémunérations du personnel	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
645	Charges sécurité sociale et prévoyance	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
647	Autres charges sociales	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
657	Charges intervent° cpt prop. - Subvent°	1 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
658	Charges diverses de gestion courante	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
RECETTES		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
706	Prestations de services	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
747	Participations	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

(1) Détailler les comptes à trois chiffres.

IV – ANNEXES	IV
A – PRESENTATION CROISEE – SECTION DE FONCTIONNEMENT – PRESENTATION DETAILLEE	A2.932

FONCTION 2 – Enseignement, formation professionnelle et apprentissage (suite 2)

Article / compte nature (1)	Libellé	28 Autres services périscolaires et annexes					29 Sécurité	TOTAL DU CHAPITRE
		281 Hébergement et restauration scolaires	282 Sport scolaire	283 Médecine scolaire	284 Classes de découverte	288 Autre service annexe de l'enseignement		
DEPENSES		574 397,66	0,00	300,00	0,00	177 657,89	0,00	1 455 372,20
604	Achats d'études, prestations de services	0,00	0,00	0,00	0,00	7 500,00	0,00	56 253,10
606	Achats non stockés de matières et fourni	346 172,45	0,00	300,00	0,00	9 500,00	0,00	593 768,60
615	Entretien et réparations	0,00	0,00	0,00	0,00	500,00	0,00	60 052,00
618	Divers	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	858,00
623	Pub., publications, relations publiques	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	16 000,00
624	Transports biens, transports collectifs	20 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	41 862,00
625	Déplacements et missions	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	70,63
628	Divers	70 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	70 000,00
633	Impôts, taxes, versements (autre orga.)	4 176,48	0,00	0,00	0,00	4 940,09	0,00	18 074,11
641	Rémunérations du personnel	97 818,95	0,00	0,00	0,00	116 322,13	0,00	433 043,27
645	Charges sécurité sociale et prévoyance	33 084,00	0,00	0,00	0,00	38 895,67	0,00	153 794,71
647	Autres charges sociales	3 145,78	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	3 145,78
657	Charges intervent° cpt prop. - Subvent°	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	7 450,00
658	Charges diverses de gestion courante	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	1 000,00
RECETTES		305 000,00	0,00	0,00	0,00	231 277,02	0,00	537 816,02
706	Prestations de services	305 000,00	0,00	0,00	0,00	70 000,00	0,00	375 000,00
747	Participations	0,00	0,00	0,00	0,00	161 277,02	0,00	162 816,02

(1) Détailler les comptes à trois chiffres.

IV – ANNEXES

IV

A – PRESENTATION CROISEE – SECTION DE FONCTIONNEMENT – PRESENTATION DETAILLEE

A2.933

FONCTION 3 – Culture, vie sociale, jeunesse, sports et loisirs

Article / compte nature (1)	Libellé	30 Services communs	31 Culture							
			311 Activités artist.,actions et manif.cult.	312 Patrimoine	313 Bibliothèques, médiathèques	314 Musées	315 Services d'archives	316 Théâtres et spectacles vivants	317 Cinéma et autres salles de spectacles	318 Archéologie préventive
DEPENSES		178 976,97	713 476,97	54 386,58	17 143,00	0,00	0,00	0,00	798 570,69	0,00
606	Achats non stockés de matières et fourni	0,00	43 688,51	24 349,38	17 143,00	0,00	0,00	0,00	55 061,75	0,00
613	Locations	0,00	57 371,01	5 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00	69 376,00	0,00
615	Entretien et réparations	0,00	1 760,00	1 437,20	0,00	0,00	0,00	0,00	60 081,00	0,00
618	Divers	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	1 822,00	0,00
623	Pub., publications, relations publiques	0,00	206 510,00	20 600,00	0,00	0,00	0,00	0,00	410 087,00	0,00
624	Transports biens, transports collectifs	0,00	1 450,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
625	Déplacements et missions	2 000,00	354,79	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	10,91	0,00
626	Frais postaux et frais télécommunication	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	650,00	0,00
627	Services bancaires et assimilés	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	500,00	0,00
628	Divers	0,00	86 250,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	49 000,00	0,00
633	Impôts, taxes, versements (autre orga.)	4 084,20	7 378,66	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	2 151,60	0,00
637	Autres impôts, taxes (autres organismes)	0,00	11 150,00	3 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00	67 000,00	0,00
641	Rémunérations du personnel	128 356,84	194 743,95	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	57 665,14	0,00
645	Charges sécurité sociale et prévoyance	44 535,93	71 340,05	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	20 165,29	0,00
651	Charges interv. cpt propre - Aides pers.	0,00	2 480,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
657	Charges intervent° cpt prop. - Subvent°	0,00	29 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
658	Charges diverses de gestion courante	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	5 000,00	0,00
RECETTES		0,00	207 913,50	4 800,00	0,00	0,00	0,00	0,00	327 550,00	0,00
706	Prestations de services	0,00	132 000,00	4 800,00	0,00	0,00	0,00	0,00	296 500,00	0,00
707	Ventes de marchandises	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	3 000,00	0,00
708	Autres produits	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	250,00	0,00
731	Fiscalité locale	0,00	10 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

Accusé de réception en préfecture
 057-215707571-20231213-DEL-2-131223-DE
 Date de télétransmission : 18/12/2023
 Date de réception préfecture : 18/12/2023

Article / compte nature (1)	Libellé	30 Services communs	31 Culture							
			311 Activités artist.,actions et manif.cult.	312 Patrimoine	313 Bibliothèques, médiathèques	314 Musées	315 Services d'archives	316 Théâtres et spectacles vivants	317 Cinémas et autres salles de spectacles	318 Archéologie préventive
747	Participations	0,00	65 913,50	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
752	Revenus des immeubles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	24 300,00	0,00
758	Produits divers de gestion courante	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	3 500,00	0,00

(1) Détailler les comptes à trois chiffres.

IV – ANNEXES

IV

A – PRESENTATION CROISEE – SECTION DE FONCTIONNEMENT – PRESENTATION DETAILLEE

A2.933

FONCTION 3 – Culture, vie sociale, jeunesse, sports et loisirs (suite 1)

Article / compte nature (1)	Libellé	32 Sports (autres que scolaires)					
		321 Salles de sport, gymnases	322 Stades	323 Piscines	324 Centres de formation sportifs	325 Autres équipements sportifs ou loisirs	326 Manifestations sportives
DEPENSES		119 488,98	84 783,13	0,00	0,00	22 799,40	273 465,00
606	Achats non stockés de matières et fourni	117 080,41	54 278,97	0,00	0,00	18 599,40	1 365,00
613	Locations	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
615	Entretien et réparations	2 408,57	30 504,16	0,00	0,00	4 200,00	300,00
618	Divers	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
623	Pub., publications, relations publiques	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	2 500,00
624	Transports biens, transports collectifs	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
625	Déplacements et missions	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
626	Frais postaux et frais télécommunication	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
627	Services bancaires et assimilés	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
628	Divers	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
633	Impôts, taxes, versements (autre orga.)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
637	Autres impôts, taxes (autres organismes)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
641	Rémunérations du personnel	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
645	Charges sécurité sociale et prévoyance	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
651	Charges interv. cpt propre - Aides pers.	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
657	Charges intervent° cpt prop. - Subvent°	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	269 300,00
658	Charges diverses de gestion courante	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
RECETTES		24 000,00	0,00	0,00	0,00	2 000,00	0,00
706	Prestations de services	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
707	Ventes de marchandises	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
708	Autres produits	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
731	Fiscalité locale	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
747	Participations	24 000,00	0,00	0,00	0,00	2 000,00	0,00
752	Revenus des immeubles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
758	Produits divers de gestion courante	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

(1) Détailler les comptes à trois chiffres.

IV – ANNEXES	IV
A – PRESENTATION CROISEE – SECTION DE FONCTIONNEMENT – PRESENTATION DETAILLEE	A2.933

FONCTION 3 – Culture, vie sociale, jeunesse, sports et loisirs (suite 2)

Article / compte nature (1)	Libellé	33 Jeunesse (action socio-éduc.) et loisirs			34 Vie sociale et citoyenne		39 Sécurité	TOTAL DU CHAPITRE
		331 Centres de loisirs	332 Colonies de vacances	338 Autres activités pour les jeunes	341 Egalité entre les femmes et les hommes	348 Autres		
DEPENSES		349 335,55	4 495,98	6 340,46	0,00	0,00	0,00	2 623 262,71
606	Achats non stockés de matières et fourni	88 192,63	0,00	4 990,46	0,00	0,00	0,00	424 749,51
613	Locations	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	131 747,01
615	Entretien et réparations	4 326,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	105 016,93
618	Divers	28 137,01	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	29 959,01
623	Pub., publications, relations publiques	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	639 697,00
624	Transports biens, transports collectifs	13 719,98	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	15 169,98
625	Déplacements et missions	95,40	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	2 461,10
626	Frais postaux et frais télécommunication	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	650,00
627	Services bancaires et assimilés	125,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	625,00
628	Divers	1 800,00	0,00	500,00	0,00	0,00	0,00	137 550,00
633	Impôts, taxes, versements (autre orga.)	1 256,45	123,45	0,00	0,00	0,00	0,00	14 994,36
637	Autres impôts, taxes (autres organismes)	0,00	0,00	400,00	0,00	0,00	0,00	81 550,00
641	Rémunérations du personnel	43 087,56	3 408,97	0,00	0,00	0,00	0,00	427 262,46
645	Charges sécurité sociale et prévoyance	13 595,52	963,56	0,00	0,00	0,00	0,00	150 600,35
651	Charges interv. cpt propre - Aides pers.	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	2 480,00
657	Charges intervent° cpt prop. - Subvent°	155 000,00	0,00	450,00	0,00	0,00	0,00	453 750,00
658	Charges diverses de gestion courante	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	5 000,00
RECETTES		148 429,41	0,00	95 100,00	0,00	0,00	0,00	809 792,91
706	Prestations de services	94 800,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	528 100,00
707	Ventes de marchandises	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	3 000,00
708	Autres produits	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	250,00
731	Fiscalité locale	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	10 000,00
747	Participations	53 629,41	0,00	95 100,00	0,00	0,00	0,00	240 642,91
752	Revenus des immeubles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	24 300,00
758	Produits divers de gestion courante	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	3 500,00

(1) Détailler les comptes à trois chiffres.

IV – ANNEXES	IV
A – PRESENTATION CROISEE – SECTION DE FONCTIONNEMENT – PRESENTATION DETAILLEE	A2.934

FONCTION 4 – Santé et action sociale (hors APA et RSA/Régularisation de RMI)

Article / compte nature (1)	Libellé	41 Santé					
		410 Services communs	411 PMI et planification familiale	412 Prévention et éducation pour la santé	413 Sécurité alimentaire	414 Dispensaires et autres éts sanitaires	418 Autres actions
DEPENSES		51 300,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
606	Achats non stockés de matières et fourni	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
613	Locations	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
614	Charges locatives et de copropriété	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
615	Entretien et réparations	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
616	Primes d'assurances	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
618	Divers	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
623	Pub., publications, relations publiques	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
624	Transports biens, transports collectifs	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
625	Déplacements et missions	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
626	Frais postaux et frais télécommunication	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
628	Divers	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
633	Impôts, taxes, versements (autre orga.)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
637	Autres impôts, taxes (autres organismes)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
641	Rémunérations du personnel	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
645	Charges sécurité sociale et prévoyance	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
651	Charges interv. cpt propre - Aides pers.	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
655	Contributions obligatoires	51 300,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
657	Charges intervent* cpt prop. - Subvent*	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
RECETTES		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
708	Autres produits	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
747	Participations	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

(1) Détailler les comptes à trois chiffres.

IV – ANNEXES

IV

A – PRESENTATION CROISEE – SECTION DE FONCTIONNEMENT – PRESENTATION DETAILLEE

A2.934

FONCTION 4 – Santé et action sociale (hors APA et RSA/Régularisation de RMI) (suite 1)

Article / compte nature (1)	Libellé	42 Action sociale							
		420 Services communs	421 Famille et enfance				422 Petite enfance		
			4211 Actions en faveur de la maternité	4212 Aides à la famille	4213 Aides sociales à l'enfance	4214 Adolescence	4221 Crèches et garderies	4222 Multi accueil	4228 Autres actions pour la petite enfance
DEPENSES		577 458,32	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
606	Achats non stockés de matières et fourni	16 300,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
613	Locations	1 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
614	Charges locatives et de copropriété	2 800,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
615	Entretien et réparations	7 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
616	Primes d'assurances	800,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
618	Divers	5 950,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
623	Pub., publications, relations publiques	22 704,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
624	Transports biens, transports collectifs	500,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
625	Déplacements et missions	9,22	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
626	Frais postaux et frais télécommunication	1 700,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
628	Divers	38 259,20	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
633	Impôts, taxes, versements (autre orga.)	4 647,60	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
637	Autres impôts, taxes (autres organismes)	500,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
641	Rémunérations du personnel	119 462,98	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
645	Charges sécurité sociale et prévoyance	45 615,38	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
651	Charges interv. cpt propre - Aides pers.	3 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
655	Contributions obligatoires	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
657	Charges intervent° cpt prop. - Subvent°	307 209,94	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
RÉCETTES		30 320,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
708	Autres produits	6 120,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
747	Participations	24 200,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	

(1) Détailler les comptes à trois chiffres.

IV – ANNEXES	IV
A – PRESENTATION CROISEE – SECTION DE FONCTIONNEMENT – PRESENTATION DETAILLEE	A2.934

FONCTION 4 – Santé et action sociale (hors APA et RSA/Régularisation de RMI) (suite 2)

Article / compte nature (1)	Libellé	42 Action sociale					TOTAL DU CHAPITRE	
		423 Personnes âgées			424 Personnes en difficulté	425 Personnes handicapées		428 Autres interventions sociales
		4231 Forfait autonomie	4232 Autres actions de prévention	4238 Autres actions pour les personnes âgées				
DEPENSES		0,00	0,00	71 150,00	0,00	0,00	252 084,18	951 992,50
606	Achats non stockés de matières et fourni	0,00	0,00	7 000,00	0,00	0,00	11 749,00	35 049,00
613	Locations	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	1 000,00
614	Charges locatives et de copropriété	0,00	0,00	400,00	0,00	0,00	0,00	3 200,00
615	Entretien et réparations	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	11 635,18	18 635,18
616	Primes d'assurances	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	800,00
618	Divers	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	5 950,00
623	Pub., publications, relations publiques	0,00	0,00	59 350,00	0,00	0,00	0,00	82 054,00
624	Transports biens, transports collectifs	0,00	0,00	1 500,00	0,00	0,00	0,00	2 000,00
625	Déplacements et missions	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	9,22
626	Frais postaux et frais télécommunication	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	1 700,00
628	Divers	0,00	0,00	2 900,00	0,00	0,00	3 200,00	44 359,20
633	Impôts, taxes, versements (autre orga.)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	4 647,60
637	Autres impôts, taxes (autres organismes)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	500,00
641	Rémunérations du personnel	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	119 462,98
645	Charges sécurité sociale et prévoyance	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	45 615,38
651	Charges interv. cpt propre - Aides pers.	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	3 000,00
655	Contributions obligatoires	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	51 300,00
657	Charges intervent° cpt prop. - Subvent°	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	225 500,00	532 709,94
RECETTES		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	30 320,00
708	Autres produits	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	6 120,00
747	Participations	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	24 200,00

(1) Détailler les comptes à trois chiffres.

IV – ANNEXES	IV
A – PRESENTATION CROISEE – SECTION DE FONCTIONNEMENT – PRESENTATION DETAILLEE	A2.934-3

FONCTION 4-3 – APA

Article / compte nature (1)	Libellé	430 Services communs	431 APA à domicile	432 APA versée aux bénéf. en établissement	433 APA versée à l'établissement	TOTAL DU CHAPITRE
	DEPENSES	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	RECETTES	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

(1) Détailler les comptes à trois chiffres.

IV – ANNEXES	IV
A – PRESENTATION CROISEE – SECTION DE FONCTIONNEMENT – PRESENTATION DETAILLEE	A2.934-4

FONCTION 4-4 – RSA / Régularisation de RMI

Article / compte nature (1)	Libellé	441 Insertion sociale	442 Santé	443 Logement	444 Insertion professionnelle	445 Evaluation des dépenses engagées	446 Dépenses de structure	447 RSA allocations	448 Autres dépenses au titre du RSA	TOTAL DU CHAPITRE
	DEPENSES	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	RECETTES	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

(1) Détailler les comptes à trois chiffres.

IV – ANNEXES	IV
A – PRESENTATION CROISEE – SECTION DE FONCTIONNEMENT – PRESENTATION DETAILLEE	A2.935

FONCTION 5 – Aménagement des territoires et habitat

Article / compte nature (1)	Libellé	50 Services communs	51 Aménagement et services urbains						
			510 Services communs	511 Espaces verts urbains	512 Eclairage public	513 Art public	514 Electrification	515 Opérations d'aménagement	518 Autres actions d'aménagement urbain
DEPENSES		0,00	609 190,68	504 652,54	283 255,15	0,00	0,00	0,00	9 496,44
604	Achats d'études, prestations de services	0,00	11 364,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
606	Achats non stockés de matières et fourni	0,00	20 889,46	67 200,00	273 355,15	0,00	0,00	0,00	9 496,44
615	Entretien et réparations	0,00	3 511,80	143 006,40	9 900,00	0,00	0,00	0,00	0,00
622	Rémunérations intermédiaires, honoraires	0,00	32 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
623	Pub., publications, relations publiques	0,00	6 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
628	Divers	0,00	8 790,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
633	Impôts, taxes, versements (autre orga.)	0,00	12 784,58	7 569,93	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
641	Rémunérations du personnel	0,00	372 602,20	211 998,49	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
645	Charges sécurité sociale et prévoyance	0,00	135 200,64	74 877,72	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
661	Charges d'intérêts	0,00	6 048,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
RECETTES		0,00	0,00	2 700,00	9 252,00	0,00	0,00	0,00	0,00
703	Redevances utilisation du domaine	0,00	0,00	2 700,00	9 252,00	0,00	0,00	0,00	0,00
752	Revenus des immeubles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

(1) Détailler les comptes à trois chiffres.

IV – ANNEXES	IV
A – PRESENTATION CROISEE – SECTION DE FONCTIONNEMENT – PRESENTATION DETAILLEE	A2.935

FONCTION 5 – Aménagement des territoires et habitat (suite 1)

Article / compte nature (1)	Libellé	52 Politique de la ville	53 Agglomérations et villes moyennes	54 Espace rural et autres espaces de dév.	55 Habitat (Logement)				
					551 Parc privé de la collectivité	552 Aide au secteur locatif	553 Aide à l'accession à la propriété	554 Aire d'accueil des gens du voyage	555 Logement social
DEPENSES		0,00	0,00	0,00	1 248,52	0,00	0,00	0,00	0,00
604	Achats d'études, prestations de services	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
606	Achats non stockés de matières et fourni	0,00	0,00	0,00	1 248,52	0,00	0,00	0,00	0,00
615	Entretien et réparations	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
622	Rémunérations intermédiaires, honoraires	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
623	Pub., publications, relations publiques	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
628	Divers	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
633	Impôts, taxes, versements (autre orga.)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
641	Rémunérations du personnel	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
645	Charges sécurité sociale et prévoyance	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
661	Charges d'intérêts	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
RECETTES		0,00	0,00	0,00	55 500,00	0,00	0,00	0,00	0,00
703	Redevances utilisation du domaine	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
752	Revenus des immeubles	0,00	0,00	0,00	55 500,00	0,00	0,00	0,00	0,00

(1) Détailler les comptes à trois chiffres.

IV – ANNEXES	IV
A – PRESENTATION CROISEE – SECTION DE FONCTIONNEMENT – PRESENTATION DETAILLEE	A2.935

FONCTION 5 – Aménagement des territoires et habitat (suite 2)

Article / compte nature (1)	Libellé	56 Actions en faveur du littoral	57 Techno. de l'information et de la comm.	58 Autres actions		59 Sécurité	TOTAL DU CHAPITRE
				581 Réserves Foncières	588 Autres actions d'aménagement		
DEPENSES		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	1 407 843,33
604	Achats d'études, prestations de services	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	11 364,00
606	Achats non stockés de matières et fourni	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	372 189,57
615	Entretien et réparations	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	156 418,20
622	Rémunérations intermédiaires, honoraires	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	32 000,00
623	Pub., publications, relations publiques	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	6 000,00
628	Divers	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	8 790,00
633	Impôts, taxes, versements (autre orga.)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	20 354,51
641	Rémunérations du personnel	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	584 600,69
645	Charges sécurité sociale et prévoyance	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	210 078,36
661	Charges d'intérêts	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	6 048,00
RECETTES		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	67 452,00
703	Redevances utilisation du domaine	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	11 952,00
752	Revenus des immeubles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	55 500,00

(1) Détailler les comptes à trois chiffres.

IV – ANNEXES	IV
A – PRESENTATION CROISEE – SECTION DE FONCTIONNEMENT – PRESENTATION DETAILLEE	A2.936

FONCTION 6 – Action économique

Article / compte nature (1)	Libellé	60 Services communs	61 Interventions économiques transversales	62 Structure d'animation et de dév. éco.	63 Actions sectorielles			
					631 Agriculture, pêche et agro-alimentaire		632 Industrie, commerce et artisanat	633 Développement touristique
					6311 Laboratoire	6312 Autres		
	DEPENSES	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	RECETTES	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	15 900,00	0,00
703	Redevances utilisation du domaine	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	15 900,00	0,00
731	Fiscalité locale	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

(1) Détailler les comptes à trois chiffres.

IV – ANNEXES	IV
A – PRESENTATION CROISEE – SECTION DE FONCTIONNEMENT – PRESENTATION DETAILLEE	A2.936

FONCTION 6 – Action économique (suite)

Article / compte nature (1)	Libellé	64 Rayonnement, attractivité du territoire	65 Insertion éco. et éco.sociale, solidaire	66 Maintien et dév. des services publics	67 Recherche et innovation	68 Autres actions	TOTAL DU CHAPITRE
DEPENSES		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
RECETTES		9 500,00	0,00	0,00	0,00	0,00	25 400,00
703	Redevances utilisation du domaine	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	15 900,00
731	Fiscalité locale	9 500,00	0,00	0,00	0,00	0,00	9 500,00

(1) Détailler les comptes à trois chiffres.

IV – ANNEXES

IV

A – PRESENTATION CROISEE – SECTION DE FONCTIONNEMENT – PRESENTATION DETAILLEE

A2.937

FONCTION 7 – Environnement

Article / compte nature (1)	Libellé	70 Services communs	71 Actions transversales	72 Actions déchets et propreté urbaine					
				720 Services communs collecte et propreté	721 Collecte et traitement des déchets			722 Propreté urbaine	
					7211 Actions prévention et sensibilisation	7212 Collecte des déchets	7213 Tri, valorisation, traitement déchets	7221 Actions prévention et sensibilisation	7222 Action propreté urbaine et nettoiemnt
DEPENSES		49 335,91	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	163 607,68
606	Achats non stockés de matières et fourni	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	16 300,00
613	Locations	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
615	Entretien et réparations	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	15 450,00
623	Pub., publications, relations publiques	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
628	Divers	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
633	Impôts, taxes, versements (autre orga.)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	3 308,97
637	Autres impôts, taxes (autres organismes)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
641	Rémunérations du personnel	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	93 857,97
645	Charges sécurité sociale et prévoyance	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	34 690,74
651	Charges interv. cpt propre - Aides pers.	16 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
655	Contributions obligatoires	19 500,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
657	Charges intervent* cpt prop. - Subvent*	9 390,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
658	Charges diverses de gestion courante	4 445,91	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
RECETTES		7 913,82	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
702	Ventes de récoltes et produits forestier	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
703	Redevances utilisation du domaine	750,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
706	Prestations de services	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
747	Participations	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
752	Revenus des immeubles	3 500,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
758	Produits divers de gestion courante	3 663,82	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

(1) Détailler les comptes à trois chiffres.

IV – ANNEXES	IV
A – PRESENTATION CROISEE – SECTION DE FONCTIONNEMENT – PRESENTATION DETAILLEE	A2.937

FONCTION 7 – Environnement (suite 1)

Article / compte nature (1)	Libellé	73 Actions en matière de gestion des eaux					74 Politique de l'air
		731 Politique de l'eau	732 Eau potable	733 Assainissement	734 Eaux pluviales	735 Lutte contre les inondations	
DEPENSES		70 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00	31 000,00
606	Achats non stockés de matières et fourni	70 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
613	Locations	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	500,00
615	Entretien et réparations	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
623	Pub., publications, relations publiques	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	7 250,00
628	Divers	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
633	Impôts, taxes, versements (autre orga.)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
637	Autres impôts, taxes (autres organismes)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	250,00
641	Rémunérations du personnel	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
645	Charges sécurité sociale et prévoyance	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
651	Charges interv. cpt propre - Aides pers.	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	23 000,00
655	Contributions obligatoires	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
657	Charges intervent° cpt prop. - Subvent°	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
658	Charges diverses de gestion courante	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
RECETTES		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	2 000,00
702	Ventes de récoltes et produits forestier	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
703	Redevances utilisation du domaine	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
706	Prestations de services	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
747	Participations	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	2 000,00
752	Revenus des immeubles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
758	Produits divers de gestion courante	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

(1) Détailler les comptes à trois chiffres.

IV – ANNEXES

IV

A – PRESENTATION CROISEE – SECTION DE FONCTIONNEMENT – PRESENTATION DETAILLEE

A2.937

FONCTION 7 – Environnement (suite 2)

Article / compte nature (1)	Libellé	75 Politique de l'énergie					76	77	78	TOTAL DU CHAPITRE
		751 Réseaux de chaleur et de froid	752 Energie photovoltaïque	753 Energie éolienne	754 Energie hydraulique	758 Autres actions	Préserv. patrim. naturel,risques techno.	Environnement infrastructures transports	Autres actions	
DEPENSES		0,00	0,00	0,00	0,00	217 411,29	11 600,00	0,00	0,00	542 954,88
606	Achats non stockés de matières et fourni	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	86 300,00
613	Locations	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	500,00
615	Entretien et réparations	0,00	0,00	0,00	0,00	5 000,00	0,00	0,00	0,00	20 450,00
623	Pub., publications, relations publiques	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	7 250,00
628	Divers	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	11 600,00	0,00	0,00	11 600,00
633	Impôts, taxes, versements (autre orga.)	0,00	0,00	0,00	0,00	5 240,05	0,00	0,00	0,00	8 549,02
637	Autres impôts, taxes (autres organismes)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	250,00
641	Rémunérations du personnel	0,00	0,00	0,00	0,00	152 660,86	0,00	0,00	0,00	246 518,83
645	Charges sécurité sociale et prévoyance	0,00	0,00	0,00	0,00	54 510,38	0,00	0,00	0,00	89 201,12
651	Charges interv. cpt propre - Aides pers.	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	39 000,00
655	Contributions obligatoires	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	19 500,00
657	Charges intervent* cpt prop. - Subvent*	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	9 390,00
658	Charges diverses de gestion courante	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	4 445,91
RECETTES		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	8 130,82	0,00	0,00	18 044,64
702	Ventes de récoltes et produits forestier	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	8 130,82	0,00	0,00	8 130,82
703	Redevances utilisation du domaine	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	750,00
706	Prestations de services	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
747	Participations	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	2 000,00
752	Revenus des immeubles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	3 500,00
758	Produits divers de gestion courante	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	3 663,82

(1) Détailler les comptes à trois chiffres.

IV – ANNEXES	IV
A – PRESENTATION CROISEE – SECTION DE FONCTIONNEMENT – PRESENTATION DETAILLEE	A2.938

FONCTION 8 – Transports

Article / compte nature (1)	Libellé	80 Services communs	81 Transports scolaires	82 Transports publics de voyageurs						
				820 Services communs	821 Transport sur route	822 Transport ferroviaire	823 Transport fluvial	824 Transport maritime	825 Transport aérien	828 Autres transports
DEPENSES		0,00	10 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
606	Achats non stockés de matières et fourni	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
615	Entretien et réparations	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
622	Rémunérations intermédiaires, honoraires	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
624	Transports biens, transports collectifs	0,00	10 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
RECETTES		0,00	300,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
703	Redevances utilisation du domaine	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
708	Autres produits	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
758	Produits divers de gestion courante	0,00	300,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

(1) Détailler les comptes à trois chiffres.

IV – ANNEXES	IV
A – PRESENTATION CROISEE – SECTION DE FONCTIONNEMENT – PRESENTATION DETAILLEE	A2.938

FONCTION 8 – Transports (suite 1)

Article / compte nature (1)	Libellé	83 Transports de marchandises						
		830 Services communs	831 Fret routier	832 Fret ferroviaire	833 Fret fluvial	834 Fret maritime	835 Fret aérien	
DEPENSES		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
606	Achats non stockés de matières et fourni	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
615	Entretien et réparations	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
622	Rémunérations intermédiaires, honoraires	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
624	Transports biens, transports collectifs	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
RECETTES		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
703	Redevances utilisation du domaine	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
708	Autres produits	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
758	Produits divers de gestion courante	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

(1) Détailler les comptes à trois chiffres.

IV – ANNEXES	IV
A – PRESENTATION CROISEE – SECTION DE FONCTIONNEMENT – PRESENTATION DETAILLEE	A2.938

FONCTION 8 – Transports (suite 2)

Article / compte nature (1)	Libellé	84 Voirie							
		841 Voirie nationale	842 Voirie régionale	843 Voirie départementale	844 Voirie métropolitaine	845 Voirie communale	846 Viabilité hivernale et aléas climatiques	847 Equipements de voirie	849 Sécurité routière
DEPENSES		0,00	0,00	0,00	0,00	110 510,01	0,00	0,00	0,00
606	Achats non stockés de matières et fourni	0,00	0,00	0,00	0,00	40 110,01	0,00	0,00	0,00
615	Entretien et réparations	0,00	0,00	0,00	0,00	60 900,00	0,00	0,00	0,00
622	Rémunérations intermédiaires, honoraires	0,00	0,00	0,00	0,00	9 500,00	0,00	0,00	0,00
624	Transports biens, transports collectifs	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
RECETTES		0,00	0,00	0,00	0,00	88 925,00	0,00	0,00	0,00
703	Redevances utilisation du domaine	0,00	0,00	0,00	0,00	72 000,00	0,00	0,00	0,00
708	Autres produits	0,00	0,00	0,00	0,00	6 500,00	0,00	0,00	0,00
758	Produits divers de gestion courante	0,00	0,00	0,00	0,00	10 425,00	0,00	0,00	0,00

(1) Détailler les comptes à trois chiffres.

IV – ANNEXES	IV
A – PRESENTATION CROISEE – SECTION DE FONCTIONNEMENT – PRESENTATION DETAILLEE	A2.938

FONCTION 8 – Transports (suite 3)

Article / compte nature (1)	Libellé	85 Infrastructures					86 Liaisons multimodales	87 Circulations douces	89 Sécurité	TOTAL DU CHAPITRE
		851 Gares, autres infrastructures routières	852 Gares et autres infrastructures ferrov.	853 Haltes, autres infrastructures fluviales	854 Ports, autres infrastructures portuaires	855 Aéroports et autres infrastructures				
DEPENSES		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	120 510,01
606	Achats non stockés de matières et fourni	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	40 110,01
615	Entretien et réparations	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	60 900,00
622	Rémunérations intermédiaires, honoraires	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	9 500,00
624	Transports biens, transports collectifs	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	10 000,00
RECETTES		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	89 225,00
703	Redevances utilisation du domaine	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	72 000,00
708	Autres produits	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	6 500,00
758	Produits divers de gestion courante	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	10 725,00

(1) Détailler les comptes à trois chiffres.

IV – ANNEXES

IV

ANNEXES PATRIMONIALES – ETAT DE LA DETTE – REPARTITION PAR NATURE DE DETTE

B1.2

B1.2 – REPARTITION PAR NATURE DE DETTE (hors 16449 et 166)

Nature (Pour chaque ligne, indiquer le numéro de contrat)	Emprunts et dettes à l'origine du contrat													
	Organisme prêteur ou chef de file	Date de signature	Date d'émission ou date de mobilisation (1)	Date du premier remboursement	Nominal (2)	Type de taux d'intérêt (3)	Index (4)	Taux initial		Devise	Périodicité des remboursements (6)	Profil d'amortissement (7)	Possibilité de remboursement anticipé O/N	Catégorie d'emprunt (8)
								Niveau de taux (5)	Taux actuariel					
163 Emprunts obligataires (Total)					0,00									
164 Emprunts auprès des établissements financiers (Total)					19 729 443,09									
1641 Emprunts en euros (total)					19 729 443,09									
00042711201 (00042711201)	Crédit Mutuel	27/12/2022	27/12/2022	28/02/2023	500 000,00	F	FIXE	2,900	2,945		T	P	N	A-1
10278 00160 000302349 04 (Y000)	Crédit Mutuel	17/10/2011	01/02/2012	30/04/2012	500 000,00	C	TAUX STRUCTURES LIVRETA	2,642	2,530		T	P	N	A-1
1236857 (Y1236857)	Caisse des Dépôts et Consignation	11/12/2012	16/01/2013	01/02/2014	777 778,00	V		3,250	2,031		A	C	N	A-1
427112 06 (2018001)	Crédit Mutuel	23/10/2018	27/12/2018	31/01/2019	400 000,00	F	FIXE	1,180	1,199		T	C	N	A-1
427112-003-03 (Y604002646)	Landesbank Saar	22/07/2014	31/07/2014	31/10/2014	2 663 620,00	V	EURIBOR03M	1,559	1,168		T	C	N	A-1
5012567401 (Y501256740)	DEXIA Crédit Local	11/03/1999	01/06/1999	01/06/2000	762 245,09	F	FIXE	4,850	4,875		A	X Libre	N	A-1
604002032 (Y604002032)	Landesbank Saar	13/09/2013	25/11/2013	25/02/2014	1 183 000,00	V	EURIBOR03M	2,117	1,785		T	C	N	A-1
7082486 (Y7082486)	Caisse d'Epargne	27/12/2007	18/04/2008	25/07/2008	203 000,00	F	FIXE	4,450	4,525		T	P	N	A-1
86451508859 (Y451508859)	Crédit Agricole	29/12/2009	24/04/2010	24/07/2010	1 667 000,00	V	EURIBOR03M	1,042	0,527		T	C	N	A-1
86473874195 (201901)	Crédit Agricole	19/12/2019	31/12/2019	31/03/2020	1 000 000,00	F	FIXE	0,640	0,648		T	P	N	A-1
9097934 (Y9097934)	Caisse d'Epargne	03/10/2012	05/03/2013	05/08/2013	2 714 800,00	F	FIXE	4,090	4,289		T	P	N	A-1
MIN255197EUR/270160/270141 (YM)	DEXIA Crédit Local	27/12/2007	31/07/2008	01/11/2008	1 208 000,00	F	FIXE	4,380	4,452		T	P	N	A-1
MON522340UR (YMON503028)	Caisse Française de Financement Local	10/04/2015	17/04/2015	01/08/2015	1 870 000,00	V	EURIBOR03M	1,034	1,318		T	P	N	A-1
MON533405EUR/001 (YMON263921)	La Banque Postale	19/12/2008	29/12/2008	01/04/2009	1 725 000,00	F	FIXE	4,420	4,560		T	C	N	A-1
Y000000001 (Y000000001)	Crédit Agricole	30/12/2010	31/05/2011	31/05/2012	1 555 000,00	V	EURIBOR03M	1,960	0,557		A	C	N	A-1
Y000000004 (Y000000004)	Crédit Agricole	30/12/2010	31/05/2011	31/05/2012	1 000 000,00	V	EURIBOR03M	1,960	0,557		A	C	N	A-1
1643 Emprunts en devises (total)					0,00									
16441 Emprunts assortis d'une option de tirage sur ligne de trésorerie (total)					0,00									
165 Dépôts et cautionnements reçus (Total)					0,00									

Nature (Pour chaque ligne, indiquer le numéro de contrat)	Emprunts et dettes à l'origine du contrat													
	Organisme prêteur ou chef de file	Date de signature	Date d'émission ou date de mobilisation (1)	Date du premier remboursement	Nominal (2)	Type de taux d'intérêt (3)	Index (4)	Taux initial		Devise	Périodicité des remboursements (6)	Profil d'amortissement (7)	Possibilité de remboursement anticipé O/N	Catégorie d'emprunt (8)
								Niveau de taux (5)	Taux actuariel					
167 Emprunts et dettes assortis de conditions particulières (Total)					0,00									
1671 Avances consolidées du Trésor (total)					0,00									
1672 Emprunts sur comptes spéciaux du Trésor (total)					0,00									
1675 Dettes pour METP et PPP (total)					0,00									
1676 Dettes envers locataires-acquéreurs (total)					0,00									
1678 Autres emprunts et dettes (total)					0,00									
168 Emprunts et dettes assimilés (Total)					0,00									
1681 Autres emprunts (total) (9)					0,00									
1682 Bons à moyen terme négociables (total)					0,00									
1687 Autres dettes (total)					0,00									
Total général					19 729 443,09									

(1) Si un emprunt donne lieu à plusieurs mobilisations, indiquer la date de la première mobilisation.

(2) Nominal : montant emprunté à l'origine.

(3) Type de taux d'intérêt : F : fixe ; V : variable simple ; C : complexe ; R : préfixé (c'est-à-dire un taux variable qui n'est pas seulement défini comme la simple addition d'un taux usuel de référence et d'une marge exprimée en point de pourcentage).

(4) Mentionner le ou les types d'index (ex : Euribor 3 mois).

(5) Indiquer le niveau de taux à l'origine du contrat.

(6) Indiquer la périodicité des remboursements : A : annuelle , B : bimestrielle, T : trimestrielle, X autre.

(7) Indiquer C pour amortissement constant, P pour amortissement progressif, F pour *in fine*, X pour autres à préciser.

(8) Catégorie d'emprunt à l'origine. Exemple A-1 (cf. la classification des emprunts suivant la typologie de la circulaire IOCB1015077C du 25 juin 2010 sur les produits financiers offerts aux collectivités territoriales).

(9) Y compris les avances remboursables consenties au titre de l'article 25 de la loi n°2020-935 du 30 juillet 2020 de finances rectificative pour 2020, portant attribution des avances remboursables sur les recettes fiscales prévues aux articles 1594 A et 1595 du code général des impôts

IV – ANNEXES	IV
ANNEXES PATRIMONIALES – ETAT DE LA DETTE – REPARTITION PAR NATURE DE DETTE	B1.2

B1.2 – REPARTITION PAR NATURE DE DETTE (hors 16449 et 166) (suite)

Nature (Pour chaque ligne, indiquer le numéro de contrat)	Couverture ? O/N (11)	Montant couvert	Catégorie d'emprunt après couverture éventuelle (12)	Capital restant dû au 01/01/N	Durée résiduelle (en années)	Emprunts et dettes au 01/01/N			Annuité de l'exercice			ICNE de l'exercice
						Type de taux (13)	Taux d'intérêt		Capital	Charges d'intérêt (16)	Intérêts perçus (le cas échéant) (17)	
							Index (14)	Niveau de taux d'intérêt à la date de vote du budget (15)				
163 Emprunts obligataires (Total)		0,00		0,00					0,00	0,00	0,00	0,00
164 Emprunts auprès des établissements financiers (Total)		0,00		8 203 293,69					1 210 527,06	246 092,20	0,00	48 211,00
1641 Emprunts en euros (total)		0,00		8 203 293,69					1 210 527,06	246 092,20	0,00	48 211,00
00042711201 (00042711201)	N	0,00	A-1	500 000,00	14,91	F	FIXE	2,900	27 018,17	13 085,69	0,00	1 205,84
10278 00160 000302349 04 (Y000	N	0,00	A-1	264 463,18	9,08	C	TAUX STRUCTURES	3,248	25 544,63	12 177,44	0,00	2 745,23
1236857 (Y1236857)	N	0,00	A-1	427 777,90	10,08	V	LIVRETA	2,000	38 888,90	8 555,56	0,00	14 234,40
427112 06 (2018001)	N	0,00	A-1	293 333,28	10,83	F	FIXE	1,180	26 666,68	3 343,33	0,00	530,15
427112-003-03 (Y604002646)	N	0,00	A-1	1 198 628,89	6,58	V	EURIBOR03M	2,955	177 574,68	47 227,10	0,00	9 455,08
5012567401 (Y501256740)	N	0,00	A-1	57 930,71	1,42	F	FIXE	4,850	30 489,80	2 809,64	0,00	778,16
604002032 (Y604002032)	N	0,00	A-1	473 199,88	5,91	V	EURIBOR03M	3,798	78 866,68	22 756,34	0,00	2 288,94
7082486 (Y7082486)	N	0,00	A-1	9 157,21	0,32	F	FIXE	4,450	9 157,21	153,45	0,00	0,00
86451508859 (Y451508859)	N	0,00	A-1	625 125,00	7,31	V	EURIBOR03M	1,861	83 350,00	7 481,56	0,00	90,34
86473874195 (201901)	N	0,00	A-1	807 599,37	12,00	F	FIXE	0,640	64 958,17	5 012,95	0,00	13,06
9097934 (Y9097934)	N	0,00	A-1	1 151 583,00	5,09	F	FIXE	4,232	198 825,10	44 493,20	0,00	6 035,77
MIN255197EUR/270160/270141 (YM	N	0,00	A-1	80 939,00	0,58	V	EURIBOR03M	1,701	80 939,00	923,50	0,00	0,00
MON522340UR (YMON503028)	N	0,00	A-1	1 020 056,27	7,33	V	EURIBOR03M	2,671	125 498,04	37 705,48	0,00	7 673,12
MON533405EUR/001 (YMON263921)	N	0,00	A-1	143 750,00	1,00	F	FIXE	4,420	115 000,00	4 507,63	0,00	324,75
Y000000001 (Y000000001)	N	0,00	A-1	699 750,00	8,42	V	EURIBOR03M	2,484	77 750,00	21 824,37	0,00	1 726,12
Y000000004 (Y000000004)	N	0,00	A-1	450 000,00	8,42	V	EURIBOR03M	2,484	50 000,00	14 034,96	0,00	1 110,04
1643 Emprunts en devises (total)		0,00		0,00					0,00	0,00	0,00	0,00
16441 Emprunts assortis d'une option de tirage sur ligne de trésorerie (total) (10)		0,00		0,00					0,00	0,00	0,00	0,00
165 Dépôts et cautionnements reçus (Total)		0,00		0,00					0,00	0,00	0,00	0,00
167 Emprunts et dettes assortis de conditions particulières (Total)		0,00		0,00					0,00	0,00	0,00	0,00

VILLE DE YUTZ - Budget Principal Ville Yutz - DM (projet de budget) - 2023

Accusé de réception en préfecture
057-215707571-20231213-DEL-2-131223-DE
Date de télétransmission : 18/12/2023
Date de réception préfecture : 18/12/2023

Nature (Pour chaque ligne, indiquer le numéro de contrat)	Emprunts et dettes au 01/01/N											
	Couverture ? O/N (11)	Montant couvert	Catégorie d'emprunt après couverture éventuelle (12)	Capital restant dû au 01/01/N	Durée résiduelle (en années)	Taux d'intérêt			Annuité de l'exercice			ICNE de l'exercice
						Type de taux (13)	Index (14)	Niveau de taux d'intérêt à la date de vote du budget (15)	Capital	Charges d'intérêt (16)	Intérêts perçus (le cas échéant) (17)	
1671 Avances consolidées du Trésor (total)		0,00		0,00					0,00	0,00	0,00	0,00
1672 Emprunts sur comptes spéciaux (total)		0,00		0,00					0,00	0,00	0,00	0,00
1675 Dettes pour METP et PPP (total)		0,00		0,00					0,00	0,00	0,00	0,00
1676 Dettes envers locataires-acquéreurs (total)		0,00		0,00					0,00	0,00	0,00	0,00
1678 Autres emprunts et dettes (total)		0,00		0,00					0,00	0,00	0,00	0,00
168 Emprunts et dettes assimilés (Total)		0,00		0,00					0,00	0,00	0,00	0,00
1681 Autres emprunts (total)		0,00		0,00					0,00	0,00	0,00	0,00
1682 Bons à moyen terme négociables (total)		0,00		0,00					0,00	0,00	0,00	0,00
1687 Autres dettes (total)		0,00		0,00					0,00	0,00	0,00	0,00
Total général		0,00		8 203 293,69					1 210 527,06	246 092,20	0,00	48 211,00

(10) S'agissant des emprunts assortis d'une ligne de trésorerie, il faut faire ressortir le remboursement du capital de la dette prévue pour l'exercice correspondant au véritable endettement.

(11) Si l'emprunt est soumis à couverture, il convient de compléter le tableau « détail des opérations de couverture ».

(12) Catégorie d'emprunt. Exemple A-1 (cf. la classification des emprunts suivant la typologie de la circulaire IOCB1015077C du 25 juin 2010 sur les produits financiers offerts aux collectivités territoriales).

(13) Type de taux d'intérêt après opérations de couverture : F : fixe ; V : variable simple ; C : complexe (c'est-à-dire un taux variable qui n'est pas seulement défini comme la simple addition d'un taux usuel de référence et d'une marge exprimée en point de pourcentage).

(14) Mentionner l'index en cours au 01/01/N après opérations de couverture.

(15) Taux après opérations de couverture éventuelles. Pour les emprunts à taux variable, indiquer le niveau à la date de vote du budget.

(16) Il s'agit des intérêts dus au titre du contrat initial et comptabilisés à l'article 66111 « Intérêts réglés à l'échéance » (intérêts décaissés) et intérêts éventuels dus au titre du contrat d'échange éventuel et comptabilisés à l'article 668.

(17) Indiquer les intérêts éventuellement reçus au titre du contrat d'échange éventuel et comptabilisés au 768.

IV – ANNEXES

IV

ANNEXES PATRIMONIALES – ETAT DE LA DETTE – TYPOLOGIE DE LA REPARTITION DE L'ENCOURS

B1.4

B1.4 – TYPOLOGIE DE LA REPARTITION DE L'ENCOURS (1)

Indices sous-jacents		(1) Indices zone euro	(2) Indices inflation française ou zone euro ou écart entre ces indices	(3) Ecart d'indices zone euro	(4) Indices hors zone euro et écarts d'indices dont l'un est un indice hors zone euro	(5) Ecart d'indices hors zone euro	(6) Autres indices
Structure							
(A) Taux fixe simple. Taux variable simple. Echange de taux fixe contre taux variable ou inversement. Echange de taux structuré contre taux variable ou taux fixe (sens unique). Taux variable simple plafonné (cap) ou encadré (tunnel)	Nombre de produits	16	0	0	0	0	
	% de l'encours	100,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
	Montant en euros	8 203 293,69	0,00	0,00	0,00	0,00	
(B) Barrière simple. Pas d'effet de levier	Nombre de produits	0	0	0	0	0	
	% de l'encours	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
	Montant en euros	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
(C) Option d'échange (swaption)	Nombre de produits	0	0	0	0	0	
	% de l'encours	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
	Montant en euros	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
(D) Multiplicateur jusqu'à 3 ; multiplicateur jusqu'à 5 capé	Nombre de produits	0	0	0	0	0	
	% de l'encours	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
	Montant en euros	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
(E) Multiplicateur jusqu'à 5	Nombre de produits	0	0	0	0	0	
	% de l'encours	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
	Montant en euros	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
(F) Autres types de structures	Nombre de produits						0
	% de l'encours						0,00
	Montant en euros						0,00

(1) Cette annexe retrace le stock de dette au 01/01/N après opérations de couverture éventuelles.

IV – ANNEXES	IV
ANNEXES PATRIMONIALES – METHODES UTILISEES POUR LES AMORTISSEMENTS	B2

METHODES UTILISEES POUR LES AMORTISSEMENTS

Procédure d'amortissement (linéaire, dégressif, variable)	CHOIX DE L'ASSEMBLEE	Délégation du
	Biens de faible valeur - Seuil unitaire en deçà duquel les immobilisations de peu de valeur s'amortissent sur un an : €	30-11-2022
	Catégories de biens amortis	Durée (en années)
L	Matériel de transport	10
L	Analyses et mesures	10
L	Ameublement	5
L	Logiciels	2
L	Matériel de monétique	5
L	Matériel audiovisuel	5
L	Matériel d'expo, d'affichage et signalét	10
L	Chauffage sanitaire	10
L	Entretien nettoyage	5
L	Suv.équip.versées inf.20 000 ?	1
L	Hébergement, hôtellerie	10
L	Restauration - Equipement cuisine	10
L	Installations de voirie	10
L	Matériel lié au stationnement	15
L	Plan local d'urbanisme sup.100 000 ?	10
L	Autre matériel et outillage Atelier	15
L	Autre matériel et outillage Garage	15
L	Agriculture et environnement	10
L	Gymnastique	15
L	Frais d'études	5
L	Frais d'insertion	5
L	Matériel de bureau	5
L	Subv.équip.versées inf.100 000 ?	5
L	Subv.équip.versées sup.100 000 ?	15
L	Matériel technique incendie et défense civile	10
L	Police	10
L	Equipement de puériculture	10
L	Matériel de voirie	15
L	Plan local d'urbanisme	5
L	Matériel roulant	15
L	Matériel de plein-air ou de gymnase	15

Procédure d'amortissement (linéaire, dégressif, variable)	CHOIX DE L'ASSEMBLEE		Délibération du
L	Matériel aérien	15	30/11/2022
L	Autres matériel sport, loisir, tourisme	15	30/11/2022
L	Restauration - Mobilier de restauration	15	30/11/2022
L	Mobilier	15	30/11/2022
L	Matériel informatique	3	30/11/2022
L	Plantations d'arbres et d'arbustes	20	30/11/2022
L	Matériel télésurveillance et téléalarme	10	30/11/2022
L	Reproduction, imprimerie	5	30/11/2022
L	Autres agencements et aménagements de te	30	30/11/2022
L	Matériel de téléphonie	2	30/11/2022
L	Musique, peinture et spectacle	10	30/11/2022
L	Bibliothèque, médiathèque, archives	10	30/11/2022
L	Mat. établis. sociaux & médico-sociaux	10	30/11/2022
L	Entretien ménager	10	30/11/2022
L	Eclairage public, électricité	10	30/11/2022
L	Sport nautique	15	30/11/2022

IV – ANNEXES	IV
ANNEXES PATRIMONIALES – ENGAGEMENTS HORS BILAN	B7.1

ETAT SYNTHETIQUE DES ENGAGEMENTS DONNES

Article		Dette en capital à l'origine	Dette en capital au 01/01/N	Annuité à verser au cours de l'exercice
8015	Emprunts garantis (1)	30 220 763,72	22 722 373,05	
8016	Contrats de crédit-bail (2)	0,00	0,00	0,00
8017	Subvention à verser en annuité (3)	0,00	0,00	0,00
8018	Autres engagements donnés			
	Marchés de partenariat (4)		0,00	0,00
	Au profit d'organismes publics (3)	0,00	0,00	0,00
	Au profit d'organismes privés (3)	0,00	0,00	0,00
	Dans le cadre d'une délégation de service public (3)	0,00	0,00	0,00
	Engagements liés à des opérations d'urbanisme et d'aménagement (3)	0,00	0,00	0,00

(1) A compléter depuis l'état des emprunts garantis.

(2) A compléter depuis l'état des contrats de crédit-bail.

(3) A compléter depuis l'état des autres engagements données.

(4) A compléter depuis l'état des marchés de partenariat.

IV – ANNEXES	IV
ANNEXES PATRIMONIALES	
LISTE DES ORGANISMES DANS LESQUELS LA COLLECTIVITE A PRIS UN ENGAGEMENT FINANCIER	B10

LISTE DES ORGANISMES DANS LESQUELS LA COLLECTIVITE A PRIS UN ENGAGEMENT FINANCIER

Les documents financiers et comptables de ces organismes sont mis à la disposition du public à (1).
Toute personne a le droit de demander communication à ses frais.

Nature de l'engagement (2)	Nom de l'organisme	Raison sociale de l'organisme	Nature juridique de l'organisme	Montant de l'engagement
Délégation de service public (3) (4)				
Détention d'une part du capital				
Garantie ou cautionnement d'un emprunt				
01/03/1987 - Prêt Solendi EHC n° 259056	3F GRAND EST			7 912,10
01/01/1989 - Acquisition - Amélioration de 10 logements au 153 rue Nationale à YUTZ	Logiest Société Anonyme d'HLM			485 508,85
01/07/2000 - Contrat ICF NE n° 874455	ICF NORD EST			1 645 625,25
01/11/2007 - Construction de 20 logements ZAC de l'Olympe 57970 YUTZ	3F GRAND EST			341 567,00
01/11/2007 - Construction de 20 logements ZAC de l'Olympe 57970 YUTZ	3F GRAND EST			1 548 911,00
01/02/2008 - Construction de 31 logements ZAC de la Brasserie 57970 YUTZ	BATIGERE SAREL			2 600 000,00
01/07/2008 - Regroupement - Réaménagement des prêts 0433315 et 0456479	3F GRAND EST			741 068,89
01/09/2009 - Construction de 9 logements Rue des Fleurs 57970 YUTZ	ICF NORD EST			700 000,00
01/05/2011 - Travaux de réhabilitation de 40 logements - 6 à 8 rue Nationale 57970 YUTZ	LOGIEST SAHLM			44 665,50
01/11/2012 - Construction de 30 logements ZAC de l'Olympe 57970 YUTZ	3F GRAND EST			538 113,93
01/11/2012 - Construction de 30 logements (part foncière) ZAC de l'Olympe 57970 YUTZ	3F GRAND EST			134 050,32
01/11/2012 - Construction de 5 logements ZAC Olympe II 57970 YUTZ	3F GRAND EST			78 078,84
01/11/2012 - Construction de 8 logements (part foncière) ZAC Olympe II 57970 YUTZ	3F GRAND EST			20 505,39
01/12/2012 - Acquisition - Amélioration de 30 logements Rue Jeanne d'Arc-Kleber 57970 YUTZ	NEOLIA LORRAINE			339 265,00
01/12/2012 - Acquisition - Amélioration de 30 logements (part foncière) Rue Jeanne d'Arc-Kleber 57970 YUTZ	NEOLIA LORRAINE			593 160,50
14/10/2013 - Acquisition en VEFA de 34 logements situés rue du 13 Novembre à YUTZ	VILOGIA			534 621,75
01/09/2014 - Acquisition Amélioration de 96 logements situés 1,3 et 5 rue Saint Pierre à YUTZ	BATIGERE SAREL			300 000,00
01/09/2014 - Acquisition Amélioration de 96 logements situés 1,3 et 5 rue Saint Pierre à YUTZ	BATIGERE SAREL			362 500,00
01/12/2014 - Contrat CDC n° 1277987	ICF NORD EST			25 249,30
01/01/2015 - Construction de 30 logements et 30 places/lits situés ZAC de la Tuilerie 57110 YUTZ	BATIGERE SAREL			169 525,00
01/01/2015 - Construction de 30 logements et 30 places/lits situés ZAC de la Tuilerie 57110 YUTZ	BATIGERE SAREL			117 625,00

Nature de l'engagement (2)	Nom de l'organisme	Raison sociale de l'organisme	Nature juridique de l'organisme	Montant de l'engagement
01/01/2015 - Construction de 20 logements et 20 places/lits situés ZAC de la Tuilerie 57110 YUTZ	BATIGERE SAREL			208 750,00
01/01/2015 - Construction de 20 logements et 20 places/lits situés ZAC de la Tuilerie 57110 YUTZ	BATIGERE SAREL			61 000,00
01/03/2015 - Contrat CDC n° 1278023	ICF NORD EST			293 633,54
01/04/2015 - Contrat CDC n° 1278013	ICF NORD EST			188 915,24
01/04/2015 - Contrat CDC n° 1278014	ICF NORD EST			240 802,46
01/04/2015 - Prêt Néolia Lorraine n° 5086045	NEOLIA LORRAINE			34 287,25
01/04/2015 - Prêt Néolia Lorraine n° 5086046	NEOLIA LORRAINE			120 110,00
01/04/2015 - Prêt Néolia Lorraine n° 5086047	NEOLIA LORRAINE			66 019,50
01/04/2015 - Prêt Néolia Lorraine n° 5086048	NEOLIA LORRAINE			18 551,00
01/04/2015 - Prêt Néolia Lorraine n° 5086049	NEOLIA LORRAINE			158 074,75
01/04/2015 - Prêt Néolia Lorraine n° 5086050	NEOLIA LORRAINE			45 603,00
01/07/2015 - Construction de 76 logements et 76 places/lits situés Rue Quartier Olympe 57110 YUTZ	CLINIQUE SAINTE-ELISABETH			406 498,47
01/09/2015 - Contrat CDC n°1278008	ICF NORD EST			78 069,74
01/04/2016 - Construction de 76 logements et 76 places/lits situés Rue Quartier Olympe 57110 YUTZ	CLINIQUE SAINTE-ELISABETH			2 762 416,03
01/08/2016 - Contrat CDC n° 5146799	BATIGERE SAREL			425 000,00
01/01/2017 - CN 20 LGTS YUTZ	NEOLIA LORRAINE			364 747,50
01/01/2017 - CN 20 LGTS YUTZ	NEOLIA LORRAINE			79 884,50
07/03/2017 - Acquisition en VEFA de 58 logements à Yutz	3F GRAND EST			499 354,50
07/03/2017 - Acquisition en VEFA de 58 logements à Yutz	3F GRAND EST			351 526,25
07/03/2017 - Acquisition en VEFA de 58 logements à Yutz	3F GRAND EST			308 938,25
07/03/2017 - Acquisition en VEFA de 58 logements à Yutz	3F GRAND EST			124 788,50
01/05/2017 - Opération VAFE 63 logements Yutz	LOGIEST SAHLM			272 892,75
01/05/2017 - Opération VAFE 63 logements Yutz	LOGIEST SAHLM			132 457,25
01/05/2017 - Opération VAFE 63 logements Yutz	LOGIEST SAHLM			326 141,25
01/05/2017 - Opération VAFE 63 logements Yutz	LOGIEST SAHLM			690 358,75
01/07/2017 - Acquisition en VEFA de 34 logements situés rue du 13 Novembre 57110 YUTZ	VILOGIA			283 529,50
01/07/2017 - Acquisition en VEFA de 34 logements situés Rue du 13 Novembre 57110 YUTZ	VILOGIA			201 198,00
01/07/2017 - Acquisition en VEFA de 34 logements situés Rue du 13 Novembre 57110 YUTZ	VILOGIA			107 418,50
01/07/2018 - Refinancement du prêt n° 0223628	LOGIEST SAHLM			130 411,63
01/07/2018 - Refinancement du prêt n° 0273373	LOGIEST SAHLM			57 886,35
01/07/2018 - Refinancement du prêt n° 0274904	LOGIEST SAHLM			632 029,07
01/07/2018 - Refinancement du prêt n° 1307443	LOGIEST SAHLM			44 584,49
01/10/2018 - VILOGIA SOCIETE ANONYME D'HLM	VILOGIA			84 018,25
01/10/2018 - VILOGIA SOCIETE ANONYME D'HLM	VILOGIA			86 654,50
01/10/2018 - VILOGIA SOCIETE ANONYME D'HLM	VILOGIA			139 641,75
08/10/2018 - Acquisition de 25 logements situés 40 avenue des Nations 57110 YUTZ	VILOGIA			50 034,25
08/10/2018 - Acquisition de 25 logements situés 40 avenue des Nations 57110 YUTZ	VILOGIA			150 454,00
08/10/2018 - Acquisition de 25 logements situés 40 avenue des Nations 57110 YUTZ	VILOGIA			209 743,00
08/10/2018 - Acquisition de 25 logements situés 40 avenue des Nations 57110 YUTZ	VILOGIA			630 701,75

Nature de l'engagement (2)	Nom de l'organisme	Raison sociale de l'organisme	Nature juridique de l'organisme	Montant de l'engagement
07/02/2019 - VILOGIA SOCIETE ANONYME D'HLM	VILOGIA			287 147,75
07/02/2019 - VILOGIA SOCIETE ANONYME D'HLM	VILOGIA			275 335,50
07/02/2019 - VILOGIA SOCIETE ANONYME D'HLM	VILOGIA			720 918,00
07/02/2019 - VILOGIA SOCIETE ANONYME D'HLM	VILOGIA			117 814,75
18/07/2019 - SOCIETE DE DEVELOPPEMENT ET D'AMENAGEMENT DE LA MOSELLE	SOCIETE DE DEVELOPPEMENT ET D'AMENAGEMENT DE LA MOSELLE			800 000,00
30/09/2019 - Acquisition en VEFA de 24 logements rue de Bordeaux	3F GRAND EST			196 602,90
30/09/2019 - Acquisition en VEFA de 24 logements rue de Bordeaux	3F GRAND EST			119 097,17
30/09/2019 - Acquisition en VEFA de 24 logements rue de Bordeaux	3F GRAND EST			110 540,67
30/09/2019 - Acquisition en VEFA de 24 logements rue de Bordeaux	3F GRAND EST			66 962,59
30/09/2019 - Acquisition en VEFA de 24 logements rue de Bordeaux	3F GRAND EST			30 000,00
16/12/2019 - ZAC DE LA TUILERIE	Sodevam			1 200 000,00
17/07/2020 - Construction en VEFA de 6 logements "La Tuilerie"	VILOGIA			259 911,50
23/02/2021 - Contrat CDC n°5421552	BATIGERE SAREL			61 500,00
10/03/2021 - Opération 5007-YUTZ Cité de Basse	Logiest Société Anonyme d'HLM			63 721,25
10/03/2021 - Opération 5007-YUTZ Cité de Basse	Logiest Société Anonyme d'HLM			274 720,50
10/03/2021 - Opération 5007-YUTZ Cité de Basse	Logiest Société Anonyme d'HLM			103 053,25
10/03/2021 - Opération 5007-YUTZ Cité de Basse	Logiest Société Anonyme d'HLM			84 643,75
10/03/2021 - Opération 5007-YUTZ Cité de Basse	Logiest Société Anonyme d'HLM			68 529,50
10/03/2021 - Opération 5007-YUTZ Cité de Basse	Logiest Société Anonyme d'HLM			388 524,75
10/03/2021 - Opération 5007-YUTZ Cité de Basse	Logiest Société Anonyme d'HLM			139 861,00
10/03/2021 - Opération 5007-YUTZ Cité de Basse	Logiest Société Anonyme d'HLM			157 500,00
10/04/2021 - Opération 17 lgts rue du 13 Novembre	BATIGERE SAREL			26 000,00
10/04/2021 - Opération 17 lgts rue du 13 Novembre	BATIGERE SAREL			32 500,00
10/04/2021 - Opération 17 lgts rue du 13 Novembre	BATIGERE SAREL			71 750,00
10/04/2021 - Opération 17 lgts rue du 13 Novembre	BATIGERE SAREL			61 500,00
10/04/2021 - Opération 17 lgts rue du 13 Novembre	BATIGERE SAREL			63 750,00
10/04/2021 - Opération 17 lgts rue du 13 Novembre	BATIGERE SAREL			21 250,00
16/06/2021 - Opération 48 logements rue de l'Europe	ICF NORD EST			505 012,50
29/06/2022 - 14 lgts Rue Kleber Yutz	LOGIEST SAHLM			151 599,25
29/06/2022 - 14 lgts Rue Kleber Yutz	LOGIEST SAHLM			53 604,75
29/06/2022 - 14 lgts Rue Kleber Yutz	LOGIEST SAHLM			70 770,50
29/06/2022 - 14 lgts Rue Kleber Yutz	LOGIEST SAHLM			28 147,00
29/06/2022 - 14 lgts Rue Kleber Yutz	LOGIEST SAHLM			52 500,00
29/06/2022 - 24 lgts Rue Pasteur Yutz	LOGIEST SAHLM			239 269,50
29/06/2022 - 24 lgts Rue Pasteur Yutz	LOGIEST SAHLM			167 397,25
29/06/2022 - 24 lgts Rue Pasteur Yutz	LOGIEST SAHLM			99 545,25
29/06/2022 - 24 lgts Rue Pasteur Yutz	LOGIEST SAHLM			89 700,00
29/06/2022 - 24 lgts Rue Pasteur Yutz	LOGIEST SAHLM			90 000,00
28/09/2022 - Opération Cité des Ateliers	ICF NORD EST			536 503,75
Subventions supérieures à 75 000 € ou représentant plus de 50 % du produit figurant au compte de résultat de l'organisme				
Autres				

(1) Hôtel de la collectivité et autres lieux publics désignés par la collectivité.

(2) Indiquer la date de la décision (délibérations, contrats ou décisions de l'exécutif).

(3) Préciser la nature de la délégation (concession, affermage, régie intéressée...).

(4) Les délégations pour lesquels un engagement hors bilan est constaté font l'objet d'une reprise dans l'état relatif aux autres engagements donnés.

IV – ANNEXES	IV
ANNEXES PATRIMONIALES – LISTE DES ETABLISSEMENTS PUBLICS CREEES	B11.2

LISTE DES ETABLISSEMENTS PUBLICS CREEES

Catégorie d'établissement (1)	Intitulé / objet de l'établissement	Date de création	Date de délibération	Nature de l'activité (SPIC/SPA)	TVA (oui / non)
CCAS	Centre Communale d'Action Sociale				non

(1) Il s'agit de recenser les établissements publics créés par la collectivité pour l'exploitation directe d'un service public relevant de sa compétence.

Pour rappel, la collectivité a l'obligation de constituer une régie si le service concerné est de nature industrielle et commerciale (cf. article L. 1412-1 du CGCT) ou la faculté de constituer une régie si le service concerné est de nature administrative et n'est pas de ceux qui, par leur nature ou par la loi, ne peuvent être assurés que par la collectivité elle-même (cf. article L. 1412-2 du CGCT).

Les régies ainsi créées peuvent, au choix de la collectivité, être dotées :

- soit de la personnalité morale et de l'autonomie financière ;
- soit de la seule autonomie financière.

Cependant, il convient de préciser que seules les régies dotées de la personnalité morale et de l'autonomie financière sont dénommées établissement public et doivent être recensées dans cet état.

IV – ANNEXES	IV
ANNEXES BUDGETAIRES EQUILIBRE BUDGETAIRE – DEPENSES	C1.1

DEPENSES A COUVRIR PAR DES RESSOURCES PROPRES

Art. (1)	Libellé (1)	Budget de l'exercice (hors RAR) (BP + BS + DM)	Propositions nouvelles	Vote (2)
DEPENSES TOTALES A COUVRIR PAR DES RESSOURCES PROPRES = A + B		I 1 671 690,64	0,00	II 0,00
16 Emprunts et dettes assimilées (A)		1 665 926,00	0,00	0,00
1631	Emprunts obligataires	0,00	0,00	0,00
1641	Emprunts en euros	1 250 000,00	0,00	0,00
1643	Emprunts en devises	0,00	0,00	0,00
16441	Opérations afférentes à l'emprunt	0,00	0,00	0,00
1671	Avances consolidées du Trésor	0,00	0,00	0,00
1672	Emprunts sur comptes spéciaux du Trésor	0,00	0,00	0,00
1678	Autres emprunts et dettes	0,00	0,00	0,00
1681	Autres emprunts	0,00	0,00	0,00
1682	Bons à moyen terme négociables	0,00	0,00	0,00
1687	Autres dettes	415 926,00	0,00	0,00
Dépenses et transferts à déduire des ressources propres (B)		5 764,64	0,00	0,00
10...	Reprise de dotations, fonds divers et réserves			
10...	Reversement de dotations, fonds divers et réserves			
10226	Taxe d'aménagement	1 000,00	0,00	0,00
1068	Excédents de fonctionnement capitalisés	0,00	0,00	0,00
139	Subv. invest. transférées cpte résultat	4 764,64	0,00	0,00

	Op. de l'exercice III = I + II	Restes à réaliser en dépenses de l'exercice précédent (3)	Solde d'exécution D001 (3)	TOTAL IV
Dépenses à couvrir par des ressources propres	1 671 690,64	0,00	896 405,40	2 568 096,04

(1) Détailler les chapitres budgétaires par article conformément au plan de comptes.

(2) Crédits de l'exercice votés lors de la séance.

(3) Inscrire uniquement si le compte administratif est voté ou en cas de reprise anticipée des résultats de l'exercice précédent.

IV – ANNEXES	IV
ANNEXES BUDGETAIRES EQUILIBRE BUDGETAIRE – RECETTES	C1.2

RESSOURCES PROPRES

Art. (1)	Libellé (1)	Budget de l'exercice (hors RAR) (BP + BS + DM)	Propositions nouvelles	Vote (2)
RECETTES (RESSOURCES PROPRES) = a + b		V 5 267 663,06	2 500,00	VI 0,00
Ressources propres externes de l'année (a)		530 603,06	0,00	0,00
10221	TLE	0,00	0,00	0,00
10222	FCTVA	440 603,06	0,00	0,00
10226	Taxe d'aménagement (3)	90 000,00	0,00	0,00
10228	Autres fonds d'investissement	0,00	0,00	0,00
13146	Attributions compensation investissement	0,00	0,00	0,00
13156	Attributions compensation investissement	0,00	0,00	0,00
13246	Attributions compensation investissement	0,00	0,00	0,00
13256	Attributions compensation investissement	0,00	0,00	0,00
138	Autres subventions invest. non transf.	0,00	0,00	0,00
26...	Participations et créances rattachées			
27...	Autres immobilisations financières			
Ressources propres internes de l'année (b) (4)		4 737 060,00	2 500,00	0,00
15...	<i>Provisions pour risques et charges</i>			
15112	<i>Provisions pour litiges et contentieux</i>	0,00	0,00	0,00
169	<i>Primes de remboursement des obligations</i>	0,00	0,00	0,00
26...	<i>Participations et créances rattachées</i>			
27...	<i>Autres immobilisations financières</i>			
28...	<i>Amortissement des immobilisations</i>			
2802	<i>Frais liés à la réalisation de document</i>	1 500 000,00	0,00	0,00
28031	<i>Frais d'études</i>	0,00	0,00	0,00
28033	<i>Frais d'insertion</i>	0,00	0,00	0,00
2804112	<i>Subv. Etat : Bâtiments, installations</i>	0,00	0,00	0,00
28041411	<i>Subv.Cne GFP : Bien mobilier, matériel</i>	0,00	0,00	0,00
28041582	<i>Autres grpts - Bâtiments et installat°</i>	0,00	0,00	0,00
2804411	<i>Sub nat org pub - Biens mob, mat, études</i>	0,00	0,00	0,00
2804412	<i>Sub nat org pub - Bât. et installations</i>	0,00	0,00	0,00
2805	<i>Licences, logiciels, droits similaires</i>	0,00	0,00	0,00
28121	<i>Plantations d'arbres et d'arbustes</i>	0,00	0,00	0,00
28128	<i>Autres aménagements de terrains</i>	0,00	0,00	0,00
28152	<i>Installations de voirie</i>	0,00	0,00	0,00
281534	<i>Réseaux d'électrification</i>	0,00	0,00	0,00
281538	<i>Autres réseaux</i>	0,00	0,00	0,00
281568	<i>Autre matériel, outillage incendie</i>	0,00	0,00	0,00
2815731	<i>Matériel roulant</i>	0,00	0,00	0,00
2815738	<i>Autre matériel et outillage de voirie</i>	0,00	0,00	0,00
28158	<i>Autres inst.,matériel,outil. techniques</i>	0,00	0,00	0,00
2817534	<i>Réseaux d'électrification (mise à dispo)</i>	0,00	0,00	0,00
281828	<i>Autres matériels de transport</i>	0,00	0,00	0,00
281831	<i>Matériel informatique scolaire</i>	0,00	0,00	0,00
281838	<i>Autre matériel informatique</i>	0,00	0,00	0,00
281841	<i>Matériel de bureau et mobilier scolaire</i>	0,00	0,00	0,00
281848	<i>Autres matériels de bureau et mobiliers</i>	0,00	0,00	0,00
28185	<i>Matériel de téléphonie</i>	0,00	0,00	0,00
28188	<i>Autres immo. corporelles</i>	0,00	0,00	0,00
29...	<i>Dépréciations des immobilisations</i>			
31...	<i>Matières premières (et fournitures) (5)</i>			
33...	<i>En-cours de production de biens (5)</i>			
35...	<i>Stocks de produits (5)</i>			
39...	<i>Dépréciation des stocks et en-cours</i>			
481...	<i>Charges à rép. sur plusieurs exercices</i>			
49...	<i>Dépréciation des comptes de tiers</i>			

Art. (1)	Libellé (1)	Budget de l'exercice (hors RAR) (BP + BS + DM)	Propositions nouvelles	Vote (2)
4962	Dépréciation comptes de débiteurs divers	10 000,00	0,00	0,00
59...	Dépréciation des comptes financiers			
024	Produits des cessions d'immobilisations	0,00	2 500,00	0,00
021	Virement de la section de fonctionnement	3 227 060,00	0,00	0,00

	Opérations de l'exercice VII = V + VI	Restes à réaliser en recettes de l'exercice précédent (6)	Solde d'exécution R001 (6)	Affectation R1068 (6)	TOTAL VIII
Total ressources propres disponibles	5 270 163,06	0,00	0,00	2 203 895,94	7 474 059,00

	Montant
Dépenses à couvrir par des ressources propres	IV 2 568 096,04
Ressources propres disponibles	VIII 7 474 059,00
Solde	IX = VIII – IV (7) 4 905 962,96

(1) Les comptes 15, 169, 26, 27, 28, 29, 39, 481, 49 et 59 sont à détailler conformément au plan de comptes.

(2) Crédits de l'exercice votés lors de la séance.

(3) Le compte 10226 peut être utilisé uniquement par les communes et les établissements publics à fiscalité propre.

(4) Les comptes 15, 29, 39, 49 et 59 sont présentés uniquement si la collectivité ou l'établissement applique le régime des provisions budgétaires.

(5) Les comptes 31, 33 et 35 ne peuvent être utilisés que pour les budgets utilisant la comptabilité de stock. Par conséquent, seuls les budgets retraçant les dépenses et les recettes d'un lotissement ou d'une ZAC peuvent utiliser les comptes susmentionnés.

(6) Inscrire uniquement si le compte administratif est voté ou en cas de reprise anticipée des résultats de l'exercice précédent.

(7) Indiquer le signe algébrique.

IV – ANNEXES	IV
AUTRES ELEMENTS D'INFORMATION – LISTE DES SERVICES ASSUJETTIS A LA TVA ET NON ERIGES EN BUDGET ANNEXE	D1

LISTE DES SERVICES ASSUJETTIS A LA TVA ET NON ERIGES EN BUDGET ANNEXE

Catégorie de services	Intitulé / objet du service	Date de création	Date de délibération	Nature de l'activité (SPIC/SPA)
Salle de spectacle	amphY			
Parking	Aragon			

V – ARRETE ET SIGNATURES	V
ARRETE ET SIGNATURES	A

Nombre de membres en exercice : 0

Nombre de membres présents : 0

Nombre de suffrages exprimés : 0

VOTES :

Pour : 0

Contre : 0

Abstentions : 0

Date de convocation :


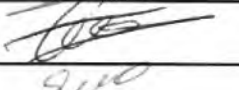
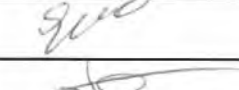

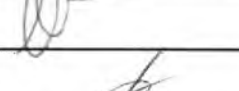


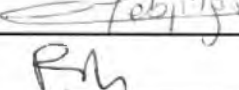
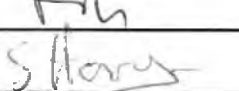
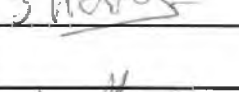


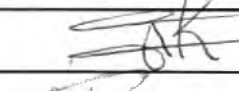


Présenté par (1),

A , le


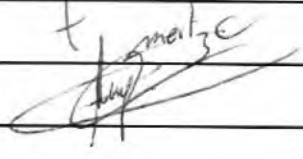


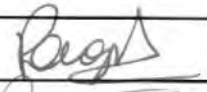



Délibéré par l'assemblée (2), réunie en session

A , le

Les membres de l'assemblée délibérante (2),(3).

BOUMAAZA Chara-Zette	
BRACH Francis	
DRIL Rachida	
EMO Sabrina	
EMO Sylvie	
FARLOT Fabienne	
FRISCH Christelle	
GRUNEWALD Pierre	
GUERDER Bénédicte	
HEBTING Isabelle	
HENRIOT Pierre	
HENRY Sylvie	
HOUVER Yolande	
JALLADEAU David	
KADDAR Hayet-Seghira	
KINTZINGER Raphaël	
KLAM Agathe	
LANDRAGIN Pascal	
MAISACK Jérôme	
MANSOURI Nabil	

V – ARRETE ET SIGNATURES	V
ARRETE ET SIGNATURES	A

MATMOUR Kheira	
MAURICE Christophe	
MELEO Guy	
MERTZ Christian	
MEYER Charles	
PERELY Lucie	
PERRIN Olivier	
PEXOTO Aurore	
POJER Mattéo	
POUGET Clémence	
POULAIN Lauren	
SCHULTZ Laurent	
VITTOZZI Sophie	

Certifié exécutoire par (1), compte tenu de la transmission en préfecture, le . et de la publication le

A . le

(1) Indiquer « la présidente » ou « le président ».

(2) Indiquer la nature de l'assemblée délibérante . du conseil régional de . de la Collectivité territoriale unique de . de la métropole de . du Conseil syndical de .

(3) L'ajout des signataires est désormais facultatif.

Étaient présents :

Mesdames, Messieurs Clémence POUGET, Pierre GRUNEWALD, Aurore PEXOTO, Laurent SCHULTZ, Christelle FRISCH, Guy MÉLÉO, Olivier PERRIN, Lauren POULAIN, Charles MEYER, Christian MERTZ, Sylvie EMO, Isabelle HEBTING, Raphaël KINTZINGER, Sophie VITTOZZI, Christophe MAURICE, Fabienne FARLOT, Sabrina EMO, David JALLADEAU, Agathe KLAM, Rachida DRIL, Sylvie HENRY, Hayet KADDAR, Pierre HENRIOT, Pascal LANDRAGIN, Bénédicte GUERDER.

Ont donné procuration :

Monsieur Jérôme MAISACK a donné procuration à Madame Clémence POUGET,
Monsieur Francis BRACH a donné procuration à Monsieur Pierre GRUNEWALD,
Monsieur Nabil MANSOURI a donné procuration à Monsieur Olivier PERRIN,
Madame Chara-Zette BOUMAAZA a donné procuration à Madame Aurore PEXOTO,
Madame Kheira MATMOUR a donné procuration à Madame Lauren POULAIN,
Monsieur Mattéo POJER a donné procuration à Monsieur Laurent SCHULTZ,
Madame Lucie PERELY a donné procuration à Monsieur Guy MÉLÉO,
Madame Yolande HOVER a donné procuration à Monsieur Pierre HENRIOT.

Point n° 3 : RÉGIME INDEMNITAIRE TENANT COMPTE DES FONCTIONS, DES SUJÉTIONS, DE L'EXPERTISE ET DE L'ENGAGEMENT PROFESSIONNEL – INSTAURATION DU COMPLÉMENT INDEMNITAIRE ANNUEL

Madame Aurore PEXOTO, Adjointe au Maire, rapporteure, expose que le Régime Indemnitaire tenant compte des Fonctions, des Sujétions, de l'Expertise et de l'Engagement Professionnel (R.I.F.S.E.E.P.), créé par le décret n° 2014-513 du 20 mai 2014, est l'outil indemnitaire de référence dans la Fonction Publique Territoriale (F.P.T.) par analogie à la Fonction Publique de l'État (F.P.E.).

Par délibération en date des 25 juin 2018, 17 décembre 2018 et 30 septembre 2020, le Conseil municipal a instauré le Régime Indemnitaire tenant compte des Fonctions, des Sujétions, de l'Expertise et de l'Engagement Professionnel (R.I.F.S.E.E.P.), ainsi que ses modalités d'attribution et tout particulièrement sa part fixe dénommée Indemnité de Fonction, de Sujétion et d'Expertise (I.F.S.E.).

Cette I.F.S.E. est attribuée aux agents, selon leurs cadres d'emplois et selon les groupes de fonctions définis dans la délibération du 25 juin 2018 précitée.

Suite à la volonté municipale inscrite dans les Lignes Directrices de Gestion 2020 – 2026 (L.D.G.), une réflexion s'est déroulée cette année pour instaurer la partie variable appelée Complément Indemnitaire Annuel (C.I.A.) de ce régime indemnitaire.

- **Indemnité de Fonction, de Sujétion et d'Expertise (part fixe)**

L'I.F.S.E. est attribuée selon la répartition dans des groupes de fonctions, déterminés à partir de critères professionnels tenant compte :

- des fonctions d'encadrement, de coordination, de pilotage.

Ces critères sont cotés en rapport aux niveaux hiérarchiques, d'encadrement, de complexité, de responsabilité et de conduite de projet liés aux exigences du poste.

- de la technicité, de l'expertise ou de la qualification nécessaire à l'exercice des fonctions.

Ces critères sont cotés en rapport aux niveaux d'expertise, de technicité et de qualifications et certifications professionnelles aux exigences du poste.

- des sujétions particulières ou du degré d'exposition du poste au regard de son environnement professionnel.

Ces critères sont cotés en rapport au niveau d'exposition particulière aux accidents de travail, à la pénibilité physique et de responsabilités et contraintes particulières.

Tous les postes de travail sont répartis en groupes de fonctions suivant le niveau de responsabilité et d'expertise requis et les sujétions auxquelles les agents les occupant peuvent être exposés.

La répartition des postes au sein des différents groupes de fonctions se fait, pour l'ensemble des cadres d'emplois concernés par la délibération, au regard des critères joints en annexe.

Pour la ville de Yutz, l'ensemble des postes de travail seront répartis en neuf groupes de fonctions, le groupe 1 étant réservé règlementairement aux postes les plus exigeants.

Groupes de fonction	Type de fonction / postes (liste des fonctions non exhaustives)
G1	> DGS, DGA
G2	> Directeur avec sujétions particulières
G3	> Directeur sans sujétions particulières
G4	> Juriste > Chef de service > Chargé de mission
G5	> Régisseur de spectacle > Postes à fonction particulière (intérim d'un directeur) > Contremaîtres - Chef d'équipes – Responsable de maîtrise > Chef d'équipe avec technicité et/ou expertise élevée(s)
G6	> Chargé de gestion administrative avec technicité et/ou expertise élevée(s) > Directeur de site > Chef de projet culturel > Chef d'équipe > Travailleur social
G7	> Assistant de direction > animateur jeunesse > Chargé de gestion technique > Chargé de gestion administrative avec technicité et/ou expertise relative(s) > Agent d'intervention technique avec sujétions particulières relative(s) > Chargé d'accueil social > Agent d'intervention TIC

G8	<ul style="list-style-type: none"> > animateur > ATSEM > ASVP > Chargé de gestion administrative avec sujétions et/ou technicité et/ou expertise restreinte(s) > Agent d'intervention technique avec sujétions restreintes
G9	> Chargé de gestion administrative sans sujétions particulières

- **Complément Indemnitaire Annuel (part variable)**

Le C.I.A. tiendra compte des éléments suivants appréciés dans le cadre de la procédure d'évaluation professionnelle :

- la manière de servir et l'engagement professionnel.

Pour les agents non-manager, celle-ci sera évaluée selon les dix (10) critères relatif à l'efficacité et la fiabilité, l'adaptabilité, la polyvalence, l'autonomie, la prise d'initiative, la réactivité, la disponibilité, l'implication et l'engagement, le relationnel, le travail d'équipe.

Pour les agents manager trois (3) critères supplémentaires seront appréciés pour tenir compte du niveau d'accompagnement individuel et collectif de leurs équipes, de leur capacité à superviser et contrôler et des capacités d'arbitrage et de décision.

Ce critère sera apprécié pour 70,00 % de l'évaluation globale du C.I.A..

- L'atteinte des objectifs.

Ce critère sera apprécié pour 30,00 % de l'évaluation globale du C.I.A..

Considérant qu'il appartient au Conseil municipal de fixer la nature, les plafonds et les conditions d'attribution des indemnités, il est proposé de fixer les montants maximaux pour les cadres d'emplois selon les tableaux ci-dessous.

✓ **Cadres d'emplois de catégories A**

Attaché Ingénieur	I.F.S.E.	C.I.A.
Groupes de fonctions	Montants annuels maximum	
G1	36 000 €	800 € à 1 000 €*
G2	20 100 €	
G3	18 900 €	
G4	17 700 €	

*800 € pour un agent non-manager et 1 000 € pour un agent manager-évaluateur

Conseiller socio-éducatif Conseiller des A.P.S.	I.F.S.E.	C.I.A.
Groupes de fonctions	Montants annuels maximum	
G1	25 500 €	800 € à 1 000 €*
G2	20 100 €	
G3	18 900 €	
G4	17 700 €	

*800 € pour un agent non-manager et 1 000 € pour un agent manager-évaluateur

Assistant socio-éducatif	I.F.S.E.	C.I.A.
Groupes de fonctions	Montants annuels maximum	
G1	19 200 €	800 € à 1 000 €*
G2	14 400 €	
G3	12 000 €	
G4	10 800 €	
G5	9 600 €	
G6	8 400 €	
G7	7 200 €	

*800 € pour un agent non-manager et 1 000 € pour un agent manager-évaluateur

✓ **Cadres d'emplois de catégories B**

Rédacteur Technicien Animateur Éducateur des A.P.S. Assistant de conservation	I.F.S.E.	C.I.A.
Groupes de fonctions	Montants annuels maximum	
G2	14 400 €	800 € à 1 000 €*
G3	12 000 €	
G4	10 800 €	
G5	9 600 €	
G6	8 400 €	
G7	7 200 €	
G8	6 000 €	

*800 € pour un agent non-manager et 1 000 € pour un agent manager-évaluateur

✓ **Cadres d'emplois de catégories C**

Adjoint administratif Agent social ATSEM Opérateur des APS Adjoint d'animation Adjoint technique Agent de maîtrise Adjoint du patrimoine	I.F.S.E.	C.I.A.
Groupes de fonctions	Montants annuels maximum	
G2	11 340 €	800 € à 1 000 €*
G3	11 040 €	
G4	10 800 €	
G5	9 600 €	
G6	8 400 €	
G7	7 200 €	
G8	6 000 €	
G9	4 800 €	

*800 € pour un agent non-manager et 1 000 € pour un agent manager-évaluateur

Pour l'ensemble des cadres d'emplois précités, les agents assurant des fonctions de régisseurs principaux percevront, pour l'exercice de ces fonctions, une part supplémentaire d'I.F.S.E., dans la limite du maximum annuel fixé selon les montants suivants :

Régies de recettes, d'avances ou de dépenses d'un montant moyen mensuel de recettes, d'avances ou de dépenses :	Montant attribué
inférieur ou égal à 3 000 €	110 €
de 3001 € à 4 600 €	120 €
de 4 601 à 7 600 €	140 €
de 7 601 € à 12 200 €	160 €
de 12 201 € à 18 000 €	200 €
de 18 001 € à 38 000 €	320 €
de 38 001 € à 53 000 €	410 €
de 53 001 € à 76 000 €	550 €

- **Modulations individuelles et conditions de versement**

Tant pour l'I.F.S.E. que pour le C.I.A., les montants plafonds de chaque groupe sont établis pour des agents exerçant à temps complet. Ils sont calculés au prorata de la durée effective du travail pour les agents exerçant à temps partiel ou occupés sur un emploi à temps non complet.

- ***Indemnité de Fonction, de Sujétion et d'Expertise (part fixe)***

L'I.F.S.E. sera versée de façon mensuelle par douzième.

Le montant individuel attribué est librement défini par le Maire, par voie d'arrêté, dans la limite des montants maximaux prévus par la présente délibération.

Ce montant est réexaminé en cas de changement de poste, si ce dernier appartient à un groupe de fonction différent et au plus tard tous les quatre ans comme prévu par le décret.

L'I.F.S.E. sera maintenue durant les congés annuels et exceptionnels, les congés de maternité, paternité et adoption, les congés pour invalidité temporaire imputable au service (accident de travail, de trajet ou maladie professionnelle), les congés pour hospitalisation ou convalescence, lorsque l'arrêt est prescrit par un chirurgien, un praticien hospitalier ou par le médecin traitant, dès lors que celui-ci stipule sur l'arrêt qu'il fait suite à l'hospitalisation, les congés pour maladie ordinaire dont l'origine provient d'une Affection de Longue Durée au sens du code de la Sécurité Sociale. En cas de maladie ordinaire, le régime indemnitaire sera minoré de 1/30^{ème} de son montant mensuel par jour d'absence, au-delà du 10^{ème} jour, sur l'année civile.

Conformément au principe de parité avec la Fonction Publique d'État et les évolutions jurisprudentielles récentes (*CE du 22 novembre 2021, n° 448779 ou encore CAA de Nantes, 12 avril 2022, req. n° 21NT02956.*), lors de congés de longue maladie, de grave maladie ou de longue durée, le régime indemnitaire cessera d'être versé.

Les agents exerçant leurs fonctions à temps partiel thérapeutique percevront le régime indemnitaire au prorata de la durée effective des services.

Dans le cadre de la mise en œuvre de la période préparatoire au reclassement prévue à l'article L. 826-2 du Code Général de la Fonction Publique (C.G.F.P.), la prime ne sera pas versée.

En application de l'article 88 de la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984, les agents en place verront le montant mensuel perçu au titre du précédent régime indemnitaire maintenu, dès lors que le nouveau montant d'I.F.S.E. calculé selon les modalités exposées ci-après, lui serait inférieur.

Les agents continueront à bénéficier du maintien des avantages acquis au titre de la prime de fin d'année, conformément aux dispositions de l'article 111 de la loi n° 84-53 précitée.

➤ **Complément Indemnitaire Annuel (part variable)**

Le C.I.A. est versé annuellement non reconductible automatiquement d'une année sur l'autre. Il est versé au plus tard au mois avril de l'année n+1 au regard de l'évaluation spécifique intégrée au compte-rendu de l'entretien professionnel.

Il sera modulé de la façon suivante :

- ✓ pour tout résultat d'évaluation inférieur ou égal à 65,00 %

Il ne sera prévu aucun versement.

- ✓ Pour tout résultat d'évaluation supérieur à 65,00 % et inférieur ou égal à 80,00 %

L'agent percevra la moitié du montant annuel maximal exposé dans le tableau ci-dessus.

- ✓ pour tout résultat d'évaluation supérieur à 80,00 %

L'agent percevra le montant annuel maximal exposé dans le tableau ci-dessus.

Le C.I.A. obtenu fera l'objet d'un abattement d'1/200^{ème} par jour d'absence pour toute absence pour congés de maladie et accident de travail à l'exception des autorisations spéciales accordées aux agents pour événements familiaux et motif syndical.

Pour bénéficier du C.I.A., l'agent devra avoir rejoint les effectifs municipaux au plus tard au 1^{er} avril de l'année d'évaluation.

● **Conditions de cumuls**

Le R.I.F.S.E.E.P. est par principe exclusif de toutes autres primes et indemnités liées aux fonctions et à la manière de servir, à l'exception de celles énumérées par l'arrêté du 27 août 2015 modifié, pris pour l'application de l'article 5 du décret n° 2014-513 du 20 mai 2014.

Pour les agents des catégories B et C, le R.I.F.S.E.E.P. pourra notamment être cumulé avec les Indemnités Horaires pour Travaux Supplémentaires, prévues par le décret n° 2002-60 du 14 janvier 2002.

Conformément au décret n° 88-631 du 6 mai 1988 modifié, il est également cumulable avec la prime de responsabilité de certains emplois administratifs de direction des collectivités territoriales et des établissements publics locaux assimilés.

Ladite prime est payable mensuellement en appliquant au montant du traitement soumis à retenue pour pension, un taux individuel qui pourra être modulée dans la limite d'un taux maximum de 15,00 %.

Ce point a reçu l'avis favorable du Comité Social Territorial (C.S.T.) qui s'est réuni le 07 décembre 2023.

Ce point a reçu l'avis favorable du Bureau municipal et de la Commission « administration générale et communication ».

Après avoir entendu cet exposé et après avoir délibéré, le Conseil municipal, à l'unanimité des votes :

- **MODIFIE** le dispositif du Régime Indemnitaire tenant compte des Fonctions, des Sujétions, de l'Expertise et de l'Engagement Professionnel,
- **INSTAURE** l'Indemnité de Fonction, de Sujétions et d'Expertise ainsi que le Complément Indemnitaire Annuel selon les montants maximum et les modalités exposées ci-dessus,
- **AUTORISE** le versement aux agents stagiaires, titulaires et contractuels de droit public,
- **AUTORISE** le Maire à fixer, par arrêté individuel, les montants perçus par chaque agent dans le respect des principes définis ci-dessus,
- **DIT** que le Régime Indemnitaire tenant compte des Fonctions, des Sujétions, de l'Expertise et de l'Engagement Professionnel est cumulable avec les primes et indemnités réglementairement autorisées,
- **DÉCIDE** que la prime de responsabilité de certains emplois administratifs de direction des collectivités territoriales et des établissements publics locaux assimilés pourra être modulée dans la limite d'un taux maximum de 15,00 %,
- **DIT** que les délibérations précédentes relatives à ce sujet sont abrogées,
- **PRÉVOIT ET INSCRIT** les crédits budgétaires nécessaires au versement de ces indemnités.

Toutes les personnes intéressées ont signé au registre.

Pour extrait conforme
Yutz, le 14 décembre 2023

Le Maire,



Clemence POUGET

Le Secrétaire,



Sophie VITTOZZI



SÉANCE DU CONSEIL MUNICIPAL
DU 13 DÉCEMBRE 2023

Date de la convocation : 7 décembre 2023

Nombre de membres :

élus : 33

en activité : 33

Présents : 25

Accusé de réception en préfecture
057-215707571-20231213-DEL-4-131223-DE
Date de télétransmission : 18/12/2023
Date de réception préfecture : 18/12/2023

Étaient présents :

Mesdames, Messieurs Clémence POUGET, Pierre GRUNEWALD, Aurore PEXOTO, Laurent SCHULTZ, Christelle FRISCH, Guy MÉLÉO, Olivier PERRIN, Lauren POULAIN, Charles MEYER, Christian MERTZ, Sylvie EMO, Isabelle HEBTING, Raphaël KINTZINGER, Sophie VITTOZZI, Christophe MAURICE, Fabienne FARLOT, Sabrina EMO, David JALLADEAU, Agathe KLAM, Rachida DRIL, Sylvie HENRY, Hayet KADDAR, Pierre HENRIOT, Pascal LANDRAGIN, Bénédicte GUERDER.

Ont donné procuration :

Monsieur Jérôme MAISACK a donné procuration à Madame Clémence POUGET,
Monsieur Francis BRACH a donné procuration à Monsieur Pierre GRUNEWALD,
Monsieur Nabil MANSOURI a donné procuration à Monsieur Olivier PERRIN,
Madame Chara-Zette BOUMAAZA a donné procuration à Madame Aurore PEXOTO,
Madame Kheira MATMOUR a donné procuration à Madame Lauren POULAIN,
Monsieur Mattéo POJER a donné procuration à Monsieur Laurent SCHULTZ,
Madame Lucie PERELY a donné procuration à Monsieur Guy MÉLÉO,
Madame Yolande HOUVER a donné procuration à Monsieur Pierre HENRIOT.

Point n° 4 : CONTRAT D'ASSURANCE DES RISQUES STATUTAIRES 2025 – 2028

Madame Sabrina EMO, Conseillère municipale, rapporteure, expose que la Ville peut souscrire un ou plusieurs contrats d'assurance statutaire garantissant une partie des frais laissés à sa charge, en vertu de l'application des textes régissant le statut de ses agents.

L'article 26 de la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984 portant dispositions statutaires relatives à la Fonction Publique Territoriale ainsi que son décret d'application n° 86-552 du 14 mars 1986 et relatif aux contrats d'assurances souscrits par les centres de gestion pour le compte des collectivités locales et établissements territoriaux précisent que « *les centres de gestion peuvent souscrire, pour le compte des collectivités et établissements du département qui le demandent, des contrats d'assurance les garantissant contre les risques financiers découlant des dispositions des articles L. 416-4 du code des communes et 57 de la présente loi* ».

Dans cette optique, le Centre de Gestion (C.D.G.) de la Fonction Publique Territoriale de la Moselle se propose d'organiser une procédure de mise en concurrence, afin de souscrire un contrat pour le compte de la Ville, si les conditions obtenues sont satisfaisantes.

Il est donc proposé de mandater le C.D.G. pour lancer une procédure de marché public, en vue, le cas échéant, de souscrire un contrat d'assurances auprès d'une entreprise d'assurance agréée.

Ce contrat devra couvrir les risques « décès », « congés pour invalidité temporaire imputable au service / maladie professionnelle » et « longue maladie et maladie de longue durée » pour les agents affiliés à la C.N.R.A.C.L.

Le contrat prendra effet au 1^{er} janvier 2025, pour une durée de 4 ans, et devra être géré sous le régime de la capitalisation.

La décision éventuelle d'adhérer fera l'objet d'une délibération ultérieure et de la signature d'une convention spécifique avec le C.D.G. de la Moselle.

Ce point a reçu l'avis favorable du Bureau municipal et de la Commission « administration générale et communication ».

Après avoir entendu cet exposé et après avoir délibéré, le Conseil municipal, à l'unanimité des votes :

- **CHARGE** le Centre de Gestion de la Fonction Publique Territoriale de la Moselle de lancer une procédure de marché public, en vue, le cas échéant, de souscrire pour son compte des contrats d'assurances statutaires auprès d'une entreprise d'assurance agréée.
- **AUTORISE** le Maire à signer tous documents nécessaires à l'application de la présente délibération.

Toutes les personnes intéressées ont signé au registre.

Pour extrait conforme
Yutz, le 14 décembre 2023
Le Maire,



Emence POUGET

Le Secrétaire,



Sophie VITTOZZI

Étaient présents :

Mesdames, Messieurs Clémence POUGET, Pierre GRUNEWALD, Aurore PEXOTO, Laurent SCHULTZ, Christelle FRISCH, Guy MÉLÉO, Olivier PERRIN, Lauren POULAIN, Charles MEYER, Christian MERTZ, Sylvie EMO, Isabelle HEBTING, Raphaël KINTZINGER, Sophie VITTOZZI, Christophe MAURICE, Fabienne FARLOT, Sabrina EMO, David JALLADEAU, Agathe KLAM, Rachida DRIL, Sylvie HENRY, Hayet KADDAR, Pierre HENRIOT, Pascal LANDRAGIN, Bénédicte GUERDER.

Ont donné procuration :

Monsieur Jérôme MAISACK a donné procuration à Madame Clémence POUGET,
 Monsieur Francis BRACH a donné procuration à Monsieur Pierre GRUNEWALD,
 Monsieur Nabil MANSOURI a donné procuration à Monsieur Olivier PERRIN,
 Madame Chara-Zette BOUMAAZA a donné procuration à Madame Aurore PEXOTO,
 Madame Kheira MATMOUR a donné procuration à Madame Lauren POULAIN,
 Monsieur Mattéo POJER a donné procuration à Monsieur Laurent SCHULTZ,
 Madame Lucie PERELY a donné procuration à Monsieur Guy MÉLÉO,
 Madame Yolande HOVER a donné procuration à Monsieur Pierre HENRIOT.

Point n° 5 : MODIFICATION DU TABLEAU DES EFFECTIFS

Monsieur Olivier PERRIN, Adjoint au Maire, rapporteur, expose que conformément à l'article L. 313-1 du Code Général de la Fonction Publique (C.G.F.P.), les emplois de chaque collectivité sont créés et supprimés par son organe délibérant. Afin de répondre aux impératifs de bonne gestion du personnel, et de pourvoir notamment à un recrutement, il convient de créer le poste suivant :

Nombre de postes	Grades	Volume horaire
Filière administrative		
1	Adjoint administratif	21/35 ^{ème}

Suite aux départs, avancements de grade et promotions internes, dans le cadre des impératifs de bonne gestion du personnel et de mise à jour du tableau des effectifs il convient de supprimer les postes suivants :

Nombre de postes	Grades	Volume horaire
Filière administrative		
1	Rédacteur principal 1 ^{ère} classe	35/35 ^{ème}
1	Adjoint administratif principal 1 ^{ère} classe	35/35 ^{ème}
3	Adjoint administratif principal 2 ^{ème} classe	35/35 ^{ème}
1	Adjoint administratif principal 2 ^{ème} classe	28/35 ^{ème}
2	Adjoint administratif	35/35 ^{ème}
Filière technique		
1	Ingénieur	35/35 ^{ème}
3	Agent de maîtrise principal	35/35 ^{ème}
2	Agent de maîtrise	35/35 ^{ème}
1	Adjoint technique principal 1 ^{ère} classe	35/35 ^{ème}
9	Adjoint technique principal 2 ^{ème} classe	35/35 ^{ème}
1	Adjoint technique principal 2 ^{ème} classe	21,55/35 ^{ème}
1	Adjoint technique	31,83/35 ^{ème}
1	Adjoint technique	29,98/35 ^{ème}
1	Adjoint technique	26,03/35 ^{ème}

Filière médico-sociale		
1	Assistant socio-éducatif	35/35 ^{ème}
1	Agents social principal 2 ^{ème} classe	35/35 ^{ème}
1	Agent territorial principal 1 ^{ère} classe spécialisé des écoles maternelles	34,17/35 ^{ème}
2	Agent territorial principal 2 ^{ème} classe spécialisé des écoles maternelles	26,03/35 ^{ème}
Filière culturelle		
1	Assistant d'enseignement artistique principal 1 ^{ère} classe	20/20 ^{ème}
Filière animation		
1	Animateur principal 2 ^{ème} classe	35/35 ^{ème}
1	Animateur	35/35 ^{ème}
1	Adjoint d'animation principal 1 ^{ère} classe	35/35 ^{ème}
Filière police municipale		
1	Brigadier-chef principal	35/35 ^{ème}
1	Gardien brigadier	35/35 ^{ème}

Le Comité Social Territorial (C.S.T.) réuni le 07 décembre 2023 a émis un avis favorable pour ces suppressions.

Ce point a reçu l'avis favorable du Bureau municipal, de la Commission « administration générale et communication ».

Après avoir entendu cet exposé et après avoir délibéré, le Conseil municipal, à l'unanimité des votes :

- **CRÉE** le poste exposé ci-dessus,
- **SUPPRIME** les trente-neuf (39) postes exposés ci-dessus.

Toutes les personnes intéressées ont signé au registre.

Pour extrait conforme
Yutz, le 14 décembre 2023

Le Maire,



Clémence POUGET

Le Secrétaire,



Sophie VITTOZZI



SÉANCE DU CONSEIL MUNICIPAL
DU 13 DÉCEMBRE 2023

Date de la convocation : 7 décembre 2023

Nombre de membres :

élus : 33

en activité : 33

Présents : 25

Accusé de réception en préfecture
057-215707571-20231213-DEL-6-131223-DE
Date de télétransmission : 18/12/2023
Date de réception préfecture : 18/12/2023

Étaient présents :

Mesdames, Messieurs Clémence POUGET, Pierre GRUNEWALD, Aurore PEXOTO, Laurent SCHULTZ, Christelle FRISCH, Guy MÉLÉO, Olivier PERRIN, Lauren POULAIN, Charles MEYER, Christian MERTZ, Sylvie EMO, Isabelle HEBTING, Raphaël KINTZINGER, Sophie VITTOZZI, Christophe MAURICE, Fabienne FARLOT, Sabrina EMO, David JALLADEAU, Agathe KLAM, Rachida DRIL, Sylvie HENRY, Hayet KADDAR, Pierre HENRIOT, Pascal LANDRAGIN, Bénédicte GUERDER.

Ont donné procuration :

Monsieur Jérôme MAISACK a donné procuration à Madame Clémence POUGET,
Monsieur Francis BRACH a donné procuration à Monsieur Pierre GRUNEWALD,
Monsieur Nabil MANSOURI a donné procuration à Monsieur Olivier PERRIN,
Madame Chara-Zette BOUMAAZA a donné procuration à Madame Aurore PEXOTO,
Madame Kheira MATMOUR a donné procuration à Madame Lauren POULAIN,
Monsieur Mattéo POJER a donné procuration à Monsieur Laurent SCHULTZ,
Madame Lucie PERELY a donné procuration à Monsieur Guy MÉLÉO,
Madame Yolande HOUVER a donné procuration à Monsieur Pierre HENRIOT.

Point n° 6 : REPRÉSENTATION DE LA COMMUNE DANS DES ORGANISMES EXTÉRIEURS

Madame Sylvie EMO, Conseillère municipale, rapporteure, expose que par délibération du 14 décembre 2022, le Conseil municipal a désigné Monsieur Raphaël KINTZINGER, représentant de la Commune titulaire, pour siéger au Conseil de l'Institut Universitaire de Technologie de Thionville - Yutz (I.U.T.).

Par courrier du 19 octobre 2023, l'I.U.T. a souhaité que puisse être désignée une suppléante dans le respect de la parité.

Par ailleurs, le Pôle Santé Moselle, association dont le siège social est situé 2 avenue Julien ABSALON, gérant de la clinique ainsi que l'Établissement d'Hébergement pour Personnes Âgées Dépendantes (H.P.A.D.) Sainte Élisabeth a sollicité la ville pour qu'elle intègre son Conseil d'administration.

Pour ce faire, il y a lieu de désigner un représentant titulaire et un représentant suppléant.

Ce point a reçu l'avis favorable du Bureau municipal et de la Commission « administration générale et communication ».

Après avoir entendu cet exposé, accepté à l'unanimité de procéder au vote à main levée, et après avoir délibéré, le Conseil municipal :

- **PROCÈDE** à l'élection d'une représentante suppléante pour siéger au Conseil de l'Institut Universitaire de Technologie de Thionville - Yutz :

Ont obtenu :

- Madame Sabrina EMO : 25 voix
- Madame Yolande HOUVER : 6 voix
- Madame Bénédicte GUERDER : 2 voix

Est élue : Madame Sabrina EMO.

- **PROCÈDE** à l'élection d'un représentant titulaire et d'un représentant suppléant pour siéger au Conseil d'administration du Pôle Santé Moselle :

Ont obtenu :

- Madame Clémence POUGET, titulaire et Lauren POULAIN, suppléante : 25 voix
- Monsieur Philippe HENRIOT, titulaire et Sylvie HENRY, suppléante : 6 voix

Sont élues :

Titulaire	Suppléante
Clémence POUGET	Lauren POULAIN

Toutes les personnes intéressées ont signé au registre.

Pour extrait conforme
Yutz, le 14 décembre 2023
Le Maire,



Clémence POUGET

Le Secrétaire,



Sophie VITTOZZI

Étaient présents :

Mesdames, Messieurs Clémence POUGET, Pierre GRUNEWALD, Aurore PEXOTO, Laurent SCHULTZ, Christelle FRISCH, Guy MÉLÉO, Olivier PERRIN, Lauren POULAIN, Charles MEYER, Christian MERTZ, Sylvie EMO, Isabelle HEBTING, Raphaël KINTZINGER, Sophie VITTOZZI, Christophe MAURICE, Fabienne FARLOT, Sabrina EMO, David JALLADEAU, Agathe KLAM, Rachida DRII, Sylvie HENRY, Hayet KADDAR, Pierre HENRIOT, Pascal LANDRAGIN, Bénédicte GUERDER.

Ont donné procuration :

Monsieur Jérôme MAISACK a donné procuration à Madame Clémence POUGET,
Monsieur Francis BRACH a donné procuration à Monsieur Pierre GRUNEWALD,
Monsieur Nabil MANSOURI a donné procuration à Monsieur Olivier PERRIN,
Madame Chara-Zette BOUMAAZA a donné procuration à Madame Aurore PEXOTO,
Madame Kheira MATMOUR a donné procuration à Madame Lauren POULAIN,
Monsieur Mattéo POJER a donné procuration à Monsieur Laurent SCHULTZ,
Madame Lucie PERELY a donné procuration à Monsieur Guy MÉLÉO,
Madame Yolande HOVER a donné procuration à Monsieur Pierre HENRIOT.

Point n° 7 : REPRÉSENTATION DE LA COMMUNE DANS UN ORGANISME DE REGROUPEMENT INTERCOMMUNAL

Madame Sabrina EMO, Conseillère municipale, rapporteure, expose que par délibération du 15 juillet 2020, le Conseil municipal a procédé à la désignation de quatre (4) délégués titulaires et quatre (4) délégués suppléants pour siéger au Syndicat Intercommunal « Fourrière du Joli-Bois de Moineville » (S.MI.V.U.).

Suite à la démission de Madame Séverine HAAG, délégué suppléant, il convient de désigner un remplaçant.

Ce point a reçu l'avis favorable du Bureau municipal et de la Commission « administration générale et communication ».

Après avoir entendu cet exposé, accepté à l'unanimité de procéder au vote à main levée, et après avoir délibéré, le Conseil municipal, par 27 voix POUR et 6 ABSTENTIONS (Mesdames Agathe KLAM, Yolande HOVER, Rachida DRII, Sylvie HENRY, Hayet KADDAR et Monsieur Pierre HENRIOT) :

- **ÉLIT** Monsieur Francis BRACH, délégué suppléant pour siéger au Syndicat Intercommunal « Fourrière du Joli-Bois de Moineville ».

Toutes les personnes intéressées ont signé au registre.

Pour extrait conforme
Yutz, le 14 décembre 2023
Le Maire,



Clémence POUGET

Le Secrétaire,



Sophie VITTOZZI



SÉANCE DU CONSEIL MUNICIPAL
DU 13 DÉCEMBRE 2023

Date de la convocation : 7 décembre 2023

Nombre de membres :

élus : 33

en activité : 33

Présents : 25

Accusé de réception en préfecture 057-215707571-20231213-DEL-8-131223-DE Date de télétransmission : 18/12/2023 Date de réception préfecture : 18/12/2023

Étaient présents :

Mesdames, Messieurs Clémence POUGET, Pierre GRUNEWALD, Aurore PEXOTO, Laurent SCHULTZ, Christelle FRISCH, Guy MÉLÉO, Olivier PERRIN, Lauren POULAIN, Charles MEYER, Christian MERTZ, Sylvie EMO, Isabelle HEBTING, Raphaël KINTZINGER, Sophie VITTOZZI, Christophe MAURICE, Fabienne FARLOT, Sabrina EMO, David JALLADEAU, Agathe KLAM, Rachida DRII, Sylvie HENRY, Hayet KADDAR, Pierre HENRIOT, Pascal LANDRAGIN, Bénédicte GUERDER.

Ont donné procuration :

Monsieur Jérôme MAISACK a donné procuration à Madame Clémence POUGET,
Monsieur Francis BRACH a donné procuration à Monsieur Pierre GRUNEWALD,
Monsieur Nabil MANSOURI a donné procuration à Monsieur Olivier PERRIN,
Madame Chara-Zette BOUMAAZA a donné procuration à Madame Aurore PEXOTO,
Madame Kheira MATMOUR a donné procuration à Madame Lauren POULAIN,
Monsieur Mattéo POJER a donné procuration à Monsieur Laurent SCHULTZ,
Madame Lucie PERELY a donné procuration à Monsieur Guy MÉLÉO,
Madame Yolande HOUVER a donné procuration à Monsieur Pierre HENRIOT.

Point n° 8 : CONFÉRENCE RÉGIONALE DE GOUVERNANCE DE LA POLITIQUE DE RÉDUCTION DE L'ARTIFICIALISATION DES SOLS – AVIS SUR LA COMPOSITION

Monsieur Charles MEYER, Adjoint au Maire, rapporteur, expose que la loi n° 2023 - 630 du 20 juillet 2023 visant à faciliter la mise en œuvre des objectifs de lutte contre l'artificialisation des sols et à renforcer l'accompagnement des élus locaux a instauré, dans son article 2 notamment, une nouvelle instance de gouvernance de cette politique publique.

Cette structure aura vocation à mettre en œuvre les dispositions de l'objectif national fixé pour réduire puis mettre un terme à l'artificialisation des sols à l'horizon 2050. Cet objectif doit être traduit dans le cadre régional par des propositions de ladite conférence qui seront intégrées dans le Schéma Régional d'Aménagement, de Développement Durable et d'Égalité des Territoires (S.R.A.D.D.E.T.). Sa composition est définie selon les dispositions de la loi mentionnée ci-dessus.

Par courrier du 19 octobre dernier, le Président du Conseil régional Grand Est a requis l'avis de la Commune quant à la composition de cette Conférence, conformément à la procédure de concertation prévue par l'article L. 1111-9-2 du Code Général des Collectivités Territoriales (C.G.C.T.).

À la lecture de cette proposition, il appert que le territoire Nord-Mosellan est totalement absent des représentations prévisionnelles envisagées par la Région tant au niveau des structures porteuses d'un Schéma de Cohérence Territoriale (S.Co.T.) que des établissements publics intercommunaux ni même d'une de ses Communes.

Au vu des dynamiques socio-économiques, de population et des enjeux profondément transfrontaliers du Nord-Moselle et considérant que le territoire du S.CoT.A.T représente à lui seul près de 5,00 % de la population totale du Grand Est, il semble opportun qu'il puisse être représenté au sein de la Conférence régionale pour participer aux discussions et contribuer aux propositions.

La composition proposée par la Région Grand Est a reçu l'avis défavorable du Bureau municipal et de la Commission « administration générale et communication ».

Après avoir entendu cet exposé et après avoir délibéré, le Conseil municipal, par 31 voix POUR et 2 ABSTENTIONS (Monsieur Pascal LANDRAGIN et Madame Bénédicte GUERDER) :

- **ÉMET UN AVIS DÉFAVORABLE** sur la composition de la Conférence régionale de gouvernance de la politique de réduction de l'artificialisation des sols proposée par la Région Grand Est,
- **DEMANDE** au Président de la Région Grand Est d'intégrer la représentation d'une structure compétente du Nord - Moselle et particulièrement du territoire couvert par le Schéma de Cohérence Territoriale de l'Agglomération Thionvilloise, au sein de la Conférence régionale de gouvernance de la politique de réduction de l'artificialisation des sols.

Toutes les personnes intéressées ont signé au registre.

Pour extrait conforme
Yutz, le 14 décembre 2023

Le Maire,



Clémence POUGET

Le Secrétaire,



Sophie VITTOZZI



SÉANCE DU CONSEIL MUNICIPAL
DU 13 DÉCEMBRE 2023

Date de la convocation : 7 décembre 2023

Nombre de membres :

élus : 33

en activité : 33

Présents : 25

Accusé de réception en préfecture 057-215707571-20231213-DEL-9-131223-DE Date de télétransmission : 18/12/2023 Date de réception préfecture : 18/12/2023

Étaient présents :

Mesdames, Messieurs Clémence POUGET, Pierre GRUNEWALD, Aurore PEXOTO, Laurent SCHULTZ, Christelle FRISCH, Guy MÉLÉO, Olivier PERRIN, Lauren POULAIN, Charles MEYER, Christian MERTZ, Sylvie EMO, Isabelle HEBTING, Raphaël KINTZINGER, Sophie VITTOZZI, Christophe MAURICE, Fabienne FARLOT, Sabrina EMO, David JALLADEAU, Agathe KLAM, Rachida DRIL, Sylvie HENRY, Hayet KADDAR, Pierre HENRIOT, Pascal LANDRAGIN, Bénédicte GUERDER.

Ont donné procuration :

Monsieur Jérôme MAISACK a donné procuration à Madame Clémence POUGET,
Monsieur Francis BRACH a donné procuration à Monsieur Pierre GRUNEWALD,
Monsieur Nabil MANSOURI a donné procuration à Monsieur Olivier PERRIN,
Madame Chara-Zette BOUMAAZA a donné procuration à Madame Aurore PEXOTO,
Madame Kheira MATMOUR a donné procuration à Madame Lauren POULAIN,
Monsieur Mattéo POJER a donné procuration à Monsieur Laurent SCHULTZ,
Madame Lucie PERELY a donné procuration à Monsieur Guy MÉLÉO,
Madame Yolande HOUVER a donné procuration à Monsieur Pierre HENRIOT.

Point n° 9 : PROTOCOLE TRANSACTIONNEL – ACCEPTATION D’UNE INDEMNITÉ DE PRÉJUDICE AU PROFIT DE LA COMMUNE

Monsieur Charles MEYER, Adjoint au Maire, rapporteur, expose qu’en date du 29 octobre 2021, à la suite d’un accident de la circulation survenu à proximité du 258, rue du Président ROOSEVELT, un véhicule a endommagé des biens publics notamment un panneau indicateur ainsi qu’un feu tricolore.

À la suite d’une expertise contradictoire diligentée par les compagnies d’assurances au vu du montant des dommages, la responsabilité du propriétaire du véhicule a été totalement engagée.

En vue du règlement de ce litige, la signature d’un protocole transactionnel est proposé conformément aux articles 2 044 et suivants du Code Civil (C.C.) entre la Ville et l’organisme ACM IARD S.A. dont le siège social est situé 4 rue Raiffeisen – 67096 Strasbourg Cedex 9, assureur du tiers mis en cause.

En échange du versement de la somme de 8 768,37 euros (huit mille sept cent soixante-huit euros et trente-sept centimes), montant du sinistre estimé par la Ville, vétusté déduite, la commune renoncera à toutes instances ou toutes autres actions devant quelque juridiction que ce soit.

Ce point a reçu l’avis favorable du Bureau municipal et de la Commission « administration générale et communication ».

Après avoir entendu cet exposé et après avoir délibéré, le Conseil municipal, à l'unanimité des votes :

- **APPROUVE** le procès-verbal de transaction joint à la présente,
- **APPROUVE** le versement d'une somme de 8 768,37 euros (huit mille sept cent soixante-huit euros et trente-sept centimes) en réparation du préjudice,
- **AUTORISE** le Maire à signer le protocole transactionnel ainsi que tous documents nécessaires l'application de la présente délibération.

Toutes les personnes intéressées ont signé au registre.

Pour extrait conforme
Yutz, le 14 décembre 2023
Le Maire,



Clémence POUGET



Sophie VITTOZZI

PROCES-VERBAL DE TRANSACTION : risque 258 rue ROOSEVELT 57970 YUTZ (annule et remplace le PVT du 23-11-22)

Entre les soussignés :

VILLE DE YUTZ
10 GRAND RUE
BP 539 57970 YUTZ

d'une part,

ACM IARD SA
4 RUE RAIFFEISEN
67906 STRASBOURG CEDEX 9
d'autre part,

IL EST CONVENU CE QUI SUIT :

Le (la) soussigné(e) déclare être en possession de tous les éléments permettant de transiger sur le préjudice qui, d'un commun accord, est fixé à la somme de 8 768,37 €.

Sous réserve du paiement effectif qui interviendra après la signature des présentes et en tout état de cause pour le compte de qui il appartiendra, le(la) soussigné(e) en toute connaissance déclare être entièrement indemnisé(e) à titre définitif et à forfait et renonce à toute instance ou toute autre action devant quelque juridiction que ce soit. Le (la)soussigné(e) subroge également ACM IARD SA dans tous ses droits et actions contre tous tiers responsables, à quelque titre que ce soit.

Le présent procès verbal est établi dans les conditions prévues par les articles 2044 et suivants du Code Civil, en deux exemplaires ; l'un est remis à VILLE DE YUTZ, l'autre est à retourner à ACM IARD SA

ACM IARD SA

VILLE DE YUTZ

Lu et approuvé

Fait à _____ le _____
(précédée de la mention manuscrite "Lu et approuvé")

Sandra FAUTH





**SÉANCE DU CONSEIL MUNICIPAL
DU 13 DÉCEMBRE 2023**

Date de la convocation : 7 décembre 2023

Nombre de membres :

élus : 33

en activité : 33

Présents : 25

Accusé de réception en préfecture
057-215707571-20231213-DEL-10-131223-DE
Date de télétransmission : 18/12/2023
Date de réception préfecture : 18/12/2023

Étaient présents :

Mesdames, Messieurs Clémence POUGET, Pierre GRUNEWALD, Aurore PEXOTO, Laurent SCHULTZ, Christelle FRISCH, Guy MÉLÉO, Olivier PERRIN, Lauren POULAIN, Charles MEYER, Christian MERTZ, Sylvie EMO, Isabelle HEBTING, Raphaël KINTZINGER, Sophie VITTOZZI, Christophe MAURICE, Fabienne FARLOT, Sabrina EMO, David JALLADEAU, Agathe KLAM, Rachida DRII, Sylvie HENRY, Hayet KADDAR, Pierre HENRIOT, Pascal LANDRAGIN, Bénédicte GUERDER.

Ont donné procuration :

Monsieur Jérôme MAISACK a donné procuration à Madame Clémence POUGET,
Monsieur Francis BRACH a donné procuration à Monsieur Pierre GRUNEWALD,
Monsieur Nabil MANSOURI a donné procuration à Monsieur Olivier PERRIN,
Madame Chara-Zette BOUMAAZA a donné procuration à Madame Aurore PEXOTO,
Madame Kheira MATMOUR a donné procuration à Madame Lauren POULAIN,
Monsieur Mattéo POJER a donné procuration à Monsieur Laurent SCHULTZ,
Madame Lucie PERELY a donné procuration à Monsieur Guy MÉLÉO,
Madame Yolande HOVER a donné procuration à Monsieur Pierre HENRIOT.

Point n° 10 : APPROBATION DE LA MODIFICATION SIMPLIFIÉE N° 2023-4 DU PLAN LOCAL D'URBANISME

Madame Clémence POUGET, Maire, rapporteure, expose que par arrêté n° 2023-10 en date du 19 mai 2023, le Maire a prescrit la procédure de modification simplifiée n° 2023-4 du Plan Local d'Urbanisme (P.L.U.).

Cette dernière avait pour objet :

- d'autoriser l'habitat sans condition en zone 1AUU du P.L.U. ;
- d'ajouter la vocation habitat à l'Orientation d'Aménagement Programmé (O.A.P.) n° 7 – Espace Meilbourg et triangle de l'espace Cormontaigne.

Au fur et à mesure de l'avancement des études relatives à cette modification, les objectifs se sont précisés, à savoir :

- ajuster le règlement écrit en zone 1AUU et l'O.A.P. n° 7 afin de pouvoir développer de manière encadrée la notion de mixité des fonctions urbaines dans la zone Nord de l'espace Meilbourg, en autorisant la sous - destination hébergement.

Conformément aux dispositions en vigueur, le projet de modification a fait l'objet des notifications réglementaires et d'une mise à disposition du public selon les modalités énoncées dans la délibération n° 13 du 27 septembre 2023.

La mise à disposition du public étant achevée, il convient d'envisager la poursuite de la procédure. Il est à noter qu'une seule observation a été déposée, et après analyse, il a été conclu de ne pas la prendre en compte dans le cadre de l'approbation de la présente modification.

Par ailleurs, il est précisé qu'afin de donner suite à la notification du dossier de modification simplifiée aux Personnes Publiques Associées (P.P.A.) et autres organismes associés et des différentes réponses réceptionnées en retour :

- La notice de présentation a été corrigée en ce qui concerne la date d'annulation du Schéma de Cohérence Territoriale de l'Agglomération Thionvilloise (S.Co.T.A.T.) au 12 janvier 2023 et non au 1^{er} avril 2023.
- Une modification rédactionnelle a été apportée sur la partie gestion de l'eau – eau potable et assainissement (page 14 de la notice de présentation) suite à la remarque émise par la Communauté d'Agglomération « Portes de France - Thionville » et par le syndicat mixte du S.Co.T.A.T.

Il conviendra de prendre bonne note des autres remarques et conseils des Personnes Publiques Associées qui seront intégrés dans les réflexions à venir sur la procédure de révision générale du P.L.U., en cours.

Ce point a reçu l'avis favorable du Bureau municipal et de la Commission « aménagement de la ville ».

Vu le Code de l'urbanisme et notamment ses articles L. 153-36 et suivants et R. 153-20 et suivants ;

Vu le Plan Local d'Urbanisme approuvé le 4 février 2019, sa modification simplifiée n° 2021-1 approuvée le 29 septembre 2021 et ses modifications n° 2021 - 2 et 2021 - 3 approuvées le 16 décembre 2021 ;

Vu l'arrêté du Maire n° 2023-10 du 19 mai 2023 prescrivant la modification simplifiée n° 2023-4 du P.L.U. ;

Vu la délibération du 27 septembre 2023 prescrivant les modalités de mise à disposition du public de la modification n° 2023-4 ;

Vu la décision en date du 9 octobre 2023 de la Mission Régionale d'Autorité environnementale (M.R.A.e.) Grand Est de ne pas soumettre à évaluation environnementale la modification simplifiée n° 2023-4 du P.L.U. ;

Vu la délibération du 29 novembre 2023 décidant de ne pas réaliser d'évaluation environnementale ;

Vu les avis formulés par les personnes publiques associées ;

Vu le bilan de la mise à disposition du public ;

Vu le projet de modification simplifiée n° 2023-4, et notamment sa notice de présentation ajustée ;

Considérant la nécessité de faire évoluer le P.L.U..

Après avoir entendu cet exposé et après avoir délibéré, le Conseil municipal, à l'unanimité des votes :

- **APPROUVE** la modification simplifiée n° 2023-4 du P.L.U. telle que présentée dans la notice de présentation,

- **RAPPELLE** que la présente délibération fera l'objet, conformément aux articles R. 153-20 et R. 153-21 du Code de l'Urbanisme, d'un affichage réglementaire en mairie et qu'une mention de cet affichage sera insérée en caractères apparents dans un journal diffusé dans le département,

- **PRÉCISE** que la présente délibération sera exécutoire un mois après la plus tardive des deux dates suivantes :

- publicité sur le portail national de l'urbanisme,
- transmission au Préfet,

et ce, conformément aux dispositions du Code de l'Urbanisme et notamment l'article R. 153-22, ainsi qu'aux articles L. 2131-1 et L. 2121-2 du Code Général des Collectivités Territoriales,

- **RAPPELLE** que le dossier approuvé sera tenu à la disposition du public en mairie de Yutz aux jours et heures habituels d'ouverture.

Toutes les personnes intéressées ont signé au registre.

Pour extrait conforme
Yutz, le 14 décembre 2023

Le Maire,



Clémence POUGET

Le Secrétaire,



Sophie VITTOZZI

MODIFICATION SIMPLIFIÉE N°2023-4

NOTICE DE PRÉSENTATION

COMMUNE DE YUTZ (57)

VU POUR ÊTRE ANNEXÉ À LA DÉLIBÉRATION DU CONSEIL MUNICIPAL DE YUTZ APPROUVANT LA MODIFICATION SIMPLIFIÉE 2023-4 EN DATE DU 13 DÉCEMBRE 2023.

SIGNATURE DU MAIRE :

TAMPON DE LA COLLECTIVITÉ :



Accusé de réception en préfecture
057-215707571-20231213-DEL-10-131223-DE
Date de télétransmission : 18/12/2023
Date de réception préfecture : 18/12/2023



Sommaire

0_Préambule – rappels règlementaires.	5
0.1_Article L153-31 du code de l'urbanisme	5
0.2_Article L153-36 du code de l'urbanisme	5
0.3_Article L153-37 du code de l'urbanisme	5
0.4_Article L153-41 du code de l'urbanisme	5
0.5_Article L153-45 du code de l'urbanisme	6
0.6_Article L153-46 du code de l'urbanisme	6
0.7_Article L153-47 du code de l'urbanisme	6
0.8_Article L153-48 du code de l'urbanisme	6
1_Contexte général de la modification simplifiée du PLU	7
1.1_Présentation générale de la commune	7
1.2_Cadre juridique supra-communal	9
1.3_Contexte démographique et socio-économique	11
1.4_Le milieu urbain	12
1.5_Etat initial de l'environnement (synthèse)	13
2_Éléments de cadrage réglementaire	16
2.1_Situation du document d'urbanisme	16
2.2_Objet de la modification simplifiée du PLU	16
2.3_Éléments du PLU à modifier	16
2.4_Éléments de compréhension	16
3_Les différents points de modification liés à la procédure de modification simplifiée	17
3.1_Point n°1 : ajustement de la mixité des fonctions urbaines	17
3.1.1_Objectif et explication du point de modification n°1	17
3.1.2_Règlement écrit actuel	17
3.1.3_Règlement écrit modifié	18
3.1.4_Justifications au regard du code de l'urbanisme	18
3.2_Point n°2 : ajustement de l'Orientation d'Aménagement et de Programmation n°7	20
3.2.1_Objectif et explication du point de modification n°2	20
3.2.2_Justifications au regard du code de l'urbanisme	20
3.2.3_OAP n°7 actuelle	21
3.2.4_OAP n°7 modifiée	22



Accusé de réception en préfecture
057-215707571-20231213-DEL-10-131223-DE
Date de télétransmission : 18/12/2023
Date de réception préfecture : 18/12/2023



0_Préambule - Rappels réglementaires

Le préambule réglementaire doit permettre de comprendre les démarches liées à la procédure de modification simplifiée. Pour cette procédure il est précisé notamment que c'est le Maire qui doit en être à l'initiative. Ainsi, aucune délibération du conseil municipal n'est nécessaire avant de fixer les modalités de mise à disposition du public. La prescription est attendue par le biais d'un arrêté. En revanche, c'est bien l'organe délibérant qui sera chargé de l'approbation du dossier.

0.1 Article L153-31 du code de l'urbanisme

Le plan local d'urbanisme est révisé lorsque l'établissement public de coopération intercommunale ou la commune décide :

- 1° Soit de changer les orientations définies par le projet d'aménagement et de développement durables ;
- 2° Soit de réduire un espace boisé classé, une zone agricole ou une zone naturelle et forestière ;
- 3° Soit de réduire une protection édictée en raison des risques de nuisance, de la qualité des sites, des paysages ou des milieux naturels, ou d'une évolution de nature à induire de graves risques de nuisance.
- 4° Soit d'ouvrir à l'urbanisation une zone à urbaniser qui, dans les six ans suivant sa création, n'a pas été ouverte à l'urbanisation ou n'a pas fait l'objet d'acquisitions foncières significatives de la part de la commune ou de l'établissement public de coopération intercommunale compétent, directement ou par l'intermédiaire d'un opérateur foncier.
- 5° Soit de créer des orientations d'aménagement et de programmation de secteur d'aménagement valant création d'une zone d'aménagement concerté. [...]

0.2 Article L153-36 du code de l'urbanisme

Sous réserve des cas où une révision s'impose en application de l'article L.153-31, le plan local d'urbanisme est modifié lorsque l'établissement public de coopération intercommunale ou la commune décide de modifier le règlement, les orientations d'aménagement et de programmation ou le programme d'orientations et d'actions.

0.3 Article L153-37 du code de l'urbanisme

La procédure de modification est engagée à l'initiative du président de l'établissement public de coopération intercommunale ou du maire qui établit le projet de modification.

0.4 Article L153-41 du code de l'urbanisme

Le projet de modification est soumis à enquête publique réalisée conformément au chapitre III du titre II du livre Ier du code de l'environnement par le président de l'établissement public de coopération intercommunale ou le maire lorsqu'il a pour effet :

- 1° Soit de majorer de plus de 20 % les possibilités de construction résultant, dans une zone, de l'application de l'ensemble des règles du plan ;
- 2° Soit de diminuer ces possibilités de construire ;
- 3° Soit de réduire la surface d'une zone urbaine ou à urbaniser ;
- 4° Soit d'appliquer l'article L.131-9 du présent code.



0.5 Article L153-45 du code de l'urbanisme

La modification peut être effectuée selon une procédure simplifiée :

- 1° Dans les cas autres que ceux mentionnés à l'article L.153-41 ;
- 2° Dans les cas de majoration des droits à construire prévus à l'article L.151-28 ;
- 3° Dans le cas où elle a uniquement pour objet la rectification d'une erreur matérielle.
- 4° Dans les cas prévus au II de l'article L.153-31.

Cette procédure peut être à l'initiative soit du président de l'établissement public de coopération intercommunale ou du maire d'une commune membre de cet établissement public si la modification ne concerne que le territoire de cette commune, soit du maire dans les autres cas.

0.6 Article L153-46 du code de l'urbanisme

Le plan local d'urbanisme peut faire l'objet d'une modification simplifiée afin de supprimer le dépassement prévu au 3° de l'article L.151-28 dans des secteurs limités, sous réserve d'une justification spéciale motivée par la protection du patrimoine bâti, des paysages ou des perspectives monumentales et urbaines.

La modulation des majorations des droits à construire prévue au 3° de l'article L.151-28 ne peut être modifiée ou supprimée avant l'expiration d'un délai de deux ans à compter de l'adoption de la modification simplifiée du règlement qui l'a instaurée.

0.7 Article L153-47 du code de l'urbanisme

Le projet de modification, l'exposé de ses motifs et, le cas échéant, les avis émis par les personnes publiques associées mentionnées aux articles L.132-7 et L.132-9 sont mis à disposition du public pendant un mois, dans des conditions lui permettant de formuler ses observations.

Ces observations sont enregistrées et conservées.

Les modalités de la mise à disposition sont précisées, selon le cas, par l'organe délibérant de l'établissement public compétent, dans un délai de trois mois à compter de la transmission à l'établissement public du projet de modification simplifiée lorsque celui-ci procède de l'initiative du maire d'une commune membre et ne porte que sur son territoire, ou par le conseil municipal et portées à la connaissance du public au moins huit jours avant le début de cette mise à disposition.

Lorsque la modification simplifiée d'un plan local d'urbanisme intercommunal n'intéresse qu'une ou plusieurs communes, la mise à disposition du public peut n'être organisée que sur le territoire de ces communes.

A l'issue de la mise à disposition, le président de l'établissement public ou le maire en présente le bilan devant l'organe délibérant de l'établissement public ou le conseil municipal, qui en délibère et adopte le projet éventuellement modifié pour tenir compte des avis émis et des observations du public par délibération motivée.

Lorsque le projet de modification simplifiée procède d'une initiative du maire d'une commune membre et ne porte que sur le territoire de celle-ci, le bilan de la mise à disposition est présenté par ce maire devant l'organe délibérant de l'établissement public, qui délibère sur le projet dans les trois mois suivant cette présentation.

0.8 Article L153-48 du code de l'urbanisme

L'acte approuvant une modification simplifiée devient exécutoire à compter de sa publication et de sa transmission à l'autorité administrative compétente de l'Etat dans les conditions définies aux articles L. 2131-1 et L. 2131-2 du code général des collectivités territoriales.



Une procédure de modification simplifiée est très normée et doit s'attacher à présenter les points suivants :

- Contexte général de la modification simplifiée du PLU en présentant le territoire
- Situation du document d'urbanisme
- Objet de la modification simplifiée du PLU
- Eléments du PLU à modifier
- Présentation de chaque point de modification

1_ Contexte général de la modification simplifiée du PLU

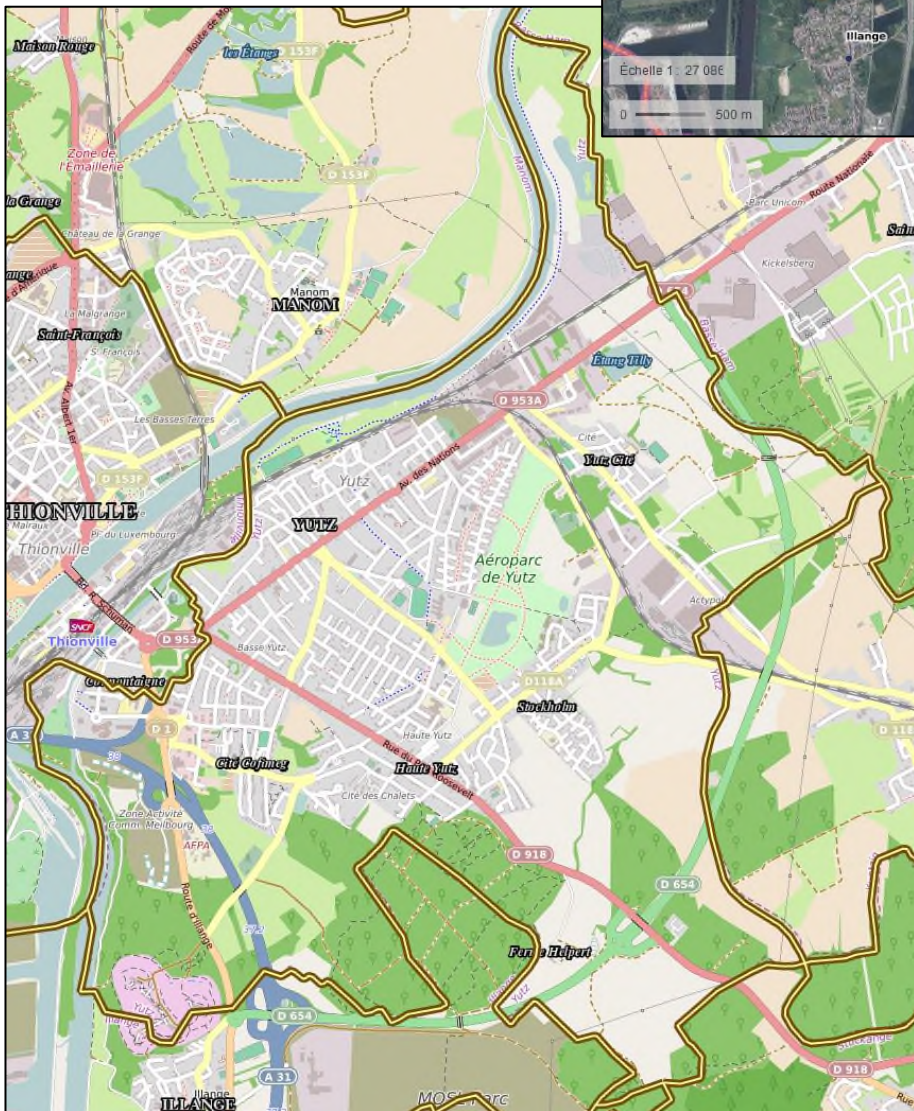
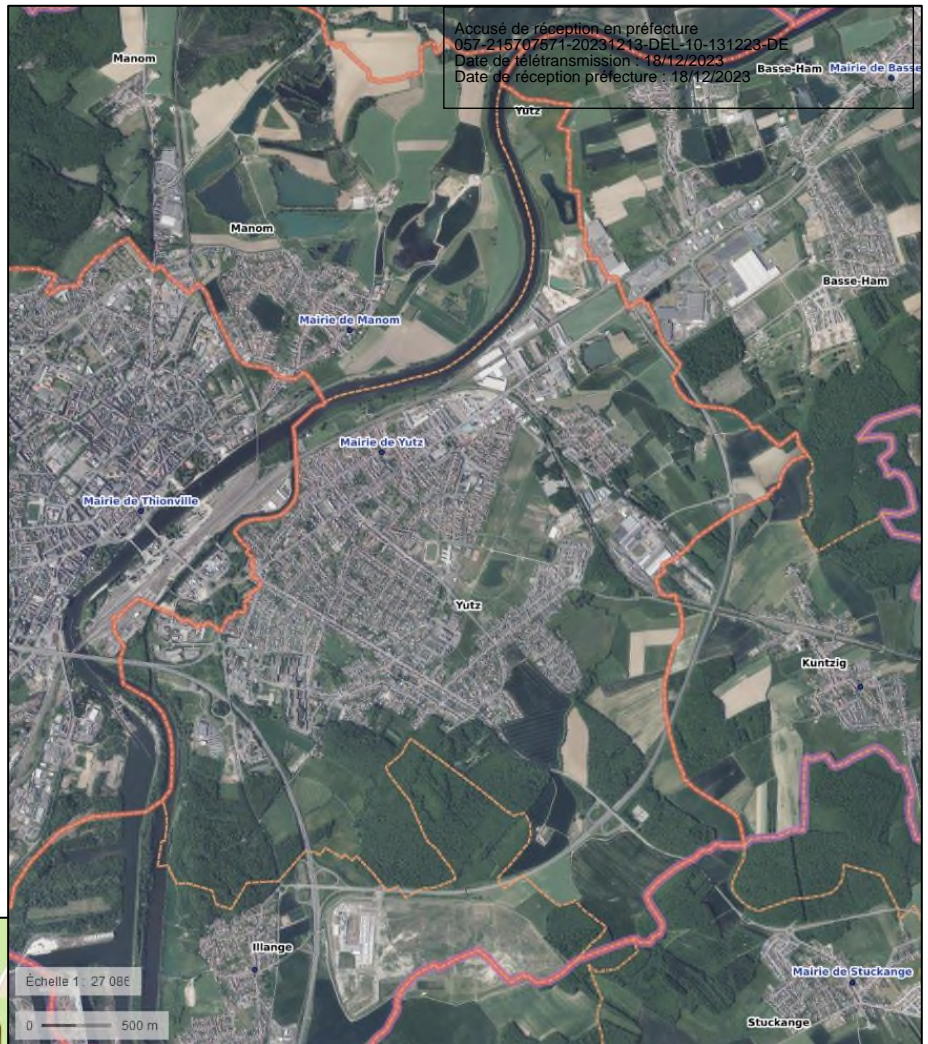
1.1_ Présentation générale de la commune*

(*données issues du rapport de présentation du PLU et mises à jour le cas échéant)

- Yutz se situe dans la région Grand-Est, en Lorraine, au Nord-ouest du département de la Moselle (57). Sur le plan administratif, la commune fait partie de l'arrondissement de Thionville. Elle est chef-lieu de son canton.
- Yutz est une ville de taille moyenne située sur l'axe de circulation européen Nord-sud. Cet axe principal dessert notamment la métropole régionale de Metz et la capitale européenne de Luxembourg-ville. Une trentaine de kilomètres sépare Yutz de ces deux grandes agglomérations. Les frontières allemandes et luxembourgeoises ne sont qu'à environ 20 kilomètres.
- De par sa situation géographique, Yutz est une ville frontalière, au même titre que l'ensemble des agglomérations du « Pays des Trois Frontières ». Elle peut tirer profit de la prospérité du Grand-Duché du Luxembourg. Cette proximité constitue un atout certain pour le développement de Yutz tant sur le plan humain que du point de vue économique.
- La proximité de Thionville, ville-relais et sous-préfecture de la Moselle, est un atout, car elle est dotée de nombreux services tertiaires. Yutz peut ainsi profiter de ce dynamisme.
- Les communes limitrophes de Yutz sont :
 - Thionville et Manom au Nord-ouest,
 - Basse-Ham au Nord-est,
 - Kuntzig et Distroff à l'Est,
 - Stuckange, Bertrange et Illange au Sud.
- La ville de Yutz est membre de la Communauté d'Agglomération 'Portes de France - Thionville'. Cette intercommunalité regroupe 13 communes et comptabilise 82.041 habitants selon les données INSEE 2020. Elle est aujourd'hui le deuxième pôle urbain de Moselle en poids de population. Thionville, ville centre de l'intercommunalité, compte à elle seule environ 41.000 habitants. 'Portes de France – Thionville' nourrit une ambition forte pour son territoire : faire du bassin thionvillois un espace majeur de développement et de croissance entre Metz et le Luxembourg. Pour cela, elle s'appuie sur sa situation privilégiée au sein du Sillon Lorrain. Le territoire de l'Agglomération est au cœur de la Grande Région (Grand-Duché du Luxembourg, Lorraine, Rhénanie Palatinat, Sarre, Wallonie).
- Le territoire communal couvre une superficie de 1.396 hectares et 84 ares. D'après les données INSEE 2020, la population était de 17.304 habitants, ce qui correspond à une densité de 1.239 habitants par km².
- Il occupe une position centrale sur le bassin :
 - l'activité économique y est très présente,
 - la commune dispose de services dimensionnés à l'échelle du bassin (stade, bibliothèque, groupes scolaires...).



Photo aérienne du territoire communal adossé à la ville de Thionville (source : www.geoportail.gouv.fr)



Représentation graphique des lieux géographiques du territoire (source : www.geoportail.gouv.fr).



1.2_Cadre juridique supra-communal

Le SCOT

- La Communauté d'Agglomération 'Portes de France - Thionville' est comprise dans le périmètre du SCoT de l'Agglomération Thionilloise (SCoTAT) qui comprend 6 EPCI :
 - Communauté d'Agglomération Portes de France-Thionville,
 - Communauté d'Agglomération Val de Fensch,
 - Communauté de Communes Cattenom et Environs,
 - Communauté de Communes de l'Arc Mosellan,
 - Communauté de Communes du Pays Haut Val d'Alzette,
 - Communauté de Communes du Bouzonvillois et des Trois Frontières.
- Ce périmètre englobe 120 communes pour environ 261.000 habitants.
- Le Schéma de Cohérence Territoriale a pour objectif de fixer un projet d'aménagement solidaire et dynamique. Il traduit la volonté collective d'inscrire le territoire dans un développement durable et respectueux de l'environnement.

Le Syndicat Mixte du Schéma de Cohérence Territoriale de l'Agglomération Thionilloise, est la structure qui pilote la mise en œuvre du SCoTAT.

En date du 12 janvier 2023, la délibération approuvant la dernière version du SCOTAT a été annulée par le tribunal administratif de Strasbourg et sa version de 2014, censée à nouveau être en vigueur, est jugée caduque en vertu de l'article L143-28 du code de l'urbanisme. Du fait de l'annulation de la délibération d'approbation, le SCOT est toujours en cours de procédure.

Le document de rang supérieur de référence dans l'attente d'une nouvelle version du SCOTAT est donc le Schéma Régional d'Aménagement, de Développement Durable et d'Égalité des Territoires (SRADDET) de la région Grand-Est adopté par le conseil régional le 22 novembre 2019.

Le plan de déplacements urbains

- Le Syndicat Mixte des Transports Urbains (SMITU) Thionville-Fensch a rédigé le Plan de Déplacements Urbains (PDU) qui concerne 35 communes du périmètre des transports urbains sur le Nord-Mosellan. Le PDU a été approuvé lors du Comité Syndical du 22 octobre 2014.
- Son programme d'actions contient 32 actions à réaliser par le SMITU et ses partenaires dans la phase de mise en œuvre du document. Les actions correspondent à 5 grandes thématiques de mobilité :
 - Transports collectifs et intermodalité.
 - Partage de l'espace public et de la voirie.
 - Innovations, nouvelles mobilités.
 - Articulation entre urbanisme et déplacements.
 - Suivi et évaluation du PDU.



Le Schéma Directeur d'Aménagement et de Gestion des Eaux (SDAGE)

- Le territoire de Yutz est concerné par le Schéma Directeur d'Aménagement et de Gestion des Eaux (SDAGE) du bassin Rhin-Meuse. Le SDAGE 2022-2027 a été approuvé en date du 18 mars 2022 par Madame la Préfète coordinatrice de Bassin, Préfète de la Région Grand-Est (arrêté préfectoral n° 2022/141).

La Directive Territoriale d'Aménagement (DTA) des Bassins Miniers Nord-Lorrains

- La DTA a pour objectifs d'arrêter les grands principes d'organisation et d'utilisation de l'espace en fixant :
 - les orientations en matière d'aménagement et d'équilibre entre développement, protection et mise en valeur des territoires,
 - les objectifs en matière de localisation des grandes infrastructures et des grands équipements ainsi qu'en matière de préservation des espaces naturels,
 - les règles d'une politique de constructibilité dans les secteurs affectés ou susceptibles de l'être par des désordres miniers.
- La DTA des Bassins Miniers Nord-Lorrains a été approuvée par décret en Conseil d'Etat en date du 2 août 2005. Ainsi se trouve validée la nouvelle doctrine de constructibilité dans les bassins miniers qui sert de base juridique à l'établissement des Plans de Prévention des Risques Miniers (PPRM). Afin de permettre la nécessaire mutation des bassins miniers, elle donne les impulsions pour l'essor des capacités de transport ferroviaire, Moselle canalisée, mais aussi autoroute A32. Elle traite également de la consolidation des pôles de développement économique, de la préservation de l'environnement et des paysages et de la ressource en eau.

Le Plan Local de l'Habitat (PLH)

- L'objectif du PLH est d'identifier les priorités à l'échelle du territoire communautaire, pour non seulement assurer un logement décent à tous, mais aussi garantir une offre à la fois susceptible de satisfaire la demande et d'assurer une urbanisation qualitative répondant à l'impératif de développement durable et de respect des paysages communautaires. Le PLH en vigueur a été approuvé par délibération du Conseil d'Agglomération de la CA Portes de France – Thionville en septembre 2017 pour la période 2017-2022. Il est en cours de révision.
- Pour rappel, les 4 orientations principales du PLH sont :
 - Orientation n°1 : amplifier et réguler l'effort de production pour répondre aux besoins locaux.
 - Orientation n°2 : diversifier et adapter l'offre de logements.
 - Orientation n°3 : intervenir sur le parc privé existant pour en améliorer la qualité et l'attractivité.
 - Orientation n°4 : offrir des conditions d'accueil optimales dans le parc social.

Le Schéma Régional d'Aménagement, de Développement Durable et d'Egalité des Territoires (SRADDET)

- Le SRADDET est une stratégie à horizon 2050 pour l'aménagement et le développement durable du Grand Est. Cette stratégie issue de la loi NOTRe (Nouvelle Organisation Territoriale de la République) est portée et élaborée par la Région Grand Est mais a été co-construite avec tous ses partenaires (collectivités territoriales, Etat, acteurs de l'énergie, des transports, de l'environnement, associations...). Après cette vaste concertation, le SRADDET a été adopté par le Conseil Régional le 22 novembre 2019.



- Les 30 règles et mesures d'accompagnement sont un des moyens de la mise en œuvre de la stratégie du document. Le fascicule invite les acteurs territoriaux à décliner la stratégie du SRADDET dans leurs territoires. Les documents cibles du SRADDET sont : les SCoT – et à défaut les PLU(i) et cartes communales, les PCAET, les chartes de PNR, les PDU et les acteurs des déchets.
- Le SRADDET est en cours de révision, une nouvelle version est attendue pour 2024 intégrant les objectifs de la loi Climat et Résilience.

1.3_ Contexte démographique et socio-économique

Démographie

- La commune de Yutz est une commune attractive du fait de sa localisation à proximité de Thionville et sur l'axe Metz-Luxembourg. Sa population est globalement en hausse depuis les années 1990 et atteint 17.304 habitants à la lecture des données 2020.
- On constate que ses habitants ont tendance à vieillir mais la part de « jeunes » (moins de 20 ans) est tout de même significative et plus importante que celle des plus de 60 ans.
- Enfin, la taille moyenne des ménages diminue progressivement au fil des ans passant de 3,43 personnes par ménage en 1968 à 2,18 personnes par ménage en 2020. Le nombre de personne célibataire ou de couples sans enfant ou ménage monoparental est en hausse.

Vie économique

- L'avenue des Nations, colonne vertébrale de Yutz, constitue, malgré sa linéarité et le trafic routier qu'elle supporte, le noyau commerçant de la ville.
- Les PME-PMI, dont le nombre est croissant, sont essentiellement regroupées sur les zones d'activité Actypôle, Tilly, Carolingiens et Espace Cormontaigne ainsi que dans le lotissement de la rue des Métiers.
- Toutes les zones d'activité sont quant à elles situées aux portes de la ville et profitent de la proximité des infrastructures de communication. La position géographique stratégique de la commune lui a permis de voir s'implanter sur son territoire de grandes enseignes de la restauration et de l'hôtellerie (tel que Buffalo Grill, Campanile, Formule 1, Etap Hôtel, Ibis...) dans ses différentes zones d'activité.

Habitat

- Le rythme de construction de logements sur la commune est relativement soutenu et l'on peut noter que 31,7% du parc de logements a été construit depuis les années 1990. On note également une légère prédominance des appartements sur les maisons (56,1 % contre 42,5 % en 2020).



- La commune enregistre un taux de vacance relativement important puisqu'il était, en 2020, de 7,9%. On constate des poches de vacance dans le parc social mais également dans le parc privé, sur les grandes artères, notamment dans les logements dits « anciens ». A noter que les logements vacants sont globalement plus petits que le reste du parc ce qui est en distorsion par rapport à l'évolution de la taille des ménages (qui pour rappel est en baisse constante). L'éparpillement chez les nombreux propriétaires privés rend la compréhension du phénomène et la mise en place d'actions adéquates difficile.
- A noter également que le déficit de logement sociaux a été résorbé. Le taux est supérieur à 20 % à ce jour.

1.4 Le milieu urbain

Aménagement de l'espace

- Le développement de la commune se traduit par une structure urbaine en forme de peigne dont le corps est composé des vieux villages de Basse-Yutz et de Haute-Yutz. Autour de ces noyaux centraux se greffent d'autres pôles répondant à une fonction uniquement résidentielle : les lotissements, ZAC et quartiers tels que Yutz Cité, Stockholm ou Olympe ; et les collectifs du quartier de Haute-Yutz avec, pour certains, quelques services et commerces de proximité.
- Le développement urbain de Yutz a généré une forme urbaine percée de « trouées ». Certains quartiers ne sont pas mitoyens entre eux et cela occasionne des vides urbains : comme par exemple le quartier de Stockholm qui constitue un espace isolé. Le quartier Olympe a été créé dans le but de réunifier spatialement les territoires de Haute et de Basse-Yutz et d'obtenir une continuité urbaine. La fermeture du terrain d'aviation a également permis de redessiner la ville et repenser son développement. Celui-ci a été reconverti en parc urbain, nouveau pôle majeur de la commune.
- L'urbanisation se développe de manière circulaire autour de ce nouveau parc afin de « recentrer » la zone urbanisée.
- Les zones d'activités sont localisées sur les pourtours alors que les quartiers résidentiels sont globalement installés au centre. La volonté de rassembler la population apparaît nettement. On note cependant plusieurs secteurs déstructurés et difficilement lisibles. On peut notamment penser à l'entrée de ville depuis Basse-Ham peu valorisante et très routière.

Equipements

- La commune dispose de nombreux équipements répondant aux besoins des habitants. Les équipements scolaires s'étendent de l'école maternelle aux formations supérieures ; les équipements sportifs, culturels et de loisirs sont répartis sur l'ensemble du ban communal bien que l'on note un déficit d'implantation dans les quartiers résidentiels les plus récents ; enfin les services administratifs correspondent aux besoins d'une ville de cette taille.
- L'offre d'équipements ainsi que de services et de commerces fait également de Yutz un pôle attractif pour les communes situées aux alentours. Certains de ces équipements sont cependant à conforter, à améliorer ou à réhabiliter. Les habitants bénéficient également de la proximité immédiate de Thionville.



Voies de communication et transports

- La localisation de la commune lui octroie une bonne desserte routière et autoroutière sur l'ensemble de son ban. Un échangeur autoroutier lui assure une connexion directe à l'A31. Cependant, sa situation fait également de la ville (et plus spécifiquement de l'avenue des Nations), une voie de transit majeure ce qui génère un trafic très important aux heures de pointes.
- La desserte en transport en commun est de bon niveau. On notera la présence d'une halte ferroviaire sur le territoire et de la gare SNCF sur la commune de Thionville.
- Les déplacements en modes doux dans la commune sont relativement aisés. Le réseau de cheminements piétons et cyclables est bien développé.

1.5 Etat initial de l'environnement (synthèse)

MILIEU PHYSIQUE	
Climat	<ul style="list-style-type: none"> Précipitations abondantes.
Relief	<ul style="list-style-type: none"> Relief de talus au Sud-ouest de la commune.
Géologie	<ul style="list-style-type: none"> Engorgement d'eau et ravinements potentiels sur les coteaux.
Hydrologie	<ul style="list-style-type: none"> Bassin versant de la Moselle. Ruisseau « le Helpert » en partie canalisé et enterré. Ruisseau « le Grove » parcourant la zone urbaine. Etang du Tilly au Nord-est du territoire. Nappe alluviale à 5 m de profondeur.
MILIEU NATUREL ET PAYSAGES	
Sites d'intérêt biologique et écologique recensés	<p><i>Aucun espace naturel d'intérêt patrimonial ou remarquable recensé sur le territoire communal.</i></p> <p><u>À proximité :</u></p> <ul style="list-style-type: none"> 6 ZNIEFF de type 1 (surtout à l'est de la commune). 1 ZNIEFF de type 2 (Arc mosellan). 1 réserve naturelle nationale du Stratotype de Hettangien.
Trame verte et bleue	<ul style="list-style-type: none"> Zones de perméabilité identifiées (Moselle et boisements). Infrastructures routières et ferroviaires de la commune constituant des obstacles pour la biodiversité. Pôles de biodiversité (boisements) . Trame bleue : Moselle et ses canaux. Corridors locaux (ripisylve). Présence de terres cultivées, de boisements et haies, de prairies, de vergers et jardins, de friches et de milieux aquatiques.



GRANDS PAYSAGES

Sud : collines boisées.

Ouest : le canal des Écluses et la Moselle.

Relief relativement plat. Présence d'îlots verts, squares et espaces verts. Paysage en cours de morçèlement.

Sensibilité du paysage de périphérie par extension des zones urbaines.

NUISANCES ET RISQUES

<p>Nuisances sonores</p>	<p>Au classement sonore des infrastructures de transports terrestres ferroviaires et routières :</p> <ul style="list-style-type: none"> ▪ 1 voie routière de catégorie 1 ▪ 4 voies routières de catégorie 2 ▪ 4 voies routières de catégorie 3 ▪ 3 voies routières de catégorie 4 ▪ 2 voies ferroviaires de catégorie 2 ▪ Bruit généré par les ICPE (usine Arcelor)
<p>Risques</p>	<p><u>Risque nucléaire :</u></p> <ul style="list-style-type: none"> ▪ Périmètre de « mise à l'abri » de la centrale nucléaire de Cattenom. <p><u>Gonflement-retrait des argiles :</u></p> <ul style="list-style-type: none"> ▪ Majeure partie du territoire en zone d'aléa modéré avec quelques poches en zone d'aléa important. <p><u>Risques d'inondations :</u></p> <ul style="list-style-type: none"> ▪ Territoire à Risque Important d'Inondation (TRI) Metz-Thionville-Pont-à-Mousson, Plan de Gestion des Risques d'Inondation Rhin-Meuse, et Plan de Prévention des Risques Naturels Inondations sur la commune. <p><u>Pollution des sols :</u></p> <ul style="list-style-type: none"> ▪ 5 sites BASOL. <p><u>Installations classées pour la Protection de l'Environnement (ICPE) :</u></p> <ul style="list-style-type: none"> ▪ 4 ICPE à Yutz et 1 à Thionville.

GESTION DE L'EAU

<p>Eau potable et assainissement</p>	<ul style="list-style-type: none"> ▪ Zones constructibles déjà desservies ou raccordables au réseau d'eau potable. ▪ Deux captages d'eau potable situés sur le territoire communal. ▪ Majorité du réseau d'assainissement est unitaire. ▪ La station d'épuration est éloignée de sa charge nominale. ▪ La CAPFT souhaite limiter au maximum le raccordement des eaux pluviales en privilégiant l'infiltration à la parcelle et en déconnectant dès lors que c'est possible, les raccordements d'eaux pluviales aux réseaux unitaires. ▪ Techniques d'infiltration à privilégier.
--------------------------------------	--





Représentation du relief et de l'hydrographie sur le territoire (source : www.geoportail.gouv.fr).



2_Éléments de cadrage réglementaire

2.1_Situation du document d'urbanisme

Approuvé par délibération du conseil municipal le 4 février 2019, le PLU a fait à ce jour l'objet de 3 procédures d'ajustement.

Une procédure de modification simplifiée approuvée par délibération le 29 septembre 2021.

Deux procédures de modification de droit commun approuvées par délibération le 15 décembre 2021.

Concernant la présente procédure, il s'agit de la 2^e modification simplifiée.

A noter également que deux procédures de mise à jour ont été approuvées le 19 octobre 2021 par arrêté.

2.2_L'objet de la modification simplifiée du PLU

La présente modification simplifiée du PLU concerne :

- Des ajustements réglementaires (règlement écrit et OAP) dans le cadre des possibilités offertes par une procédure de modification simplifiée et notamment en matière de mixité des fonctions, de destination et d'aménagement.

2.3_Éléments du PLU à modifier

- Le règlement écrit.
- Les Orientations d'Aménagement et de Programmation.

2.4_Éléments de compréhension

- Au sein des modifications liées au règlement écrit présentées dans la partie 3 de la présente notification, les éventuelles phrases en **rouge** sont supprimées dans la nouvelle version du règlement alors que les éventuelles phrases en **vert** sont ajoutées.

NOTA : La présente notice de modification simplifiée ne se substitue pas aux pièces du PLU, il ne s'agit que d'une notice de présentation de la procédure d'ajustement et des points ajustés.

Les pièces ajustées dans le cadre de cette procédure seront mises à jour une fois l'approbation effective et une nouvelle version opposable du PLU sera constituée avec notamment un règlement écrit complet et un plan de zonage complet.



3_Les différents points de modification liés à la procédure de modification simplifiée

3.1_Point n°1 : ajustement de la mixité des fonctions urbaines

3.1.1_Objectif et explication du point de modification n°1

Un des objectifs de la politique de la ville est de réduire les distances autant que possible à la fois entre l'habitat et le lieu de travail (ou les fonctions éducatives), et l'habitat et les lieux de vie (commerces, services, loisirs...). Au-delà des évidentes considérations écologiques (trajets plus courts, déplacements non motorisés...), il en va de la vie des quartiers et de ses liens sociaux renforcés (amélioration de la qualité de vie) permettant dans le même temps une décongestion et un désenclavement salvateurs (effets économiques favorables, utilisation efficace de l'espace, promotion de la diversité...).

Ainsi, il est intéressant de permettre à certains espaces de développement économique encore présents sur le territoire (les plus propices au regard des éléments indiqués ci-dessus) d'envisager partiellement et de manière adaptée (d'un point de vue spatial en s'inscrivant dans un rapport d'échelle plus large et d'un point de vue de la cible de la population pour la rapprocher des services et équipements adaptés) le développement de l'habitat. Cette opportunité doit permettre de sortir des phénomènes de zoning en général et du tout lotissement en particulier.

Ce premier point de modification ne peut se lire qu'avec l'articulation proposée dans le second. Il s'agit ici d'une libération réglementaire qui ne doit être regardée qu'avec les nécessaires encadrements à la fois spatial proposé au niveau de l'OAP n°7 dans le secteur 1AUy et également en lien avec la seule sous-destination « hébergement » ciblant un certain type de population (étudiants et personnes âgées notamment).

3.1.2_Réglement écrit actuel

1AUy / DESTINATIONS, USAGES ET AFFECTATIONS DES SOLS OU TYPES D'ACTIVITES LIMITES OU SOUMISES A CONDITIONS

Sont admises sous conditions :

Les constructions **à usage d'habitation** à condition qu'elles soient destinées au logement des personnes dont la présence permanente est nécessaire pour assurer la surveillance et le gardiennage des établissements et services de la zone dans la limite d'un logement de 30 m² par unité foncière, devant être intégré au bâtiment d'activité, sauf pour des raisons de sécurité ou de nuisance.

Dans le secteur 1AUyb, la surface maximale du logement est portée à 60 m² par unité foncière devant être intégrée au bâtiment d'activité, sauf pour des raisons de sécurité ou de nuisance.



3.1.3_Réglement écrit proposé

1AUy / DESTINATIONS, USAGES ET AFFECTATIONS DES SOLS OU TYPES D'ACTIVITES LIMITEES OU SOUMISES A CONDITIONS

Sont admises sous conditions :

Les constructions de la sous-destination logement à condition qu'elles soient destinées au logement des personnes dont la présence permanente est nécessaire pour assurer la surveillance et le gardiennage des établissements et services de la zone dans la limite d'un logement de 30 m² par unité foncière, devant être intégré au bâtiment d'activité, sauf pour des raisons de sécurité ou de nuisance.

Les constructions de la sous destination hébergement à condition de s'inscrire dans la distribution spatiale fixée par les OAP lorsque celles-ci les prévoient.

Dans le secteur 1AUyb, la surface maximale du logement est portée à 60 m² par unité foncière devant être intégrée au bâtiment d'activité, sauf pour des raisons de sécurité ou de nuisance.

3.1.4_Justifications au regard du code de l'urbanisme

Le secteur 1AUy disposait déjà d'une constructibilité axée sur le développement économique et l'équipement collectif. A partir du moment où aucune règle de prospect ou de gabarit n'est modifiée même de manière relative, l'ajustement présenté ne peut en rien majorer de plus de 20 % les possibilités de construction résultant, dans une zone, de l'application de l'ensemble des règles du plan. Il s'agit simplement de réécrire les sous-destinations possibles, encore que celle liée au logement était déjà possible sous condition. Une sous destination supplémentaire (hébergement) est dorénavant possible alors que ce n'était pas le cas auparavant.

En conséquence, puisque le règlement graphique n'est pas concerné, cela ne réduit en rien une zone urbaine ou à urbaniser.

Enfin, cela ne permet pas non plus d'appliquer l'article L131-9 du code de l'urbanisme puisque la commune de Yutz n'entre pas dans ce champ d'application. Ainsi, conformément à l'article L153-45 du code de l'urbanisme, ce point de modification peut être effectué selon une procédure simplifiée.



3.2_Point n°2 : ajustement de l'Orientation d'Aménagement et de Programmation n°7

3.2.1_Objectif et explication du point de modification n°2

Dans le prolongement du point de modification précédent et de manière totalement articulée, l'OAP n°7 concernant l'espace Meilbourg et le triangle de l'espace Cormontaigne est ajustée. L'objectif est de pouvoir développer de manière encadrée la notion de mixité des fonctions urbaines sur cette partie du territoire.

A ce jour, la destination habitat est déjà possible sur l'ensemble du secteur 1AUy mais à la seule condition d'être en lien avec du gardiennage (il s'agit en fait implicitement de la sous-destination « logement »). Dans le cadre de ce point de modification, ce secteur se voit offrir l'opportunité d'accueillir également la sous-destination hébergement. Cette opportunité sera néanmoins limitée spatialement afin de globalement préserver l'objectif initial tourné vers le développement des activités et des services et de garantir la notion de proximité pour les futurs hébergements avec certains services ou équipements.

Ainsi, une implantation préférentielle réduite est imposée au Nord du secteur, pour les hébergements (étudiants et personnes âgées notamment). Cette partie Nord a l'avantage d'être proche du pôle de formation et de l'IUT Thionville/Yutz (12 à 14 minutes à pied environ), de l'AFPA (10 minutes à pied environ), des arrêts de bus « Espace Meilbourg » (8 minutes à pied environ) et de la gare de Thionville (25 minutes à pied environ) facilitant la réduction des déplacements. A noter que ce secteur est également desservi par la vélo-route Charles le Téméraire.

3.2.2_Justifications au regard du code de l'urbanisme

Il ne s'agit ici que de préciser une implantation préférentielle pour une sous-destination admise par le nouveau règlement, l'ajustement ne peut en rien majorer de plus de 20 % les possibilités de construction résultant, dans une zone, de l'application de l'ensemble des règles du plan.

En conséquence, puisqu'on ne touche qu'à une OAP, cela ne peut pas réduire une zone urbaine ou à urbaniser.

Enfin, cela ne permet pas non plus d'appliquer l'article L131-9 du code de l'urbanisme puisque la commune de Yutz n'entre pas dans ce champ d'application. Ainsi, conformément à l'article L153-45 du code de l'urbanisme, ce point de modification peut être effectué selon une procédure simplifiée.

3.2.3_OAP n°7 actuelle

Cf. Page 20

3.2.4_OAP n°7 modifiée

Cf. Page 21



Accusé de réception en préfecture
057-215707571-20231213-DEL-10-131223-DE
Date de télétransmission : 18/12/2023
Date de réception préfecture : 18/12/2023



Principes d'aménagement imposés :

Mixité fonctionnelle et sociale :

Surface de la zone : 27,4 ha
Vocation de la zone : zone d'activités économiques

Qualité environnementale et prévention des risques :

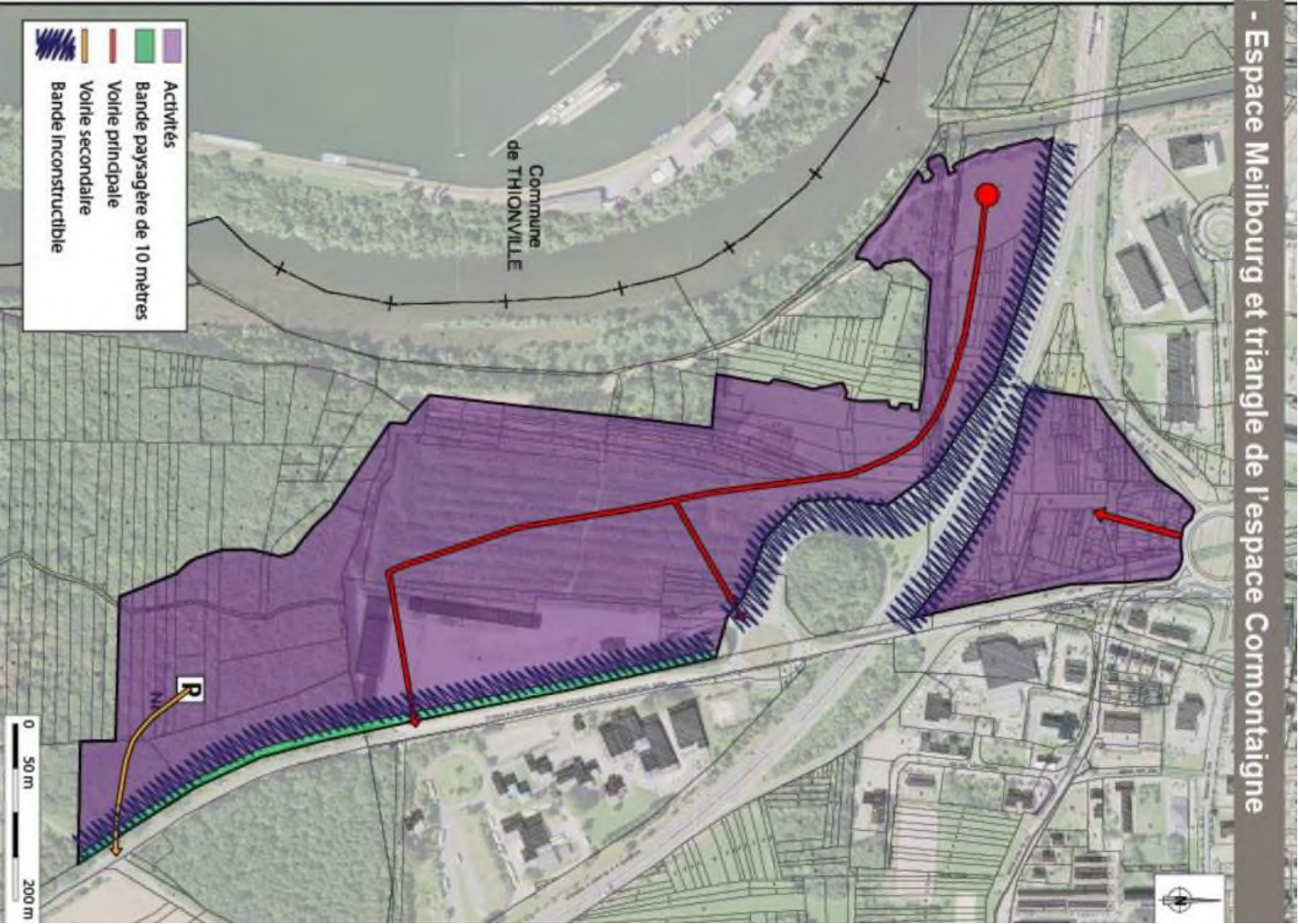
- Une bande Inconstructible sera à préserver sur une largeur de 20 mètres le long de la RD1 (traitement paysager, réalisation de voies douces).
- Une marge de recul de 40m par rapport à l'axe de l'autoroute A31 devra être appliquée. Aucune construction (parking compris) ne pourra être réalisée.
- énergie : une orientation intéressante des bâtiments devra être proposée. L'installation de dispositifs d'apport d'énergie solaire/d'énergie éolienne (intégré à la construction) sera autorisée.
- eau : une recherche prioritaire de gestion des eaux pluviales à la parcelle est nécessaire. En cas d'impossibilité technique, une recherche de solution se fera en concertation avec la CAPFT.
- déchets : l'implantation des systèmes de tri devra être facilitée.

Stationnement :

Des aires de stationnement correspondant aux besoins des occupations et utilisations du sol devront être réalisées en dehors des voies publiques.
Des possibilités de mutualisation du stationnement devront être cherchées.

Voies et réseaux :

Un nouvel accès principal sera à réaliser. Il permettra un raccordement avec la RD1. Un accès secondaire pourra également être réalisé sur la RD1, au sud de la zone, uniquement en vue de desservir un éventuel parking du personnel. L'accès au triangle de l'espace Cormontaigne sera réalisé depuis le giratoire sur la RD1.



Accusé de réception en préfecture
057-215707571-20231213-DEL-10-131223-DE
Date de télétransmission : 18/12/2023
Date de réception préfecture : 18/12/2023



Principes d'aménagement imposés :

Mixité fonctionnelle et sociale :

Surface de la zone : 27,4 ha
Vocation de la zone : zone d'activités économiques et hébergement

Qualité environnementale et prévention des risques :

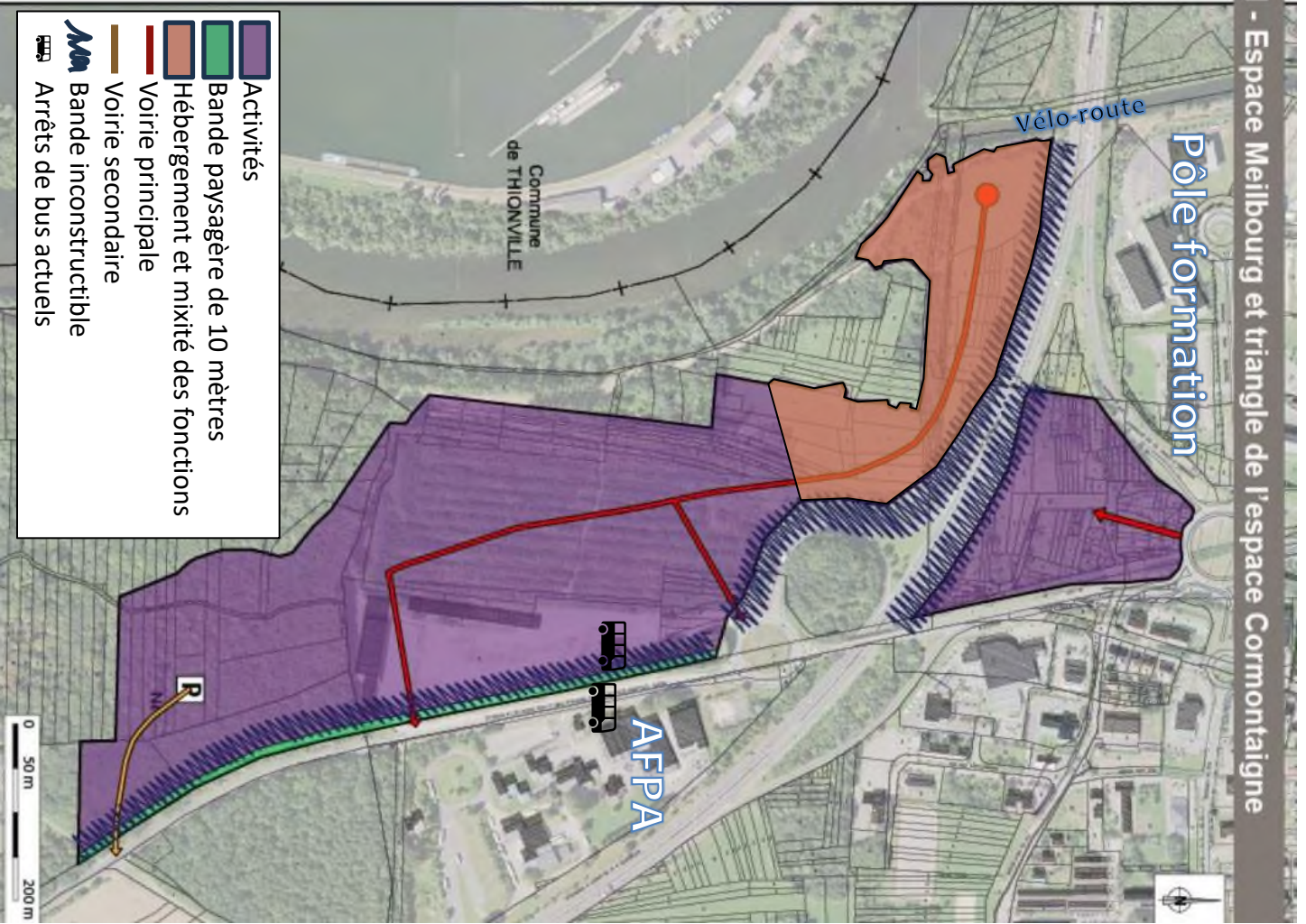
- Une bande inconstructible sera à préserver sur une largeur de 20 mètres le long de la RD1 (traitement paysager, réalisation de voies douces).
- Une marge de recul de 40m par rapport à l'axe de l'autoroute A31 devra être appliquée. Aucune construction (parking compris) ne pourra être réalisée.
- énergie : une orientation intéressante des bâtiments devra être proposée. L'installation de dispositifs d'apport d'énergie solaire/d'énergie éolienne (intégré à la construction) sera autorisée.
- eau : une recherche prioritaire de gestion des eaux pluviales à la parcelle est nécessaire. En cas d'impossibilité technique, une recherche de solution se fera en concertation avec la CAPFT.
- déchets : l'implantation des systèmes de tri devra être facilitée.

Stationnement :

Des aires de stationnement correspondant aux besoins des occupations et utilisations du sol devront être réalisées en dehors des voies publiques.
Des possibilités de mutualisation du stationnement devront être cherchées.

Voies et réseaux :

Un nouvel accès principal sera à réaliser. Il permettra un raccordement avec la RD1. Un accès secondaire pourra également être réalisé sur la RD1, au sud de la zone, uniquement en vue de desservir un éventuel parking du personnel. L'accès au triangle de l'espace Cormontaigne sera réalisé depuis le giratoire sur la RD1.











**SÉANCE DU CONSEIL MUNICIPAL
DU 13 DÉCEMBRE 2023**

Date de la convocation : 7 décembre 2023

Nombre de membres :

élus : 33

en activité : 33

Présents : 25

Accusé de réception en préfecture 057-215707571-20231213-DEL-11-131223-DE Date de télétransmission : 18/12/2023 Date de réception préfecture : 18/12/2023
--

Étaient présents :

Mesdames, Messieurs Clémence POUGET, Pierre GRUNEWALD, Aurore PEXOTO, Laurent SCHULTZ, Christelle FRISCH, Guy MÉLÉO, Olivier PERRIN, Lauren POULAIN, Charles MEYER, Christian MERTZ, Sylvie EMO, Isabelle HEBTING, Raphaël KINTZINGER, Sophie VITTOZZI, Christophe MAURICE, Fabienne FARLOT, Sabrina EMO, David JALLADEAU, Agathe KLAM, Rachida DRIL, Sylvie HENRY, Hayet KADDAR, Pierre HENRIOT, Pascal LANDRAGIN, Bénédicte GUERDER.

Ont donné procuration :

Monsieur Jérôme MAISACK a donné procuration à Madame Clémence POUGET,
Monsieur Francis BRACH a donné procuration à Monsieur Pierre GRUNEWALD,
Monsieur Nabil MANSOURI a donné procuration à Monsieur Olivier PERRIN,
Madame Chara-Zette BOUMAAZA a donné procuration à Madame Aurore PEXOTO,
Madame Kheira MATMOUR a donné procuration à Madame Lauren POULAIN,
Monsieur Mattéo POJER a donné procuration à Monsieur Laurent SCHULTZ,
Madame Lucie PERELY a donné procuration à Monsieur Guy MÉLÉO,
Madame Yolande HOUVER a donné procuration à Monsieur Pierre HENRIOT.

Point n° 11 : BAIL DE CHASSE 2024 - 2033 – DÉSIGNATION D'UN ESTIMATEUR DE DÉGÂTS DE CHASSE

Monsieur Charles MEYER, Adjoint au Maire, rapporteur, expose que par délibération du Conseil municipal en date du 27 septembre 2023, il a été décidé de renouveler le bail du lot de chasse intercommunal Yutz-Illange avec l'Amicale du Kollom.

Le Code de l'Environnement (C.E.) prévoit que les dégâts occasionnés par le gibier ouvrent droit, sous certaines conditions, à réparations par le titulaire du droit de chasse envers la personne lésée.

A cet effet, et conformément aux articles R. 429-8 à R. 429-14 du même Code, *« un estimateur, chargé d'évaluer les dommages causés par le gibier, est désigné dans chaque commune pour la durée de la location de la chasse. En cas d'accord entre le Conseil municipal et les locataires de la chasse communale, l'estimateur est nommé par le Maire. Cette nomination est soumise à l'approbation révocable du Préfet. À défaut d'accord, le Préfet procède d'office à la nomination de l'estimateur. L'estimateur est choisi parmi les habitants d'une commune voisine. »*.

C'est à lui qu'incombera la constatation des dégâts causés par les gibiers, autres que les sangliers dont le règlement des dommages relève du fonds départemental d'indemnisation des dégâts de sangliers.

Après concertation avec la Commune d'Illange et après avoir obtenu l'accord du locataire de chasse en date du 6 novembre 2023, il est proposé de désigner Monsieur Patrick ZANONI, demeurant à Thionville, en tant qu'estimateur de dégâts de chasse, pendant toute la durée du bail.

Ce point a reçu l'avis favorable du Bureau municipal et de la Commission « administration générale et communication ».

Après avoir entendu cet exposé et après avoir délibéré, le Conseil municipal, à l'unanimité des votes :

- **DÉSIGNE** Monsieur Patrick ZANONI estimateur des dégâts de chasse pour toute la durée du bail 2024 - 2033,
- **AUTORISE** le Maire à le nommer à cet effet.

Toutes les personnes intéressées ont signé au registre.

Pour extrait conforme
Yutz, le 14 décembre 2023
Le Maire,



Clémence POUGET

Le Secrétaire,



Sophie VITTOZZI

Étaient présents :

Mesdames, Messieurs Clémence POUGET, Pierre GRUNEWALD, Aurore PEXOTO, Laurent SCHULTZ, Christelle FRISCH, Guy MÉLÉO, Olivier PERRIN, Lauren POULAIN, Charles MEYER, Christian MERTZ, Sylvie EMO, Isabelle HEBTING, Raphaël KINTZINGER, Sophie VITTOZZI, Christophe MAURICE, Fabienne FARLOT, Sabrina EMO, David JALLADEAU, Agathe KLAM, Rachida DRIL, Sylvie HENRY, Hayet KADDAR, Pierre HENRIOT, Pascal LANDRAGIN, Bénédicte GUERDER.

Ont donné procuration :

Monsieur Jérôme MAISACK a donné procuration à Madame Clémence POUGET,
Monsieur Francis BRACH a donné procuration à Monsieur Pierre GRUNEWALD,
Monsieur Nabil MANSOURI a donné procuration à Monsieur Olivier PERRIN,
Madame Chara-Zette BOUMAAZA a donné procuration à Madame Aurore PEXOTO,
Madame Kheira MATMOUR a donné procuration à Madame Lauren POULAIN,
Monsieur Mattéo POJER a donné procuration à Monsieur Laurent SCHULTZ,
Madame Lucie PERELY a donné procuration à Monsieur Guy MÉLÉO,
Madame Yolande HOUVER a donné procuration à Monsieur Pierre HENRIOT.

Point n° 12 : ACCUEIL DE SERVICE CIVIQUE SOLIDARITÉ SENIORS – CONVENTION AVEC L'ASSOCIATION NATIONALE POUR LE DÉPLOIEMENT DU SERVICE CIVIQUE SOLIDARITÉ SENIORS

Madame Lauren POULAIN, Adjointe au Maire, rapporteure, expose que le Centre Communal d'Action Sociale (C.C.A.S.) de la Ville, dans le cadre de ses obligations réglementaires, a réalisé une analyse des besoins sociaux à destination des seniors en 2021. Une des conclusions porte sur leur isolement et notamment sur leur repérage et leur prise en charge.

La Direction de la Solidarité et de l'Emploi (D.S.E.) exerce des missions d'animation en direction des aînés, renforcées par la signature le 7 octobre 2023 de la charte MONALISA (MOBilisation NATIONALE contre L'isolement des Agés) avec l'A.D.M.R. (Aide à Domicile en Milieu Rural) qui engage la Ville à participer au soutien et au déploiement des équipes citoyennes, à contribuer à la mobilisation de ressources (temps des agents, mise à disposition de salles) autour d'un réseau partenarial.

L'isolement social des personnes âgées est une réalité qui s'intensifie d'année en année en France et qui s'est aggravée avec la crise sanitaire.

Le Service Civique Solidarité Seniors (SC2S) est un programme mutualisé dans lequel l'ensemble des institutions de retraite complémentaire relevant de Agirc-Arrco se mobilise.

C'est dans ce cadre que la mobilisation nationale et collective des acteurs pour le déploiement d'un service civique de qualité contre l'isolement des personnes âgées, a pour objectifs de :

- rompre l'isolement et favoriser l'autonomie des personnes, par des interventions prioritairement à domicile,
- aider les personnes âgées à bien vieillir,
- promouvoir les métiers du grand âge
- favoriser l'insertion des jeunes.

Pour mettre en œuvre ce projet, l'Association Nationale pour le Développement du Service Civique Solidarité Seniors (A.N.D. - SC2S) :

- coordonne les principaux acteurs du SC2S et ce, en étroite collaboration avec les Services de l'Etat concernés,
- promeut le service civique dans les territoires et auprès des structures susceptibles d'accueillir des jeunes sur des missions de solidarité intergénérationnelle,
- accompagne les réseaux partenaires et les structures d'accueil,
- délivre des modules de préparation et d'outillage à la mission aux volontaires.

La convention, jointe en annexe, définit les engagements réciproques de la Ville et l'A.N.D. - SC2S dans le cadre de la mise en œuvre de l'accueil de Service Civique.

Il est donc proposé d'accueillir deux jeunes majeurs de 18 à 25 ans en service civique au sein de la D.S.E. pour une durée de huit (8) mois à raison de 24 à 28h/semaine. Les volontaires bénéficieront :

- d'une formation et d'un accompagnement,
- d'une protection sociale et d'une assurance vieillesse.

Ils percevront une indemnité mensuelle comprise entre 609 et 722 euros dont 496,94 euros versés directement par l'État.

Ce point a reçu l'avis favorable du Bureau municipal et de la Commission « solidarité ».

Après avoir entendu cet exposé et après avoir délibéré, le Conseil municipal, à l'unanimité des votes :

- **APPROUVE** la convention d'engagements réciproques entre la Ville et l'A.N.D. - SC2S,
- **AUTORISE** le Maire à signer la convention d'engagements réciproques pour l'accueil de volontaires en service civique Solidarité Seniors ainsi que ainsi que tous documents nécessaires à l'application de la présente délibération,
- **AUTORISE** la création de la fiche mission des volontaires,
- **AUTORISE** l'accueil deux services civiques pour une période de huit (8) mois.

Toutes les personnes intéressées ont signé au registre.

Pour extrait conforme
Yutz, le 14 décembre 2023
Le Maire,



Clémence POUGET

Le Secrétaire,



Sophie VITTOZZI

**CONVENTION D'ENGAGEMENTS RÉCIPROQUES
POUR L'ACCUEIL DE VOLONTAIRES EN SERVICE CIVIQUE SOLIDARITÉ SENIORS 2023/2024**

ENTRE LES SOUSSIGNÉS

Nom de la structure :

Numéro d'identification SIRET :

Numéro d'agrément de Service Civique (le cas échéant) :

Adresse :

Représentée par :

En sa qualité de :

Ci-après dénommée : « Structure d'accueil »

ET

Association Nationale pour le Déploiement du Service Civique Solidarité Seniors, Association Loi 1901,
Numéro d'identification SIRET : 892 474 776 00010

Dont le siège social est situé au 21 boulevard Ney 75018 Paris

Représentée par : Constance DEVILLERS

En sa qualité de : Déléguée Générale

Ci-après dénommée : « AND-SC2S »

Ensemble désignées les « Parties »

Cette convention établit les modalités d'engagements réciproques des Parties dans la mobilisation Service Civique Solidarité Seniors.

ETANT PREALABLEMENT EXPOSE QUE :

L'isolement social des personnes âgées est une réalité qui s'intensifie d'année en année en France et qui s'est aggravée avec la crise sanitaire. L'engagement des jeunes en Service Civique peut apporter une contribution majeure à la mobilisation collective que cette réalité requiert, en apportant aux personnes âgées – à domicile comme en Structure d'accueil collectif – une présence non soignante, en participant au développement de nouvelles activités, en développant des liens collectifs et individuels, en créant des relations intergénérationnelles, et en apportant un appui aux équipes de salariés et de bénévoles.

Le Service Civique Solidarité Seniors (SC2S), qui a pu voir le jour en 2020 grâce au soutien de l'Institution de Retraite Complémentaire Malakoff-Humanis, est devenu depuis août 2022 un programme « mutualisé » du régime Agirc-Arrco, dans lequel l'ensemble des Institutions de Retraite Complémentaire relevant de l'Agirc-Arrco se mobilise, pour accompagner la consolidation de la solidarité intergénérationnelle nécessaire à l'avenir du régime comme à l'avenir de notre société toute entière.

C'est dans ce cadre que la mobilisation nationale et collective des acteurs pour le déploiement d'un service civique de qualité contre l'isolement des personnes âgées, a pour objectifs de :

- Rompre l'isolement et favoriser l'autonomie des personnes, par des interventions prioritairement à domicile, mais aussi en établissement
- Aider les personnes âgées à bien vieillir
- Promouvoir les métiers du grand âge : favoriser l'insertion des jeunes et promouvoir le Service Civique comme parcours de découverte des métiers du grand âge

Pour mettre en œuvre ce projet, l'AND-SC2S :

- coordonne, via l'organisation et l'animation de comités de pilotage et de conseils d'orientation ad hoc aux échelles nationale et territoriale, les principaux acteurs du Service Civique Solidarité Seniors, et

- ce en coordination étroite avec les services de l'Etat concernés (Agence du Service civique et Ministère délégué en charge de l'Autonomie auprès du Ministère des Solidarités et de la Santé),
- promeut le service civique dans les territoires et auprès des structures susceptibles d'accueillir des jeunes sur des missions de solidarité intergénérationnelle,
 - accompagne les réseaux partenaires et les structures d'accueil,
 - délivre des modules de préparation et d'outillage à la mission (socle qualité commun, voir annexe) aux volontaires.

La mobilisation pour le Service Civique Solidarité Seniors porte ainsi une ambition nouvelle, tant pour les jeunes que pour le service civique et l'ensemble de ses parties prenantes (personnes âgées, volontaires, tuteurs, organismes d'accueil, etc.) (les « Parties prenantes »).

IL EST ARRETE ET CONVENU CE QUI SUIT :

1. Objet de la convention

Il est décidé entre les Parties de :

- se mobiliser pour qu'un maximum de jeunes s'engagent dans un Service Civique destiné à lutter contre l'isolement et la perte d'autonomie des personnes âgées, sur des missions accessibles à tous les jeunes quels que soient leur profil ou leur niveau d'étude,
- construire et garantir collectivement un Service Civique de qualité, source d'une expérience d'engagement enrichissante et utile pour l'ensemble des Parties prenantes,
- valoriser les organismes d'accueil, les tuteurs, les volontaires et leurs engagements.

2. Engagements des Parties

2.1. Engagements de l'AND-SC2S

2.1.1. Proposer un accompagnement

L'AND-SC2S apporte un accompagnement selon les besoins des Structures d'accueil, dans l'optique de donner à ces dernières tous les outils pour devenir progressivement autonomes dans l'accueil et l'accompagnement de jeunes en Service Civique, et notamment :

- un accompagnement dans le cadrage des missions et l'élaboration de leur projet d'accueil de jeunes,
- un appui au recrutement des jeunes pour les Structures signataires ayant du mal à mobiliser des jeunes sur leurs missions, notamment :
 - o pour les Structures passant par l'intermédiation de l'AND-SC2S : diffusion de l'offre de mission sur le site de l'Agence du Service Civique et sur d'autres canaux, premier tri des candidatures reçues par un appel téléphonique, envoi des candidatures pertinentes pour entretien avec la Structure d'accueil, conseils de recrutement dans le "Mémo tuteur SC2S" remis à la Structure d'accueil
 - o pour les Structures n'ayant jamais recruté de volontaires : participation à l'entretien entre le jeune et la Structure d'accueil
- le portage juridique et administratif des jeunes, via une intermédiation spécialisée « grand âge », pour les Structures ne disposant pas d'agrément pour l'accueil de jeunes en Service Civique ou de tête de réseau pouvant leur mettre à disposition leur agrément,
- un soutien opérationnel tout au long des missions, notamment :
 - o pour les Structures passant par l'intermédiation de l'AND-SC2S et n'ayant jamais accueilli de volontaires : par la participation possible à la réunion de démarrage, au bilan intermédiaire et au bilan final, par la mise en place de réunions de recadrage en cas de problèmes entre le tuteur et le volontaire
 - o pour les Structures n'ayant jamais accueilli de volontaires : par les conseils détaillés dans le "Mémo tuteur SC2S", par des réponses par mail ou par téléphone aux questions de la Structure d'accueil ne trouvant pas réponse dans le "Mémo tuteur SC2S"
- sous conditions, précisées en annexe, une prise en charge partielle ou totale de la prestation de subsistance des volontaires (de 113,02 euros mensuels au 01/07/23, jusqu'à la prochaine

revalorisation du point), étant entendu que la prestation de subsistance est versée dans tous les cas par la Structure d'accueil au volontaire.

2.1.2. Favoriser et valoriser l'intégration de la Structure d'accueil dans la mobilisation

- Fournir aux volontaires en mission au sein de la Structure d'accueil du matériel (tenues, badges) permettant d'être visibles et distingués de l'équipe professionnelle.
- Fournir aux Structures d'accueil un kit de communication permettant la valorisation de la dynamique collective du Service Civique Solidarité Seniors (logo, autocollants, brochures, etc.), ainsi qu'une tablette à destination des volontaires accueillis, pour les Structures qui n'en disposent pas déjà et qui en ont besoin pour mener à bien les activités en leur sein.
- Le cas échéant et en lien avec l'interlocuteur désigné (cf. 2.3), valoriser, via ses outils de communication, l'intégration de la Structure signataire dans la mobilisation Service Civique Solidarité Seniors (newsletter, réseaux sociaux, articles, etc.).

2.1.3. Coordonner un Socle Qualité commun

- Organiser et prendre en charge financièrement l'ensemble du Socle Qualité commun (le « Socle Qualité commun », détaillé en annexe) proposé aux jeunes volontaires engagés auprès des seniors. Le Socle Qualité commun est ouvert à l'ensemble des volontaires des Structures d'accueil signataires de la présente convention, mobilisés sur des missions de solidarité envers les seniors et leurs tuteurs.
- Mettre gratuitement à disposition un ensemble d'outils utiles aux jeunes volontaires, tuteurs et organismes d'accueil signataires (mémo tuteur, fiches pratiques avec exemples d'activités, etc.).
- Travailler conjointement avec les titulaires du marché public de la Formation des Organismes d'Accueil (Unis-Cité et la Ligue de l'Enseignement) pour proposer aux tuteurs des modules de formation dédiés aux spécificités du Service Civique Solidarité Seniors (voir annexe), et assurer leur déploiement sur le territoire, de façon à ce que le plus grand nombre de tuteurs puisse en bénéficier.
- Animer la communauté des volontaires et des tuteurs Service Civique Solidarité Seniors.

2.1.4. Évaluer et mesurer l'impact

- Assurer la consolidation mensuelle des données (nombre de volontaires, de seniors bénéficiaires, de partenaires de la mobilisation...) et le rendu notamment aux Ministères et au bailleur du projet (Agirc Arrco), et plus largement les partager avec l'ensemble des Parties prenantes de la mobilisation.
- Mettre à disposition des Parties prenantes les outils d'évaluation d'impact du Service Civique Solidarité Seniors et en définir les modalités, en vue d'une évaluation consolidée annuelle.

2.2. Engagements de la Structure d'accueil

2.2.1. Permettre l'engagement de jeunes en Service Civique au sein de son établissement

- Désigner un tuteur pour l'accompagnement des volontaires.
- Accueillir des jeunes en Service Civique sur des missions auprès des seniors, tel que défini dans les articles L120-1 à L120-36 du Code du service national.
- Être garant du fait que ces missions de Service Civique :
 - o sont accessibles à tout jeune sans prérequis de diplôme,
 - o sont complémentaires aux activités essentielles de l'organisme d'accueil (sont donc exclus tout acte de soins, actes administratifs, tâches ménagères etc.), et ne se substituent pas à l'activité d'un salarié ou d'un stagiaire,
 - o ne se substituent pas à des dynamiques d'engagement associatives bénévoles.
- Veiller à ce que tous les jeunes volontaires accueillis suivent obligatoirement le Socle Qualité commun de la mobilisation Service Civique Solidarité Seniors (voir annexe), notamment en prenant en charge les frais liés aux déplacements du volontaire pour se rendre aux formations quand celles-ci ont lieu en présentiel.
- Veiller à ce que tous les tuteurs des jeunes volontaires suivent la Formation aux Organismes d'Accueil (FOA), de préférence les modules spécialement conçus pour les tuteurs de jeunes en Service Civique Solidarité Seniors (voir annexe), dont les dates seront partagées par le référent de l'AND-SC2S.
- Dans le cas des Structures qui font appel à l'AND-SC2S dans le recrutement de leurs volontaires pour recevoir des candidatures de jeunes motivés par leur mission : rappeler dans les meilleurs délais les candidats dont la candidature a été transmise par l'AND-SC2S pour leur proposer un entretien.

2.2.2. Participer à la mobilisation collective

- Adhérer à la charte du Service Civique Solidarité Seniors (en annexe).
- Le cas échéant et en lien avec l'interlocuteur désigné (cf. 2.3), valoriser, via ses outils de communication, son intégration dans la mobilisation Service Civique Solidarité Seniors.
- Utiliser le kit de communication mis à disposition des structures d'accueil et des jeunes accueillis (logo, autocollants, tenues, badges, brochures, etc.).
- Contribuer à enrichir les ressources mises à disposition des jeunes volontaires, tuteurs et organismes d'accueil signataires.

2.2.3. Évaluer et mesurer l'impact

- Contribuer activement à l'évaluation quantitative du dispositif en fournissant à la demande de l'AND-SC2S les données relatives aux seniors bénéficiant du SC2S, et ce au moins 3 fois au cours de la mission (1 mois après le démarrage de mission, à la suite du bilan intermédiaire et à la fin de la mission).
- Contribuer activement à l'évaluation qualitative du dispositif en veillant à ce que les volontaires :
 - répondent aux questionnaires de mesure d'impact de début et de fin de mission,
 - soumettent à 2 seniors qu'ils accompagnent les questionnaires de mesure d'impact en début et en fin de mission.

2.3. Engagements réciproques des Parties

Chacune des Parties s'engage à faciliter la mise en œuvre de la présente convention :

- en nommant un référent en charge du suivi de la mise en œuvre du partenariat :
 - o le référent pour l'AND-SC2S est : Mathieu THOMAS
 - o le référent pour la Structure d'accueil est : _____
- en organisant des points de suivi réguliers (a minima une fois par an).

Dans l'éventualité où le référent nommé par une des Parties serait amené à cesser d'exercer cette fonction, pour quelque motif que ce soit, cette Partie s'engage à désigner un nouveau référent dans un délai maximal de 15 jours et à en notifier l'autre partie par écrit sans délai.

3. Protection des données personnelles

A des fins d'exécution de la présente Convention, les Parties pourront se transmettre des données à caractère personnel. A cette fin, chaque Partie s'engage à respecter la réglementation applicable en matière de protection des données (Règlement Général sur la Protection des Données n°679/2018 (« RGPD ») et loi Informatique et libertés du 6 janvier 1978 modifiée) et sera tenue aux obligations suivantes :

- Ne pas utiliser les données à caractère personnel à des fins autres que l'exécution de la présente Convention et d'assurer la protection des droits des personnes concernées.
- Vérifier que le traitement de données personnelles auquel elle procède est traçable, licite et qu'elle a recueilli le consentement de la personne concernée lorsqu'il est nécessaire.
- Ne pas divulguer ou ne pas communiquer les données à caractère personnel totalement ou partiellement à un tiers, qu'il s'agisse de personnes privées ou publiques, physiques ou morales.
- Prendre toute mesure de sécurité permettant d'assurer l'intégrité, la confidentialité et la disponibilité des données à caractère personnel.
- Ne pas transférer des données à caractère personnel hors de l'Union Européenne sans l'autorisation de l'autre Partie qui les a confiées.
- Informer les personnes concernées et les tiers, y compris la Commission nationale de l'informatique et des libertés (Cnil), de tout incident si elle le juge nécessaire.
- Respecter une durée pertinente de conservation des données, et procéder à la destruction des données à caractère personnel au terme de la présente Convention, à moins qu'une disposition légale ou réglementaire applicable n'exige la conservation des données à caractère personnel.

4. Date de prise d'effet et durée - Modalités de modification et de résiliation

La présente convention prend effet à la date de sa signature et prendra fin au 31 juillet 2024, étant entendu que pour les clauses liées aux volontaires et à leur mission, elle couvre la durée totale de la mission en Service Civique des volontaires ayant démarré un contrat entre le 1^{er} août 2023 et le 31 juillet 2024 inclus.

En cas d'inexécution des engagements d'une des parties, l'autre partie pourra demander la résiliation de la présente convention trente jours francs après l'envoi d'une mise en demeure par lettre recommandée avec accusé de réception.

La présente convention ne pourra être modifiée que par voie d'avenant sur proposition de l'une ou l'autre des parties après concertation des Parties.

SIGNATURES

Fait à _____ le __ / __ / ____

Pour la Structure d'accueil

Nom Prenom

Fonction

Pour l'AND-SC2S

Constance DEVILLERS

p/o _____

Responsable Régional

Annexe 1 : Prise en charge financière des prestations de subsistance *

Selon le Décret n° 2010-485 du 12 mai 2010 relatif au service civique, au titre des droits, les volontaires en Service Civique bénéficient d'une indemnité mensuelle versée par l'Etat, complétée d'une prestation de subsistance, de 113,02 euros mensuels au 01/07/23, jusqu'à la prochaine revalorisation du point, versée par la structure d'accueil en espèce ou en nature.

Dans l'objectif de soutenir l'accueil de jeunes identifiés comme éloignés du dispositif et/ou soutenir les partenaires dans leurs efforts pour développer quantitativement le nombre de jeunes dans la mobilisation, l'AND-SC2S assure la prise en charge financière de tout ou partie des prestations de subsistance des jeunes en mission accueillis dans la Structure d'accueil, à condition d'accueillir au moins deux volontaires et pour les missions suivantes :

Dans le cas d'un renouvellement de missions :

(Ex. vous accueillez 2 volontaires l'année passée, vous souhaitez accueillir à nouveau 2 volontaires cette année)

Prise en charge de 100% des prestations de subsistance des jeunes « éloignés » accueillis par les Structures d'accueil signataires, afin d'inciter à la diversification des profils et à l'accessibilité du service civique à tous :

- Jeunes en situation de handicap
- Jeunes sans qualification ni diplôme
- Jeunes résidant en QPV (quartiers prioritaires de la politique de la ville)
- Jeunes résidant en ZRR (zones de revitalisation rurale)
- Jeunes BPI (bénéficiaires de la protection subsidiaire internationale)

Dans le cas de nouvelles missions synonyme d'une augmentation de la capacité d'accueil de volontaires de la structure :

(Ex. vous accueillez 2 volontaires l'année passée, vous souhaitez accueillir 4 volontaires cette année, soit 2 « nouvelles » missions)

- Prise en charge de 50% pour les jeunes sur les nouvelles missions ouvertes au sein de la structure d'accueil signataire
- Prise en charge de 100% des prestations de subsistance des jeunes « éloignés » accueillis par les structures signataires.

Lors de la mise en place de la mission, vous choisissez avec votre référent de l'AND-SC2S la fréquence de remboursement :

- sur une base trimestrielle : dans ce cas, date limite d'envoi 30 jours après la fin du trimestre considéré
- en une fois, à la fin de la mission du volontaire accueilli : dans ce cas, date limite d'envoi 30 jours après la fin de la mission du volontaire accueilli

Dans les deux cas, il vous faudra envoyer à votre référent AND-SC2S :

- une note de débours détaillant les montants concernés, par mois et par jeune
- des attestations de réception du versement de la prestation de subsistance, avec le détail par mois, signées par le jeune

** Ces conditions sont celles définies pour l'année scolaire 2023-24, elles demeureront valables jusqu'à nouvel ordre. En cas d'évolution de ces conditions, celles-ci feront l'objet d'une nouvelle annexe.*

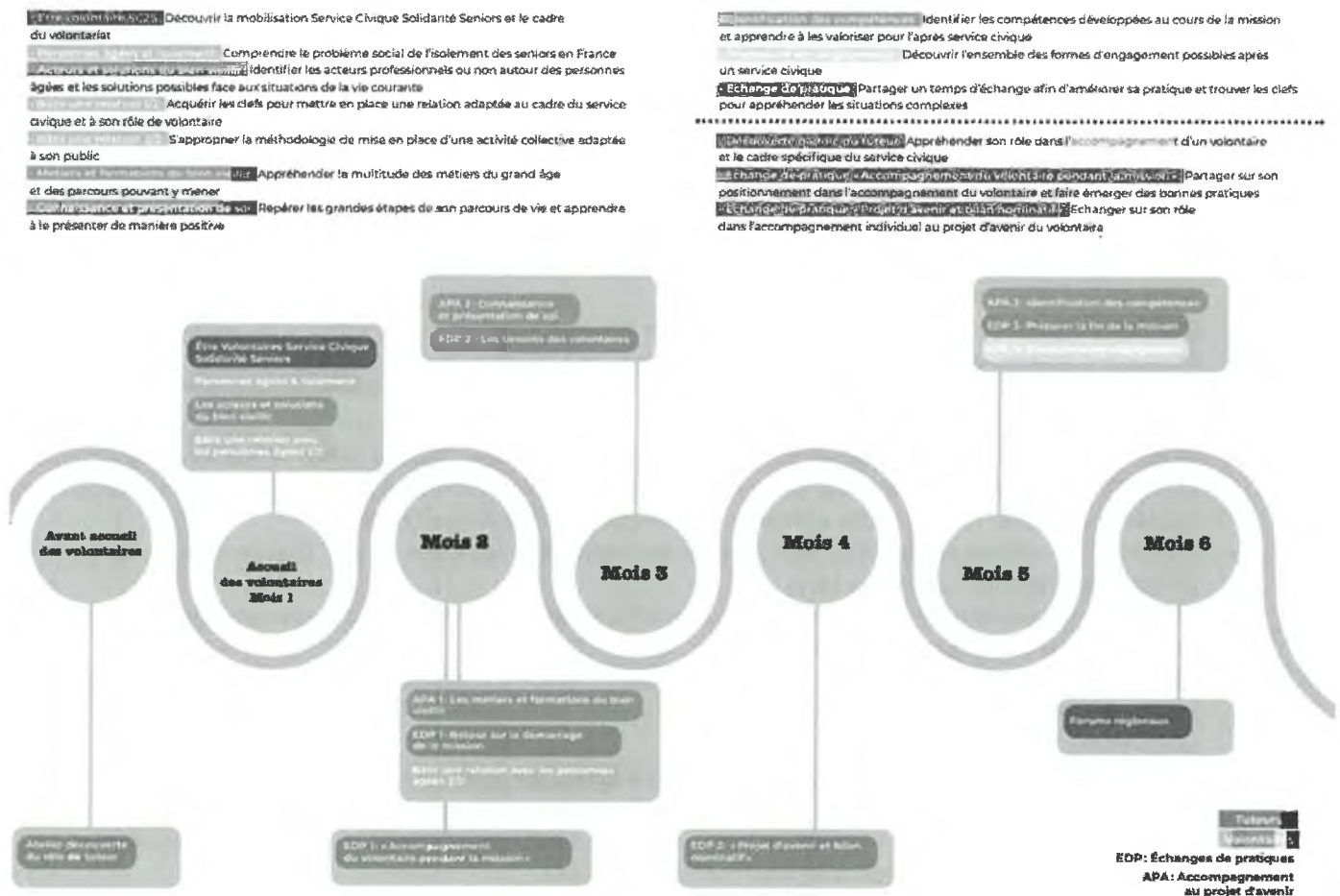
Annexe 2 : Présentation du socle qualité commun

Le SC2S a pour ambition de proposer un Service Civique de qualité pour tous les jeunes mobilisés auprès des seniors avec la mise en place d'un « Socle Qualité » qui se compose de formations et d'un accompagnement pour les jeunes. Le Service Civique doit constituer une étape d'apprentissage de la citoyenneté et de développement personnel pour tous les jeunes : les modalités d'accueil, le tutorat, la formation civique et citoyenne, l'accompagnement du volontaire dans sa réflexion sur son projet d'avenir, ainsi que le contenu même de la mission sont des éléments clés pour atteindre cet objectif.

Pour les volontaires : les objectifs de ce Socle Qualité sont les suivants :

- Préparer les volontaires à leur mission pour qu'ils interviennent dans les meilleures conditions auprès des personnes âgées
- Permettre aux volontaires de s'adapter au mieux aux réalités des missions grâce à la mise en place de temps d'échanges de pratique
- Accompagner les volontaires dans la définition et la concrétisation de leur projet d'avenir et dans la poursuite de leur engagement
- Mieux connaître le secteur du Grand Âge

Les modules (d'une demi-journée ou d'une journée, en présentiel ou en distanciel) sont organisés par l'AND-SC2S et opérés par des intervenants partenaires experts de la mobilisation :



Pour les tuteurs : l'AND SC2S travaille conjointement avec les titulaires du marché public de la Formation des Organismes d'Accueil pour proposer des modules de formation adaptés aux spécificités du Service Civique Solidarité Seniors, validés par l'Agence du Service Civique. Ces modules dédiés permettent de donner les bases indispensables du tutorat et de mieux outiller pour l'accompagnement spécifique de jeunes dans le cadre de missions auprès de personnes âgées. Ces modules sont organisés et opérés par les titulaires du marché public de la Formation des Organismes d'Accueil (Unis-Cité et la Ligue de l'Enseignement).

Annexe 3 : Charte du Service Civique Solidarité Seniors

Une société d'individus responsables, engagés et solidaires, où les générations s'entraident et se respectent, et où personne, quel que soit son âge, ne souffre d'isolement social.

Une société où l'engagement de service civique est devenu une étape naturelle dans le parcours de vie de tous les jeunes, et où les jeunes s'engagent chaque année par dizaines de milliers auprès de nos aînés.

Notre mission

Contribuer à la lutte contre l'isolement des personnes âgées et au renforcement des liens intergénérationnels par le développement de l'engagement citoyen des jeunes, et en particulier par le développement quantitatif et qualitatif du Service Civique en solidarité avec les seniors.

Nos objectifs

- Faire du déploiement du Service Civique des jeunes auprès des Seniors une ambition partagée par tous : ministères, collectivités territoriales, associations, mouvements et prescripteurs jeunesse, syndicats professionnels, familles...
- Dans la dynamique et aux côtés des initiatives territoriales de coopération d'acteurs existantes comme Monalisa, fédérer l'ensemble des acteurs du grand âge autour de cet objectif.
- Faire connaître et faciliter l'accès au Service Civique (notamment par une intermédiation « spécialisée »), à toutes les structures grand âge (EHPAD, résidences seniors, CCAS, associations de solidarité...) éligibles au dispositif.
- Veiller à ce que les missions de SC proposées aux jeunes appuient, sans substitution, les capacités d'action des équipes salariées et des équipes bénévoles engagées dans l'accompagnement des personnes âgées isolées.
- Apporter les outils, les formations, et l'accompagnement nécessaires pour que les expériences de service civique dans le secteur soient riches et de qualité, tant pour les jeunes que pour leurs personnes âgées et structures bénéficiaires.
- Veiller à ce que cette étape d'engagement soit aussi, pour les jeunes, une étape de découverte des opportunités de bénévolat auprès des seniors, et de carrières dans le secteur, tout en s'assurant une accessibilité à tous les jeunes, même à ceux qui ne se destinent pas à évoluer ultérieurement dans le secteur de l'aide aux seniors.
- Evaluer l'impact de l'engagement de ces jeunes sur le bien-être et le parcours de vie et de soins des personnes âgées, comme son impact sur les jeunes eux-mêmes et sur la société.

Nos principes d'action

- Allier ambition quantitative (développement massif du Service Civique dans le secteur) et ambition qualitative (SC de qualité pour les jeunes et leurs bénéficiaires), notamment par la promotion d'un socle qualité commun et par celle des pratiques d'évaluation et d'auto-évaluation.
- Travailler en relation étroite et coordination permanente avec les services de l'Etat en charge du Service Civique, au national comme au local.
- S'appuyer localement sur les coordinations Monalisa lorsqu'elles existent, et sur l'ensemble des initiatives territoriales de coopération d'acteurs
- Au-delà, travailler en partenariat entre tous les acteurs, grâce à des instances de gouvernance partagées, nationales et locales, impliquant tous les acteurs clés, et notamment les jeunes, des personnes âgées elles-mêmes, et des acteurs de terrain.
- Faire de la solidarité intergénérationnelle le fil conducteur de toutes les missions proposées aux jeunes.
- Veiller à l'accessibilité du service civique à tous les jeunes, à leur faire vivre une expérience de mixité sociale, et à préserver le principe de non concurrence du Service Civique à l'emploi et au bénévolat.
- Préserver une totale indépendance politique et religieuse.
- Déployer une pédagogie du respect de tous envers tous, quels que soient les âges, les origines, les croyances, les statuts sociaux. Une culture d'humanisme et de fraternité de tous envers tous.
- Avoir le souci constant de l'évaluation et de la mesure de l'impact social, du professionnalisme et de la redevabilité aux financeurs et à la société toute entière.

Fiche Mission

du Service Civique Solidarité Seniors



Cette fiche mission est à envoyer à votre référent local de l'Association Nationale pour le Déploiement du Service Civique Solidarité Seniors (AND-SC2S). Elle n'est pas définitive et est susceptible d'évoluer en fonction de vos échanges avec votre référent. L'accord final sur cette fiche mission entre l'AND-SC2S et vous-même permettra d'intégrer la mobilisation Service Civique Solidarité Seniors (en utilisation votre propre agrément de Service Civique ou en passant par l'intermédiation proposée).

Etape 1 : Informations Structure d'Accueil

Etape 2 : Définition de la mission

Etape 3 : Rédaction de l'annonce

Etape 4 : Les (formidables) Volontaires

Annexe : Accueil et préparation à la mission

Modalité d'entrée dans SC2S
(à remplir par SC2S)

Modalité 1 (agrément en propre)

Modalité 2

Date de signature de la convention d'engagement réciproque :

Date de fin de la convention d'engagement réciproque :

Votre contact local AND-SC2S :

Prénom – Nom – Fonction :

Coordonnées :

Etape 1 : Informations Structure d'Accueil

OBLIGATOIRE : Informations préliminaires et administratives à destination de l'AND-SC2S

Nom de la structure :

Nom-Prénom du référent de la structure :

Numéro SIRET :

Fonction :

Mail :

Numéro de téléphone :

Adresse avec code postal et ville :

Mail :

Nom et prénom de la personne signataire de la convention (si différente du référent principal de la structure) :

Fonction :

Numéro de téléphone :

Mail :

Structure juridique : sont éligibles : organismes sans but lucratif ou les personnes morales de droit public

Association loi 1901

Fonds de dotation

Union ou Fédération d'Associations

Etablissements de santé privé d'intérêt collectif

Mutuelle

Structure ESUS

Syndicat

Personne morale de droit public (collectivité

Fondation reconnue d'utilité publique

territoriale, établissement public, service de l'Etat)

Avez-vous un agrément national/local de Service Civique ?	<input type="checkbox"/> Oui	<input type="checkbox"/> Non	<input type="checkbox"/> Je ne sais pas
Faites-vous partie d'un réseau/fédération/groupe qui porte un agrément de SC ?	<input type="checkbox"/> Oui	<input type="checkbox"/> Non	<input type="checkbox"/> Je ne sais pas
Avez-vous déjà accueilli des volontaires en Service Civique ?	<input type="checkbox"/> Oui	<input type="checkbox"/> Non	<input type="checkbox"/> Je ne sais pas

Evaluation et Mesure d'impact social du SC2S

Dans le cadre de la mesure d'impact social réalisée annuellement par le SC2S et du financement par la Fédération Agirc-Arrco de la mobilisation SC2S, il est nécessaire de **comptabiliser le nombre de personnes âgées bénéficiaires du SC2S**. Pour ce faire, les équipes de l'AND-SC2S procèdent à un suivi des données tout au long de la mission des volontaires :

- 1) Au démarrage de la mission, collecte des données pour connaître le potentiel maximum de personnes âgées bénéficiaires du SC2S – cf. encadré jaune ci-dessous
- 2) A 1 mois après le démarrage, un premier affinage de ces données, au vu de la réalité de la mission
- 3) Au bilan intermédiaire (à 3-4 mois), un deuxième affinage
- 4) Au bilan final, une validation de ces données

Un grand merci pour votre coopération !

La mission peut se dérouler dans une, deux ou trois des situations décrites ci-dessous :

A. Si la mission se déroule en EHPAD, quel est le nombre total de résidents : _____

Si vous étiez déjà dans la mobilisation l'an dernier, combien d'entre eux ont déjà bénéficié du SC2S ? _____

o Quelle répartition homme/femme ? _____ % d'hommes et _____ % de femmes

o Quelle répartition des âges ? _____ % des 60-69 ans - _____ % des 70-79 ans - _____ % des plus de 80 ans

B. Si la mission se déroule en Résidence Autonomie, quel est le nombre total de résidents : _____

Si vous étiez déjà dans la mobilisation l'an dernier, combien d'entre eux ont déjà bénéficié du SC2S ? _____

o Quelle répartition homme/femme ? _____ % d'hommes et _____ % de femmes

o Quelle répartition des âges ? _____ % des 60-69 ans - _____ % des 70-79 ans - _____ % des plus de 80 ans

C. Si la mission des volontaires se déroule auprès de personnes vivant à domicile, quel est le nombre prévisionnel de personnes âgées qui seront accompagnées par les volontaires : _____

Si vous étiez déjà dans la mobilisation l'an dernier, combien d'entre eux ont déjà bénéficié du SC2S ? _____

o Quelle répartition homme/femme ? _____ % d'hommes et _____ % de femmes

o Quelle répartition des âges ? _____ % des 60-69 ans - _____ % des 70-79 ans - _____ % des plus de 80 ans



Tuteur 1	Nom et prénom : Fonction : Numéro de téléphone : Mail : Le.la Tuteur.rice a-t-il.elle suivi une Formation au rôle de Tuteur en Service Civique ? <input type="checkbox"/> Oui Préciser la date : _____ et le département : _____ <input type="checkbox"/> Non ; vous devez faire cette formation avant l'accueil de volontaires (se rapprocher de votre référent de l'AND-SC2S)
Tuteur 2 (Si concerné)	Nom et prénom : Fonction : Numéro de téléphone : Mail : Le.la Tuteur.rice a-t-il.elle suivi une Formation au rôle de Tuteur en Service Civique ? <input type="checkbox"/> Oui Préciser la date : _____ et le département : _____ <input type="checkbox"/> Non ; vous devez faire cette formation avant l'accueil de volontaires (se rapprocher de votre référent de l'AND-SC2S)

Je confirme que la mission de volontariat en Service Civique est **complémentaire** de nos actions et ne se substitue en aucun cas à l'activité d'un salarié, d'un stagiaire, ou d'un bénévole.

Je confirme que la mission est accessible, de terrain et en relation avec des personnes âgées **au moins 50% de la mission.**

J'ai averti mon assurance de la présence prochaine de volontaires et je m'engage à fournir une **attestation d'assurance** mentionnant la couverture des volontaires à mon référent AND-SC2S.

CHECK LIST DE L'ELIGIBILITE

- Ma structure a un an d'existence juridique.
- J'ai bien vérifié, notamment auprès de mon référent de l'AND-SC2S, que la forme juridique de ma structure nous rend bien éligible à un projet d'accueil en intermédiation.
- Ma structure n'est pas en liquidation judiciaire.
- Ma structure n'est pas un établissement secondaire d'une structure ayant déjà un agrément collectif, ou, si tel est le cas, j'ai obtenu une autorisation écrite de la structure source disposant de l'agrément à faire de l'intermédiation avec un autre organisme agréé.
- Ma structure a des ressources financières suffisantes pour garantir un projet d'accueil et un accompagnement de qualité.

- Je m'engage à ce que ma structure verse la prestation complémentaire de subsistance directement aux volontaires tous les mois de la mission (113,02€).
- Ma structure a les moyens d'accueillir physiquement les volontaires.
- La mission proposée n'a jamais été occupée par un salarié.
- Je m'engage à désigner un tuteur au sein de la structure, à m'assurer qu'il suive bien la formation obligatoire aux organismes d'accueil (Formation au rôle de Tuteur en Service Civique).

Fait le _____, à _____

Référent Service Civique de la structure d'Accueil (Signature électronique et tampon obligatoires)
Nom Prénom : _____
Fonction : _____

Etape 2 : Définition de la mission

Cette partie est destinée à servir de base pour la rédaction de l'annonce que votre référent local de l'AND-SC2S publiera sur le site de l'Agence du Service Civique <https://www.service-civique.gouv.fr/>.
Veillez à la rédiger de façon simple, claire, et concrète : les futurs volontaires doivent pouvoir se projeter dans la mission que vous proposez.

Thématique : Solidarité

<p>Présentation synthétique de la structure (pour mettre en valeur votre structure et donner envie aux volontaires d'effectuer leur volontariat avec vous)</p>		
<p>Titre de la mission : (Attention, il ne s'agit pas d'un titre de poste mais plutôt d'une phrase d'accroche)</p>		
<p>Paragraphe introductif de l'annonce pour donner envie aux volontaires de choisir cette mission (il convient notamment ici de rappeler l'objectif d'intérêt général auquel la mission répond)</p>		
<p>Nombre de volontaires recherchés : (2 minimum)</p>		
<p>Durée de la mission :</p>	<p>Date du début de la mission :</p>	<p>Volume horaire hebdomadaire (moyenne de 24 à 28h) :</p>
	<p>Durée (en mois) : <input type="checkbox"/> 6 mois <input type="checkbox"/> 7 mois <input type="checkbox"/> 8 mois</p>	
<p>Activités des volontaires : Donnez des éléments concrets pour que le volontaire puisse se projeter dans sa mission au quotidien (liste des activités, temps forts, événements, public rencontré etc.)</p> <p>Une mission SC2S est une mission où le volontaire est au contact des personnes âgées au minimum 50% de son temps.</p>		



<p>Lieu de réalisation : <i>Adresse précise</i> <i>Mentionnez les déplacements s'il y a lieu. Mentionnez également les moyens d'accès, notamment en transport en commun (gares, bus, métro...)</i></p>	
<p>Moyens matériels mis à disposition des volontaires par la structure pour la bonne réalisation de leur mission :</p>	<p>Local / salle : Outil informatique / téléphone :</p> <p>Si des déplacements sont nécessaires pendant la mission, quels moyens de locomotion seront mis à disposition des volontaires pour bien réaliser leur mission (<i>attention : pour respecter le principe d'accessibilité et d'universalité le permis de conduire peut-être un plus, mais il ne peut être exigé comme condition obligatoire de réalisation de la mission</i>) :</p> <p>Autre matériel nécessaire à la mission (citez des exemples) :</p>
<p>Moyens matériels mis à disposition par l'AND-SC2S pour la bonne réalisation de leur mission :</p>	<p>L'AND-SC2S pourra fournir une tablette pour la bonne réalisation de la mission du volontaire si cela est nécessaire, c'est-à-dire si vous n'êtes pas en capacité de fournir aux volontaires un outil informatique (pour sa mission et les formations si elles sont en visio).</p> <ul style="list-style-type: none"> - Le volontaire aura-t-il accès à un ordinateur et/ou une tablette pour le bon déroulement de sa mission ? <input type="checkbox"/> Oui <input type="checkbox"/> Non - L'établissement dispose-t-il du wifi ? <input type="checkbox"/> Oui <input type="checkbox"/> Non
<p>Quelles solutions de mobilité peuvent être mises en place par la structure d'accueil afin que les volontaires puissent se rendre sur leur lieu de mission :</p>	<p>Co-voiturage : Prise en charge d'une partie ou totalité de l'abonnement de transport en commun : Aide à l'hébergement : Adaptation des horaires de mission en fonction des horaires de transports en commun : Autres :</p>
<p>Accueil et intégration des volontaires : <i>Quelles actions spécifiques seront mises en place pour assurer l'accueil des volontaires et leur intégration dans l'équipe et l'établissement, mais aussi auprès des bénéficiaires</i></p>	
<p>Formations ou modules complémentaires mis en place par la structure d'accueil : Non pris en charge par le SC2S</p>	



Planning hebdomadaire type : l'idée est ici de proposer, en fonction des horaires définis, un planning des volontaires. Les activités pourront bien sûr évoluer, mais le but est de permettre à chacun et chacune de se projeter concrètement dans la mission (par exemple, animation collective, visite en chambre, saisie reporting, temps de tutorat et d'accompagnement à la mission...)

Horaire	LUNDI	MARDI	MERCREDI	JEUDI	VENDREDI	SAMEDI*
8h – 9h						
9h – 10h						
10h – 11h						
11h – 12h						
12h – 13h						
13h – 14h						
14h – 15h						
15h – 16h						
16h – 17h						
17h – 18h						

*Une mobilisation des volontaires sur les weekends est possible. Toutefois, la durée hebdomadaire pour les volontaires entre 16 et 18 ans doit être répartie sur cinq jours maximum.

COMMUNICATION ET DIFFUSION DE L'OFFRE

Communication de la mission :
afin de trouver des volontaires, qui communique et où ? Presse, réseaux sociaux, commerces de proximité...

Référent AND-SC2S	Structure d'accueil (à remplir en fonction de vos canaux de communication)
Publication sur le site de l'Agence du Service Civique	Ex : mairie, prescripteurs jeunesse, commerce, partenaires....
Transmission prescripteur jeunesse	
Publication réseaux sociaux SC2S	

SELECTION DES VOLONTAIRES

Ces missions sont accessibles à tous les jeunes désireux de se rendre utiles aux autres, sous réserve d'être âgé.e.s de 16 à 25 ans au plus le premier jour du Service Civique, et jusqu'à 30 ans pour les personnes en situation de handicap.

Le lieu de la mission est-il accessible aux personnes à mobilité réduite ?

Oui Non

La mission est-elle accessible aux volontaires de 16 à 18 ans ?

Oui Non



Processus de recrutement des candidats

Echéances :

Date de clôture des candidatures :

Date(s) des entretiens :

Modalités :

- Entretien individuel
- Entretien collectif
- Journée d'immersion

Autre (précisez) :

Les entretiens se feront en présence de (pour la structure) :

Etape 3 : Rédaction de l'annonce

A remplir dans un second temps avec votre référent local de l'AND-SC2S

Titre (80 caractères max) :

Bien indiquer "SC2S + titre de la mission" afin d'être référencé correctement sur le site de l'Agence du Service Civique.

Descriptif court qui permet aux jeunes de comprendre l'intérêt de la mission (qui apparaît sous le titre) = 300 caractères

Descriptif de mon annonce :

- **Pourquoi ma mission correspond à un engagement de Service Civique** (300 caractères)

- **Actions concrètes au quotidien** (600 caractères)

- **Formations prévues** (150 caractères)

- **Tutorat** (150 caractères)

- **Capacité d'initiative** (150 caractères)

Informations clés :

Choix du domaine, nombre de volontaires, début de mission, durée, critère d'âge, horaires, lieu, accessibilité, contact

Informations complémentaires :

Type de mission, déplacements, public bénéficiaire, actions clés ...



Etape 4 : Les (formidables) Volontaires

Nom Prénom : Si concerné.e. nom d'usage :	
Civilité : <input type="radio"/> M. <input type="radio"/> Mme	N° sécurité sociale :
Situation : <input type="radio"/> Marié <input type="radio"/> Célibataire <input type="radio"/> Pacsé <input type="radio"/> Divorcé <input type="radio"/> Concubin <input type="radio"/> Veuf	
Mail :	Téléphone :
Date de naissance :	Ville de naissance :
Nationalité :	N° Département de Naissance:
Situation de Handicap reconnue <input type="radio"/> Oui <input type="radio"/> Non	
Adresse du domicile (avec code postal et ville de résidence) :	
Régime de protection sociale actuel : Régime général à la caisse de : Dept : Régime d'assurance maladie des exploitants agricoles Dept : Régime des salariés agricoles Dept : Autre régime (étudiant, fonctionnaire, CMU...): Dept : Pas affilié <input type="checkbox"/>	Es-tu bénéficiaire ou vis-tu dans un foyer Bénéficiaire du RSA ? <input type="radio"/> Oui <input type="radio"/> Non Es-tu bénéficiaire de la protection internationale : <input type="radio"/> Oui <input type="radio"/> Non Es-tu titulaire d'une bourse de L'enseignement supérieur du 5ème échelon ? <input type="radio"/> Oui <input type="radio"/> Non As-tu obtenu le PSC1 depuis – de 2ans ? <input type="radio"/> Oui, <input type="radio"/> Non Quand ?
Ta situation avant le Service Civique : <input type="radio"/> En études ou en formation <input type="radio"/> En emploi <input type="radio"/> En recherche d'emploi Autre (par exemple en recherche de formation, en césure) :	
Ta taille de vêtement (pour les tenues jaunes) : <input type="radio"/> XS <input type="radio"/> S <input type="radio"/> M <input type="radio"/> L <input type="radio"/> XL <input type="radio"/> XXL <input type="radio"/> XXXL	
Ton dernier diplôme obtenu :	
Ton niveau de qualification : <input type="radio"/> Sortie en cours de 1er cycle de l'enseignement secondaire (6ème à 4ème) (VI) Sortie en cours de CAP-BEP avant la dernière année (Vbis) <input type="radio"/> Sortie en 3ème (Vbis) <input type="radio"/> Sortie en cours de dernière année de CAP-BEP, sans valider de diplôme (V) CAP-BEP validé (V) <input type="radio"/> Sortie en cours de seconde ou première (V) <input type="radio"/> Sortie en cours de terminale ou Bac non validé (IV) <input type="radio"/> Sortie de terminale avec le Bac ou abandon des études supérieures sans diplôme (IV) Sortie avec un diplôme de niveau Bac+2 (III) <input type="radio"/> Sortie avec un diplôme de niveau Bac+3 ou Bac+4 (II) Sortie avec un diplôme de niveau Bac+5 ou plus (I)	
Personne à contacter en cas d'urgence : Nom Prénom :	Téléphone :
A remplir par l'AND-SC2S	
Résident(e) en zone urbaine : <input type="radio"/> Oui <input type="radio"/> Non Résident(e) en ZRR : <input type="radio"/> Oui <input type="radio"/> Non Résident en QPV : <input type="radio"/> Oui <input type="radio"/> Non	
La mission effectuée par le volontaire est : <input type="radio"/> Un renouvellement de mission <input type="radio"/> Une nouvelle mission	Prise en charge de la prestation de subsistance : <input type="radio"/> 0% <input type="radio"/> 50% <input type="radio"/> 100%



Etape 4 : Les (formidables) Volontaires

Nom Prénom : Si concerné.e. nom d'usage :	
Civilité : <input type="radio"/> M. <input type="radio"/> Mme	N° sécurité sociale :
Situation : <input type="radio"/> Marié <input type="radio"/> Célibataire <input type="radio"/> Pacsé <input type="radio"/> Divorcé <input type="radio"/> Concubin <input type="radio"/> Veuf	
Mail :	Téléphone :
Date de naissance :	Ville de naissance :
Nationalité :	N° Département de Naissance:
Situation de Handicap reconnue <input type="radio"/> Oui <input type="radio"/> Non	
Adresse du domicile (avec code postal et ville de résidence) :	
Régime de protection sociale actuel : Régime général à la caisse de : Dept : Régime d'assurance maladie des exploitants agricoles Dept : Régime des salariés agricoles Dept : Autre régime (étudiant, fonctionnaire, CMU...): Dept : Pas affilié <input type="checkbox"/>	Es-tu bénéficiaire ou vis-tu dans un foyer Bénéficiaire du RSA ? <input type="radio"/> Oui <input type="radio"/> Non
	Es-tu bénéficiaire de la protection internationale : <input type="radio"/> Oui <input type="radio"/> Non
	Es-tu titulaire d'une bourse de L'enseignement supérieur du 5ème échelon ? <input type="radio"/> Oui <input type="radio"/> Non
	As-tu obtenu le PSC1 depuis – de 2ans ? <input type="radio"/> Oui, <input type="radio"/> Non Quand ?
Ta situation avant le Service Civique : <input type="radio"/> En études ou en formation <input type="radio"/> En emploi <input type="radio"/> En recherche d'emploi Autre (par exemple en recherche de formation, en césure) :	
Ta taille de vêtement (pour les tenues jaunes) : <input type="radio"/> XS <input type="radio"/> S <input type="radio"/> M <input type="radio"/> L <input type="radio"/> XL <input type="radio"/> XXL <input type="radio"/> XXXL	
Ton dernier diplôme obtenu :	
Ton niveau de qualification : <input type="radio"/> Sortie en cours de 1er cycle de l'enseignement secondaire (6ème à 4ème) (VI) Sortie en cours de CAP-BEP avant la dernière année (Vbis) <input type="radio"/> Sortie en 3ème (Vbis) <input type="radio"/> Sortie en cours de dernière année de CAP-BEP, sans valider de diplôme (V) CAP-BEP validé (V) <input type="radio"/> Sortie en cours de seconde ou première (V) <input type="radio"/> Sortie en cours de terminale ou Bac non validé (IV) <input type="radio"/> Sortie de terminale avec le Bac ou abandon des études supérieures sans diplôme (IV) Sortie avec un diplôme de niveau Bac+2 (III) <input type="radio"/> Sortie avec un diplôme de niveau Bac+3 ou Bac+4 (II) Sortie avec un diplôme de niveau Bac+5 ou plus (I)	
Personne à contacter en cas d'urgence : Nom Prénom : Téléphone :	
A remplir par l'AND-SC2S	
Résident(e) en zone urbaine : <input type="radio"/> Oui <input type="radio"/> Non Résident(e) en ZRR : <input type="radio"/> Oui <input type="radio"/> Non Résident en QPV : <input type="radio"/> Oui <input type="radio"/> Non	
La mission effectuée par le volontaire est : <input type="radio"/> Un renouvellement de mission <input type="radio"/> Une nouvelle mission	Prise en charge de la prestation de subsistance : <input type="radio"/> 0% <input type="radio"/> 50% <input type="radio"/> 100%



Annexe : Accueil et Préparation à la mission

<p>Accompagnement obligatoire du tuteur :</p>	<p>En plus de la formation au rôle du tuteur (1 journée), deux échanges de pratiques (1/2 journée) sur la durée de la mission (présentiel ou distanciel)</p> <ul style="list-style-type: none"> • Accompagnement du volontaire • Projet d'avenir et bilan nominatif
<p>Socle commun SC2S - Préparation à la mission : (Permettant la compréhension et la future réalisation de la mission) <i>Pris en charge par le SC2S</i></p>	<p>Thème(s) à aborder :</p> <ul style="list-style-type: none"> • Volontaire Service Civique Solidarité Seniors • Personnes âgées & isolement • Les acteurs et solutions du bien vieillir • Accompagner les personnes âgées en tant que volontaire en Service Civique
<p>Socle commun SC2S - Echanges de pratiques : (Permettant la prise de hauteur sur la mission et ses pratiques) <i>Pris en charge par le SC2S</i></p>	<p>3 échanges d'une demi-journée sur l'ensemble de la mission</p>
<p>Formations obligatoires dans le cadre du Service Civique :</p>	<ul style="list-style-type: none"> • Formation civique et citoyenne • Prévention et secours civiques de niveau 1 (PSC1)
<p>Tutorat :</p>	<p>Le tuteur s'engage à accompagner les volontaires tout au long de leur mission, en mettant en place des points réguliers ainsi que des entretiens mensuels.</p>
<p>Accompagnement au projet d'avenir – Temps collectifs <i>Pris en charge par le SC2S</i></p>	<p>4 sessions collectives d'une demi-journée d'accompagnement au projet d'avenir prise en charge par SC2S :</p> <ul style="list-style-type: none"> • Connaissance et présentation de soi • Identifier ses compétences • Poursuivre son engagement en Service Civique (bénévolat) • Formations et métiers du bien vieillir (emploi et formation) <p>A ceci s'ajoutera un temps de coaching individuel ainsi qu'un forum régional.</p>
<p>Accompagnement au projet d'avenir – Temps individuels <i>Responsabilité du tuteur et de la structure d'accueil</i></p>	<p>Le tuteur s'engage à mettre en place 3 entretiens minimum par volontaire, permettant de les guider et les aider à se fixer des objectifs dans la mise en place de leur projet d'avenir (<i>reprise d'études, recherche d'emploi, organisation d'un voyage ou volontariat etc.</i>)</p>

Accusé de réception en préfecture
057-215707571-20231213-DEL-12-131223-DE
Date de télétransmission : 18/12/2023
Date de réception préfecture : 18/12/2023



SÉANCE DU CONSEIL MUNICIPAL
DU 13 DÉCEMBRE 2023

Date de la convocation : 7 décembre 2023

Nombre de membres :

élus : 33

en activité : 33

Présents : 25

Accusé de réception en préfecture
057-215707571-20231213-DEL-13-131223-DE
Date de télétransmission : 18/12/2023
Date de réception préfecture : 18/12/2023

Étaient présents :

Mesdames, Messieurs Clémence POUGET, Pierre GRUNEWALD, Aurore PEXOTO, Laurent SCHULTZ, Christelle FRISCH, Guy MÉLÉO, Olivier PERRIN, Lauren POULAIN, Charles MEYER, Christian MERTZ, Sylvie EMO, Isabelle HEBTING, Raphaël KINTZINGER, Sophie VITTOZZI, Christophe MAURICE, Fabienne FARLOT, Sabrina EMO, David JALLADEAU, Agathe KLAM, Rachida DRIL, Sylvie HENRY, Hayet KADDAR, Pierre HENRIOT, Pascal LANDRAGIN, Bénédicte GUERDER.

Ont donné procuration :

Monsieur Jérôme MAISACK a donné procuration à Madame Clémence POUGET,
Monsieur Francis BRACH a donné procuration à Monsieur Pierre GRUNEWALD,
Monsieur Nabil MANSOURI a donné procuration à Monsieur Olivier PERRIN,
Madame Chara-Zette BOUMAAZA a donné procuration à Madame Aurore PEXOTO,
Madame Kheira MATMOUR a donné procuration à Madame Lauren POULAIN,
Monsieur Mattéo POJER a donné procuration à Monsieur Laurent SCHULTZ,
Madame Lucie PERELY a donné procuration à Monsieur Guy MÉLÉO,
Madame Yolande HOVER a donné procuration à Monsieur Pierre HENRIOT.

Point n° 13 : REQUALIFICATION DE LA RUE ANATOLE FRANCE – LANCEMENT D'UNE PROCÉDURE DE MARCHÉ PUBLIC

Monsieur Guy MÉLÉO, Adjoint au Maire, rapporteur, expose que la rue Anatole FRANCE est une voie à double sens située dans un quartier résidentiel. Elle fait la jonction entre l'Avenue des Nations et la Rue de l'Aviation. Elle est aujourd'hui aménagée de façon classique avec des matériaux conventionnels (enrobés, bordures béton...).

La municipalité a souhaité mener une réflexion afin de définir un nouvel aménagement urbain plus adapté aux usages et mieux sécurisé ainsi que la réalisation de travaux d'enfouissement des réseaux secs.

Le projet retenu répondra à plusieurs objectifs :

- La réfection de la voirie, la création d'espaces paysagers et l'usage de matériaux drainants,
- L'enfouissement des réseaux et la reprise de l'éclairage public,
- La réalisation d'un pont circulé enjambant le ruisseau,
- La création d'un parking de l'autre côté de la rive du ruisseau.

Le montant prévisionnel des travaux est estimé à 1 590 000,00 € H.T.

En vertu de la délégation permanente consentie à Madame le Maire par délibération en date du 29 mars 2023, cette dernière est compétente concernant la préparation, la passation, l'exécution et le règlement des marchés publics de travaux d'un montant inférieur à 500 000,00 € H.T.. Au-delà de ce seuil, le Conseil municipal retrouve sa compétence.

Conformément à l'article L. 2122-21-1 du Code Général des Collectivités Territoriales (C.G.C.T.), le Conseil municipal peut délibérer en amont de la procédure de lancement d'un marché public.

Cette consultation sera lancée en procédure adaptée ouverte conformément aux dispositions des articles L. 2123-1-1° et R. 2123-1-1° du Code de la Commande Publique (C.C.P.).

Ce point a reçu l'avis favorable du Bureau municipal et de la Commission « aménagement de la Ville ».

Après avoir entendu cet exposé et après avoir délibéré, le Conseil municipal, à l'unanimité des votes :

- **DIT** que la présente délibération remplace la délibération n° 18 du 27 septembre 2023,
- **AUTORISE** le Maire à lancer la consultation relative à la requalification de la rue Anatole FRANCE dans les conditions exposées ci-dessus,
- **AUTORISE** le Maire à attribuer et signer les marchés correspondants qui seront attribués aux entreprises qui auront remis les offres les plus économiquement avantageuses au vu des critères qui seront définis pour cette consultation.

Toutes les personnes intéressées ont signé au registre.

Pour extrait conforme
Yutz, le 14 décembre 2023

Le Maire,

Clémence POUGET

Le Secrétaire,

Sophie VITTOZZI



SÉANCE DU CONSEIL MUNICIPAL
DU 13 DÉCEMBRE 2023

Date de la convocation : 7 décembre 2023

Nombre de membres :

élus : 33

en activité : 33

Présents : 25

Accusé de réception en préfecture 057-215707571-20231213-DEL-14-131223-DE Date de télétransmission : 18/12/2023 Date de réception préfecture : 18/12/2023
--

Étaient présents :

Mesdames, Messieurs Clémence POUGET, Pierre GRUNEWALD, Aurore PEXOTO, Laurent SCHULTZ, Christelle FRISCH, Guy MÉLÉO, Olivier PERRIN, Lauren POULAIN, Charles MEYER, Christian MERTZ, Sylvie EMO, Isabelle HEBTING, Raphaël KINTZINGER, Sophie VITTOZZI, Christophe MAURICE, Fabienne FARLOT, Sabrina EMO, David JALLADEAU, Agathe KLAM, Rachida DRIL, Sylvie HENRY, Hayet KADDAR, Pierre HENRIOT, Pascal LANDRAGIN, Bénédicte GUERDER.

Ont donné procuration :

Monsieur Jérôme MAISACK a donné procuration à Madame Clémence POUGET,
Monsieur Francis BRACH a donné procuration à Monsieur Pierre GRUNEWALD,
Monsieur Nabil MANSOURI a donné procuration à Monsieur Olivier PERRIN,
Madame Chara-Zette BOUMAAZA a donné procuration à Madame Aurore PEXOTO,
Madame Kheira MATMOUR a donné procuration à Madame Lauren POULAIN,
Monsieur Mattéo POJER a donné procuration à Monsieur Laurent SCHULTZ,
Madame Lucie PERELY a donné procuration à Monsieur Guy MÉLÉO,
Madame Yolande HOUVER a donné procuration à Monsieur Pierre HENRIOT.

Point n° 14 : MARCHÉ DE PERFORMANCE ÉNERGÉTIQUE – AVENANT N° 5

Madame Isabelle HEBTING, Conseillère municipale, rapporteur, expose que la Ville a conclu un marché n° YU19-279 de performance énergétique avec la société ENGIE Énergie Services concernant l'exploitation des installations thermiques des trente-cinq bâtiments communaux à compter du 1^{er} novembre 2019 pour une durée de 8 ans et pour un montant total de 2 703 842,41 euros H.T..

Trois (3) gymnases ont fait l'objet de travaux de bouclage thermique afin de lutter contre le risque de légionnelle. Par ailleurs, l'un d'eux est désormais équipé d'un ballon électrique et un terrain de tennis couvert a été doté d'un nouveau compteur. Ceci entraîne donc des modifications de cibles énergétiques destinées à réchauffer l'eau chaude sanitaire. Le montant des interventions relatif à ces installations doit aussi être lissé sur la durée restante du contrat.

Par ailleurs, trois (3) sites gérés en marché « Combustible et Prestation avec Intéressement » (C.P.I.) ont été modifiés en marché « Prestation et Forfait avec Intéressement » (P.F.I.). Les frais de gestion associés doivent, par conséquent, être supprimés.

De plus, certaines prestations liées à la fourniture, l'entretien et la maintenance de climatisations installées à l'Hôtel de Ville doivent être ajustées.

Enfin, le marché actuel d'achat de gaz arrivant à échéance au 31 décembre 2023, il convient de réajuster les prix de l'énergie en fonction du nouveau marché et en y incluant le montant des Certificats d'Économie d'Énergie.

Toutes ces modifications, ainsi que leurs dates d'effet, sont détaillées dans l'avenant n° 5, joint en annexe.

Le montant total du marché passe ainsi de 2 703 842,41 euros H.T. à 2 512 644,63 euros H.T., soit une moins-value (avenants n° 1+2+3+4+5) de 191 197,78 euros H.T., représentant - 7,07 % du marché initial.

Ce point a reçu l'avis favorable du Bureau municipal et de la Commission « aménagement de la ville ».

Après avoir entendu cet exposé et après avoir délibéré, le Conseil municipal, à l'unanimité des votes :

- **APPROUVE** la conclusion de l'avenant n° 5 au marché de performance énergétique avec la société ENGIE Solutions, annexé au présent rapport,
- **AUTORISE** le Maire à signer cet avenant ainsi que tous documents nécessaires à l'application de la présente délibération.

Toutes les personnes intéressées ont signé au registre.

Pour extrait conforme
Yutz, le 14 décembre 2023
Le Maire,



Clémence POUGET

Le Secrétaire,



Sophie VITTOZZI

MARCHE PUBLIC GLOBAL DE PERFORMANCE ENERGETIQUE DES INSTALLATIONS DE GENIE CLIMATIQUE AVENANT N° 5

A - Identification du pouvoir adjudicateur.

VILLE DE YUTZ

107 Grand rue, 57970 YUTZ

Représentée par Madame Le Maire

B - Identification du titulaire du marché public.

Mandataire :

ENGIE Solutions

Dont le Siège est situé : TOUR T1 1 Place Samuel de Champlain – Faubourg de l'Arche - 92930 PARIS LA DEFENSE
CEDEX

Représentée par Monsieur le Directeur de l'Agence Lorraine

Co-Traitant :

GCL Energie SAS

Dont le siège est situé : 7 Allée des Noires Terres – 54425 PULNOY

Représentée par Monsieur le Directeur Général

C - Objet du marché public.

■ Objet du marché public :

MARCHE PUBLIC GLOBAL DE PERFORMANCE ENERGETIQUE DES INSTALLATIONS DE GENIE CLIMATIQUE

■ Date de prise d'effet du marché : **20/11/2019**

■ Durée d'exécution du marché : **8 ans**

■ Date de fin du marché : **19/11/2027**

D - Objet de l'avenant.

❖ AJUSTEMENT DES PARAMETRES DE L'ENERGIE NECESSAIRE A LA PRODUCTION D'EAU CHAUDE SANITAIRE

- Des travaux de bouclages ont été réalisés sur les sites ci-dessous afin de lutter contre le risque de légionnelle. Par conséquent, les petit « q » ECS de ces sites sont revus ci-dessous :
Pour le Site Gymnase St Exupery, la cible est elle aussi revue à la baisse en fonction des résultats techniques P1 à la suite de la modification du « q » ECS :

	Q ECS ACTUEL	Q ECS AVENANT 5	NB ACTUEL	NB AVENANT 5
17 GYMNASE ST EXUPERY	120	2 485	270 943	243 849
20 GYMNASE MERMOZ	130	750		
24 GYMNASE ET DOJO SCHUMAN	130	1 185		

- Concernant le Complexe Saint Exupéry, la production d'eau chaude est effectuée par un ballon électrique. Il convient de supprimer la facturation de l'eau chaude sanitaire et le petit « q » ECS de ce site.
- A la suite de la mise en place du Compteur ECS du TENNIS Couvert, il convient de refacturer l'énergie au m3. Les prix P1 ECS sont détaillés en annexe 1 du présent avenant.

Effet : 01/09/2023

❖ MODIFICATION DU MODE DE GESTION

Les sites gérés en CPI listés ci-dessous, sont modifiés en marché PFI à compter du 01/01/2023. Les frais de gestion associés sont par conséquent supprimés.

04 – Maternelle Jean Moulin
10 – Groupe Scolaire Pasteur
32 – Centre social

Effet : 01/01/2023

❖ AJUSTEMENT DES PRESTATIONS

- Ajout des climatisations de l'HOTEL DE VILLE en contrepartie des redevances P2 et P3 :

Montant P2 = + 1 870.00 €/an

Montant P3 = + 3 660.00 €/an

Matériel en place :

1 groupe extérieur Samsung référence AJ100TXJ5KQ avec 5 unités intérieures type CEBU AR09TXFY (RDC)
1 groupe extérieur Atlantic Référence AOYG36LBLA5 avec 5 UI type ASYG KETAS ELG873190 (1er étage)
1 UE Samsung AJ050TXJ2KG/EU avec 2 UI type CEBU AR09TXFY (2ème étage)
1 UE Samsung AR09TXFYAWKNEU avec 1 UE type CEBU AR09TXFY

Effet : 01/05/2023

- Fourniture, pose et entretien de la future climatisation de la salle informatique de la Haute-Normandie DE VILLE en contrepartie des redevances P2 et P3 :

Montant P2 = + 540.00 €/an
 Montant P3 = + 1 265.00 €/an

Matériel à mettre en place :

- 1 Groupe Extérieur Série M - Inverter Mono-split Mitsubishi électrique type MUZ-HR de 3,5 kW.
- 1 unité intérieure Série M - Mural Essentiel MSZ-HR Mitsubishi d'une puissance 3,5 kW.

Effet : 01/04/2024

- Suppression du site Local Aviateur

Effet : 01/09/2023

- Le financement des travaux de bouclage pour lutter contre le risque de légionnelles a été intégré dans la partie TRAVAUX au CDPGF. Il convient de lisser ces travaux sur la durée du marché restante à compter du 20/11/2023. Une redevance P3 non révisable est spécialement ajouter : « P3 Travaux Légio »

Effet : 20/11/2023

❖ ACTUALISATION DU CONTRAT GAZ

Le marché Subséquent N°2020-000130 arrive à échéance au 31/12/2023. Il convient de réajuster les prix de l'énergie P1 en fonction du nouveau marché subséquent géré par la Ville d'une durée de 3 ans au 01/01/2024 – 31/12/2026.

Caractéristique du contrat gaz :

Achat en prix fixe par période d'un an :

Composition molécule contrat gaz Année 2024 :

Prix unitaire fourniture	Groupe tarifaire	PEG	p0	CEE	Molécule
PU_Fourniture_T1	T1	49,87	9,48	6,11	65,46
PU_Fourniture_T2	T2	49,87	9,56	6,11	65,54
PU_Fourniture_T3	T3	49,87	9,00	6,11	64,98

Les prix P1 seront ajustés en annexe « I - Valeurs du Marché à l'issue de l'avenant A COMPTER DU 01/01/2024 » selon les prix de Vente d'ENGIE ci-dessous :

Prix unitaire fourniture	Groupe tarifaire	Molécule	TICGN	TVD
PU_Fourniture_T1	T1	68,72	8,37	31,86
PU_Fourniture_T2	T2	68,81	8,37	8,56
PU_Fourniture_T3	T3	68,22	8,37	6,15

Les CEE seront inclus au prix P1 et ne seront plus refacturés à l'euro/l'euro.

La formule de révision des prix reste identique au marché initial ($P1' = P1 \times (C' / C)$). Seuls les prix de base marché sont modifiés suivant les données ci-dessus.

Effet : 01/01/2024 au 31/12/2024

E - Incidence financière de l'avenant.

L'avenant a une incidence financière sur le montant du marché public :

NON OUI

Base marché	Montant P1/P2/P3 € HT / an	Montant TRAVAUX € HT	Durée d'exécution	Montant € HT sur la durée
		314 480,38	187 999,36	8 ans

Avenant 1	Montant P1/P2/P3 € HT / an	Montant TRAVAUX € HT	Durée d'exécution	Montant € HT sur la durée
	-/+ Value au 20/11/2019	1 258,54	- 31 631,44	8 ans
-/+ Value au 01/01/2021	- 120,00		6,88 ans	
Montant € HT	315 618,92	156 367,92		
Evolution/Base Marché				-0,8%

Décomposition du prix par intervenants à l'issue de l'avenant 1:

Statut	Objet de la prestation	Part %	Montant HT
Mandataire ENGIE SOLUTIONS	Maintenance, Exploitation et Travaux de l'ensemble des installations de génie climatique	97,31	2 609 453,10
Co-Traitant 1 = GCL ENERGIE SAS	Entretien annuel de l'ensemble des chaudières au sol et murales	2,69	72 000,00

Avenant 2	Montant P1/P2/P3 € HT / an	Montant TRAVAUX € HT	Durée d'exécution	Montant € HT sur la durée
	-/+ Value au 01/09/2021	- 6 939,32	41 043,54	6,22 ans
-/+ Value au 01/01/2022 Révision Tarif GAZ Molécule	- 57 376,38		5,88	
Montant € HT	251 303	197 411,46		
Evolution/Base Marché				-13,4%
Evolution/Avenant 1				-12,7%

Décomposition du prix par intervenants à l'issue de l'avenant 2:

Statut	Objet de la prestation	Part %	Montant HT
Mandataire ENGIE SOLUTIONS	Maintenance, Exploitation et Travaux de l'ensemble des installations de génie climatique	96,93	2 269 683,73
Co-Traitant 1 = GCL ENERGIE SAS	Entretien annuel de l'ensemble des chaudières au sol et murales	3,07	72 000,00

Avenant 3	Montant P1/P2/P3 € HT / an	Montant TRAVAUX € HT	Durée d'exécution	Montant € HT sur la durée
	-/+ Value au 01/01/2022 Révision Tarif GAZ Molécule	- 3 537,95		5,88 ans
Montant € HT	247 765,28	197 411,46		
Evolution/Base Marché				-14,2%
Evolution/Avenant 2				-0,9%

Décomposition du prix par intervenants à l'issue de l'avenant 3:

Statut	Objet de la prestation	Part %	Montant HT
Mandataire ENGIE SOLUTIONS	Maintenance, Exploitation et Travaux de l'ensemble des installations de génie climatique	96,90	2 248 863,14
Co-Traitant 1 = GCL ENERGIE SAS	Entretien annuel de l'ensemble des chaudières au sol et murales	3,10	72 000,00

Avenant 4	Montant P1/P2/P3 € HT / an	Montant TRAVAUX € HT	Durée d'exécution	Montant € HT sur la durée
- Value au 01/09/2022 Baisse cibles	- 9 246,39		5,22 ans	2 272 604,60
Montant € HT	238 518,89	197 411,46		
Evolution/Base Marché				-15,9%
Evolution/Avenant 3				-2,1%

Décomposition du prix par intervenants à l'issue de l'avenant 4:

Statut	Objet de la prestation	Part %	Montant HT
Mandataire ENGIE SOLUTIONS	Maintenance, Exploitation et Travaux de l'ensemble des installations de génie climatique	96,83	2 200 604,60
Co-Traitant 1 = GCL ENERGIE SAS	Entretien annuel de l'ensemble des chaudières au sol et murales	3,17	72 000,00

Avenant 5	Montant P1/P2/P3 + P3 Légio € HT / an	Montant TRAVAUX € HT	Durée d'exécution	Montant € HT sur la durée
Passage Travaux Légio en P3	10 260,89	- 41 043,54	4,00 ans	2 512 644,63
+ Value au 01/09/2023 ECS et NB	5 202,84		4,22 ans	
- Value au 01/01/2023 CPI -> PFI	- 11 725,67		4,88 ans	
+ Value au 01/05/2023 Clim HDV	5 530,00		4,56 ans	
+ Value au 01/04/2024 Clim salle informatique HDV	1 805,00		3,64 ans	
+ Value Changement contrat gaz 2024	243 609,54		1 an	
Montant € HT	493 201,49		156 367,92	
Evolution/Base Marché				-7,1%
Evolution/Avenant 4				10,6%

Décomposition du prix par intervenants à l'issue de l'avenant 5:

Statut	Objet de la prestation	Part %	Montant HT
Mandataire ENGIE SOLUTIONS	Maintenance, Exploitation et Travaux de l'ensemble des installations de génie climatique	97,13	2 440 644,63
Co-Traitant 1 = GCL ENERGIE SAS	Entretien annuel de l'ensemble des chaudières au sol et murales	2,87	72 000,00

F - Signature du titulaire du marché public.

Signature du Mandataire : ENGIE Solutions

Nom, prénom et qualité du signataire (*)	Lieu et date de signature	Signature

(*) Le signataire doit avoir le pouvoir d'engager la personne qu'il représente.

Signature du Co-Traitant : GCL Energie SAS

Nom, prénom et qualité du signataire (*)	Lieu et date de signature	Signature

(*) Le signataire doit avoir le pouvoir d'engager la personne qu'il représente.

G - Signature du pouvoir adjudicateur.

A : , le

Signature
(représentant du pouvoir adjudicateur)

H - Valeurs du Marché à l'issue de l'avenant **JUSQU'AU 31/12/2023**

€ HT															
P1											Refacturation €/€	P2	P3	TRAVAUX LEGIO	TRAVAUX
Marché Température avec intéressement															
N°PCE	Type d'énergie	NB en kWh PCS	Molécule ENERGIE cout unitaire / MWh	TVD en €HT, cout unitaire / MWh	TICGN en €HT, cout unitaire / MWh	P1 M11 Contractuel €/ HT / an	ABT (terme fixe, ATRD, ATRT, STOCKAGE) en €HT / an	CTA en €HT / an	TOTAL refacturation €/€ en €HT / an	TOTAL P2 en €HT / an	TOTAL P3 en €HT / an	TOTAL TRAVAUX LEGIO en €HT	TOTAL TRAVAUX en €HT		
1	MATERNELLE PEGUY	0566005794030	GAZ	102 839	16,01 €	8,34 €	8,45 €	3 373,12 €	810,60 €	33,48 €	844,08 €	990,00 €	284,13 €	3 147,40 €	
2	GS ST PREVERT 1 ET 2	0151332	GAZ	276 535	16,01 €	5,81 €	8,45 €	8 370,71 €	3 205,80 €	201,36 €	3 407,16 €	1 167,00 €	707,13 €	3 147,40 €	
3	MATERNELLE EMILE FRITSCH - ARS	0566989637380	GAZ	84 222	16,01 €	8,34 €	8,45 €	2 762,48 €	712,20 €	33,48 €	745,68 €	705,00 €	574,38 €	2 479,00 €	
5	PETIT SCHUMAN - RASED	Intégré à la consommation du GYMNASÉ ET DOJO SCHUMAN													
6	GS VICTOR HUGO	05667438544766	GAZ	148 610	16,01 €	8,34 €	8,45 €	4 874,40 €	1 126,80 €	33,48 €	1 160,28 €	1 130,00 €	1 746,50 €	3 557,60 €	
7	GS ST EXUPERY	0151328	GAZ	265 002	16,01 €	5,81 €	8,45 €	8 021,61 €	3 112,08 €	201,36 €	3 313,44 €	929,00 €	656,75 €	3 327,60 €	
8	PRIMAIRE PEGUY	05661360307170	GAZ	94 861	16,01 €	8,34 €	8,45 €	3 111,44 €	792,12 €	33,48 €	825,60 €	719,00 €	90,00 €	1 990,20 €	
9	GS PREVERT 3 ET 4	0562228480012	GAZ	245 443	16,01 €	8,34 €	8,45 €	8 050,52 €	1 766,04 €	33,48 €	1 799,52 €	946,00 €	849,50 €	4 011,20 €	
11	GS SCHUMANN	0151306	GAZ	214 900	16,01 €	5,81 €	8,45 €	6 505,02 €	3 784,08 €	201,36 €	3 985,44 €	1 013,00 €	531,81 €	10 335,40 €	
12	ATELIERS MUNICIPAUX	0151322	GAZ	412 771	16,01 €	5,81 €	8,45 €	12 494,57 €	2 758,92 €	201,36 €	2 960,28 €	1 424,00 €	527,13 €	22 082,22 €	
13	HOTEL DE VILLE	05622431587861	GAZ	95 632	16,01 €	8,34 €	8,45 €	3 136,72 €	737,64 €	33,48 €	771,12 €	3 534,00 €	5 190,63 €	0,00 €	
14	COMPLEXE ST EXUPERY	0151326	GAZ	787 816	16,01 €	5,81 €	8,45 €	23 847,19 €	4 786,20 €	201,36 €	4 987,56 €	3 101,00 €	1 418,75 €	0,00 €	
15	ESPACE PUBLIC DE PROXIMITE	05630824889758	GAZ	43 955	16,01 €	8,34 €	8,45 €	1 441,73 €	415,56 €	33,48 €	449,04 €	396,00 €	73,00 €	0,00 €	
17	GYMNASÉ ST EXUPERY	0151327	GAZ	243 849	16,01 €	5,81 €	8,45 €	7 381,31 €	3 301,20 €	201,36 €	3 502,56 €	1 546,00 €	789,50 €	2 196,83 €	
18	SALLE ANTOINE	05664594683387	GAZ	126 396	16,01 €	8,34 €	8,45 €	4 145,78 €	943,32 €	33,48 €	976,80 €	1 393,00 €	640,25 €	0,00 €	
20	GYMNASÉ MERMOZ	0151334	GAZ	186 820	16,01 €	5,81 €	8,45 €	5 655,05 €	2 603,16 €	201,36 €	2 804,52 €	4 417,00 €	1 385,00 €	2 804,90 €	
21	STADE + VESTIAIRES MERMOZ	Intégré au consommation du GS prévert 1 et 2													
22	STADE FORET	0567989829508	GAZ	46 281	16,01 €	8,34 €	8,45 €	1 518,02 €	593,76 €	33,48 €	627,24 €	685,00 €	254,75 €	1 950,83 €	
24	GYMNASÉ ET DOJO SCHUMAN	05628219924289	GAZ	120 892	16,01 €	8,34 €	8,45 €	3 965,27 €	1 012,56 €	33,48 €	1 046,04 €	2 570,00 €	1 028,63 €	3 308,34 €	
28	SALLE BESTIEN	05654150466358	GAZ	67 684	16,01 €	8,34 €	8,45 €	2 220,04 €	650,88 €	33,48 €	684,36 €	2 031,00 €	200,00 €	3 119,20 €	
29	L'AMPHY	0151335	GAZ	255 226	16,01 €	5,81 €	8,45 €	7 725,70 €	2 541,96 €	201,36 €	2 743,32 €	3 998,00 €	2 032,50 €	3 391,80 €	
30	FPA HAUTE YUTZ	05674827484740	GAZ	40 368	16,01 €	8,34 €	8,45 €	1 324,05 €	433,56 €	33,48 €	467,04 €	698,00 €	406,38 €	0,00 €	
31	MJC PEPINIERE	05675108488112	GAZ	96 376	16,01 €	8,34 €	8,45 €	3 161,13 €	949,68 €	33,48 €	983,16 €	949,00 €	827,25 €	20 869,55 €	
25	TENNIS COUVERT DE L'AEROPARC	05695947837875	GAZ	30 500	16,01 €	8,34 €	8,45 €	1 000,40 €	433,56 €	33,48 €	467,04 €	1 653,00 €	111,75 €	0,00 €	
TOTAL				3 986 978			TOTAL	124 086,28 €	37 471,68 €	2 079,60 €	39 551,28 €	38 090,00 €	21 072,31 €	10 260,89 €	156 367,92 €
Prix de l'Eau chaude sanitaire															
* Consommation moyenne non contractuelle	N°PCE	Consommation moyenne * en M3 / an	"q" ECS en kWh/m3	Prix du M3 ECS	TVD en €HT, cout unitaire / M3	TICGN en €HT, cout unitaire / M3	P1 ECS Contractuel €/ HT / m3			TOTAL P1 ECS en €HT / an					
14	COMPLEXE ST EXUPERY	100					Supprimé								
17	GYMNASÉ ST EXUPERY	100	2 485	1,92 €	14,44 €	21,00 €	37,36 €			3 735,61 €					
18	SALLE ANTOINE	100	120	1,92 €	1,00 €	1,01 €	3,93 €			393,48 €					
20	GYMNASÉ MERMOZ	100	750	2,08 €	4,36 €	6,34 €	12,78 €			1 277,50 €					
21	STADE + VESTIAIRES MERMOZ	100	120	1,92 €	0,70 €	1,01 €	3,63 €			363,12 €					
22	STADE FORET	100	120	1,92 €	1,00 €	1,01 €	3,93 €			393,48 €					
24	GYMNASÉ ET DOJO SCHUMAN	100	1 185	2,08 €	9,88 €	10,01 €	21,98 €			2 197,62 €					
25	TENNIS COUVERT DE L'AEROPARC	100	130	2,08 €	1,08 €	1,10 €	4,26 €			426,40 €					
29	L'AMPHY	100	130	2,08 €	0,76 €	1,10 €	3,93 €			393,38 €					
30	FPA HAUTE YUTZ	100	150	2,40 €	1,25 €	1,27 €	4,92 €			491,85 €					
TOTAL										9 672,44 €					
Marché Prestation Forfaitaire avec intéressement															
N°PCE	Type d'énergie	NB en kWh PCS ou en kWh utile	Prix du R1 en € HT / MWh utile ou Prix Gaz (Mol+TVD) en € HT / MWh PCS	TOTAL frais de gestion CP en € HT / an	TOTAL P1 CPI en € HT / an	TOTAL P2 en € HT / an	TOTAL P3 en € HT / an	TOTAL TRAVAUX LEGIO en € HT	TOTAL TRAVAUX en € HT						
4	MATERNELLE JEAN MOULIN					163,00 €	88,75 €		0,00 €						
10	GS PASTEUR					176,00 €	447,63 €		0,00 €						
32	CENTRE SOCIAL					189,00 €	24,00 €		0,00 €						
TOTAL					0,00 €	0,00 €	528,00 €	560,38 €	0,00 €	0,00 €					
Marché prestation forfaitaire															
N°PCE	Type d'énergie	TOTAL P2 en € HT / an	TOTAL P3 en € HT / an	TOTAL TRAVAUX LEGIO en € HT	TOTAL TRAVAUX en € HT										
16	STADE D. MULLER	484,00 €	180,25 €		0,00 €										
19	STADE VASQUEZ (NOUVEAUX VESTIAIRES)	416,00 €	277,13 €		0,00 €										
23	STADE FORET CLUB HOUSE	120,00 €	8,00 €		0,00 €										
26	CLUB DE KAYAK	120,00 €	8,00 €		0,00 €										
27	COMMANDANT PEUTY	240,00 €	458,13 €		0,00 €										
33	CCAS	1 259,00 €	265,88 €		0,00 €										
34	LOCAL ASSOCIATIF PREVERT 4	120,00 €	9,00 €		0,00 €										
35	LOCAL AVIATEUR			Supprimé											
TOTAL		2 759,00 €	1 206,38 €	0,00 €	0,00 €										
TOTAL DES PRESTATIONS ANNUELLES										Total P1/an	Total P2/an	TOTAL P3 / an	TOTAL Travaux Légio / an	TOTAL TRAVAUX Année 1	
										173 310 €	41 377 €	22 839 €	10 261 €	156 368 €	
TOTAL GENERAL ANNUUEL										404 155 €					

I - Valeurs du Marché à l'issue de l'avenant A COMPTER DU 01/01/2024 ET JUSQU'AU 31/03/2024

€ HT																
P1										Refacturation €/€		P2	P3	TRAVAUX LEGIO	TRAVAUX	
Marché Température avec intéressement																
	N°PCE	Type d'énergie	NB en kWh PCS	Molécule ENERGIE cout unitaire / MWh	TVD en €HT, cout unitaire / MWh	TICGN en €HT, cout unitaire / MWh	PI MTI Contractuel €/ HT / an	ABT (terme fixe, ATRD, ATRV, STOCKAGE) en €HT / an	CTA en €HT / an	TOTAL refacturation €/€ en € HT / an	TOTAL P2 en € HT / an	TOTAL P3 en € HT / an	TOTAL TRAVAUX LEGIO en € HT	TOTAL TRAVAUX en € HT		
1	MATERNELLE PEGUY	GAZ	102 839	48,81 €	8,56 €	8,37 €	8 817,43 €	810,60 €	33,48 €	844,08 €	990,00 €	284,13 €		3 147,40 €		
2	GS ST PREVERT 1 ET 2	GAZ	276 535	48,22 €	6,15 €	8,37 €	22 880,50 €	3 205,80 €	201,36 €	3 407,16 €	1 167,00 €	707,13 €		3 147,40 €		
3	MATERNELLE EMILE FRITSCH - ARS	GAZ	84 222	48,81 €	8,56 €	8,37 €	7 221,19 €	712,20 €	33,48 €	745,68 €	705,00 €	574,38 €		2 479,00 €		
5	PETIT SCHUMAN - RASED	Intégré à la consommation du GYMNASSE ET DOJO SCHUMAN											0,00 €			
6	GS VICTOR HUGO	GAZ	148 610	48,81 €	8,56 €	8,37 €	12 741,81 €	1 126,80 €	33,48 €	1 160,28 €	1 130,00 €	1 746,50 €		3 557,60 €		
7	GS ST EXUPERY	GAZ	265 002	48,22 €	6,15 €	8,37 €	21 926,28 €	3 112,08 €	201,36 €	3 313,44 €	929,00 €	656,75 €		3 327,60 €		
8	PRIMAIRE PEGUY	GAZ	94 861	48,81 €	8,56 €	8,37 €	8 133,38 €	792,12 €	33,48 €	825,60 €	719,00 €	90,00 €		1 990,20 €		
9	GS PREVERT 3 ET 4	GAZ	245 443	48,81 €	8,56 €	8,37 €	21 044,25 €	1 766,04 €	33,48 €	1 799,52 €	946,00 €	849,50 €		4 011,20 €		
11	GS SCHUMANN	GAZ	214 900	48,22 €	6,15 €	8,37 €	17 780,83 €	3 784,08 €	201,36 €	3 985,44 €	1 013,00 €	531,81 €		10 335,40 €		
12	ATELIERS MUNICIPAUX	GAZ	412 771	48,22 €	6,15 €	8,37 €	34 152,65 €	2 758,92 €	201,36 €	2 960,28 €	1 424,00 €	527,13 €		22 082,22 €		
13	HOTEL DE VILLE	GAZ	95 632	48,81 €	8,56 €	8,37 €	8 199,47 €	737,64 €	33,48 €	771,12 €	3 534,00 €	5 190,63 €		0,00 €		
14	COMPLEXE ST EXUPERY	GAZ	787 816	48,22 €	6,15 €	8,37 €	65 183,90 €	4 786,20 €	201,36 €	4 987,56 €	3 101,00 €	1 418,75 €		0,00 €		
15	ESPACE PUBLIC DE PROXIMITE	GAZ	43 955	48,81 €	8,56 €	8,37 €	3 748,71 €	415,56 €	33,48 €	449,04 €	396,00 €	73,00 €		0,00 €		
17	GYMNASSE ST EXUPERY	GAZ	243 849	48,22 €	6,15 €	8,37 €	20 176,07 €	3 301,20 €	201,36 €	3 502,56 €	1 546,00 €	789,50 €	2 196,83 €	37 837,44 €		
18	SALLE ANTONE	GAZ	126 396	48,81 €	8,56 €	8,37 €	10 837,16 €	943,32 €	33,48 €	976,80 €	1 393,00 €	640,25 €		0,00 €		
20	GYMNASSE MERMOZ	GAZ	184 800	48,22 €	6,15 €	8,37 €	15 457,51 €	2 403,16 €	201,36 €	2 604,52 €	4 417,00 €	1 385,00 €	2 804,90 €	0,00 €		
21	STADE + VESTIAIRES MERMOZ	Intégré ou consommation du GS prévert 1 et 2											25 626,49 €			
22	STADE FORET	GAZ	46 281	48,81 €	8,56 €	8,37 €	3 968,15 €	593,76 €	33,48 €	627,24 €	685,00 €	254,75 €	1 950,83 €	11 445,42 €		
24	GYMNASSE ET DOJO SCHUMAN	GAZ	120 892	48,81 €	8,56 €	8,37 €	10 365,31 €	1 012,56 €	33,48 €	1 046,04 €	2 570,00 €	1 028,63 €	3 308,34 €	0,00 €		
28	SALLE BESTIEN	GAZ	67 684	48,81 €	8,56 €	8,37 €	5 803,23 €	650,88 €	33,48 €	684,36 €	2 031,00 €	200,00 €		3 119,20 €		
29	L'AMPHY	GAZ	255 226	48,22 €	6,15 €	8,37 €	21 117,42 €	2 541,96 €	201,36 €	2 743,32 €	3 998,00 €	2 032,50 €		3 391,80 €		
30	FPA HAUTE YUIZ	GAZ	40 368	48,81 €	8,56 €	8,37 €	3 461,11 €	433,56 €	33,48 €	467,04 €	698,00 €	406,38 €		0,00 €		
31	MJC PEPINIERE	GAZ	96 376	48,81 €	8,56 €	8,37 €	8 263,28 €	949,68 €	33,48 €	983,16 €	949,00 €	887,25 €		20 869,55 €		
25	TENNIS COUVERT DE L'AEROPARC	GAZ	30 500	48,81 €	8,56 €	8,37 €	2 615,07 €	433,56 €	33,48 €	467,04 €	1 653,00 €	111,75 €		0,00 €		
			TOTAL	3 986 978		TOTAL	333 914,70 €	37 471,68 €	2 079,60 €	39 551,28 €	38 090,00 €	21 072,31 €	10 260,89 €	156 367,92 €		
Prix de l'Eau chaude sanitaire																
	N°PCE	Consommation moyenne * en M3 / an	*q ECS en kWh/m3	Prix du M3 ECS	TVD en €HT, cout unitaire / M3	TICGN en €HT, cout unitaire / M3	PI ECS Contractuel €/ HT / m3			TOTAL P1 ECS en € HT / an						
17	GYMNASSE ST EXUPERY	100	2 485	169,53 €	15,28 €	20,80 €	205,61 €			20 560,89 €						
18	SALLE ANTONE	100	120	8,26 €	1,03 €	1,00 €	10,29 €			1 028,88 €						
20	GYMNASSE MERMOZ	100	750	51,17 €	4,61 €	6,28 €	62,06 €			6 205,50 €						
21	STADE + VESTIAIRES MERMOZ	100	120	8,19 €	0,74 €	1,00 €	9,93 €			992,88 €						
22	STADE FORET	100	120	8,26 €	1,03 €	1,00 €	10,29 €			1 028,88 €						
24	GYMNASSE ET DOJO SCHUMAN	100	1 185	81,54 €	10,14 €	9,92 €	101,60 €			10 160,19 €						
25	TENNIS COUVERT DE L'AEROPARC	100	130	8,95 €	1,11 €	1,09 €	11,15 €			1 114,62 €						
29	L'AMPHY	100	130	8,87 €	0,80 €	1,09 €	10,76 €			1 075,62 €						
30	FPA HAUTE YUIZ	100	150	10,32 €	1,28 €	1,26 €	12,86 €			1 286,10 €						
										TOTAL	43 453,56 €					
Marché Prestation Forfaitaire avec intéressement																
	N°PCE	Type d'énergie	NB en kWh PCS ou en kWh utile	Prix du R1 en € HT / MWh utile ou Prix Gaz (Mol+TVD) en € HT / MWh PCS			TOTAL frais de gestion CP €/ HT / an			TOTAL P1 CPI en € HT / an	TOTAL P2 en € HT / an	TOTAL P3 en € HT / an	TOTAL TRAVAUX LEGIO en € HT	TOTAL TRAVAUX en € HT		
4	MATERNELLE JEAN MOULIN	CU									163,00 €	88,75 €		0,00 €		
10	GS PASTEUR	CU									176,00 €	447,63 €		0,00 €		
32	CENTRE SOCIAL	CU									189,00 €	24,00 €		0,00 €		
										TOTAL	0,00 €	0,00 €	528,00 €	560,38 €	0,00 €	0,00 €
Marché prestation forfaitaire																
	N°PCE	Type d'énergie								TOTAL P2 en € HT / an	TOTAL P3 en € HT / an	TOTAL TRAVAUX LEGIO en € HT	TOTAL TRAVAUX en € HT			
16	STADE D. MULLER	GAZ								484,00 €	180,25 €		0,00 €			
19	STADE VASQUEZ (NOUVEAUX VESTIAIRES)	GAZ								416,00 €	277,13 €		0,00 €			
23	STADE FORET CLUB HOUSE	GAZ								120,00 €	8,00 €		0,00 €			
26	CLUB DE KAYAK	GAZ								120,00 €	8,00 €		0,00 €			
27	COMMANDANT PEUTY	GAZ								240,00 €	458,13 €		0,00 €			
33	CCAS	GAZ								1 259,00 €	265,88 €		0,00 €			
34	LOCAL ASSOCIATIF PREVERT 4	GAZ								120,00 €	9,00 €		0,00 €			
										TOTAL	2 759,00 €	1 206,38 €	0,00 €	0,00 €		
										€ HT						
TOTAL DES PRESTATIONS ANNUELLES										Total P1/an	Total P2/an	TOTAL P3 / an	TOTAL Travaux Légio / an	TOTAL TRAVAUX Année 1		
										416 920 €	41 377 €	22 839 €	10 261 €	156 368 €		
TOTAL GENERAL ANNUEL										647 764 €						

J - Valeurs du Marché à l'issue de l'avenant A COMPTER DU 01/04/2024

€ HT															
P1										Refacturation €/€	P2	P3	TRAVAUX LEGIO	TRAVAUX	
Marché Température avec intéressement															
	N°PCE	Type d'énergie	NB en kWh PCS	Molécule ENERGIE cout unitaire / MWh	TVD en €HT, cout unitaire / MWh	TICGN en €HT, cout unitaire / MWh	PI MTI Contractuel €/ HT / an	ABT (terme fixe, ATRD, ATRV, STOCKAGE) en €HT / an	CTA en €HT / an	TOTAL refacturation €/€ en € HT / an	TOTAL P2 en € HT / an	TOTAL P3 en € HT / an	TOTAL TRAVAUX LEGIO en € HT	TOTAL TRAVAUX en € HT	
1	MATERNELLE PEGUY	05660057948930	GAZ	102 839	48,81 €	8,56 €	8,37 €	8 817,43 €	810,60 €	33,48 €	844,08 €	990,00 €	284,13 €	3 147,40 €	
2	GS ST PREVERT 1 ET 2	0115332	GAZ	276 535	48,22 €	6,15 €	8,37 €	22 880,50 €	3 205,80 €	201,36 €	3 407,16 €	1 167,00 €	707,13 €	3 147,40 €	
3	MATERNELLE EMILE FRITSCH - ARS	0566898857380	GAZ	84 222	48,81 €	8,56 €	8,37 €	7 221,19 €	712,20 €	33,48 €	745,68 €	705,00 €	574,38 €	2 479,00 €	
5	PETIT SCHUMANN - RASED	Intégré à la consommation du GYMNASSE ET DOJO SCHUMANN											0,00 €		
6	GS VICTOR HUGO	0566743854756	GAZ	148 610	48,81 €	8,56 €	8,37 €	12 741,81 €	1 126,80 €	33,48 €	1 160,28 €	1 130,00 €	1 746,50 €	3 557,60 €	
7	GS ST EXUPERY	0115328	GAZ	265 002	48,22 €	6,15 €	8,37 €	21 926,28 €	3 112,08 €	201,36 €	3 313,44 €	929,00 €	656,75 €	3 327,60 €	
8	PRIMAIRE PEGUY	05661360307170	GAZ	94 861	48,81 €	8,56 €	8,37 €	8 133,38 €	792,12 €	33,48 €	825,60 €	719,00 €	90,00 €	1 990,20 €	
9	GS PREVERT 3 ET 4	0562238480002	GAZ	245 443	48,81 €	8,56 €	8,37 €	21 044,25 €	1 766,04 €	33,48 €	1 799,52 €	946,00 €	849,50 €	4 011,20 €	
11	GS SCHUMANN	0115356	GAZ	214 900	48,22 €	6,15 €	8,37 €	17 780,83 €	3 784,08 €	201,36 €	3 985,44 €	1 013,00 €	531,81 €	10 335,40 €	
12	ATELIERS MUNICIPAUX	0115322	GAZ	412 771	48,22 €	6,15 €	8,37 €	34 152,65 €	2 758,92 €	201,36 €	2 960,28 €	1 424,00 €	527,13 €	22 082,22 €	
13	HOTEL DE VILLE	05622431367861	GAZ	95 632	48,81 €	8,56 €	8,37 €	8 199,47 €	737,64 €	33,48 €	771,12 €	4 074,00 €	6 455,63 €	0,00 €	
14	COMPLEXE ST EXUPERY	0115326	GAZ	787 816	48,22 €	6,15 €	8,37 €	65 183,90 €	4 786,20 €	201,36 €	4 987,56 €	3 101,00 €	1 418,75 €	0,00 €	
15	ESPACE PUBLIC DE PROXIMITE	05630524869758	GAZ	43 955	48,81 €	8,56 €	8,37 €	3 768,71 €	415,56 €	33,48 €	449,04 €	396,00 €	73,00 €	0,00 €	
17	GYMNASSE ST EXUPERY	0115327	GAZ	243 849	48,22 €	6,15 €	8,37 €	20 176,07 €	3 301,20 €	201,36 €	3 502,56 €	1 546,00 €	789,50 €	37 837,44 €	
18	SALLE ANTONE	05664254663367	GAZ	126 396	48,81 €	8,56 €	8,37 €	10 837,16 €	943,32 €	33,48 €	976,80 €	1 393,00 €	640,25 €	0,00 €	
20	GYMNASSE MERMOZ	0115334	GAZ	184 820	48,22 €	6,15 €	8,37 €	15 457,51 €	2 603,16 €	201,36 €	2 804,52 €	4 417,00 €	1 385,00 €	2 804,90 €	
21	STADE + VESTIAIRES MERMOZ	Intégré au consommation du GS prévert 1 et 2											0,00 €		
22	STADE FORET	0567688829508	GAZ	46 281	48,81 €	8,56 €	8,37 €	3 968,15 €	593,76 €	33,48 €	627,24 €	685,00 €	254,75 €	11 445,42 €	
24	GYMNASSE ET DOJO SCHUMANN	0562821904289	GAZ	120 892	48,81 €	8,56 €	8,37 €	10 365,31 €	1 012,56 €	33,48 €	1 046,04 €	2 570,00 €	1 028,63 €	3 308,34 €	
28	SALLE BESTIEN	05628190466358	GAZ	67 684	48,81 €	8,56 €	8,37 €	5 803,23 €	650,88 €	33,48 €	684,36 €	2 031,00 €	200,00 €	3 119,20 €	
29	L'AMPHY	0115335	GAZ	255 226	48,22 €	6,15 €	8,37 €	21 117,42 €	2 541,96 €	201,36 €	2 743,32 €	3 998,00 €	2 032,50 €	3 391,80 €	
30	FPA HAUTE YUTZ	05674674349740	GAZ	40 368	48,81 €	8,56 €	8,37 €	3 461,11 €	433,56 €	33,48 €	467,04 €	698,00 €	406,38 €	0,00 €	
31	MJC PEPINIERE	05675108488112	GAZ	96 376	48,81 €	8,56 €	8,37 €	8 263,28 €	949,68 €	33,48 €	983,16 €	949,00 €	827,25 €	20 869,55 €	
25	TENNIS COUVERT DE L'AEROPARC	05659547837875	GAZ	30 500	48,81 €	8,56 €	8,37 €	2 615,07 €	433,56 €	33,48 €	467,04 €	1 653,00 €	111,75 €	0,00 €	
TOTAL			3 986 978				TOTAL	333 914,70 €	37 471,68 €	2 079,60 €	39 551,28 €	38 630,00 €	22 337,31 €	156 367,92 €	
Prix de l'Eau chaude sanitaire															
	N°PCE	Consommation moyenne * en M3 / an	*q* ECS en kWh/m3	Prix du M3 ECS	TVD en €HT, cout unitaire / M3	TICGN en €HT, cout unitaire / M3	PI ECS Contractuel €/ HT / m3			TOTAL P1 ECS € HT / an					
17	GYMNASSE ST EXUPERY	0115327	100	2 485	169,53 €	15,28 €	20,80 €	205,61 €		20 560,89 €					
18	SALLE ANTONE	05664254663367	100	120	8,26 €	1,03 €	1,00 €	10,29 €		1 028,88 €					
20	GYMNASSE MERMOZ	0115334	100	750	51,17 €	4,61 €	6,28 €	62,06 €		6 205,50 €					
21	STADE + VESTIAIRES MERMOZ	Intégré au consommation du GS prévert 1 et 2											0,00 €		
22	STADE FORET	0567688829508	100	120	8,19 €	0,74 €	1,00 €	9,93 €		992,88 €					
24	GYMNASSE ET DOJO SCHUMANN	0562821904289	100	1 185	81,54 €	10,14 €	9,92 €	101,60 €		10 160,19 €					
25	TENNIS COUVERT DE L'AEROPARC	05659547837875	100	130	8,95 €	1,11 €	1,09 €	11,15 €		1 114,62 €					
29	L'AMPHY	0115335	100	130	8,87 €	0,80 €	1,09 €	10,76 €		1 075,62 €					
30	FPA HAUTE YUTZ	05674674349740	100	150	10,32 €	1,28 €	1,26 €	12,86 €		1 286,10 €					
TOTAL										43 453,56 €					
Marché Prestation Forfaitaire avec intéressement															
	N°PCE	Type d'énergie	NB en kWh PCS ou en kWh utile	Prix du R1 en € HT / MWh utile ou Prix Gaz (Mol+TVD) en € HT / MWh PCS			TOTAL frais de gestion CP €/ HT / an			TOTAL P1 CPI € HT / an	TOTAL P2 en € HT / an	TOTAL P3 en € HT / an	TOTAL TRAVAUX LEGIO en € HT	TOTAL TRAVAUX en € HT	
4	MATERNELLE JEAN MOULIN	CU								163,00 €		88,75 €		0,00 €	
10	GS PASTEUR	CU								176,00 €		447,63 €		0,00 €	
32	CENTRE SOCIAL	CU								189,00 €		24,00 €		0,00 €	
TOTAL										0,00 €	528,00 €	560,38 €	0,00 €	0,00 €	
Marché prestation forfaitaire															
	N°PCE	Type d'énergie								TOTAL P2 en € HT / an	TOTAL P3 en € HT / an	TOTAL TRAVAUX LEGIO en € HT	TOTAL TRAVAUX en € HT		
16	STADE D. MULLER	GAZ								484,00 €	180,25 €		0,00 €		
19	STADE VASQUEZ (NOUVEAUX VESTIAIRES)	GAZ								416,00 €	277,13 €		0,00 €		
23	STADE FORET CLUB HOUSE	GAZ								120,00 €	8,00 €		0,00 €		
26	CLUB DE KAYAK	GAZ								120,00 €	8,00 €		0,00 €		
27	COMMANDANT PEUTY	GAZ								240,00 €	458,13 €		0,00 €		
33	CCAS	GAZ								1 259,00 €	265,88 €		0,00 €		
34	LOCAL ASSOCIATIF PREVERT 4	GAZ								120,00 €	9,00 €		0,00 €		
TOTAL										2 759,00 €	1 206,38 €	0,00 €	0,00 €		
TOTAL DES PRESTATIONS ANNUELLES											€ HT				
											Total P1/an	Total P2/an	TOTAL P3 / an	TOTAL Travaux Légio / an	TOTAL TRAVAUX Année 1
											416 920 €	41 917 €	24 104 €	10 261 €	156 368 €
TOTAL GENERAL ANNUUEL											649 569 €				

Étaient présents :

Mesdames, Messieurs Clémence POUGET, Pierre GRUNEWALD, Aurore PEXOTO, Laurent SCHULTZ, Christelle FRISCH, Guy MÉLÉO, Olivier PERRIN, Lauren POULAIN, Charles MEYER, Christian MERTZ, Sylvie EMO, Isabelle HEBTING, Raphaël KINTZINGER, Sophie VITTOZZI, Christophe MAURICE, Fabienne FARLOT, Sabrina EMO, David JALLADEAU, Agathe KLAM, Rachida DRIL, Sylvie HENRY, Hayet KADDAR, Pierre HENRIOT, Pascal LANDRAGIN, Bénédicte GUERDER.

Ont donné procuration :

Monsieur Jérôme MAISACK a donné procuration à Madame Clémence POUGET,
Monsieur Francis BRACH a donné procuration à Monsieur Pierre GRUNEWALD,
Monsieur Nabil MANSOURI a donné procuration à Monsieur Olivier PERRIN,
Madame Chara-Zette BOUMAAZA a donné procuration à Madame Aurore PEXOTO,
Madame Kheira MATMOUR a donné procuration à Madame Lauren POULAIN,
Monsieur Mattéo POJER a donné procuration à Monsieur Laurent SCHULTZ,
Madame Lucie PERELY a donné procuration à Monsieur Guy MÉLÉO,
Madame Yolande HOUVER a donné procuration à Monsieur Pierre HENRIOT.

Point n° 15: RUE DES PRÉS – CONVENTION D'ENFOUISSEMENT DES RÉSEAUX SECS

Madame Fabienne FARLOT, Conseillère municipale, rapporteure, expose que les opérations d'enfouissement de réseaux secs, programmées en 2023 sur le territoire communal au niveau de la rue des Prés, comprenaient la dissimulation des infrastructures de télécommunication relevant de la Société Orange.

La convention référencée CNV-HD4-54-21-132535, annexée, définit les modalités juridiques et financières de l'opération.

Il en résulte notamment que la participation d'Orange s'élèvera à 7 512,00 € net (sans assujettissement à la TVA).

Ce point a obtenu l'avis favorable du Bureau municipal et de la Commission « aménagement de la Ville ».

Après avoir entendu cet exposé et après avoir délibéré, le Conseil municipal, à l'unanimité des votes :

- **APPROUVE** la convention ci-dessus référencée,
- **AUTORISE** le Maire à signer la convention correspondante et à y apporter, le cas échéant, toutes modifications d'ordre rédactionnel, ainsi que de signer tous documents nécessaires à l'application de la présente délibération.

Toutes les personnes intéressées ont signé au registre.

Pour extrait conforme
Yutz, le 14 décembre 2023



Clémence POUGET



Sophie VITTOZZI

CONVENTION CNV-HD4-54-21-132535

RELATIVE A L'OPERATION D'ENFOUISSEMENT DES RESEAUX D'ORANGE DANS LA COMMUNE DE YUTZ – DPT 57

Entre les parties :

La commune de YUTZ, représentée par Mme Clémence POUGET, Maire de la Commune, en sa qualité de maître d'ouvrage, dûment habilité à signer la présente par délibération du Conseil Municipal du .../.../.....

ci-après désignée sous la dénomination "**la Collectivité**",

et

Orange, SA au capital de 10 640 226 396 euros, 111 Quai du Président Roosevelt – 92130 Issy Les Moulineaux - 380 129 866 RCS Paris, représentée par Madame Catherine VOISIN, Directrice de l'Unité de Pilotage Réseau Nord Est, dûment habilité, domicilié 73, rue de la Cimaise 59650 Villeneuve d'Ascq,

ci-après désignée sous la dénomination "**Orange**",

Dans la suite du présent contrat :

- le terme « **appui commun** » désigne le « *support de ligne aérienne d'un réseau public de distribution d'électricité* » sur lequel est également établi le réseau de communications électroniques ;
- le terme « **branchement** » désigne « *l'adduction souterraine* » permettant le raccordement de/des lignes téléphoniques d'une maison individuelle ou d'un immeuble ;
- le terme « **enfouissement** » s'entend de la mise en souterrain des équipements de communications électroniques électriques et de communications électroniques ou, si les parties en conviennent, de leur dissimulation par pose sur façades, les tracés retenus devant dans ce cas permettre la suppression de toutes les traversées de voirie en aérien ;
- la « **tranchée aménagée** » s'entend de la partie de la tranchée commune de l'ouvrage souterrain commun, destinée à recevoir les équipements de communications électroniques, dont l'aménagement comprend le grillage avertisseur et dont le schéma figure en annexe du Recueil des Règles Techniques ;
- les « **Installations de communications électroniques** » désignent les fourreaux, les chambres de tirage y compris leurs cadres et trappes standards, les bornes de raccordement destinés à recevoir le câblage de communications électroniques. Elles ne comprennent ni le câblage ni ses accessoires.
- le « **câblage de communications électroniques** » désigne les câbles et leurs accessoires.
- les « **équipements de communications électroniques** » comprennent les installations de communications électroniques, le câblage et ses accessoires ;

Il est convenu ce qui suit :

Préambule

Suite à la demande expressément formulée par la Collectivité, les deux parties décident de coordonner leurs efforts pour l'amélioration de l'environnement par effacement d'équipements de communications électroniques aériens existants.

La prise en charge partielle de ces travaux par la Collectivité ne procure aucun avantage concurrentiel à Orange, mais a pour but de répondre à un intérêt public communal, à savoir l'amélioration du cadre de vie et l'environnement visuel des habitants de la Collectivité.

Orange accompagne les collectivités locales en étant partenaire technique et financier pour les opérations de dissimulation de ses réseaux aériens.

Article 1 : Objet et Planning

La présente convention a pour objet de fixer les modalités juridiques et financières pour la mise en œuvre de la dissimulation des réseaux aériens existants, propriété d'Orange situés :

Rue des Prés à YUTZ

Un plan joint délimite le périmètre géographique concerné par la présente convention.

Les travaux relatifs à cette opération devront être réalisés selon le **planning prévisionnel suivant** retenu entre les parties :

- Travaux de génie-civil (pose des installations de communications électroniques) :
 - Terminés au mois x de l'année 201x.
- Travaux de câblage (dépose et pose des équipements de communications électroniques) :
 - Réalisés dans les 60 jours après remise des plans de récolement (sous réserve que cette date ne soit antérieure à la date de fin prévisionnelle des travaux de génie-civil).

Article 2 : Champ d'application

La présente convention s'applique aux équipements de communications électroniques à réaliser, en souterrain ou en techniques discrètes, sur les domaines publics de la collectivité et sur les domaines privés en vue de la desserte des clients.

Sur le domaine privé, la collectivité obtient, préalablement au commencement des travaux, l'accord des propriétaires privés pour l'enfouissement des équipements de communications électroniques implantés sur leurs terrains. A défaut, Orange maintiendra son implantation en aérien.

La collectivité garantit Orange contre toute action des propriétaires privés. Orange ne saurait voir sa responsabilité engagée par ces propriétaires relativement aux travaux d'enfouissement sur leurs fonds.

La présente convention est établie dans le cadre des lois et règlements en vigueur, notamment l'article L 2224-35 du CGCT et est conforme aux domaines d'intervention de chacune des parties.

Article 3 : Modalités pratiques

3.1 Modalités de réalisation des opérations :

Les enfouissements des équipements de communications électroniques sont réalisés selon la procédure dite « d'externalisation », par laquelle l'Opérateur délègue auprès de la Collectivité les responsabilités de maîtrise d'œuvre et d'ouvrage. A ce titre, la Collectivité s'engage à assurer la totalité des prestations relatives à la réalisation des installations, ainsi qu'au transfert en souterrain du câblage de communications électroniques existant.

Les travaux visés par la présente convention concernent la réalisation complète de l'enfouissement des équipements de communications électroniques, y compris éventuellement les revêtements de chaussées et trottoirs, conformément au règlement de voirie. Ils sont réalisés directement par le maître d'œuvre, désigné par la Collectivité, qui demande toutes les autorisations administratives nécessaires à leur réalisation.

3.2 Engagement des parties :

Les travaux sont exécutés conformément au **Protocole d'Accord** signé au préalable par la Collectivité, son/ses maître(s) d'œuvre(s) et Orange, dans le respect des dispositions prévues au projet et au **Recueil des Règles Techniques**. Le Protocole d'Accord ainsi que le Recueil des Règles Techniques feront l'objet d'une approbation expresse du maître d'œuvre retenu pour cette opération et seront intégrés dans les pièces contractuelles du marché régissant les conditions de réalisation des travaux, établi par la Collectivité.

Orange est associée au projet tant dans la phase de conception que dans celle de réception. Orange peut effectuer des visites de chantiers et faire part à la Collectivité et/ou au maître d'œuvre de ses observations éventuelles notamment pour tout ce qui pourrait avoir des incidences sur la sécurité des biens et des personnes ainsi que sur la bonne exploitation des équipements de communications électroniques.

3.3 Restrictions du périmètre des travaux :

Les installations réalisées sont spécifiques au domaine des télécommunications et ne peuvent recevoir d'autres affectations, en particulier le génie-civil est exclusivement réservé à Orange aucun autre réseau ne pourra adducter les chambres. A ce titre, la Collectivité s'assure que les trappes de chambres comportent le logo « Orange » ou « France Télécom ».

3.4 Réception des travaux :

La réception des installations de communications électroniques est effectuée de manière contradictoire entre la Collectivité et le maître d'œuvre, avec l'assistance technique d'Orange.

Cette étape fera l'objet de la signature d'un Certificat de Conformité Technique Génie-Civil (CCT_GC) sous réserve de remise des plans de récolement de génie-civil :

- sous format numérique (DWG, DXF ou PDF), sinon par exception sur papier ech 200^{ème},
- précisant le nombre et le types de tuyaux posés, la charge et le positionnement de la conduite multiple et des chambres par rapport à l'habitat

La réception des équipements de communications électroniques est effectuée de manière contradictoire entre la Collectivité et le maître d'œuvre, avec l'assistance technique d'Orange.

Cette étape fera l'objet de la signature d'un Certificat de Conformité Technique Câblage (CCT_AC)) sous réserve de remise des plans de récolement de câblage :

- sous numérique PDF,
- diagramme des PC (type, adresse, distance SR)
- plan câblage étude certifié conforme

3.5 Matériels déposés :

Dans le cadre de la certification ISO 14000 et la protection de l'environnement, l'ensemble des matériels déposés à l'issue du nouveau raccordement des clients, sera récupéré et déposé dans les centres de récupération agréés dont la liste est fournie dans le modèle de fiche dépose (annexe à la présente convention).

Sans retour de cette fiche, dûment remplie et certifiée par le centre de récupération, l'opération ne pourra être clôturée et Orange ne procédera à aucune certification et mise en paiement des titres exécutoires adressés par la collectivité.

Article 4 : Régime de propriété

4.1 : Propriété de la tranchée aménagée

La Collectivité reste propriétaire de la tranchée aménagée. Son utilisation par Orange ne lui confère aucun droit réel, conformément à l'article L.1311-1 du code général des collectivités territoriales.

4.2 : Propriété des installations

Les nouvelles installations implantées sur le domaine public deviennent propriété d'Orange, suite à leur réception définitive et signature par Orange du Certificat de Conformité Technique.

Orange demandera une permission de voirie et paiera une redevance d'occupation du domaine public au gestionnaire de voirie concerné.

Dés lors, Orange assure l'exploitation et la maintenance de ces installations. Cependant, les déplacements d'installations dans les trois ans qui suivent le transfert de propriété définitif seront à la charge de la Collectivité.

Avant la date de leur réception définitive, le maître d'ouvrage assume la responsabilité des dommages causés aux tiers ou des dommages causés aux installations pour la partie issue de la dissimulation des appuis Orange.

A compter de cette date, cette responsabilité est transférée à Orange.

4.3 : Propriété du câblage.

Orange reste propriétaire du câblage et à ce titre en assume l'exploitation et la maintenance.

Article 5 : Raccordements ultérieurs

L'étude de dissimulation de réseaux menée en étroite collaboration avec la Collectivité devra intégrer dans les travaux à réaliser les extensions ou raccordements futurs de clients.

Orange procédera aux raccordements câblage des futurs clients en souterrain, à la condition que les parcelles à surbâtir aient été pourvues d'une desserte souterraine lors de l'opération de dissimulation des réseaux.

Article 6 : Dispositions financières

La Collectivité assurant les responsabilités de maîtrise d'ouvrage et de maîtrise d'œuvre, prendra à sa charge l'ensemble des prestations nécessaires à la réalisation des équipements de communications électroniques. A ce titre, la Collectivité règlera directement aux entreprises adjudicatrices le montant de leurs prestations respectives.

6.1 : caractéristiques de l'opération

- nombre d'appuis communs déposés : 0
- nombre d'appuis Orange déposés : 6
- nombre de branchements cuivre dans le périmètre de l'opération : 15
- nombre de branchements FTTH dans le périmètre de l'opération : 228
- longueur de génie-civil sur domaine public : 228

Dans le cadre des lois et règlements en vigueur, notamment l'article L 2224-35 du CGCT, Orange apportera une aide financière proportionnelle au nombre d'appuis communs déposés.

Tous travaux supplémentaires à ceux projetés, et demandés par la Collectivité seront à la charge de celle-ci.

6.2 Financement

La présente convention est établie sur le modèle financier négocié entre l'AMF (Association des Maires de France) la FNCCR (Fédération Nationale des Collectivités Concédantes et Régie) et Orange et prend en compte l'arrêté « terrassement » du 8 juillet 2009.

6.2.1 répartition des prestations :

Travaux de génie-civil :

- fourniture de documentation, validation projet et réception travaux : charge à Orange
- études de réalisation : charge à la Collectivité Locale
- matériel relatif aux Installations de communications électroniques : charge à la Collectivité Locale
- pose des Installations de communications électroniques : charge à la Collectivité Locale

Travaux de câblage :

- études et réalisation : charge à la Collectivité Locale
- matériel de câblage : charge à Orange
- mise à jour documentation : charge à Orange

6.2.2 répartition financière :

Travaux de génie-civil :

- afin de faciliter la gestion des remboursements, le matériel de génie-civil (tuyaux et chambres) sera ramené à un coût forfaitaire moyen de 3,50€ /ml de la longueur de génie-civil réalisée sur domaine public (à l'exclusion des parties privatives). Ce forfait intègre la compensation aux frais de TVA financés par la Collectivité.

Travaux de câblage :

- les études et réalisations du câblage sont prises en charge par Orange au prix forfaitaire de 181,50€ / raccordement auquel s'ajoute la fourniture par Orange du matériel de câblage. Ce forfait intègre la compensation aux frais de TVA financés par la Collectivité.

Nota : Compte-tenu des prestations de fourniture d'esquisse génie-civil par la CL ou son représentant, Orange ne procédera pas à la facturation des prestations fourniture de documentation, validation projet et réception travaux.

La participation d'Orange s'élèvera donc à = (3,50 € x longueur de génie-civil sur domaine public) + (181,50 € * nombre de branchements cuivre) + (375 € * nombre de branchements FTTH)

6.3 : règlement

Après réception des équipements de communications électroniques,

La Collectivité émettra un Titre Exécutoire à l'issue de l'opération pour un montant global de **7512.00 € Net**.

Cette participation financière n'est pas assujettie à TVA.

à l'adresse suivante :

ORANGE
CSPCF
TSA 28106
76721 ROUEN CEDEX

Nota : Ce titre exécutoire ne pourra être adressé qu'à l'issue de la réalisation des différentes opérations, leurs conformités et la fourniture des certificats de récupération des matériels démontés conformément au protocole d'accord signé en préalable des travaux et à l'article 3.5.

6.4 : redevance d'occupation du domaine public

Orange, propriétaire des Installations en domaine public routier, est redevable envers le gestionnaire du domaine public occupé de la redevance établie par l'autorité gestionnaire de la voirie, en application de l'article L. 47 du code des postes et communications électroniques.

Article 7 : Responsabilité

7.1 : dommages causés entre les signataires de la présente convention

Les dommages causés aux équipements de communications électroniques existants d'Orange, lors de travaux réalisés sous la maîtrise d'ouvrage de la Collectivité, sont de la responsabilité de celle-ci, ainsi que les conséquences qui en résultent, y compris en cas d'accident corporel.

7.2 : dommages causés par les tiers

Lors de dommages causés par un tiers (y compris par un autre Opérateur) aux équipements de communications électroniques objet de la présente convention, le propriétaire fera son affaire des actions à intenter contre ledit tiers.

7.3 : dommages causés aux tiers

Les dommages causés aux tiers (y compris à un autre Opérateur), lors de travaux réalisés sous la maîtrise d'ouvrage de la Collectivité sont de la responsabilité de celle-ci, ainsi que les conséquences qui en résultent, y compris en cas d'accident corporel.

7.4 : dommages causés aux clients

Les dommages causés aux clients d'Orange, lors de travaux réalisés sous la maîtrise d'ouvrage de la Collectivité sont de la responsabilité de celle-ci, ainsi que les conséquences qui en résultent, y compris en cas d'accident corporel.

7.5 : dommages d'origine atmosphérique

Pour les dommages résultant de phénomènes atmosphériques exceptionnels ou relevant de cas de force majeure, Orange en assume les conséquences pour ses équipements de communications électroniques.

La Collectivité assure la remise en état de l'ouvrage souterrain commun, objet de la présente convention.

7.6 : travaux

Pour les travaux, chaque maître d'ouvrage assure les dommages subis par ses biens et déclare être titulaire d'une assurance responsabilité civile couvrant les dommages aux tiers. Chacun reste responsable des malfaçons générées par la réalisation des équipements de communications électroniques qu'il construit.

Article 8 : Contestation

A défaut de règlement amiable, tout litige qui pourrait provenir du manquement par l'une quelconque des parties aux obligations qui lui incombent selon la présente convention, ou bien de l'interprétation ou de l'exécution de cette même convention, sera soumis par la partie la plus diligente devant la juridiction compétente.

Article 9 : Changement de statut

En cas de changement de statut juridique de l'une des parties à la présente convention, la présente convention sera transférée de plein droit à la nouvelle entité juridique, sous réserve de l'accord écrit et préalable de l'autre partie.

Article 10 : Durée de la convention

La Collectivité dispose d'un délai de 3 mois pour signer et retourner la présente convention à compter de la date de signature par Monsieur le Directeur d'Orange.

La présente convention sera résiliée de plein droit si les travaux n'ont pas commencé dans les 9 mois après la date de signature de la convention par la Collectivité.

Article 11 : Résiliation

Toute demande de résiliation de la présente convention par l'une des deux parties, doit être adressée, par lettre recommandée, trois mois au moins avant la date souhaitée.

Le non-respect de la présente convention et de ses annexes, deux mois après une mise en demeure par lettre recommandée restée infructueuse, entraîne la résiliation de la présente convention.

Article 12 : Modification de la convention

Toutes adaptations ou modifications de la présente convention s'effectueront par voie d'avenant.

Article 13 : Confidentialité

La Collectivité s'engage à ne pas communiquer et/ou divulguer à des tiers les plans appartenant à Orange et faisant l'objet de la présente convention à l'exception des personnes, dont le nombre devra être nécessairement limité, qui auront pour mission d'exécution du présent contrat.

La Collectivité s'engage d'une part, à informer lesdites personnes de la confidentialité à laquelle sont soumis les plans et d'autre part à prendre de manière générale toute mesure permettant de préserver la confidentialité des documents objet du présent article. A l'issue de la présente convention pour quelque motif que ce soit, les parties s'engagent à se restituer ou à détruire l'ensemble des informations, documents et données visés ci-dessus

Article 14 : Élection de domicile

Pour l'exécution des présentes et de leurs suites, y compris la signification de tout acte,

- la Collectivité fait élection de domicile à sa Mairie ou son siège,
- Orange fait élection de domicile au siège de l'Unité de Pilotage Réseau Nord Est, 73, rue de la Cimaïse 59650 Villeneuve d'Ascq.

Fait en deux exemplaires comprenant chacun 6 pages, sans renvoi ni mot nul.

Vandoeuvre, le Mardi 16 Mai 2023

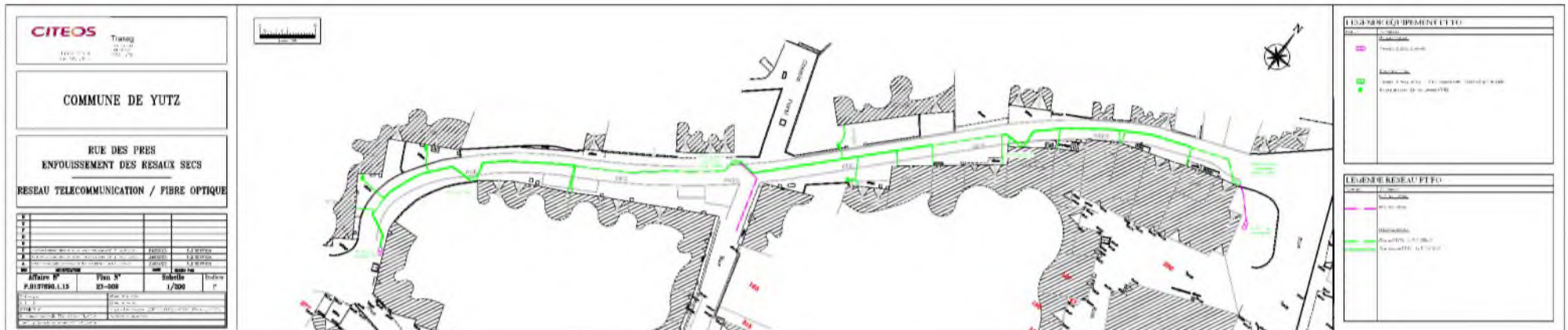
YUTZ, le

Pour Orange
Po Catherine VOISIN
Directrice

Pour la Collectivité
Clémence POUGET
Maire de la commune



Olivier BUCHER
Responsable Collectivités Locales
Alsace, Lorraine, Bourgogne, Franche Comté



Étaient présents :

Mesdames, Messieurs Clémence POUGET, Pierre GRUNEWALD, Aurore PEXOTO, Laurent SCHULTZ, Christelle FRISCH, Guy MÉLÉO, Olivier PERRIN, Lauren POULAIN, Charles MEYER, Christian MERTZ, Sylvie EMO, Isabelle HEBTING, Raphaël KINTZINGER, Sophie VITTOZZI, Christophe MAURICE, Fabienne FARLOT, Sabrina EMO, David JALLADEAU, Agathe KLAM, Rachida DRII, Sylvie HENRY, Hayet KADDAR, Pierre HENRIOT, Pascal LANDRAGIN, Bénédicte GUERDER.

Ont donné procuration :

Monsieur Jérôme MAISACK a donné procuration à Madame Clémence POUGET,
Monsieur Francis BRACH a donné procuration à Monsieur Pierre GRUNEWALD,
Monsieur Nabil MANSOURI a donné procuration à Monsieur Olivier PERRIN,
Madame Chara-Zette BOUMAAZA a donné procuration à Madame Aurore PEXOTO,
Madame Kheira MATMOUR a donné procuration à Madame Lauren POULAIN,
Monsieur Mattéo POJER a donné procuration à Monsieur Laurent SCHULTZ,
Madame Lucie PERELY a donné procuration à Monsieur Guy MÉLÉO,
Madame Yolande HOVER a donné procuration à Monsieur Pierre HENRIOT.

Point n° 16 : INSTALLATION D'UN RELAIS DE RADIOTÉLÉPHONIE - CONVENTION AVEC LA SOCIÉTÉ FRANÇAISE DU RADIOTÉLÉPHONE

Monsieur Guy MÉLÉO, Adjoint au Maire, rapporteur, expose que la Société Française du Radiotéléphone (S.F.R.) a pris contact avec la Ville pour installer un relais de radiotéléphonie.

Le premier emplacement proposé était situé sur un terrain privé, rue de Poitiers, et risquait de nuire gravement au paysage urbain. Il a été jugé préférable de proposer à S.F.R. une implantation alternative, sur le domaine privé de la Commune, non loin du crématorium du nouveau cimetière sud.

Afin de régir les termes de cette installation, il a été rédigé une convention prévoyant un loyer de 10 000,00 euros par an.

Ce point a reçu l'avis favorable du Bureau municipal et de la Commission « aménagement de la ville ».

Après avoir entendu cet exposé et après avoir délibéré, le Conseil municipal, par 27 voix POUR, 4 CONTRE (Mesdames Agathe KLAM, Rachida DRII, Sylvie HENRY, Hayet KADDAR) et 2 ABSTENTIONS (Monsieur Pascal LANDRAGIN et Madame Bénédicte GUERDER) :

- **APPROUVE** les termes de la convention annexée à la présente,
- **AUTORISE** le Maire à signer ladite convention, à y apporter, le cas échéant toutes modifications d'ordre rédactionnel, et à signer tous documents nécessaires à l'application de la présente délibération.

Toutes les personnes intéressées ont signé au registre.

Pour extrait conforme

Yutz, le 14 décembre 2023

Le Maire,

Clémence POUGET

Le Secrétaire,

Sophie VITTOZZI

**CONVENTION
POUR L'INSTALLATION D'UN RELAIS DE RADIOTÉLÉPHONIE
SUR UN TERRAIN**

Entre les soussignées :

1) La Commune de YUTZ, sise en l'Hôtel de Ville de YUTZ, 107, Grand-rue à YUTZ (57970), représentée par **Madame Clémence POUGET**, agissante aux présentes en qualité de Maire, dûment habilitée aux fins de signature des présentes par délibération du Conseil Municipal en date du ____/____/____,

Ci-après dénommée "**LE PROPRIETAIRE**"
D'une part,

Et :

2) La SOCIÉTÉ FRANÇAISE DU RADIOTELEPHONE-SFR, société anonyme au capital de 3.423.265.720 €, dont le siège social est sis 16 rue du général A. de Boissieu 75015 Paris, inscrite au RCS de Paris sous le numéro 343 059 564, représentée par **Madame Estelle GUYOT**, agissant aux présentes en qualité de Responsable Environnement et Patrimoine Nord-Est, domicilié 2, bd François Arago – 57078 METZ cedex 03 dûment habilitée aux fins de signature des présentes,

Ci-après dénommée « **LE PRENEUR** ».
D'autre part,

Ci-après dénommées ensemble « les Parties »

IL A ÉTÉ EXPOSE ET CONVENU CE QUI SUIT

SFR exploite des réseaux de télécommunications sur le territoire français.

Dans ce cadre, SFR souhaite procéder à l'installation de dispositifs d'antennes et d'équipements techniques reliés à des réseaux de télécommunications.

Quant à la commune de **YUTZ**, elle est propriétaire d'une parcelle située rue de Poitiers à YUTZ (57970) cadastrée section 29 n°735 susceptible de servir de site d'émission-réception.

Aussi, après en avoir conjointement étudié la faisabilité technique, les Parties sont convenues ce qui suit :

ARTICLE 1 : OBJET DU CONTRAT

Le PROPRIETAIRE donne en location au PRENEUR un emplacement d'une surface de 60 (soixante) m² environ et un chemin d'accès dans les emprises du terrain sis à YUTZ (57970), rue de Poitiers, références cadastrales section 29 n° 735, (ci-après les « Lieux Loués »), selon le plan ci-après annexé (Annexe 1).

Cet emplacement est destiné à accueillir des installations de télécommunications et est composé des équipements suivants :

- Un pylône d'une hauteur de trente (30) mètres environ, supportant divers dispositifs d'antennes d'émission-réception et faisceaux hertziens ;
- Des modules et des armoires techniques (et le cas échéant des dispositifs de climatisation).

Le PROPRIETAIRE autorise le PRENEUR à raccorder entre eux par câbles, en sous-sol, les équipements susvisés ainsi qu'à raccorder les modules techniques (ou les armoires techniques), notamment aux réseaux d'énergie et de télécommunications. Le PROPRIETAIRE autorise ainsi le PRENEUR à raccorder tous branchements et installations nécessaires au fonctionnement de ces équipements.

ARTICLE 2 : DESTINATION DES LIEUX LOUES

Les Lieux Loués visés ci-dessus sont strictement destinés à un usage technique et ne pourront être utilisés en bureau, stockage de marchandises, ou réception de clientèle quelconque. En conséquence, la présente convention n'est pas soumise aux dispositions des articles L 145-1 et suivants du Code de commerce et ne pourra donner lieu à la propriété commerciale pour le PRENEUR.

ARTICLE 3 : GARANTIE DE JOUISSANCE DES LIEUX LOUES

Le PROPRIETAIRE déclare que les Lieux Loués visés en Annexe 1 sont actuellement libres de toute location ou occupation par un tiers, et qu'il en sera de même le jour de la prise de possession effective des Lieux loués.

Le PROPRIETAIRE s'engage à notifier dans les meilleurs délais au PRENEUR tout changement de propriétaire, gestionnaire et/ ou mandataire des Lieux Loués et plus généralement toute information relative à la zone sur laquelle sont situés les Lieux Loués susceptibles d'impacter leurs conditions normales d'utilisation.

ARTICLE 4 : DURÉE

La présente convention est conclue pour une durée de DOUZE (12) années qui prendra effet le **1^{er} janvier 2024**.

Elle sera ensuite tacitement reconduite par périodes successives de SIX (6) années, sauf résiliation de l'une des Parties adressée à l'autre par lettre recommandée avec accusé de réception respectant un préavis de DOUZE (12) mois au moins avant chaque échéance.

La présente convention pourra être résiliée par le PRENEUR à tout moment, à charge pour lui de prévenir LE PROPRIETAIRE par lettre recommandée avec accusé de réception au moins TROIS (3) mois à l'avance, dans les cas suivants :

- En cas de retrait, non renouvellement de l'une des autorisations ministérielles, de rachat sous toutes formes de SFR, ou d'achat d'une société de télécommunications par SFR ;

- En cas de recours d'un tiers (quelle que soit la forme du recours),
- En cas de survenance de toutes raisons techniques impératives pour le PRENEUR - notamment l'évolution de l'architecture des réseaux exploités sur les Lieux Loués.

Dans cette dernière hypothèse, le PRENEUR abandonnera au PROPRIÉTAIRE, à titre d'indemnité forfaitaire et définitive, le solde du loyer déjà versé au titre de l'annuité considérée.

Le PRENEUR fera son affaire personnelle de toutes les autorisations administratives nécessaires. En cas de non-obtention desdites autorisations, la présente convention serait résolue de plein droit sans indemnité.

Il est expressément convenu que le PROPRIETAIRE s'engage pour le cas où une proposition de location future et/ou concession d'un droit réel des Lieux Loués lui est faite par une tierce personne pour l'expiration de la présente et ses renouvellements, à accorder un droit prioritaire au PRENEUR afin de s'aligner sur cette proposition. Le PROPRIETAIRE devra notifier cette offre prioritairement au PRENEUR par lettre recommandée avec accusé de réception. Le PRENEUR aura un délai de TROIS (3) mois à compter de la réception de cette offre pour notifier son acceptation ou son refus. A l'expiration de ce délai, le silence du Preneur vaudra renonciation.

ARTICLE 5 : ASSURANCES - RESPONSABILITÉ

1) Assurances

Le PRENEUR sera tenu de contracter auprès d'une ou plusieurs compagnies d'assurances, une ou plusieurs polices d'assurances garantissant les risques d'incendie, dégâts des eaux et responsabilité civile en général.

Dans le cas où l'installation technique du PRENEUR entraînerait une augmentation de la tarification des assurances souscrites par le PROPRIÉTAIRE pour garantir son terrain, LE PRENEUR lui remboursera, sur justificatifs de la compagnie d'assurances, le montant supplémentaire de la prime.

2) Responsabilité en cours d'installation

Le PRENEUR devra procéder ou faire procéder à l'installation des équipements techniques, dispositifs d'antennes et câbles de raccordement en respectant strictement les normes techniques, les règles de l'art, les règles d'urbanisme et d'environnement et les règles relatives à l'hygiène, à la santé publique et à la sécurité. Il sera fait appel pour cela à une ou plusieurs sociétés spécialisées dûment qualifiées, le tout, à ses frais exclusifs.

3) Responsabilité entre les Parties

Les Parties supporteront les conséquences des dommages qui leurs sont directement imputables et susceptibles d'être causés à l'autre partie.

A ce titre, le PRENEUR répondra desdits dommages dans la mesure où ceux-ci trouvent directement et exclusivement leur source dans l'exploitation des Lieux Loués, objet de la présente convention.

Par ailleurs, au vu de l'implantation du site dans un espace boisé. Le PROPRIETAIRE ne pourra être tenu pour responsable de la chute d'un arbre sur le dispositif, le PRENEUR étant parfaitement informé de la situation du site.

ARTICLE 6 : ENVIRONNEMENT LEGISLATIF ET REGLEMENTAIRE

Pendant toute la durée de la convention, le PRENEUR s'assurera que le fonctionnement des équipements techniques installés sur les Lieux Loués soit toujours conforme à la réglementation applicable notamment en matière de santé publique. En cas d'évolution de ladite réglementation, et

d'impossibilité pour le PRENEUR de s'y conformer dans les délais légaux, ce dernier suspendra ou fera suspendre les émissions des équipements concernés jusqu'à leur mise en conformité. Dans cette hypothèse, le PRENEUR pourra résilier de plein droit la présente convention par lettre recommandée avec accusé de réception sans préavis ni indemnité.

Le PROPRIETAIRE reconnaît avoir reçu, préalablement à la signature de la présente convention, la fiche d'information « Antennes-relais de téléphonie mobile » jointe en annexe.

Conformément aux dispositions de l'article L 125-5 du Code de l'Environnement, un état des risques et pollutions est, le cas échéant, fourni au PRENEUR à partir des informations préfectorales et annexé aux présentes.

ARTICLE 7 : OPPOSABILITÉ A L'ACQUÉREUR DU TERRAIN

La présente convention sera opposable aux acquéreurs éventuels du terrain objet de la présente convention conformément aux dispositions de l'article 1743 du Code Civil ; le PROPRIETAIRE devra rappeler l'existence de la présente convention à tout acquéreur éventuel.

ARTICLE 8 : ENTRETIEN – RÉPARATIONS

1) Entretien et Réparation sur les lieux loués et l'installation

Sur le terrain

Le PRENEUR s'engage à maintenir les Lieux Loués en bon état d'entretien pendant toute la durée des présentes. Il s'assurera également du bon état d'entretien des bois environnant afin d'éviter toute chute pouvant porter préjudice à son installation.

Sur l'installation technique

Le PRENEUR devra entretenir ses équipements techniques dans les règles de l'art, à ses frais et sous sa seule responsabilité, de manière à ce qu'aucun trouble de jouissance ne soit apporté au PROPRIETAIRE et/ou aux occupants des Lieux Loués

2) Travaux du Propriétaire

Durant l'exécution de la présente convention, le PROPRIETAIRE s'engage à ne pas interrompre les services exploités par le PRENEUR et exploitants des Lieux Loués.

Toutefois, dans le cas où des travaux de réparation ou de modification effectués par le PROPRIETAIRE sur le terrain nécessiteraient le déplacement ou le retrait de tout ou partie des installations du PRENEUR, celui-ci s'engage à effectuer lui-même, à ses frais et sans aucune indemnité, la dépose, la protection, et la remise en place des installations après en avoir été avisée par lettre recommandée avec avis de réception adressée par le PROPRIETAIRE au moins SIX (6) mois à l'avance.

Le PROPRIETAIRE s'efforcera alors de trouver un autre emplacement susceptible d'accueillir les installations du PRENEUR lui permettant d'assurer la qualité et la continuité de ses services.

Ces travaux de déplacement engendrant un réinvestissement pour le PRENEUR non prévu à la signature de la présente convention, les Parties conviennent de prolonger cette dernière pour une durée de SIX (6) ans suivant la date d'expiration de la présente convention, au moment de la notification des travaux par le PROPRIETAIRE.

En cas d'impossibilité matérielle avérée, pour le PROPRIÉTAIRE de mettre à disposition du PRENEUR un emplacement de substitution, la présente convention pourra être résiliée à la seule initiative du PRENEUR sans préavis ni indemnité de part ou d'autre.

3) Restitution des Lieux Loués

En fin de contrat, quelle qu'en soit la cause, SFR reprendra tous les éléments dissociables ou non dissociables qu'elle aurait incorporés à la parcelle.

Le PRENEUR exigera des Opérateurs hébergés le retrait des équipements techniques installés. Ce retrait sera constaté lors d'un état des lieux de sortie.

ARTICLE 9 : ACCÈS AUX INSTALLATIONS

Le PRENEUR et toutes personnes intervenant pour son compte (préposés, sous-traitants et tous tiers autorisés et/ou accompagnés) auront en permanence libre accès à leurs installations, tant pour les besoins de l'implantation du matériel que pour ceux de leur maintenance et entretien.

Le PROPRIETAIRE autorise Le PRENEUR à réaliser les aménagements nécessaires pour permettre aux personnes intervenant pour son compte d'accéder aux équipements techniques en toute sécurité et dans le respect de la réglementation applicable.

Sauf cas de force majeure dûment justifié au PRENEUR, le PROPRIETAIRE ou toute personne agissant pour son compte ne pourra en aucun cas déplacer ou intervenir sur les installations de quelque façon que ce soit et pour quelque raison que ce soit sans l'accord préalable et écrit du PRENEUR. En cas d'intervention du PROPRIETAIRE ou de toute personne agissant pour son compte sans accord préalable du PRENEUR, le PROPRIETAIRE supportera toutes les conséquences dommageables pouvant résulter de ces actes.

De plus, le PROPRIETAIRE ou toute personne agissant pour son compte, contactera le PRENEUR avant toute intervention à proximité des installations conformément à l'annexe « Fiche de demande d'interruption temporaire des émissions d'un site... » pour obtenir les consignes particulières à respecter relatives aux équipements en place. Le périmètre de sécurité sera matérialisé par un grillage installé autour de la zone technique.

Le PROPRIETAIRE accepte que le PRENEUR réalise à ses frais les balisages relatifs au périmètre de sécurité sur le site objet des présentes et l'affichage requis en la matière par la réglementation en vigueur, dont le PROPRIETAIRE reconnaît, par ailleurs être parfaitement informé et qu'il s'engage en outre à respecter.

De même, le PROPRIETAIRE s'engage à informer toute personne mandatée par lui-même de ladite réglementation, ainsi que des balisages et consignes de sécurité affichées par le PRENEUR.

Par ailleurs, le PROPRIETAIRE s'engage à informer, préalablement et par écrit dans le délai de QUINZE (15) jours, le PRENEUR de toute intervention (n'impactant pas les équipements techniques) prévue dans le périmètre de sécurité des équipements techniques afin que le PRENEUR puisse prendre toute mesure utile s'il y a lieu.

Le PROPRIETAIRE garantit au PRENEUR et à toute personne exploitant des équipements techniques installés sur les Lieux Loués un accès permanent, à toute heure (24H/24 et 7j/7). Le PROPRIETAIRE avertira le PRENEUR de tout changement des modalités d'accès dans les meilleurs délais.

Les dispositions susvisées constituent des stipulations essentielles sans lesquelles le PRENEUR n'aurait pas contracté.

ARTICLE 10 : AUTRES INSTALLATIONS TECHNIQUES

1) Dans l'hypothèse où des antennes d'émission réception seraient déjà installées à proximité des Lieux Loués, le PRENEUR s'engage, avant l'installation des Equipements Techniques, à réaliser à sa charge financière, les études de compatibilité avec lesdits équipements ainsi que leur éventuelle mise en compatibilité. Si la mise en compatibilité s'avère impossible à réaliser, la convention sera résolue de plein droit.

Dans tous les cas, le PROPRIETAIRE s'engage, avant d'autoriser tout nouvel arrivant à installer ses équipements techniques à proximité des Lieux Loués, à ce que soient réalisées, à la charge financière du nouvel arrivant, des études de compatibilité avec les installations de télécommunications du PRENEUR, et leur éventuelle mise en compatibilité. Si cette mise en compatibilité s'avère impossible à réaliser, les équipements techniques projetés par le nouvel arrivant ne pourront être installés.

2) Le PRENEUR pourra procéder aux modifications et / ou extensions qu'il jugera nécessaire à l'exploitation des Lieux Loués, quelle que soit la technologie, dans la limite des Lieux Loués déterminés en Annexe 1. Cette disposition constitue une stipulation essentielle sans laquelle le PRENEUR n'aurait pas contracté.

ARTICLE 11 : SOUS-LOCATION ET CESSION

1) Le PRENEUR est autorisé à sous louer les Lieux Loués, totalement et/ou partiellement, et notamment à tous les opérateurs ayant conclu un contrat avec lui. Dans le cas où un opérateur manifeste son intérêt afin de s'installer à proximité des Lieux Loués, le PROPRIETAIRE lui communiquera les coordonnées du PRENEUR afin de convenir d'un contrat de service en vue de son installation.

2) Après en avoir avisé le PROPRIETAIRE, le PRENEUR pourra céder la présente convention.

3) Il est d'ores et déjà convenu que SFR pourra céder la présente convention à la société HIVORY SAS.

Dans cette hypothèse et conformément à l'article 1216-1 du Code civil, à compter de la prise d'effet de la cession, laquelle sera notifiée par lettre recommandée avec accusé de réception, SFR sera intégralement libéré des dispositions de la présente convention et seul HIVORY répondra au PROPRIETAIRE de son exécution.

ARTICLE 12 : LOYER - INDEXATION

1) Le loyer est fixé à un montant forfaitaire annuel d'un montant de **10 000,00 € Nets** (Dix Mille Euros Nets), net de toutes charges, à régler annuellement, par avance, par virement bancaire selon les modalités définies ci-après.

2) Le PROPRIETAIRE présentera un titre de mise en recette référencé **G2R 5710001962**, faisant apparaître le numéro de TVA, si le PROPRIETAIRE y est assujetti, et qui sera adressé à :

SFR
Service comptabilité – GLS
16 rue du Général Alain de Boissieu
75015 PARIS

Le premier d'entre eux sera accompagné d'un Relevé d'Identité Bancaire et indiquera le numéro d'identifiant TVA du PROPRIETAIRE, dans l'hypothèse où ce dernier y est assujetti.

Le PROPRIÉTAIRE pourra adresser toutes correspondances liées au loyer avec la mention / N°G2R 5710001962 à l'adresse suivante :

SFR- GLS
Service Comptabilité
16, rue du général A. de Boissieu
75015 PARIS

Les paiements seront effectués dans les quarante-cinq (45) jours suivant la réception dudit titre, le premier d'entre eux, compte tenu du délai d'obtention des autorisations administratives, interviendra soixante (60) jours à compter de la date de prise d'effet des présentes.

- 3) Le loyer visé ci-dessus augmentera de deux pour cent (2%) par an pendant toute la durée des présentes. L'augmentation s'appliquera à l'expiration de chaque période annuelle, à la date anniversaire de la prise d'effet des présentes.

ARTICLE 13 : RACCORDEMENT EN FLUIDES

Le PRENEUR et/ou les exploitants des équipements souscriront en leur nom propre les abonnements inhérents aux raccordements des équipements techniques. Le PROPRIETAIRE s'engage à fournir toutes les autorisations et documentations nécessaires pour effectuer ces raccordements.

ARTICLE 14 : NULLITE RELATIVE

Si une ou plusieurs stipulations des présentes sont tenues pour non valides, ou déclarées comme telles en application d'une loi, un règlement, ou à la suite d'une décision définitive d'une juridiction compétente, les autres stipulations garderont toute leur force et leur portée.

Les Parties s'engagent à considérer comme confidentiels la présente convention, ses annexes et tous autres documents, informations et données, quel qu'en soit le support, que les Parties ont eu à échanger au préalable de la conclusion ou à l'occasion de l'exécution de la présente convention. En conséquence, elles s'interdisent de les communiquer ou de les divulguer à des tiers pour quelque raison que ce soit, sans l'accord préalable et écrit de la Partie concernée.

Le présent engagement est pris pour une période égale à la durée du présent bail et de ses reconductions ou renouvellement éventuels, augmentée de deux (2) ans à compter de la fin de ladite convention quelle qu'en soit la cause.

ARTICLE 15 : ENGAGEMENT ETHIQUE ET ANTICORRUPTION

Les Parties s'engagent à exécuter le Contrat dans le respect des lois et règlements applicables. Le PROPRIETAIRE déclare en outre avoir été expressément informé de la politique de lutte contre la corruption et le trafic d'influence mise en place par le groupe Altice.

Les Parties déclarent être parfaitement informées et se conformer aux dispositions des articles 432-11, 433-1 et suivants, 435-1 et suivants, 435-3 et suivants, 435-7 et suivants et 435-9 et suivants du code pénal français relatifs à la corruption et au trafic d'influence.

Les Parties s'engagent notamment à prohiber toute pratique, sous quelque forme que ce soit, en France ou à l'étranger, pouvant être considérée comme de la corruption et/ou du trafic d'influence au sens de la loi française et de toute loi applicable, et notamment à ne pas :

-proposer, promettre, donner, directement ou indirectement (y compris par le biais d'une tierce partie et/ou tout acteur de sa chaîne contractuelle), à toute personne, tout paiement, cadeau ou tout autre avantage, de quelque nature que ce soit, pour elle ou pour autrui, en vue d'accomplir, retarder ou s'abstenir d'accomplir un acte entrant, d'une façon directe ou indirecte, dans le cadre de ses fonctions, de sa mission ou de son mandat ou afin d'abuser de son influence réelle ou supposée en vue de faire obtenir d'une autorité ou d'une administration publique des distinctions, des emplois, des marchés ou toute autre décision favorable.

-solliciter, accepter ou recevoir, directement ou indirectement (y compris par le biais d'une tierce partie et/ou tout acteur de sa chaîne contractuelle), tout paiement, cadeau ou tout autre avantage, de quelque nature que ce soit, pour elle ou pour autrui, en vue d'accomplir, retarder ou s'abstenir d'accomplir un acte entrant, d'une façon directe ou indirecte, dans le cadre de ses fonctions, de sa mission ou de son mandat ou afin d'abuser de son influence réelle ou supposée en vue de faire obtenir d'une autorité ou d'une administration publique des distinctions, des emplois, des marchés ou toute autre décision favorable.

Les Parties s'engagent à exiger de leurs dirigeants, salariés, cocontractants, agents, intermédiaires, sous-traitants, fournisseurs, prestataires, et de tout autre tierce partie intervenant dans le cadre du Contrat, qu'ils appliquent le même engagement éthique et anticorruption que celui prévu au présent article.

Les Parties s'engagent à s'informer dans un délai raisonnable de tout évènement qui serait porté à leur connaissance relatif au non-respect de cette clause dans le cadre de la signature, de l'exécution ou de la résiliation du Contrat.

Le PROPRIETAIRE s'engage expressément à répondre favorablement à première demande aux demandes d'informations et questionnaires adressés par le groupe Altice dans le cadre de la présente clause.

ARTICLE 16 : DONNEES PERSONNELLES

Les données collectées dans le cadre de la présente convention font l'objet d'un traitement informatique. Elles sont utilisées par SFR pour la gestion de son patrimoine.

Conformément aux dispositions du Règlement général sur la protection des données en date du 27 avril 2016, le PROPRIETAIRE dispose d'un droit d'accès ainsi que d'un droit d'information complémentaire, de rectification et, le cas échéant, d'opposition sur les données le concernant.

Il peut s'opposer à tout moment à leur communication à des tiers. Il peut exercer ses droits en envoyant un courrier mentionnant ses nom, prénom, numéro de site, et en y joignant une copie de sa pièce d'identité à l'adresse de facturation mentionnée dans la présente convention.

ARTICLE 17 : MODIFICATIONS CONVENTION

Toute modification à la présente convention, convenue et approuvée préalablement par les parties fera l'objet de la signature d'un avenant.

Fait à _____,

Le ____/____/_____,

En DEUX exemplaires originaux dont un remis au Preneur,

De 9 pages chacun et 12 pages pour les annexes

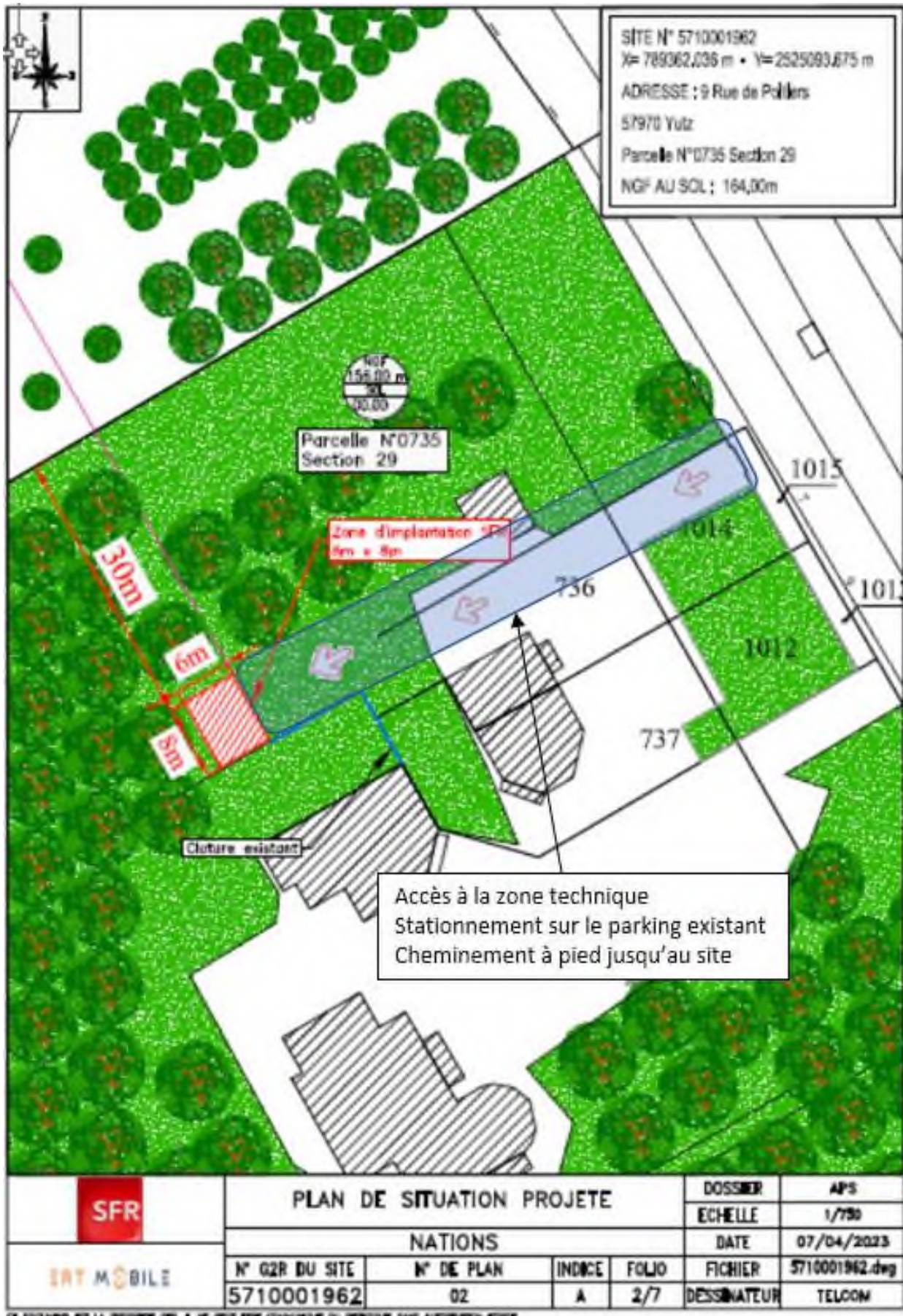
POUR "LE PROPRIETAIRE"

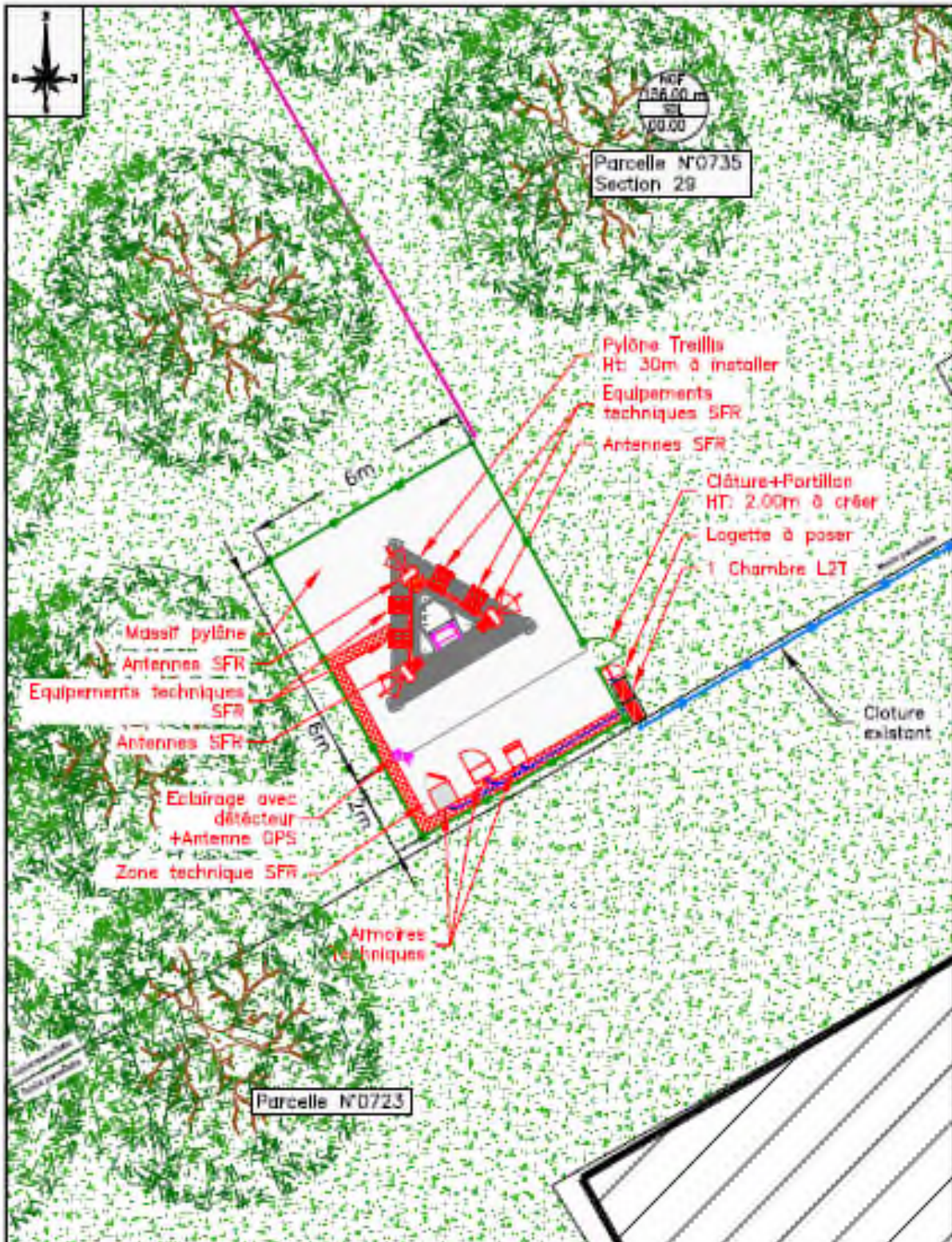
Madame Clémence POUGET
La Maire de YUTZ

POUR "SFR"

Madame Estelle GUYOT
La Responsable Environnement et Patrimoine
Nord-Est

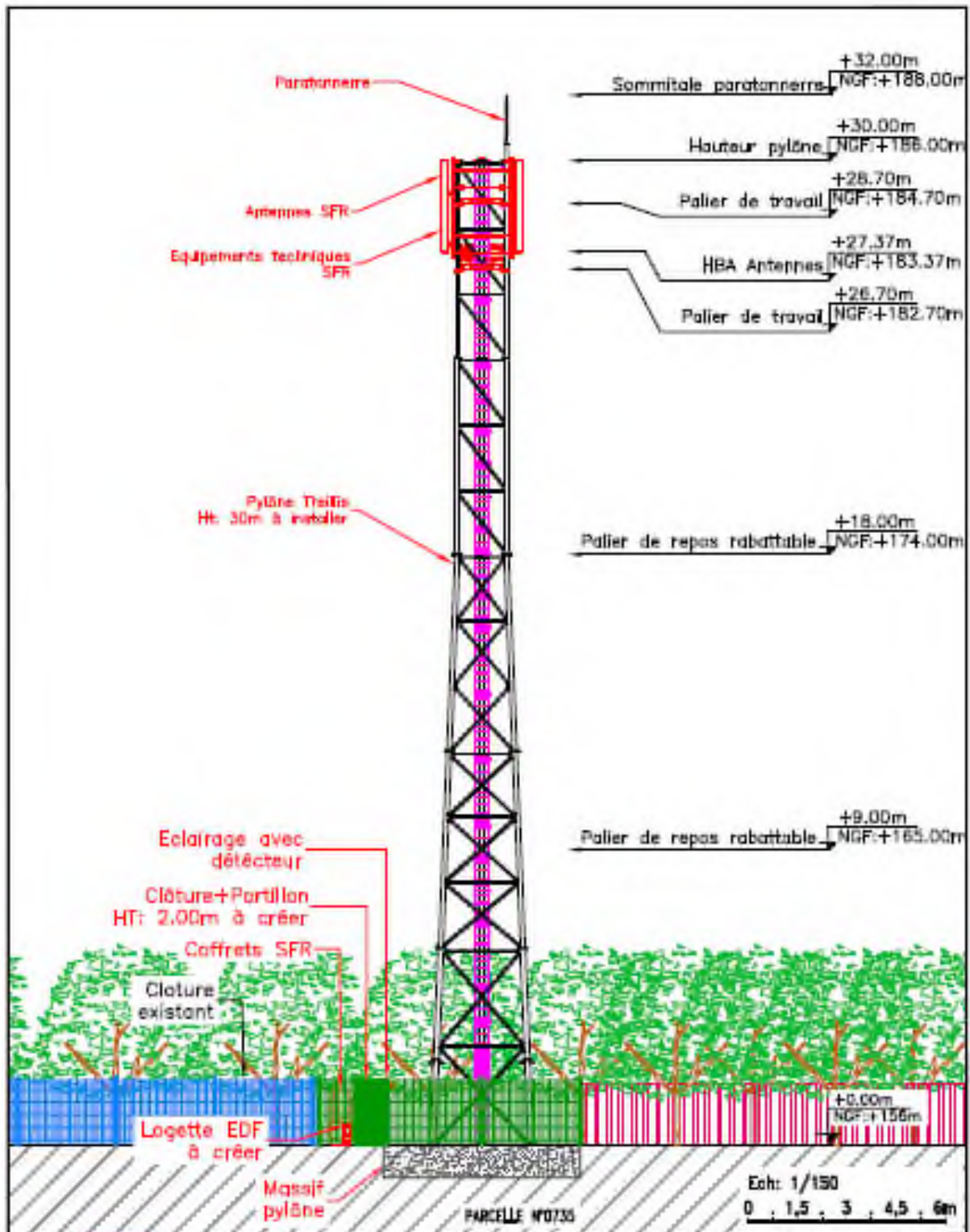
ANNEXE _1_ : PLAN DES SURFACES LOUEES





	PLAN DE MASSE PROJETE NATIONS				DOSSIER	APS
					ECHELLE	1/125
	N° G2R DU SITE N° DE PLAN INDICE FOLIO 5710001962 05 A 5/7				DATE	07/04/2023
					FICHER	5710001962.dwg
					DESSINATEUR	TELCOM

CE DOCUMENT EST LA PROPRIETE SFR. IL NE PEUT ETRE COMMUNIQUE OU REPRODUIT SANS AUTORISATION ECRITE.



SFR	PLAN D'ELEVATION PROJETE				DOSSIER	APS
					ECHELLE	1/200
NATIONS						
					DATE	07/04/2023
ERT MOBILE	N° G2R DU SITE	N° DE PLAN	INDICE	FOLIO	FICHER	5710001962.dwg
	5710001962	07	A	7/7	DESSINATEUR	TELCOM

CE DOCUMENT EST LA PROPRIÉTÉ SFR. IL NE PEUT ÊTRE COMMUNIQUÉ OU REPRODUIT SANS AUTORISATION ÉCRITE.

ANNEXE 2 : FICHE D'INFORMATION « ANTENNES-RELAIS DE TELEPHONIE MOBILE »



La téléphonie mobile est aujourd'hui une technologie de communication très courante dans le monde. En France, environ 92% de la population utilise des téléphones mobiles.

Pour établir les communications, un réseau d'antennes-relais est installé sur tout le territoire.

Ce réseau est en constante évolution pour s'adapter aux besoins des utilisateurs. En effet, si depuis l'origine la téléphonie mobile permet de transmettre de la voix et des textes courts SMS (antennes-relais 2G de 2^e génération ou 2G), aujourd'hui beaucoup d'autres usages se développent comme les MMS vidéo, l'accès à internet, la télévision, ... (antennes-relais de 3^e et 4^e génération 3G et 4G).

QUE SAIT-ON DES EFFETS SANITAIRES LIÉS AUX ANTENNES-RELAIS ?

Que disent les experts ?

Il est établi qu'une exposition aiguë de forte intensité aux champs électromagnétiques radiofréquences peut provoquer des effets thermiques, c'est-à-dire une augmentation de la température des tissus. C'est pour empêcher l'apparition de ces effets thermiques que des valeurs limites d'exposition ont été élaborées.

Des interrogations subsistent sur d'éventuels effets à long terme pour des utilisateurs intensifs de téléphones mobiles, dont l'usage conduit à des niveaux d'exposition très nettement supérieurs à ceux qui sont constatés à proximité des antennes-relais. C'est la raison pour laquelle les champs électromagnétiques radiofréquences ont été classés, en mai 2011, par le Centre International de Recherche sur le Cancer (CIRC) en « peut-être cancérigène », en raison d'un nombre très limité de données suggérant un effet

Chiffres clés

• Fréquences :

GSM (2G) : 900 MHz et 1800 MHz
UMTS (3G) : 900 MHz et 2100 MHz
LTE (4G) : 700 MHz, 800 MHz, 1800 MHz et 2600 MHz

• Puissances : 1 Watt à quelques dizaines de Watts

• Portées : 1 à 10 km



Recherche

Afin d'améliorer les connaissances sur les effets sanitaires des radiofréquences, l'Anses a été dotée par l'État d'un fonds de 2 M€ par an, alimenté par une imposition additionnelle sur les opérateurs de téléphonie mobile



cancérigène chez l'homme et de résultats insuffisants chez l'animal de laboratoire, rejoignant en cela l'avis de l'Agence nationale de sécurité sanitaire, de l'alimentation, de l'environnement et du travail (Anses), publié en 2009 et mis à jour en 2013.

Les conclusions de l'évaluation des risques ne mettent pas en évidence d'effets sanitaires avérés.

Certaines publications évoquent néanmoins une possible augmentation du risque de tumeur cérébrale, sur le long terme, pour les utilisateurs intensifs de téléphones portables. Les conclusions de l'expertise sont donc en cohérence avec le classement proposé par le CIRC. Par ailleurs, l'expertise

fait apparaître, avec des niveaux de preuve limités, différents effets biologiques chez l'Homme ou chez l'animal : ils peuvent concerner le sommeil, la fertilité mâle ou encore les performances cognitives. Des effets biologiques, correspondant à des changements généralement réversibles dans le fonctionnement interne de l'organisme, peuvent ainsi être observés. Néanmoins, les experts de l'Agence n'ont pu établir un lien de causalité entre les effets biologiques décrits sur des modèles cellulaires, animaux ou chez l'Homme et d'éventuels effets sanitaires qui en résulteraient.

Compte tenu de ces éléments, il n'apparaît pas fondé, sur une base sanitaire, de proposer de nouvelles valeurs limites d'exposition pour la population générale.

PEUT-ON ÊTRE HYPERSENSIBLE AUX CHAMPS ÉLECTROMAGNÉTIQUES ?

Ce terme est utilisé pour définir un ensemble de symptômes variés et non spécifiques à une pathologie particulière [maux de tête, nausées, rougeurs, picotements...] que certaines personnes attribuent à une exposition aux champs électromagnétiques. Toutefois, l'Anses indique qu'en l'état actuel des connaissances, « aucune preuve scientifique d'une relation de causalité entre l'exposi-

tion aux radiofréquences et l'hypermagnétabilité électromagnétique n'a pu être apportée jusqu'à présent ».

Néanmoins, on ne peut ignorer les souffrances exprimées par les personnes concernées.

C'est pourquoi un protocole d'accueil et de prise en charge de ces patients a été élaboré en collaboration avec les équipes médicales de l'hôpital Cochin à Paris. Dans ce cadre, les personnes peuvent être reçues dans différents centres de consultation de pathologie professionnelle et environnementale [CCPP].

QUELLES SONT LES VALEURS LIMITES D'EXPOSITION ?

Les valeurs limites d'exposition du public aux champs électromagnétiques émis par les équipements utilisés dans les réseaux de télécommunication ou par les installations radioélectriques sont fixées, en France, par le décret 2002-775 du 3 mai 2002 et permettent d'assurer une protection contre les effets établis des champs électromagnétiques radiofréquences. À l'image de la grande majorité des pays membres de l'Union européenne, celles-ci sont issues de la recommandation du Conseil de l'Union européenne 1999/519/CE du 12 juillet 1999 relative à l'exposition du public aux champs électromagnétiques et conformes aux recommandations de l'OMS (Organisation mondiale de la santé).

Valeurs limites d'exposition

- 2G : 41 à 58 V/m
- 3G : 41 à 61 V/m
- 4G : 36 à 61 V/m
- Radio : 28 V/m
- Télévision : 31 à 41 V/m

On mesure l'intensité du champ électrique en volts par mètre (V/m).



QUELLES SONT LES CONDITIONS D'IMPLANTATION ?

1] Obtention d'autorisations préalables au niveau national

☞ Préalablement au déploiement d'un réseau mobile, l'autorité de régulation des communications électroniques et des postes

[ARCEP] délivre une autorisation individuelle d'utilisation des fréquences à l'opérateur. Ce dernier peut déployer son réseau en installant des antennes-relais.

☞ Tous les émetteurs d'une puissance de plus de 5 watts doivent obtenir une autorisation de l'Agence nationale des fréquences (ANFR) pour pouvoir émettre. Les émetteurs d'une puissance comprise entre 1 et 5 watts sont uniquement soumis à déclaration.

2) Information et concertation au niveau local

☞ Les exploitants d'antennes existantes sur une commune transmettent, à la demande du maire ou du président d'intercommunalité, un dossier établissant l'état des lieux des antennes concernées.

☞ Les exploitants de nouvelles antennes-relais informent par écrit le Maire ou le président de l'intercommunalité dès la phase de recherche d'implantation et lui transmettent un dossier d'information 2 mois avant le dépôt de la demande d'autorisation d'urbanisme.

☞ Les exploitants d'antennes-relais qui souhaitent les modifier de façon substantielle et dont la modification serait susceptible d'avoir un impact sur le niveau de champs électromagnétiques émis doivent transmettre au maire ou au président d'intercommunalité un dossier d'information deux mois avant le début des travaux.

☞ Pour les installations radioélectriques ne nécessitant pas d'autorisation d'urbanisme (exemple : antennes implantées sur des pylônes existants d'opérateurs de communications électriques, de TDF ou de RTE), la transmission du dossier d'information a lieu au moins 2 mois avant le début de l'implantation de l'installation.

☞ À la demande du Maire, le dossier d'information peut contenir une simulation de l'exposition aux champs électromagnétiques

générée par l'installation selon les lignes directrices publiées par l'Agence nationale des fréquences.

☞ Le dossier d'information et la simulation d'exposition (lorsqu'elle a été demandée) sont mis à disposition des habitants de la commune concernée au plus tard 10 jours après leur communication au Maire. Les habitants ont ensuite 3 semaines pour formuler leurs observations lorsque le Maire ou le président de l'intercommunalité leur ont donné cette possibilité.

☞ Le Préfet peut, lorsqu'il estime qu'une médiation est requise, réunir une instance de concertation de sa propre initiative ou à la demande du Maire ou du président de l'intercommunalité.

3) Respect des règles d'urbanisme

Quelle que soit leur hauteur, les antennes émettrices ou réceptrices, installées sur le toit, la terrasse ou le long d'une construction existante, sont soumises à :

☞ déclaration préalable lorsque ni l'emprise au sol ni la surface de plancher n'excède 20 m² (article R.421-17 a) et f) du code de l'urbanisme) ;

☞ permis de construire au-delà de 20 m² d'emprise au sol ou de surface de plancher (article R. 421-14 a) du code de l'urbanisme) ;

Les antennes au sol constituent des constructions nouvelles et sont soumises, en application des articles R. 421-1, R. 421-2 et R. 421-9 du code de l'urbanisme, à

☞ déclaration préalable lorsque leur hauteur est inférieure ou égale à 12 m et que la surface de plancher ou l'emprise au sol est supérieure à 5 m² sans excéder 20 m² ;

☞ déclaration préalable lorsque leur hauteur est supérieure à 12 m et que ni la surface de

plancher ni l'emprise au sol n'excède 5 m² ;
☞ permis de construire lorsque leur hauteur est supérieure à 12 m et que la surface de plancher ou l'emprise au sol est supérieure à 5 m² ; permis de construire, quelle que soit leur hauteur, lorsque l'emprise au sol ou la surface de plancher excède 20 m².

Ces obligations sont renforcées en site classé ou en instance de classement, dans le périmètre d'un site patrimonial remarquable et dans les abords de monuments historiques.

Les installations qui ne sont soumises à aucune formalité [pas de modification de l'aspect extérieur d'un immeuble existant, moins de 12 mètres de hauteur, et local technique de moins de 5 m²] doivent néanmoins respecter les règles générales d'urbanisme et, le cas échéant, les règles du plan local d'urbanisme [article L. 421-8 du code de l'urbanisme].

QUI CONTRÔLE L'EXPOSITION DU PUBLIC ?

L'Agence nationale des fréquences (ANFR) est chargée du contrôle de l'exposition du public. Les résultats des mesures peuvent être consultés sur le site www.cartoradio.fr. Les organismes chargés des mesures sur le terrain doivent répondre à des exigences d'indépendance et de qualité : ils sont obligatoirement accrédités par le Comité français d'accréditation (COFRAC).

Toute personne peut faire réaliser gratuitement une mesure d'exposition tant dans des locaux d'habitations privés que dans des lieux accessibles au public [formulaire de demande sur le lien : <https://www.service-public.fr/particuliers/vosdroits/R35088>]. Une telle demande doit être signée par un organisme habilité [collectivités territoriales,

associations agréées de protection de l'environnement, fédérations d'associations familiales...] avant d'être adressée à l'ANFR. Par ailleurs, l'ANFR a pour mission de préciser la définition des points atypiques, lieux dans lesquels le niveau d'exposition aux champs électromagnétiques dépasse substantiellement celui généralement observé à l'échelle nationale, puis de les recenser et vérifier leur traitement, sous réserve de faisabilité technique.

Pour en savoir plus :

www.radiofrquences.gouv.fr



Photo : Antenne Toiture/Ile-de-France
©Arnaud Bouissou/MEDDE

conception graphique et impression : NEM/EPD/ATLJ - A. SANY
imprimé sur du papier certifié écolabel européen

ANNEXE 3 : FICHE DE DEMANDE D'INTERRUPTION TEMPORAIRE DES EMISSIONS D'UN SITE POUR LES BESOINS D'UNE INTERVENTION BAILLEUR

La demande doit être adressée au moyen de la présente fiche, dûment complétée par le Bailleur (ou son mandataire), et adressée par courrier ou courriel, au PRENEUR - Guichet Unique du Patrimoine – au moins trente (30) jours avant l'intervention afin de garantir la planification de l'interruption de service requise :

- Une seule adresse e-mail : patrimoine@sfr.com

Pour tout renseignement complémentaire, le Guichet Unique du Patrimoine, le PRENEUR est à la disposition du Bailleur du lundi au vendredi de 8h00 à 17h00 :

- numéro d'appel unique et gratuit : 0800 97 10 10

Informations

Référence G2R du Site : **5710001962**

Demandeur (propriétaire / syndic / ou mandataire)

Nature de l'Intervention programmée par le bailleur (travaux ...)

Lieu / adresse de l'Intervention _____

Type de site du PRENEUR : Pylône Château d'eau Toiture Terrasse d'Immeuble
 Eglise Silo Autre (à préciser)

Nom & Coordonnées de l'intervenant (propriétaire ou son prestataire)

Date & heure du début de l'intervention : __/__/____ __h__

Durée prévisionnelle de l'intervention en nombre de jours : ____

Désignation des éventuelles entreprises sous-traitantes intervenantes :

NOM DU DEMANDEUR / BAILLEUR	ADRESSE	TELEPHONE	SIGNATURE

Le __/__/____

A _____

ANNEXE 4 : FICHE D'ACCES ET CONTACTS BAILLEUR

1. IDENTIFICATION DU SITE ET DU BAILLEUR

NOM DU SITE : NATIONS (YUTZ)

N° G2R : 5710001962

NOM DU BAILLEUR SIGNATAIRE : Mairie de YUTZ

Nom/Prénom de l'interlocuteur : Monsieur Frédéric MAGNEN

Fonction : Directeur des Services Techniques

Tél : 03 82 54 96 24 Mail : frederic.magnen@mairie-yutz.fr

03 82 82 26 82

yutz@mairie-yutz.fr

2. CONDITIONS PARTICULIERES D'ACCES

AUTORISATION DE POSER UNE BOITE A CLEF : OUI NON

CODE D'ACCES :

ACCES 24/24 H EN MAINTENANCE PREVENTIVE : OUI NON

3. CONTACTS

Le Guichet Unique du Patrimoine (GUP) est à la disposition du Bailleur :

* du lundi au vendredi de 8h00 à 17h00

* une seule adresse : patrimoine@sfr.com

3. VALIDATION BAILLEUR

Fait à YUTZ, le _____ :

Signature de la Mairie de YUTZ :

Étaient présents :

Mesdames, Messieurs Clémence POUGET, Pierre GRUNEWALD, Aurore PEXOTO, Laurent SCHULTZ, Christelle FRISCH, Guy MÉLÉO, Olivier PERRIN, Lauren POULAIN, Charles MEYER, Christian MERTZ, Sylvie EMO, Isabelle HEBTING, Raphaël KINTZINGER, Sophie VITTOZZI, Christophe MAURICE, Fabienne FARLOT, Sabrina EMO, David JALLADEAU, Agathe KLAM, Rachida DRIL, Sylvie HENRY, Hayet KADDAR, Pierre HENRIOT, Pascal LANDRAGIN, Bénédicte GUERDER.

Ont donné procuration :

Monsieur Jérôme MAISACK a donné procuration à Madame Clémence POUGET,
Monsieur Francis BRACH a donné procuration à Monsieur Pierre GRUNEWALD,
Monsieur Nabil MANSOURI a donné procuration à Monsieur Olivier PERRIN,
Madame Chara-Zette BOUMAAZA a donné procuration à Madame Aurore PEXOTO,
Madame Kheira MATMOUR a donné procuration à Madame Lauren POULAIN,
Monsieur Mattéo POJER a donné procuration à Monsieur Laurent SCHULTZ,
Madame Lucie PERELY a donné procuration à Monsieur Guy MÉLÉO,
Madame Yolande HOUVER a donné procuration à Monsieur Pierre HENRIOT.

Point n° 17 : CONVENTIONS DE SERVITUDE DE PASSAGE DES RÉSEAUX ÉLECTRIQUES ENEDIS SUR LES PARCELLES CADASTRÉES SECTION 15 N° 366, 369, 373, 374, 396 ET SECTION 02 N° 345, 347

Madame Isabelle HEBTING, Conseillère municipale, rapporteure, expose que dans le cadre de l'installation de bornes de recharge pour véhicules électriques, il est nécessaire de procéder à :

- la création d'un branchement souterrain sur une longueur d'environ 80 mètres au droit du parking de l'Amphy, rue de la République
- la création d'un branchement souterrain sur une longueur d'environ 31 mètres au droit du parking Aragon, avenue des Nations

Le réseau électrique faisant l'objet des conventions relève de la propriété de la société ENEDIS.

Les deux conventions référencées DB23/040501-C5-EXTENSION-UEM-PARKING-AMPHI et DB23/040509-C5-EXTENSION-UEM-PARKING-ARAGON définissent les modalités juridiques et financières de l'opération.

Ce point a reçu l'avis favorable du Bureau municipal et de la Commission « aménagement de la ville ».

Après avoir entendu cet exposé et après avoir délibéré, le Conseil municipal, à l'unanimité des votes :

- **APPROUVE** les termes des conventions annexées,
- **AUTORISE** le Maire à signer les conventions correspondantes et à y apporter, le cas échéant, toute modification d'ordre rédactionnel, ainsi que de signer tous documents nécessaires à l'application de la présente délibération.

Toutes les personnes intéressées ont signé au registre.

Pour extrait conforme

Yutz, le 14 décembre 2023

Le Maire,

Clémence POUGET


Le Secrétaire,

Sophie VITTOZZI


CONVENTION DE SERVITUDES

Commune de : Yutz

Département : MOSELLE

Une ligne électrique souterraine : 400 Volts

N° d'affaire Enedis : DB23/040501 C5 EXTENSION UEM PATRKING AMPHI

Chargé d'affaire Enedis : BEGOT SEBASTIEN

Entre les soussignés :

Enedis, SA à directoire et à conseil de surveillance au capital de 270 037 000 € euros, dont le siège social est Tour Enedis 34 place des Corolles, 92079 PARIS LA DEFENSE Cedex, immatriculée au RCS de Nanterre sous le numéro 444 608 442- TVA intracommunautaire FR 66444608442, représentée par Le Directeur Régional ENEDIS M.Hervé LUTHRINGER en Lorraine, 2 boulevard Cattenoz à Villers-Les-Nancy, dûment habilité à cet effet,

désignée ci-après par " Enedis "

d'une part,

Et

Nom *: **COMMUNE DE YUTZ représenté(e) par son (sa) Madame Le Maire, ayant reçu tous pouvoirs à l'effet des présentes par décision du Conseil en date du 28/06/2020**

Demeurant à : **107 Grande Rue, 57970 YUTZ**

Téléphone : **03 82 82 26 82**

Né(e) à :

Agissant en qualité **Propriétaire** des bâtiments et terrains ci-après indiqués

(* Si le propriétaire est une société, une association, un GFA, indiquer la société, l'association, représentée par M ou Mme suivi de l'adresse de la société ou association.

(* Si le propriétaire est une commune ou un département ,indiquer « représenté(e) par son Maire ou son président ayant reçu tous pouvoirs à l'effet des présentes par décision du Conseil Municipal ou du Conseil Général en date du....

désigné ci-après par « le propriétaire »

d'autre part,

Il a été exposé ce qui suit :

Le propriétaire déclare que les parcelles ci-après lui appartiennent :

Commune	Prefixe	Section	Numéro de parcelle	Lieux-dits	Nature éventuelle des sols et cultures (Cultures légumières, prairies, pacage, bois, forêt ...)
Yutz		15	0369	5002 DE LA REPUBLIQUE ,	
Yutz		15	0366	CHAMP D AVIATION ,	
Yutz		15	0374	CHAMP D AVIATION ,	
Yutz		15	0373	DE LA REPUBLIQUE ,	
Yutz		15	0396	DE LA REPUBLIQUE ,	

Le propriétaire déclare en outre, conformément aux articles R.323-1 à D.323-16 du Code de l'Energie, que les parcelles, ci-dessus désignées sont actuellement (*) :

- non exploitée(s)
- exploitée(s) par-lui même
- exploitée(s) par

qui sera indemnisé directement par Enedis en vertu desdits articles s'il les exploite lors de la construction de la(les) lignes électrique(s) souterraine(s). Si à cette date ce dernier a abandonné l'exploitation, l'indemnité sera payée à son successeur.

(* ne concerne que les parcelles boisées ou forestières et les terrains agricoles)

Les parties, vu les droits conférés aux concessionnaires des ouvrages de distribution d'électricité par les articles L.323-4 à L.323-9 et les articles R.323-1 à D.323-16 du Code de l'Energie, vu le décret n° 67-886 du 6 octobre 1967, vu les protocoles d'accord conclus entre la profession agricole et Enedis et à titre de reconnaissance de ces droits, sont convenues de ce qui suit :

ARTICLE 1 - Droits de servitudes consentis à Enedis

Après avoir pris connaissance du tracé des ouvrages, mentionnés ci-dessous, sur les parcelles, ci-dessus désignées, le propriétaire reconnaît à Enedis, que cette propriété soit close ou non, bâtie ou non, les droits suivants :

1.1/ Etablir à demeure dans une bande de 1 m de large, 1 canalisation(s) souterraine(s) sur une longueur totale d'environ 80m mètres ainsi que ses accessoires.

1.2/ Etablir si besoin des bornes de repérage.

1.3/ Sans coffret

1.4/ Effectuer l'élagage, l'enlèvement, l'abattage ou le dessouchage de toutes plantations, branches ou arbres, qui se trouvant à proximité de l'emplacement des ouvrages, gênent leur pose ou pourraient par leur mouvement, chute ou croissance occasionner des dommages aux ouvrages, étant précisé que Enedis pourra confier ces travaux au propriétaire, si ce dernier le demande et s'engage à respecter la réglementation en vigueur.

1.5/ Utiliser les ouvrages désignés ci-dessus et réaliser toutes les opérations nécessaires pour les besoins du service public de la distribution d'électricité (renforcement, raccordement, etc).

Par voie de conséquence, Enedis pourra faire pénétrer sur la propriété ses agents ou ceux des entrepreneurs dûment accrédités par lui en vue de la construction, la surveillance, l'entretien, la réparation, le remplacement et la rénovation des ouvrages ainsi établis.

Enedis veille à laisser la (les) parcelles concernée(s) dans un état similaire à celui qui existait avant son (ses) intervention(s) au titre des présentes.

Le propriétaire sera préalablement averti des interventions, sauf en cas d'urgence.

ARTICLE 2 - Droits et obligations du propriétaire

2.1/ Le propriétaire conserve la propriété et la jouissance des parcelles.

Le propriétaire s'interdit toutefois, dans l'emprise des ouvrages définis à l'article 1er, de faire aucune modification du profil des terrains, aucune plantation d'arbres ou d'arbustes, aucune culture et plus généralement aucun travail ou construction qui soit préjudiciable à l'établissement, l'entretien, l'exploitation et la solidité des ouvrages.

Le propriétaire s'interdit également de porter atteinte à la sécurité des installations.

2.2/ Si le propriétaire se propose soit de clore, soit de bâtir, soit de démolir, réparer ou surélever une construction existante, il devra faire connaître à Enedis par lettre recommandée, avec demande d'avis de réception adressée au domicile élu ci-dessus mentionné, deux mois avant le début des travaux, la nature et la consistance des travaux qu'il envisage d'entreprendre en fournissant tous les éléments d'appréciation ; Enedis sera tenu de lui répondre dans le délai d'un mois à compter de la date de l'avis de réception.

Si la distance réglementaire entre les ouvrages établis sur la parcelle et la construction projetée n'est pas respectée, Enedis sera tenu de modifier ou de déplacer les ouvrages électriques. Cette modification ou ce déplacement sera réalisé selon le choix technique arrêté par Enedis et à ses frais. Cependant, le propriétaire pourra consentir au maintien des ouvrages moyennant le versement d'une indemnité en raison de l'obstacle apporté à la réalisation de ses projets.

Si Enedis est amené à modifier ou à déplacer ses ouvrages, il pourra demander au propriétaire ou l'exploitant du terrain, compte tenu de la durée pendant laquelle les ouvrages auront été implantés, la restitution de tout ou partie de l'indemnité versée uniquement dans l'hypothèse d'un terrain agricole, boisé ou forestier, en application de l'article 3 ci-dessous.

Si le propriétaire n'a pas, dans le délai de deux ans à partir de la modification ou du déplacement, exécuté les travaux projetés, Enedis sera en droit de lui réclamer le remboursement des frais de modification ou de déplacement des ouvrages, sans préjudice de tous autres dommages et intérêts s'il y a lieu.

ARTICLE 3 – Indemnisation éventuelle

3.1/ La présente convention est conclue à titre gratuit, sauf lorsque la parcelle objet de la présente convention fait l'objet d'une exploitation boisée, forestière ou agricole au sens des protocoles d'accord¹, conclus entre la profession agricole et Enedis, en vigueur à la date de signature de la présente convention.

Dans ces seules hypothèses, Enedis verse à titre de compensation forfaitaire des préjudices de toute nature résultant pour celui-ci de l'exercice de droits reconnus à l'article 1er :

- au propriétaire qui accepte, une indemnité unique et forfaitaire de zéro euro (€) .
- Le cas échéant, à l'exploitant qui accepte, une indemnité unique et forfaitaire de zéro euro (€) .

3.2/ Par ailleurs, les dégâts qui pourraient être causés aux cultures, bois, forêts et aux biens à l'occasion de la construction, de la surveillance, l'entretien, la réparation, le remplacement et la rénovation des ouvrages (à l'exception des abattages et élagages d'arbres indemnisés au titre du paragraphe 3.1) feront l'objet, d'une indemnité versée suivant la nature du dommage, soit au propriétaire, soit à l'exploitant et fixée à l'amiable ou à défaut d'accord, par le tribunal compétent.

¹ Protocoles "dommages permanents" et "dommages instantanés" relatifs à l'implantation et aux travaux des lignes électriques aériennes et souterraines situées en terrains agricoles

ARTICLE 4 - Responsabilité

Enedis prendra à sa charge tous les dommages accidentels directs et indirects qui résulteraient de son occupation et/ou de ses interventions, causés par son fait ou par ses installations.

Les dégâts seront évalués à l'amiable. Au cas où les parties ne s'entendraient pas sur le quantum de l'indemnité, celle-ci sera fixée par le tribunal compétent du lieu de situation de l'immeuble.

ARTICLE 5 – Effets de la présente convention

En vertu du décret n° 67-886 du 6 octobre 1967, la présente convention produit, tant à l'égard du propriétaire et de ses ayants droit que des tiers, les effets de l'arrêté préfectoral prévu à l'article L.323-4 du Code de l'Energie.

Par voie de conséquence, le propriétaire s'engage dès maintenant à porter la présente convention à la connaissance des personnes qui ont ou qui acquièrent des droits sur les parcelles traversées par les ouvrages, notamment en cas de transfert de propriété ou de changement de locataire.

Il s'engage en outre à faire reporter dans tout acte relatif aux parcelles concernées par les ouvrages électriques définis à l'article 1er, les termes de la présente convention.

ARTICLE 6- Litiges

Dans le cas de litiges survenant entre les parties pour l'interprétation ou l'exécution de la présente convention, les parties conviennent de rechercher un règlement amiable. A défaut d'accord, les litiges seront soumis au tribunal compétent du lieu de situation des parcelles.

ARTICLE 7 - Entrée en vigueur

La présente convention prend effet à compter de la date de signature par les parties. Elle est conclue pour la durée des ouvrages dont il est question à l'article 1er ou de tous autres ouvrages qui pourraient leur être substitués sur l'emprise des ouvrages existants ou le cas échéant, avec une emprise moindre.

En égard aux impératifs de la distribution publique, le propriétaire autorise Enedis à commencer les travaux dès sa signature si nécessaire.

Un exemplaire de la convention sera remis au propriétaire après accomplissement par Enedis des formalités éventuelles nécessaires.

La présente convention pourra faire l'objet d'un acte authentique par-devant notaire à la demande de l'une des parties, les frais dudit acte restant à la charge d'Enedis.

Fait en TROIS ORIGINAUX et passé à.....

Le.....

Nom Prénom	Signature
COMMUNE DE YUTZ représenté(e) par son (sa) Madame Le Maire, ayant reçu tous pouvoirs à l'effet des présentes par décision du Conseil en date du 28/06/2020	

(1) Faire précéder la signature de la mention manuscrite "LU et APPROUVE"

(2) Parapher les pages de la convention et signer les plans

Cadre réservé à Enedis

A....., le

CONVENTION DE SERVITUDES

Commune de : Yutz

Département : MOSELLE

Une ligne électrique souterraine : 400 Volts

N° d'affaire Enedis : DB23/040509 C5 EXTENSION UEM PARKING ARAGON

Chargé d'affaire Enedis : BEGOT SEBASTIEN

Entre les soussignés :

Enedis, SA à directoire et à conseil de surveillance au capital de 270 037 000 € euros, dont le siège social est Tour Enedis 34 place des Corolles, 92079 PARIS LA DEFENSE Cedex, immatriculée au RCS de Nanterre sous le numéro 444 608 442- TVA intracommunautaire FR 66444608442, représentée par Le Directeur Régional ENEDIS M.Hervé LUTHRINGER en Lorraine, 2 boulevard Cattenoz à Villers-Les-Nancy, dûment habilité à cet effet,

désignée ci-après par " Enedis "

d'une part,

Et

Nom *: **COMMUNE DE YUTZ représenté(e) par son (sa) Madame Le Maire, ayant reçu tous pouvoirs à l'effet des présentes par décision du Conseil** en date du

Demeurant à : **107 GRAND RUE, 57970 YUTZ**

Téléphone : **03 82 82 26 82**

Né(e) à :

Agissant en qualité **Propriétaire** des bâtiments et terrains ci-après indiqués

(* Si le propriétaire est une société, une association, un GFA, indiquer la société, l'association, représentée par M ou Mme suivi de l'adresse de la société ou association.

(* Si le propriétaire est une commune ou un département ,indiquer « représenté(e) par son Maire ou son président ayant reçu tous pouvoirs à l'effet des présentes par décision du Conseil Municipal ou du Conseil Général en date du....

désigné ci-après par « le propriétaire »

d'autre part,

Il a été exposé ce qui suit :

Le propriétaire déclare que les parcelles ci-après lui appartiennent :

Commune	Prefixe	Section	Numéro de parcelle	Lieux-dits	Nature éventuelle des sols et cultures (Cultures légumières, prairies, pacage, bois, forêt ...)
Yutz		02	0345	DES NATIONS ,	
Yutz		02	0347	DES NATIONS ,	

Le propriétaire déclare en outre, conformément aux articles R.323-1 à D.323-16 du Code de l'Energie, que les parcelles, ci-dessus désignées sont actuellement (*) :

- non exploitée(s)
- exploitée(s) par-lui même
- exploitée(s) par

qui sera indemnisé directement par Enedis en vertu desdits articles décret s'il les exploite lors de la construction de la(les) lignes électrique(s) souterraine(s). Si à cette date ce dernier a abandonné l'exploitation, l'indemnité sera payée à son successeur.

(* ne concerne que les parcelles boisées ou forestières et les terrains agricoles)

Les parties, vu les droits conférés aux concessionnaires des ouvrages de distribution d'électricité par les articles L.323-4 à L.323-9 et les articles R.323-1 à D.323-16 du Code de l'Energie, vu le décret n° 67-886 du 6 octobre 1967, vu les protocoles d'accord conclus entre la profession agricole et Enedis et à titre de reconnaissance de ces droits, sont convenues de ce qui suit :

ARTICLE 1 - Droits de servitudes consentis à Enedis

Après avoir pris connaissance du tracé des ouvrages, mentionnés ci-dessous, sur les parcelles, ci-dessus désignées, le propriétaire reconnaît à Enedis, que cette propriété soit close ou non, bâtie ou non, les droits suivants :

- 1.1/ Etablir à demeure dans une bande de 1 mètre(s) de large, 1 canalisation(s) souterraine(s) sur une longueur totale d'environ 31 mètres ainsi que ses accessoires.
- 1.2/ Etablir si besoin des bornes de repérage.
- 1.3/ Sans coffret
- 1.4/ Effectuer l'élagage, l'enlèvement, l'abattage ou le dessouchage de toutes plantations, branches ou arbres, qui se trouvant à proximité de l'emplacement des ouvrages, gênent leur pose ou pourraient par leur mouvement, chute ou croissance occasionner des dommages aux ouvrages, étant précisé que Enedis pourra confier ces travaux au propriétaire, si ce dernier le demande et s'engage à respecter la réglementation en vigueur.
- 1.5/ Utiliser les ouvrages désignés ci-dessus et réaliser toutes les opérations nécessaires pour les besoins du service public de la distribution d'électricité (renforcement, raccordement, etc).

Par voie de conséquence, Enedis pourra faire pénétrer sur la propriété ses agents ou ceux des entrepreneurs dûment accrédités par lui en vue de la construction, la surveillance, l'entretien, la réparation, le remplacement et la rénovation des ouvrages ainsi établis.

Enedis veille à laisser la/les parcelle(s) concernée(s) dans un état similaire à celui qui existait avant son/intervention(s).

Le propriétaire sera préalablement averti des interventions, sauf en cas d'urgence.

ARTICLE 2 - Droits et obligations du propriétaire

Le propriétaire conserve la propriété et la jouissance des parcelles mais renonce à demander pour quelque motif que ce soit l'enlèvement ou la modification des ouvrages désignés à l'article 1er.

Le propriétaire s'interdit toutefois, dans l'emprise des ouvrages définis à l'article 1er, de faire aucune modification du profil des

terrains, aucune plantation d'arbres ou d'arbustes, aucune culture et plus généralement aucun travail ou construction qui soit préjudiciable à l'établissement, l'entretien, l'exploitation et la solidité des ouvrages.

Le propriétaire s'interdit également de porter atteinte à la sécurité desdits ouvrages.

Il pourra toutefois :

- élever des constructions et/ou effectuer des plantations à proximité des ouvrages électriques à condition de respecter entre lesdites constructions et/ou plantations et l'ouvrage(les ouvrages) visé(s) à l'article 1er, les distances de protection prescrites par la réglementation en vigueur
- planter des arbres de part et d'autre des lignes électriques souterraines à condition que la base du fût soit à une distance supérieure à deux mètres des ouvrages.

ARTICLE 3 - Indemnités

3.1/ A titre de compensation forfaitaire et définitive des préjudices spéciaux de toute nature résultant de l'exercice des droits reconnus à l'article 1er, Enedis s'engage à verser lors de l'établissement de l'acte notarié prévu à l'article 7 ci-après :

- au propriétaire qui accepte, une indemnité unique et forfaitaire de zéro euro (€).
- Le cas échéant, à l'exploitant qui accepte, une indemnité unique et forfaitaire de zéro euro (€).

Dans le cas des terrains agricoles, cette indemnité sera évaluée sur la base des protocoles agricoles¹ conclus entre la profession agricole et Enedis, en vigueur à la date de signature de la présente convention.

3.2/ Par ailleurs, les dégâts qui pourraient être causés aux cultures, bois, forêts et aux biens à l'occasion de la construction, la surveillance, l'entretien, la réparation, le remplacement et la rénovation des ouvrages (à l'exception des abattages et élagages d'arbres indemnisés au titre du paragraphe 3.1) feront l'objet d'une indemnité versée suivant la nature du dommage, soit au propriétaire soit à l'exploitant, fixée à l'amiable, ou à défaut d'accord par le tribunal compétent.

¹ Protocoles "dommages permanents" et "dommages instantanés" relatifs à l'implantation et aux travaux des lignes électriques aériennes et souterraines situées en terrains agricoles

ARTICLE 4 - Responsabilité

Enedis prendra à sa charge tous les dommages accidentels directs et indirects qui résulteraient de son occupation et/ou de ses interventions, causés par son fait ou par ses installations.

Les dégâts seront évalués à l'amiable. Au cas où les parties ne s'entendraient pas sur le quantum de l'indemnité, celle-ci sera fixée par le tribunal compétent du lieu de situation de l'immeuble.

ARTICLE 5- Litiges

Dans le cas de litiges survenant entre les parties pour l'interprétation ou l'exécution de la présente convention, les parties conviennent de rechercher un règlement amiable. A défaut d'accord, les litiges seront soumis au tribunal compétent du lieu de situation des parcelles.

ARTICLE 6 - Entrée en vigueur

La présente convention prend effet à compter de la date de signature par les parties. Elle est conclue pour la durée des ouvrages dont il est question à l'article 1er ou de tous autres ouvrages qui pourraient leur être substitués sur l'emprise des ouvrages existants ou le cas échéant, avec une emprise moindre.

En égard aux impératifs de la distribution publique, le propriétaire autorise Enedis à commencer les travaux dès sa signature si nécessaire.

ARTICLE 7 - Formalités

La présente convention ayant pour objet de conférer à Enedis des droits plus étendus que ceux prévus par l'article L323-4 du Code de l'Energie, pourra être authentifiée, en vue de sa publication au service de la Publicité Foncière, par acte notarié, les frais dudit acte restant à la charge d'Enedis.

Elle vaut, dès sa signature par le propriétaire, autorisation d'implanter l'ouvrage décrit à l'article 1er.

Nonobstant ce qui précède, le propriétaire s'engage, dès maintenant, à porter la présente convention à la connaissance des personnes, qui ont ou qui acquièrent des droits sur les parcelles traversées par les ouvrages, notamment en cas de transfert de propriété ou de changement de locataire.

Il s'engage, en outre, à faire reporter dans tout acte relatif aux parcelles concernées, par les ouvrages électriques définis à l'article

1er, les termes de la présente convention.

Fait en TROIS ORIGINAUX et passé à.....

Le.....

Nom Prénom	Signature
COMMUNE DE YUTZ représenté(e) par son (sa) Madame Le Maire, ayant reçu tous pouvoirs à l'effet des présentes par décision du Conseil en date du	

(1) Faire précéder la signature de la mention manuscrite "LU et APPROUVE"

(2) Parapher les pages de la convention et signer les plans

Cadre réservé à Enedis

A....., le

Étaient présents :

Mesdames, Messieurs Clémence POUGET, Pierre GRUNEWALD, Aurore PEXOTO, Laurent SCHULTZ, Christelle FRISCH, Guy MÉLÉO, Olivier PERRIN, Lauren POULAIN, Charles MEYER, Christian MERTZ, Sylvie EMO, Isabelle HEBTING, Raphaël KINTZINGER, Sophie VITTOZZI, Christophe MAURICE, Fabienne FARLOT, Sabrina EMO, David JALLADEAU, Agathe KLAM, Rachida DRIL, Sylvie HENRY, Hayet KADDAR, Pierre HENRIOT, Pascal LANDRAGIN, Bénédicte GUERDER.

Ont donné procuration :

Monsieur Jérôme MAISACK a donné procuration à Madame Clémence POUGET,
Monsieur Francis BRACH a donné procuration à Monsieur Pierre GRUNEWALD,
Monsieur Nabil MANSOURI a donné procuration à Monsieur Olivier PERRIN,
Madame Chara-Zette BOUMAAZA a donné procuration à Madame Aurore PEXOTO,
Madame Kheira MATMOUR a donné procuration à Madame Lauren POULAIN,
Monsieur Mattéo POJER a donné procuration à Monsieur Laurent SCHULTZ,
Madame Lucie PERELY a donné procuration à Monsieur Guy MÉLÉO,
Madame Yolande HOVER a donné procuration à Monsieur Pierre HENRIOT.

Point n° 18 : VENTE DE BOIS EN FORÊT COMMUNALE – TARIF DES MENUS PRODUITS

Madame Sylvie EMO, Conseillère municipale, rapporteure, expose que l'Office National des Forêts (O.N.F.) propose que le rémanent d'exploitation (fonds de coupes) soit vendu en menus produits.

Le tarif de vente proposé est de 16,00 € le stère et comprend les prestations suivantes :

- fonds de coupes, quartiers, rondins à façonner,
- charbonnette gratuite,
- prestation de l'agent O.N.F. pour le partage en lots, l'encadrement des chantiers, la matérialisation des lots et la vente de menus produits forestiers, pour un montant de 3,16 € H.T. par stère.

Ce point a reçu l'avis favorable du Bureau municipal et de la Commission réunie.

Après avoir entendu cet exposé et après avoir délibéré, le Conseil municipal, à l'unanimité des votes :

- **ACCEPTE** le barème proposé par l'Office National des Forêts pour la vente de menus produits forestiers,
- **DONNE** procuration à l'agent technique de l'Office National des Forêts pour l'encadrement, le partage, la matérialisation et la vente de produits forestiers.

Toutes les personnes intéressées ont signé au registre.

Pour extrait conforme
Yutz, le 14 décembre 2023
Le Maire,



Clémence POUGET

Le Secrétaire,



Sophie VITTOZZI



SÉANCE DU CONSEIL MUNICIPAL
DU 13 DÉCEMBRE 2023

Date de la convocation : 7 décembre 2023

Nombre de membres :

élus : 33

en activité : 33

Présents : 25

Accusé de réception en préfecture
057-215707571-20231213-DEL-19-131223-DE
Date de télétransmission : 18/12/2023
Date de réception préfecture : 18/12/2023

Étaient présents :

Mesdames, Messieurs Clémence POUGET, Pierre GRUNEWALD, Aurore PEXOTO, Laurent SCHULTZ, Christelle FRISCH, Guy MÉLÉO, Olivier PERRIN, Lauren POULAIN, Charles MEYER, Christian MERTZ, Sylvie EMO, Isabelle HEBTING, Raphaël KINTZINGER, Sophie VITTOZZI, Christophe MAURICE, Fabienne FARLOT, Sabrina EMO, David JALLADEAU, Agathe KLAM, Rachida DRIL, Sylvie HENRY, Hayet KADDAR, Pierre HENRIOT, Pascal LANDRAGIN, Bénédicte GUERDER.

Ont donné procuration :

Monsieur Jérôme MAISACK a donné procuration à Madame Clémence POUGET,
Monsieur Francis BRACH a donné procuration à Monsieur Pierre GRUNEWALD,
Monsieur Nabil MANSOURI a donné procuration à Monsieur Olivier PERRIN,
Madame Chara-Zette BOUMAAZA a donné procuration à Madame Aurore PEXOTO,
Madame Kheira MATMOUR a donné procuration à Madame Lauren POULAIN,
Monsieur Mattéo POJER a donné procuration à Monsieur Laurent SCHULTZ,
Madame Lucie PERELY a donné procuration à Monsieur Guy MÉLÉO,
Madame Yolande HOUVER a donné procuration à Monsieur Pierre HENRIOT.

Point n° 19 : FÊTE DE LA SCIENCE 2023 – VERSEMENT D'UNE PARTICIPATION FINANCIÈRE

Monsieur Raphaël KINTZINGER, Conseiller municipal délégué, rapporteur, expose que depuis de nombreuses années, les acteurs de différents domaines scientifiques du bassin Thionvillois se mobilisent à l'occasion de la Fête de la Science organisée par le Ministère de l'Enseignement, de la Recherche et de l'Innovation.

La Coordination Nord - Mosellane de la Fête de la Science a organisé, du 5 au 16 octobre 2023, le 32^{ème} anniversaire de cette manifestation nationale.

Pour cette 32^{ème} édition, c'est le sport et la pratique sportive qui ont été mis à l'honneur en vue des Jeux Olympiques et Paralympiques de Paris 2024. Pour favoriser le dialogue entre sciences et société, la Fête de la Science a invité chercheurs et citoyens à s'interroger sur le rôle essentiel que joue la recherche scientifique dans la compréhension des performances sportives et des avancées technologiques qui en découlent.

Outre le thème principal, une multitude de stands interactifs et démonstrations ont attendu les curieux. Des domaines aussi variés que les mathématiques, l'informatique, la physique, la chimie, les sciences de la vie et de la terre ont pris vie à travers des expositions et des ateliers pratiques. Cette manifestation a mis également en avant la science derrière la musique, la robotique, l'espace ou l'électricité.

Le programme comportait, en particulier pour le territoire de la Ville de Yutz, l'animation « Itinéraire des sciences » à l'école élémentaire Charles PÉGUY le jeudi 12 octobre.

Porté par la Coordination Nord - Mosellane de la Fête de la Science, l'ensemble de ce projet ambitieux bénéficie de la labellisation de la coordination de la Région Grand - Est, mais également du soutien indispensable des Villes de Yutz et Thionville ainsi que de la Communauté d'Agglomération « Portes de France - Thionville » (C.A.F.P.T.). Un financement des différentes actions est donc nécessaire.

Aussi, l'association sollicite auprès de la Ville, une participation financière d'un montant de 1 000,00 € pour l'organisation de cette édition.

Ce point a reçu l'avis favorable du Bureau municipal et de la Commission « culture, enseignement, jeunesse et sports »

Après avoir entendu cet exposé et après avoir délibéré, le Conseil municipal, à l'unanimité des votes :

- **ACCORDE** une participation financière de 1 000,00 € à l'association « Coordination Nord-Mosellane de la Fête de la Science ».

Toutes les personnes intéressées ont signé au registre.

Pour extrait conforme
Yutz, le 14 décembre 2023
Le Maire,



Commune de Yutz
Christophe POUGET

Le Secrétaire,



Commune de Yutz
Sophie VITTOZZI